LE DEVOIR

fais ce que dois

LALCO N°1 pour les PRODUITS NATURISTES
À VOTRE PORTÉE EN PHARMACIE
LA MEILLEURE QUALITÉ AU QUÉBEC

Vol. LXIX - No 20 | Faible neige ou pluie verglaçante. Maximum 2. | Montréal, mercredi 25 janvier 1978 | SS. Timothée et Tite | 25 CENTS

Un satellite soviétique se désintègre dans le ciel canadien

Un satellite militaire soviétique, le cosmos 954, destiné à la surveillance-radar des océans et doté d'un petit réacteur nucléaire s'est désintégré dans l'espace aérien du Canada, vers sept heures hier matin, et plusieurs témoins autour du Grand Lac des Esclaves ont observé les débris incandescents traverser le ciel arctique pour aller s'écraser environ 60 milles à l'est de Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest.

Les autorités canadiennes et américaines, qui suivaient attentivement le sort de ce satellite depuis un mois, ont accordé à cet incident une publicité internationale en tenant simultanément des conférences de presse à ce sujet dans l'heure qui a suivi la chute de l'engin.

Pourtant, le ministre de la Défense du Canada, M. Barney Danson, a lui-même répété que les risques de contamination radio-active sont très faibles puisque le réacteur, probablement construit en graphite, a été conçu pour brûler dès son entrée dans l'atmosphère. "Il y a au moins 98 pour cent de chances pour que les particules radioactives aient été finement dispersées dans l'atmosphère et qu'il n'y ait aucun danger véritable", a-t-il dit.

On a évidemment décidé de ne prendre aucun risque inutile et c'est pourquoi cinq avions militaires américains dotés de détecteurs spéciaux et au moins quatre avions militaires canadiens ont été dépêchés sur place pour mesurer le niveau de radioactivité. Des équipes d'intervention contre la contamination radioactive ont aussi été mises en état d'alerte.

Évidemment, ces équipes de "protection" comportent aussi plusieurs experts qui espèrent profiter de l'incident pour "examiner de très près" l'état de la technologie spatiale militaire soviétique. Selon les conventions internationales en vigueur, tout débris retrouvé devra être renvoyé en URSS mais M. Denson a déclaré hier à la Chambre des communes que tous les morceaux retrouvés seront soigneusement examinés et que le Canada ne poussera pas le souci de sa souveraineté nationale au point d'interdire aux Américains d'y "voir et d'y toucher".

M. Denson a fait cette déclaration au

Voir page 6: Un satellite

au sommaire

- Un Lac-à-l'épaule sur la décentralisation et le référendum: la chronique de Pierre O'Neill — page 2
- Québec subventionnera deux trains de banlieue du Canadien National — page 3
- L'apport du juge Deschênes au débat: un éditorial de Michel Roy
- À brouilleur, temps d'antenne: un commentaire de Georges Vigny — page 4
- Le médiateur tient Radio-Mutuel responsable de son échec — page 8
- Le litre de lait coûtera deux ou trois cents de plus à partir du 15 février — page 20
- Montréal demeure le véritable pôle de l'industrialisation — page 31

La cour déclare ultra vires tout un chapitre de la loi 101



La police a déjà arrêté un témoin important à la suite du meurtre de Paolo Violi. Il s'agit d'un dénommé Giovanni Dimora, qui sera, détenu en vertu d'un mandat du coroner jusqu'au 31 janvier. (Photo CP)

par Rodolphe Morissette

Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a déclaré nuls hier tous les articles de la loi 101 qui portent sur la langue de la législation et de la justice. Les sept articles violent la constitution canadienne en son article 133 et comme ce dernier est intangible, soutient-il, la Charte du français ne saurait être entendue comme un amendement implicite et valide de l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

Le 30 septembre dernier, trois avocats de Montréal s'adressaient à la Cour supérieure afin de contester la validité du chapitre de la loi 101 sur la langue de la législation et de la justice. Les trois demandeurs, Mes Peter Blaikie, Roland Durand et Yoine Goldstein, étaient représentés par leurs procureurs, Mes Robert Litvak, Donald J. Johnston et André Brossard. Mis en cause, le procureur général du Canada est intervenu pour soutenir explicitement les prétentions des demandeurs, combattues en l'occurrence par le procureur général du Québec.

Le juge Deschênes, dans une réponse détaillée de près d'une centaine de pages, a pris en considération deux questions : d'abord, le chapitre de la loi 101 est-il ultra vires en regard de l'article 133 de la constitution canadienne? Si oui, ensuite, le Québec a-t-il le droit de modifier unilatéralement l'article 133?

A la première question, le magistrat répond en deux temps, examinant séparément la question de la langue de la législation et celle de la langue de la justice ou des tribunaux.

Les dispositions de la loi 101 visent à établir un système d'unilinguisme en matière de législation, constate le juge. Elles font en effet du français "la langue de la législation", prévoient que les projets de loi sont rédigés, déposés, adoptés et sanctionnés en français; que seul le texte français des lois et des règlements est officiel et que l'Administration imprime et publie une version anglaise des projets de loi, des lois et des règlements.

Le juge Deschênes conclut que la Charte du français contredit l'article 133 de l'AANB, qui prévoit que les "archives" des Chambres, dont les projets de loi discutés et les lois adoptées, doivent être imprimées dans les deux langues. Il a rejeté la prétention du Québec que cet article n'impliquait pas la simultanéité d'usage des deux langues en l'occurrence. Au contraire, les deux langues à la fois doivent être employées, selon l'interprétation des termes de l'article 133 fournie par le juge Deschênes.

Le procureur général du Québec soutenait d'autre part que la Charte du français respecte l'article 133 de l'AANB en ce qu'elle permet d'imprimer et de publier les lois et les règlements dans les deux langues, moyennant une "version anglaise" du texte officiel français. Mais le juge Deschênes rejette la prétention que l'article 133 ne "vise" que la diffusion des lois et règlements: la constitution canadienne oblige aussi à la dualité linguistique, soutient-il, quant à la discussion et à l'adoption des lois, voire du texte des règlements.

Dès lors que seul le texte français de la loi est officiel, explique le juge, la publication d'une "version anglaise" de la loi

Voir page 6: Ultra vires

Menacé de faillite

Dupuis Frères doit trouver trois millions d'ici 45 jours

par Marie-Agnès Thellier

Dupuis Frères, le magasin à rayons né en 1868 dans l'est de Montréal, a fait hier cession de ses biens à ses principaux créanciers, à cause de difficultés financières chroniques aggravées ces derniers mois par la grève du quotidien La Presse et la récente paralysie des transport en commun.

Trois millions de dollars, dont $1 million dans l'immédiat, devront être trouvés d'ici 45 jours auprès d'investisseurs pour que les deux principaux créanciers, la Banque Royale et le Trust Général, acceptent de sauver Dupuis. Pour l'instant, le magasin reste ouvert et les 700 employés ont été prévenus hier soir de la menace de faillite.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi à Montréal, le président et chef de la direction de Dupuis Frères, M. J. Yvon Goyette, a déclaré qu'il s'agit là de la pire crise qu'ait connue la compagnie depuis 110 ans. "Une crise qui peut lui être fatale mais qui se révélera peut-être à long terme comme le traitement de choc qu'il fallait pour relancer l'entreprise sur des assises financières solides".

Il a poursuivi: "Le Trust Général, à qui nous avons fait cession des biens de l'entreprise, en sa qualité de fiduciaire, a retenu mes services et c'est à ce titre que je lance un appel ultime à toutes les sources de capitaux pour qu'il nous soit permis de sauver Du-

Voir page 6: Dupuis Frères

Le meurtre de Violi: un témoin est détenu

Un individu de 35 ans, Giovanni Dimora, de Montréal, a été arrêté hier comme témoin important relativement à l'assassinat de Paolo Violi, présumé chef de la mafia québécoise. Un mandat du coroner a été émis pour qu'il soit détenu jusqu'au 31 janvier.

Costaud et partiellement chauve, portant une veste de cuir noire, un tricot violet, des jeans et des souliers à talons hauts, Dimora a comparu devant le coroner Maurice Laniel.

Le magistrat lui ayant demandé s'il avait un avocat, Dimora s'est contenté de grogner mais un policier qui l'accompagnait a répondu que non. Le coroner Laniel a alors indiqué que le prévenu était peut-être admissible à l'assistance judiciaire.

Pressé par les journalistes qui lui demandaient, peu avant sa comparution, s'il connaissait Violi, Dimora est demeuré muet. La police de la CUM a ajouté qu'un autre mandat d'arrêt serait émis contre un deuxième témoin important mais M. Laniel n'a pas voulu le confirmer.

On sait que Violi a été abattu à coups de fusil de calibre .12, dans son restaurant de la rue Jean-Talon, dimanche en début de soirée.

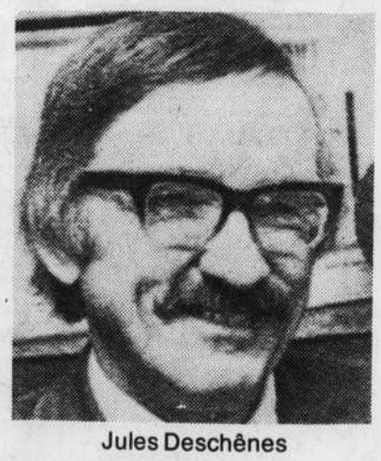
Il semble, jusqu'ici, que Dimora n'a pas de casier judiciaire au Québec. Selon la police, Violi a été abattu par un des deux individus qui s'étaient introduits dans son restaurant par la porte arrière et qui avaient pris la fuite à pied. Il y avait neuf personnes dans l'établissement à ce moment-là.

Pour leur part, certains policiers craignent que cet assassinat ne déclenche une guerre sanglante entre clans rivaux en vue d'obtenir le contrôle de l'organisation criminelle auparavant dirigée par Vincenzo Cotroni et Violi.

On se demande également si ce dernier meurtre n'est pas relié à ceux, en 1976, de Petro Sciara et de Sebastiano Messina.

Un frère de la victime, Francesco Violi, avait été abattu en février dernier dans le bureau de sa compagnie d'importation, à Montréal, dans ce que la police croit avoir été un règlement de comptes.

Dans un rapport datant de 1976, la Commission d'enquête sur le crime organisé estimait que la mafia de Montréal était une filiale d'une importante famille mafioso de New York. Cotroni, et Violi à partir de 1975, y lit-on, dirigeaient l'une des cinq sections dépendant de feu Carmine Galente.



Jules Deschênes

La GRC cherchait des terroristes jusque dans les rangs du PQ

par Alain Duhamel

A la fin de 1972, les services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada concluaient qu'ils connaissaient peu de choses de la pénétration du Parti québécois dans la fonction publique.

Dans un document rendu public hier à la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, l'inspecteur J.A. Nowlan, responsable des services techniques, écrit au surintendant H.C. Draper, directeur adjoint des services de sécurité à Ottawa, que la GRC a maintenant la certitude que le mouvement révolutionnaire s'est tourné vers le PQ et s'inquiète de la pauvreté des renseignements sur la pénétration péquiste dans la fonction publique.

"Depuis la déclaration de Vallières, il y a un an, le mouvement révolutionnaire s'est tourné vers le PQ et il y a maintenant des signes manifestes de l'existence d'un groupe actif de la gauche radicale dans le parti" affirme M. Nowlan. "Une revue récente effectuée par les opérations "G" (anti-terrorisme) nous a révélé que 235 péquistes occupaient des postes de la fonction publique fédérale. Nos renseignements dans ce domaine demeurent si limités que la justesse de cette étude est évaluée à moins de 50 pour cent. Le nombre réel doit être beaucoup plus élevé".

Afin de repérer les terroristes et leurs sympathisants où qu'ils se trouvent, la GRC avait la conviction qu'elle devait élargir le cercle des suspects au-delà des cellules felquistes dont elle connaissait l'existance. Dans ce contexte, les services de sécurité de la GRC se préoccupaient particulièrement de la présence au sein du PQ de radicaux et d'extrémistes de gauche dont l'influence aurait pu être né-

Voir page 2: La GRC

Pour créer 50,000 nouveaux emplois

$100 millions de crédit d'impôt aux employeurs

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Pour mettre un peu de variété, sinon d'imagination, dans les moyens traditionnels de lutte au chômage, le gouvernement fédéral a fait connaître hier aux Communes un programme de "crédits d'impôts" de $200 millions pour deux ans, à l'intention des employeurs qui voudront eux-mêmes créer des emplois "en sus de leurs besoins normaux".

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, qui donnait suite à une promesse contenue dans son mini-budget d'octobre dernier, a déclaré hier à Ottawa que le programme pourrait créer jusqu'à 50,000 nouveaux emplois au cours de la première année.

Les employeurs qui se prévaudront du nouveau programme pourront déduire de leur impôt jusqu'à $2 du salaire horaire de chaque nouvel employé, pour un maximum de 40 heures par semaine. Le nouvel emploi créé devra l'être à temps plein, et d'une durée minimum de trois mois.

Même s'il s'agit d'un programme expérimental, auquel on ne connaît guère de précédents, ont expliqué hier des fonctionnaires du ministère des Finances, Ottawa croit l'avoir entouré de suffisamment de précautions pour réussir à prévenir les abus, et assurer une augmentation réelle des emplois disponibles.

Les employeurs intéressés devront pouvoir fournir la preuve que les emplois qu'ils entendent créer en profitant de ce crédit d'impôt dépassent effectivement leurs besoins normaux. Pas question, par exemple, de procéder à des licenciements, puis à des rengagements selon la nouvelle formule. Pas question, non plus, de se lancer en affaires sur cette base; il faudra avoir été actif depuis au moins un an.

Ce sont les Centres de main-d'oeuvre qui administreront régionalement le programme, verront à faire les vérifications, et recommanderont les candidats aux emplois. Ceux-ci devront avoir été à la recherche d'un emploi depuis au moins huit semaines, qu'il s'agisse de chômeurs ou de nouveaux diplômés.

L'employeur pourra profiter du programme pendant neuf mois, tout en garantissant l'existence de l'emploi pour un minimum de trois mois. Il peut évidemment y mettre fin par la suite mais on croit, tout en faisant cette devinette avec prudence, qu'environ 25% du total des emplois créés sous ce régime demeureront en permanence sur le marché du travail.

Certains employeurs craindront de trop "engraisser" le personnel de leur entreprise et s'abstiendront, d'expliquer les fonctionnaires, mais plusieurs saisiront l'occasion pour former à moindre coût un personnel qu'ils pourront garder sans subventions par la suite, au moment où l'activité de l'employé commencera à être rentable.

C'est dans les régions où le chômage est le plus élevé, comme dans les provinces

Voir page 6: Crédits d'impôt

Israël rouvrira probablement les négociations dès dimanche

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement israélien va probablement décider dimanche de reprendre les négociations de la commission militaire du Caire, apprend-on de source politique informée à Jérusalem.

On précise à ce sujet que le ministre de la Défense, le général Ezer Weizman, pourrait partir dès dimanche ou lundi pour l'Egypte à la tête de la délégation israélienne. Il n'y resterait toutefois que quelques jours, afin de se rendre à la fin de la semaine prochaine à Washington.

On souligne que le ministre, qui devait partir demain pour les Etats-Unis, avait remis son départ afin de se tenir en disponibilité en cas d'une reprise des travaux de la commission militaire.

D'autre part, le secrétaire d'Etat adjoint américain Alfred Atherton s'est entretenu hier à Jérusalem avec le directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères M. Ephrayim Evron, le conseiller juridique de ce ministère, M. Meir Rosenne, et le conseiller juridique du gouvernement, M. Aharon Barak. On indique de bonne source que l'entretien a porté sur la mise au point de la clause de la déclaration de principe concernant la question palestinienne.

Entre-temps, les adversaires du président égyptien Anouar Sadate au sein du monde arabe s'organisent et ressoudent leurs rangs.

Les dirigeants de l'Algérie, de la Libye, de la Syrie, du Yémen du Sud, de l'Irak et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) se réuniront à partir de

Voir page 2: Israël

Louez une voiture
Par semaine 99.00
+ taxe et assurance
Km illimité
RÉSERVEZ:
Complexe Desjardins 284-9258 | 7665 Lacordaire 254-7146
Dorval 631-7224 | Mirabel 476-3858 | Québec 418-872-6337
AUTO HOST



Pierre O'Neill



Décentralisation et référendum — D'ici la reprise des travaux parlementaires, les dirigeants péquistes de toutes les instances du parti se réuniront pour étudier les grands projets de réformes devant être soumis à l'Assemblée nationale. Les plus importantes discussions se dérouleront en fin de semaine sous la présidence du premier ministre. M. Lévesque a convoqué ses ministres pour samedi et dimanche à Québec. Cette réunion spéciale du cabinet vise l'étude d'un livre blanc comportant trois volets: la décentralisation administrative; le développement régional et l'aménagement du territoire. Ce dossier constituera l'essentiel du menu législatif que proposera le Parti québécois au gouvernement pour 1978. D'autres études sont complétées et les documents seront soumis à l'examen des ministres au cours des prochaines réunions du cabinet dont le plan de développement des usines de pâte et de papier. La rumeur veut que M. Lévesque profite de cette réunion du week-end pour annoncer son remaniement ministériel. Les intentions du premier ministre à cet égard demeurent un mystère. On sait tout au plus que la structure des superministères, mise en place après la victoire de 1976, restera intacte.

Les députés seront à leur tour conviés les 9 et 10 février à Trois-Rivières. Outre les priorités législatives, dont la condition féminine et les politiques agricoles, ils discuteront du plan de la campagne référendaire, ce dont il sera d'ailleurs question à la réunion spéciale du cabinet en fin de semaine à Québec.

Entre-temps, les membres du conseil national du parti se réuniront les 4 et 5 février à Trois-Rivières. Il y sera bien sûr question du menu législatif du gouvernement mais surtout et d'abord de la campagne de financement et de recrutement qui se déroulera du 31 mars au 30 avril. Pour assurer le fonctionnement du secrétariat national et maintenir les activités des groupements régionaux et des associations de comtés, les dirigeants du parti se sont fixé comme objectif une cueillette d'un million 800,000 dollars. Une partie importante des finances de 1978 sera consacrée à la campagne du référendum.

•

Un troisième candidat — Estimant que la lutte pour la succession de Robert Bourassa ne doit pas se limiter à un affrontement Garneau-Ryan, les dirigeants du Parti libéral du Québec se proposent d'encourager de nouvelles candidatures de sorte qu'au moins trois candidats soient en lice d'ici le congrès de leadership prévu pour les 14 et 15 avril. Plusieurs hypothèses sont susceptibles de modifier l'état actuel des choses. Outre MM. Ryan et Garneau, trois autres présumés candidats doivent faire connaître sous peu leur décision: le ministre fédéral des Finances, Jean Chrétien; l'ex-ministre de la Justice, Jérôme Choquette, et le maire de Lachine, Guy Descary. En cas de non lieu, et faute de combattants, le chef intérimaire du parti, Gérard-D. Lévesque, accepterait de se sacrifier pour assurer l'intérêt de la campagne au leadership et reviendrait sur sa décision.

Quant à M. Chrétien, les confidences recueillies dans son entourage indiquent qu'il ne fait pas seulement qu'alimenter les rumeurs de sa candidature mais qu'il y songe sérieusement. A ce jour, les chances qu'il décide de faire le saut sur la scène provinciale ou préfère rester au sein du gouvernement Trudeau sont aussi fortes que défavorables. M. Chrétien prendra sa décision en fin de semaine pour la communiquer à ses plus intimes collaborateurs au cours de la semaine prochaine. Insatisfait de la performance des aspirants Garneau et Ryan à la rencontre régionale de dimanche dernier, à Hull, Jean Chrétien a jugé bon de retarder sa décision jusqu'à dimanche pour évaluer le comportement des deux candidats à la deuxième rencontre qui se tiendra à Trois-Rivières.

Non seulement M. Chrétien veut-il prendre le temps de vérifier plus minutieusement ses appuis et se faire une meilleure idée de la force de ses éventuels concurrents mais encore juge-t-il plus important d'analyser la pensée politique qui inspire MM. Ryan et Garneau. A ce qu'il a entendu et lu jusqu'ici, M. Chrétien estime que ni l'un ni l'autre des deux candidats en lice a exprimé un fédéralisme orthodoxe à sa satisfaction. Assuré de l'appui de Paul Desrochers et d'une partie importante du caucus provincial, M. Chrétien n'hésitera pas à se lancer dans la lutte pour garantir l'intégrité de la pensée des libéraux provinciaux et s'assurer que le parti ne tombera pas entre les mains des nationalistes. L'hypothèse la plus lointaine veut que le déclenchement d'élections générales par M. Trudeau oblige l'annulation du congrès de leadership du PLQ. Il se trouve des députés fédéraux pour y croire.

•

La tombée du Jour — En 1976, les Michaud et Parizeau criaient au sabotage et à la fabulation chaque fois qu'on osait souligner les difficultés du quotidien Le Jour. Quelques semaines plus tard, ils signaient la faillite de l'entreprise. Tout récemment encore, c'était de la partisannerie politique que d'oser prédire le même sort à l'édition hebdomadaire. On vient pourtant de mettre la clef dans la porte. Au moment de la fermeture, Le Jour ne tirait plus qu'à 12,000 exemplaires et accusait des dettes d'un montant approximatif de $30,000. C'était la guerre ouverte entre le président du conseil d'administration, M. Bernard Carisse, et la rédactrice en chef, Mme Evelyne Dumas. Parmi d'autres prétextes, on alléguait que le journal affichait une tendance idéologique trop gauchisante. Une gauche à la De Gaulle. Non, la véritable raison, c'est que les militants péquistes, au nombre de 100,000, ne lisaient plus cette feuille de propagande, aux allures intellectuelles et de médiocre présentation. Au conseil national de Sherbrooke, M. Lévesque avait pourtant engagé son prestige personnel derrière la réussite de l'entreprise en pressant les 110 comtés de recruter chacun 100 nouveaux abonnés. Vers la même époque, l'exécutif national du parti consentait un prêt de $25,000 aux administrateurs du Jour. La fondation du Jour visait la disparition du DEVOIR mais il aura connu le sort que méritent les aventures inspirées par la mesquinerie. La roche Ursule peut toujours aller se rhabiller.

•

Les fédéraux et le leadership — La réunion hebdomadaire du caucus des libéraux fédéraux, sous la présidence du député Marcel Prud'homme, sera l'occasion de vivantes discussions sur deux thèmes qui alimentent, depuis des semaines, le forum politique québécois: la course au leadership du Parti libéral du Québec et la décision de la Sun Life de déménager son siège social à Toronto. Entre les séances régulières et formelles du caucus, MM. Prud'homme et Lalonde s'efforcent davantage de calmer l'irritation soulevée chez plusieurs d'entr'eux par la nomination au Cabinet de l'ex-maire Gilles Lamontagne. Après l'étonnante entrée au conseil des ministres du fanatique cowboy de l'Ouest, Jack Horner, les éléments réformistes et quelques modérés de la première fournée n'ont pas digéré les préférences du premier ministre pour un nouveau venu, identifié aux tendances les plus réactionnaires du parti.

•

L'agenda du PM — Un horaire chargé attend le premier ministre du Québec pour les prochains jours. M. Lévesque préside aujourd'hui la séance hebdomadaire du Cabinet. Dans le cadre de la tournée ministérielle du Québec, il visitera demain le comté de Taschereau, représenté à l'Assemblée nationale par le député péquiste Richard Guay. M. Lévesque sera l'hôte, vendredi, du leader national du Parti conservateur, M. Joe Clark. D'après les informations recueillies de part et d'autre, les deux chefs politiques aborderont, bien sûr, la question constitutionnelle mais discuteront surtout du sommet économique national auquel le premier ministre Trudeau a convoqué les premiers ministres des dix provinces. Au terme de ces entretiens, ils répondront aux questions des journalistes. Enfin, samedi et dimanche à Québec, M. Lévesque présidera une réunion spéciale du conseil des ministres. C'est un autre week-end donc, que le premier ministre passera dans la Vieille capitale, qu'il affectionne de plus en plus pour négliger ses nouveaux appartements du Vieux Montréal.

•

Une société d'enfants gâtés — C'est plus souvent qu'autrement en présence de la presse étrangère que les chefs d'État se font plus loquaces et dévoilent le fond de leur pensée. Le premier ministre du Québec ne fait pas exception à la règle. Dans l'édition du 14 janvier du quotidien New York Times, on retrouve le commentaire que M. Lévesque a livré au journaliste Henry Gininger: "Quebec has become a society of spoilent children." L'article, qui porte essentiellement sur l'époque difficile que vit Montréal, souligne par ailleurs les graffitis que des Québécois révoltés ont gravés sur l'édifice du siège social de la Sun Life: "Bon débarras; Adieu voleurs; Vive le Québec libre."

Pas de consensus chez les ministres du Travail

QUÉBEC (PC) — La conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail s'est terminée hier à Québec et cette rencontre de deux jours n'a pas permis d'établir un consensus sur les moyens envisagés par Ottawa pour contenir les prix et les salaires après le retrait de la Loi des mesures anti-inflation.

Les provinces ont cependant convenu de poursuivre le dialogue avec Ottawa et se sont imposé un termps de réflexion de neuf jours pour finaliser leur position. Le débat se continuera ensuite au niveau des ministres des Finances et des premiers ministres.

Le Québec n'est pas la seule province à entretenir des réserves sur le projet fédéral. Sans vouloir les identifier, le ministre québécois du Travail et co-président de la conférence, M. Pierre-Marc Johnson, a souligné que l'opposition vient également de plusieurs autres provinces.

Selon lui, les réserves portent aussi bien sur la compétence de l'organisme projeté que sur l'aspect constitutionnel d'une telle intervention.

"Nous ne sommes pas opposés au principe de surveillance après-contrôle, a déclaré M. Johnson à l'issue de la conférence, mais nous émettons beaucoup de réserves sur les modalités de cet organisme de surveillance, comme l'ont souligné d'autres provinces".

"Non, nous ne sommes pas contre la vertu, mais il ne faudrait pas qu'en cours de route certains organismes ou certaines structures viennent changer la compétence reconnue du Québec en matière de travail", a-t-il ajouté, en rappelant que 90 pour cent des travailleurs syndiqués au Québec relèvent de la juridiction provinciale.

Cette absence de consensus qui a marqué la rencontre des deux derniers jours n'a pas de quoi surprendre le ministre Johnson.

suites de la première page

LA GRC

faste auprès des autres militants, particulièrement auprès des péquistes employés dans la fonction publique. Le document porte la date du 14 novembre 1972 et le même jour le surintendant Draper donnait son approbation de principe pour la poursuite de l'opération "Ham".

Les témoignages entendus jusqu'à ce jour tendent à démontrer que la police, à la fn de l'été 1972, connaissait les cellules felquistes actives, leur composition, les allées et venues de leurs membres et les avait même infiltrées.

"Même s'il en restait un, il nous fallait essayer de le prendre" a déclaré l'inspecteur Alcide Yelle, l'un des témoins dont la mémoire fut la plus défaillante depuis le début des audiences publiques devant le commissaire Jean Keable. "Il nous failait savoir où ils étaient (les péquistes) au cas où les radicaux dans le parti influencent ces personnes".

Interrogé sur le réseau "Parizeau" auquel il a fait allusion, l'inspecteur Yelle n'a pu indiquer combien de personnes faisaient partie de ce réseau ni quand il fut baptisé du nom de l'actuel ministre des Finances du Québec. En s'emparant des listes de membres du PQ, la GRC comptait identifier l'origine de fuites dont le PQ aurait pu profiter.

Le procureur de la Commission d'enquête, Me Michel Décary, a noté l'évolution du langage dans les documents de la GRC et dans les témoignages de ses membres. Les témoins de la GRC ont parlé de "terroristes" et "d'extrémistes". Les premiers documents de l'opération "Ham" parlent déjà de "séparatistes". Pour la première fois, hier, un document de la GRC emploie le mot "péquiste", élargissant ainsi le cercle des personnes susceptibles aux yeux de la GRC de compromettre éventuellement, directement ou indirectement, la sécurité de la fédération.

"On ne parle plus d'extrémistes, a dit Me Décary, on parle maintenant de péquistes." Tous les suspects allaient grossir les dossiers portant la cote "D-928" vraisemblablement réservée aux dossiers des sujets d'intérêt classés comme terroristes ou sympathisants terroristes.

L'auteur de ce document, l'inspecteur J.A. Nowlan, est aussi l'auteur d'un rapport d'enquête interne, rédigé l'été dernier, sur plusieurs opérations policières à caractère douteux, voire illégal. Le commissaire Jean Keable a vainement tenté jusqu'à ce jour de se procurer ce rapport.

L'inspecteur Yelle a affirmé qu'il n'a jamais vu un rapport ou une étude sur les résultats de l'opération "Ham". "Je ne connais pas un membre du PQ qui ait été mis à la porte du gouvernement fédéral" a-t-il déclaré. En cela, le témoin répétait la recommandation du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité (Commission Mackenzie, 1969) au sujet des fonctionnaires séparatistes. Me Michel Décary a déposé hier quelques extraits de la version abrégée de ce rapport.

L'inspecteur Yelle n'a jamais lu, non plus, les documents saisis au cours de l'opération "Bricole". Lorsque les agents Robert Samson et Guy Bonsent se sont rendus à Ottawa, quelques semaines après la perquisition dans les bureaux de l'Agence de presse libre du Québac, en octobre 1972, ils ont confié à l'inspecteur Yelle des microfilms et des documents, constituant le fruit de cette opération. En 1973, l'inspecteur Yelle remettait tout ce matériel au surintendant Gavin, des opérations "F". Ni un, ni l'autre n'ont pris connaissance de ces documents avant leur destruction en 1974.

En 1977, selon un rapport de la GRC déposé hier à la Commission d'enquête, des recherches dans les quartiers généraux de la GRC à Ottawa ne faisaient ressortir que la lettre du couple Cossette-Trudel à Louise Vandelac, de l'APLQ.

Sur sa participation dans l'opération "bricole", l'inspecteur Yelle est demeuré particulièrement évasif. "Dans ma mémoire, cela ne me revient pas... c'est vague dans mon esprit" a dit plusieurs fois le témoin lorsqu'on lui présentait des documents dont certains portaient ses initiales ou sa signature.

Ces réponses n'ont guère plû à Me Décary. Dans un moment d'exaspération, il a demandé au témoin s'il s'était interrogé sur son rôle lorsque toute l'affaire a éclaté au grand jour, à la fin de la pré-enquête de l'agent Robert Samson. "On voit que ce matin, vous ne savez rien" a dit Me Décary.

L'inspecteur Alcide Yelle doit de nouveau témoigner aujourd'hui.

ISRAËL

mardi prochain à Alger confirmait-on hier à Damas. L'Irak serait représenté par M. Saddam Hussein, vice-président du conseil de commandement de la révolution et deuxième personnage de l'Etat. Le "sommet" d'Alger sera précédé d'une réunion des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

La présence de l'Irak, qui avait refusé de souscrire à la déclaration, jugée trop "modéré", publiée à l'issue du premier "sommet anti-Sadate" à Tripoli en décembre dernier, constituerait un succès pour le président algérien Houari Boumediene. Celui-ci avait entrepris au début du mois une tournée dans 10 capitales arabes en vue notamment de réconcilier les dirigeants baassistes au pouvoir à Damas et à Bagdad. La vieille querelle idéologique qui envenime les relations syro-irakiennes est un des facteurs ayant jusqu'ici fait obstacle à l'entrée de Bagdad dans le "camp arabe du refus", ébauché à Tripoli.

Dans un message de soutien à l'OLP, le président irakien, le général Ahmed Hassan Al-Bakr, s'en prend implicitement à la diplomatie de M. Sadate en condamnant "ceux qui ont abandonné la lutte et les droits nationaux des arabes" ainsi que "les faiseurs de concessions".

Le quotidien algérien "El Moudjahid" se réjouit de la constitution sous la houlette de l'Arabie séoudite et des pays du golfe, d'"un front nationaliste solide à opposer aux manoeuvres impérialistes et sionistes" au sein du monde arabe. "Un certain nombre de consultations sont actuellement en cours dans plusieurs capitales arabes qui tendent toutes à mettre en oeuvre des actions concrètes destinées à (...) agir dans le sens d'une solidarité plus active avec les causes palestinienne et arabe indissociables", a-t-il affirmé hier.

Quant à la Syrie, elle a fait savoir officiellement hier qu'elle renforce son potentiel militaire afin de rétablir l'équilibre stratégique avec Israël rompu, selon elle, après "la capitulation de l'Égypte". Le ministre des Affaires étrangères, M. Abdel-Halim Khaddam, a défini à cet effet trois objectifs: renforcement des forces armées syriennes, formation d'un front arabe solide afin de poursuivre le combat pan-arabe et isolement du gouvernement égyptien au sein du camp arabe.

Les propos de M. Khaddam sont à rapprocher de l'information de source diplomatique selon laquelle la Syrie attend en janvier la livraison de matériels militaires soviétiques dont la facture (un milliard de dollars) a été réglée par la Libye. Parmi ces armements figureraient des missiles sol-air "Sam-6" améliorés susceptibles de gêner considérablement la capacité d'intervention de la chasse israélienne au-dessus du Golan et du territoire libanais.

De son côté, le président Sadate a reçu hier l'ambassadeur des États-Unis au Caire, M. Herman Eilts. Aujourd'hui, M. Atherton, secrétaire d'État adjoint américain, est attendu dans la capitale égyptienne. Celui-ci s'efforce de "rassembler les pièces du puzzle diplomatique" en vue d'un retour des deux parties au jour du "tapis vert".

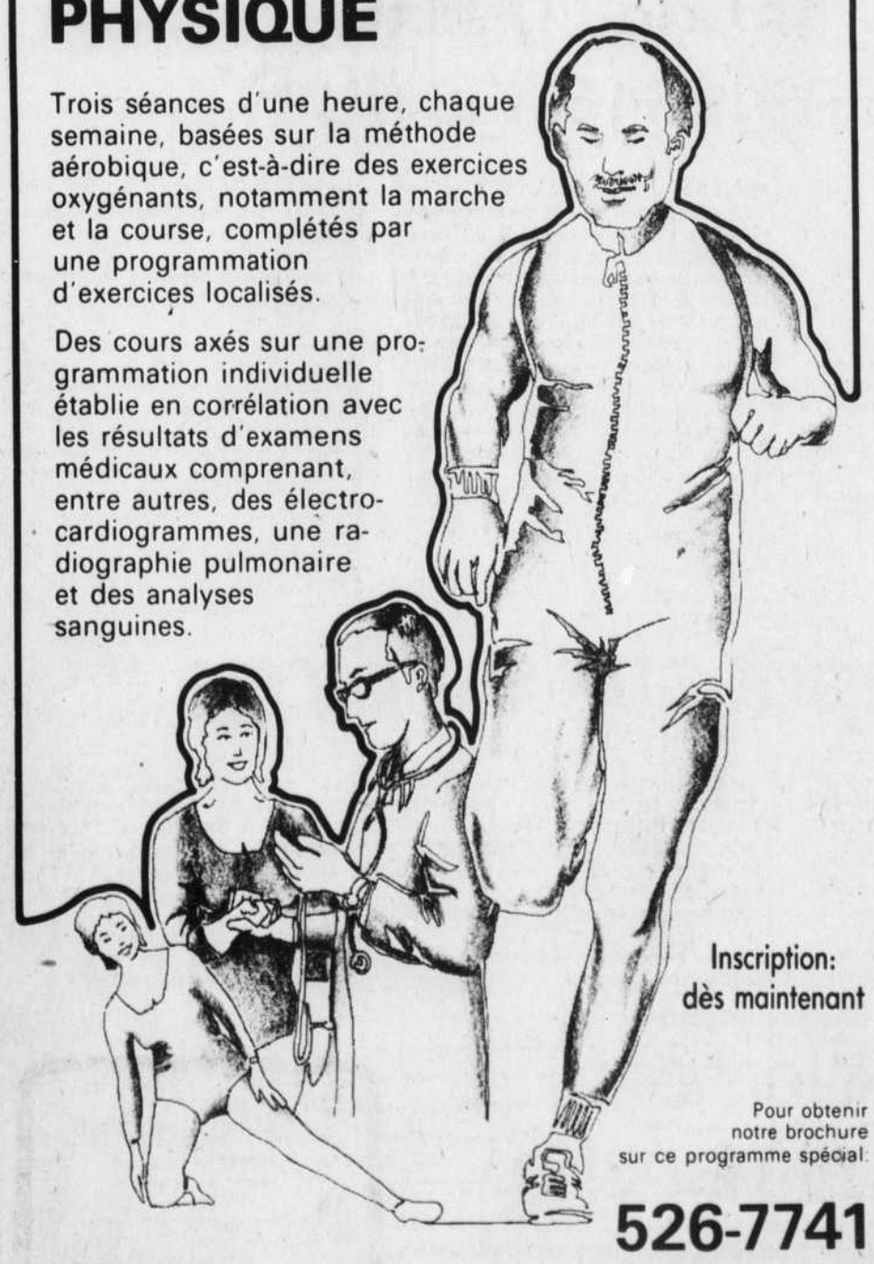
Le ministre séoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud Al-Faisal, a regagné Riad hier après une brève visite au Koweit. Le ministre, qui s'est entretenu avec son homologue koweitien, le cheik Sabah Al-Ahmed Al-Sabah, a déclaré à la presse à son départ pour Riad: "Alors que le Koweit et l'Arabie sont considérés comme se situant à l'avant-garde de la lutte pour la solidarité arabe, il faudrait que d'autres pays arabes préconisant la solidarité et l'action commune associent leurs responsabilités en cherchant à ressouder les rangs arabes et à dégager une position commune." Le prince Saoud a ajouté que "le maintien de la situation présente dans le monde arabe affecte défavorablement l'ensemble des pays arabes".

A Washington, le secrétaire d'État Cyrus Vance a déclaré hier qu'il serait opportun pour les négociateurs égyptiens et israéliens de bénéficier d'une période de tranquillité afin de favoriser le dialogue au Proche-Orient.

PROGRAMME SPÉCIAL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Trois séances d'une heure, chaque semaine, basées sur la méthode aérobique, c'est-à-dire des exercices oxygénants, notamment la marche et la course, complétés par une programmation d'exercices localisés.

Des cours axés sur une programmation individuelle établie en corrélation avec les résultats d'examens médicaux comprenant, entre autres, des électrocardiogrammes, une radiographie pulmonaire et des analyses sanguines.



Inscription: dès maintenant

Pour obtenir notre brochure sur ce programme spécial:

526-7741

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE

2275 est, boul. Saint-Joseph
Montréal H2H 1G4

Savoir dénicher un chez-soi.

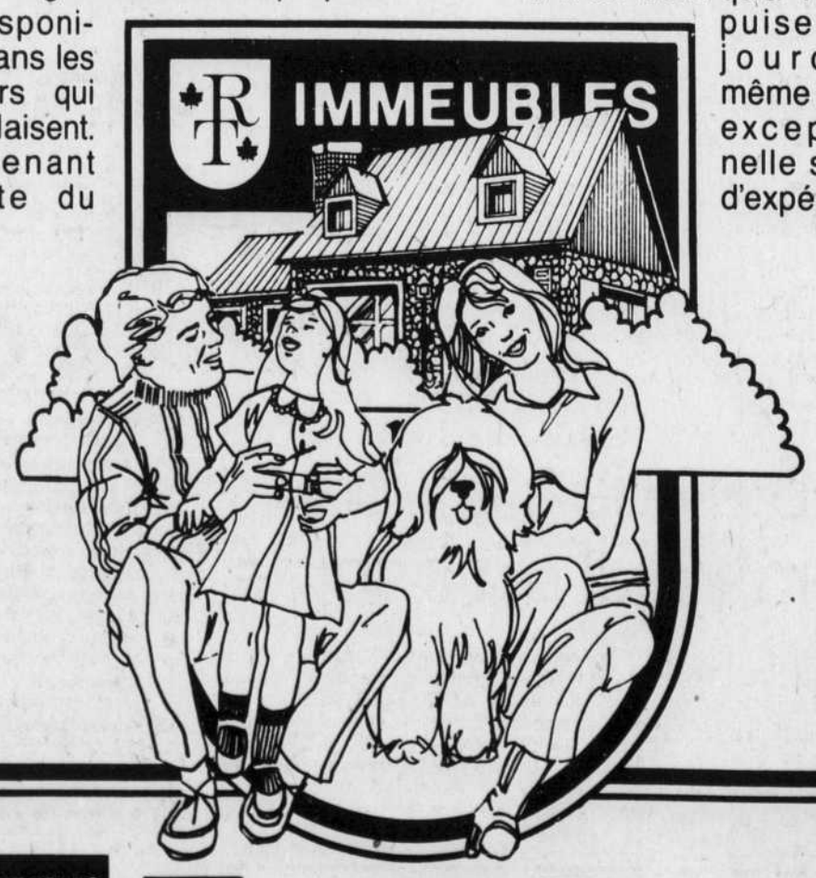
Ce ne sont pas les moyens qui manquent: vous pouvez soit faire la tournée des quartiers qui vous plaisent, soit fouiller les annonces classées, ou soit miser sur un tuyau.

Mais pour trouver cette maison rêvée d'une façon aussi rapide qu'infaillible, il vaut mieux vous assurer la collaboration d'un agent du Trust Royal.

L'agent connaît les propriétés disponibles dans les secteurs qui vous plaisent. En tenant compte du mode de vie de votre famille, il peut, tout en respectant le prix qui vous convient, réussir à vous satisfaire.

En plus de vous proposer une formule de financement à votre mesure, l'agent se chargera de régler une foule de détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Il n'en tient qu'à vous de puiser aujourd'hui même à cette exceptionnelle source d'expérience.



IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mercredi 25 janvier 1978

Québec subventionne deux trains de banlieue du CN

par Guy Deshaies

Le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, a annoné hier que son ministère verserait $2.4 millions au Canadien National d'ici la fin de l'année à raison de $200,000 par mois pour que les services de banlieue sur Saint-Hilaire et la ligne Deux-Montagnes ne soient pas diminués et que les tarifs actuels restent en vigueur d'ici la fin de l'année.

Il s'agit d'une mesure provisoire qui suspend pour une durée de douze mois le programme de désengagement du CN annoncé en janvier 1976, et qui visait à augmenter progressivement les tarifs et diminuer en même temps la fréquence des trains de manière que ces deux lignes de banlieue soient carrément abandonnées en 1981.

Les 24 trains quotidiens dans les deux directions sur la ligne Deux-Montagnes transportent 20,000 usagers par jour tandis que les deux trains sur Saint-Hilaire transportent 1,500 banlieusards chaque jour.

L'an dernier, à la demande du gouvernement du Québec, le CN avait accepté de surseoir à une augmentation de tarif de 25% pour se contenter d'une hausse de 10% en juillet pendant qu'on confiait au directeur du Bureau d'aménagement du réseau express de Montréal (BAREM), M. André Gravelle, la préparation d'une étude sur le transport en commun dans la région métropolitaine.

Hier, M. Lessard n'a pas perdu l'occasion de fustiger très sévèrement le gouvernement fédéral en accusant Ottawa de se soustraire à ses responsabilités en ne subventionnant pas le transport de banlieue.

La thèse du ministre des Transports est simple: le gouvernement canadien s'est conservé la compétence juridique en matière de chemins de fer; il a établi les infrastructures et géré les services, et il lui appartient donc d'en supporter les déficits.

La politique canadienne en matière de transport par rail des voyageurs est de confier à un nouvel organisme de la Couronne, Via Rail Canada, le transport inter-cités, et de remettre aux provinces les responsabilités de transport de banlieue.

M. Lessard a parlé d'incurie du gouvernement fédéral et il a qualifié de ridicule la somme de $62 millions que le fédéral attribuera au Québec en subventions pour le transport en commun pour les cinq prochaines années.

"Au cours de cette période, a dit M. Lessard, il nous faudra investir à ce chapitre dans la seule région de Montréal, d'après les études du CTRM, la somme de $1.6 milliard."

Mais la solution provisoire annonçée hier par le ministre est, selon les commentaires apportés par M. Vincent Masse, vice-président de la région du Saint-Laurent du CN, une amorce à une solution durable. M. Masse a déclaré que le CN participerait à une étude sur l'amélioration du matériel et des performances des trains de banlieue tandis que M. Lessard a déclaré qu'il rencontrerait son homologue ontarien, M. Snow, au cours des prochains mois aux fins de préparer une "politique commune face à Ottawa".

Actuellement le gouvernement ontarien finance totalement ses trains de banlieue dans le système GO Trains administré par le CN et le CP. M. Lessard s'est dit d'accord avec le principe selon lequel une province épargne au chapitre des autoroutes et autres services avec un bon transport en commun, mais il a dit que son ministère étudiait le système ontarien et qu'il savait d'ores et déjà que l'Ontario commence à trouver un peu trop onéreuse cette opération.

Le ministre québécois a exprimé des craintes aussi à l'égard de Via Rail en expliquant que ce train de voyageurs payé par Ottawa pouvait dérentabiliser nos services d'autobus et encore une fois "reporter sur les épaules du Québec un fardeau financier sans aucune consultation".

Enfin, au sujet de la ligne du CP Rail vers l'Ouest de Montréal et la banlieue du Lakeshore, M. Lessard a rappelé que le CP qui accumule aussi des déficits sur cette ligne de bnalieue songeait à se désengager mais qu'aucun projet de subvention du Québec n'était envisagé pour l'instant.

Au cours de l'année qui vient, le ministère du Transport du Québec se propose de mettre à jour une stratégie commune avec l'Ontario pour demander à Ottawa une masse monétaire importante pour les services de transport en commun.

Proposition de règlement aux policiers de la CUM

par Claude Turcotte

Les policiers de la CUM ont reçu hier après-midi "une proposition de règlement", selon l'expression utilisée par la partie patronale.

Les dirigeants de la Fraternité des policiers n'ont fait aucun commentaire et se sont plutôt mis tout de suite à l'étude de ce document, de telle sorte qu'ils pensent pouvoir donner une réponse à cette proposition dès cet après-midi.

Les pourparlers d'hier se sont poursuivis par l'intermédiaire des conciliateurs du ministère du Travail et tout indique qu'il en sera de même aujourd'hui.

Cette "proposition de règlement" fait suite à une contre-proposition syndicale qui elle-même se voulait une réponse à une offre globale de la CUM.

On ne sait pas du tout sur quelle voie s'engagent maintenant les négociations (on ne connaît rien du contenu des dernières offres), mais la très grande discrétion manifestée de part et d'autre pourrait indiquer qu'un rapprochement sérieux est sur le point de surgir. Mais il s'agit là d'une pure spéculation puisque personne n'a insinué cela jusqu'à maintenant.



Ce requin de 300 livres a été capturé, à l'aide d'un filet, dans les eaux du Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord, 20 milles en aval de Chicoutimi. Il aura fallu utiliser une motoneige pour sortir le monstre du trou pratiqué dans la glace. Il s'agit du troisième requin attrapé dans cette région depuis quelque temps.

(Téléphoto CP)

Québec en donne l'assurance

Aucune mise à pied à l'hôpital d'Alma

par Marie Laurier

Le conflit de travail qui paralyse depuis sept semaines le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu d'Alma, au Lac St-Jean, pourrait connaître un dénouement très prochain.

Le syndicat des employés et la direction de l'hôpital ont été saisis hier soir d'une recommandation faite par Me Raymond Leboeuf, médiateur spécial nommé par M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail. Ce dernier a tenu à préciser hier soir qu'il n'était pas dans ses habitudes d'intervenir dans des "conflits de travail illégaux".

"Mais compte tenu des inconvénients considérables causés à la population par cette grève, et à la requête même des parties en cause, j'ai cru de mon devoir de nommer exceptionnellement un enquêteur qui vient de me faire rapport."

Sans dévoiler la nature des principales recommandations de Me Raymond Leboeuf, laissant aux intéressés le soin d'en discuter au préalable, M. Johnson s'est dit confiant de voir se dénouer l'impasse "dans un très bref délai".

Rappelons que la grève illégale qui perturbe le centre hospitalier d'Alma a commencé le 8 décembre à la suite de la décision de la direction de recourir aux conseils de spécialistes en gestion alimentaire, de façon à rationaliser les services en nourriture et la qualité des repas servis aux malades. Les syndiqués CSN ont vu dans ce stratège une menace à leur sécurité d'emploi.

De source non officielle, il appert que la principale recommandation du rapport Leboeuf comporte l'assurance qu'aucune mise à pied ne sera faite, une fois que la firme Sogabec aura terminé son mandat. Celui-ci est limité à un certain nombre de semaines que la recommandation principale précise aussi, ce qui devrait faciliter un accord entre les parties.

aujourd'hui

À 12 h à la Maison du commerce, Côte du Beaver Hall, M. Gérald Godin, député péquiste de Mercier, est conférencier au déjeuner du Club d'électricité de Montréal. Sujet: "Les problèmes énergétiques du Québec".

•

À 12 h 30 à la Rôtisserie St-Hubert à Longueuil, M. Jean-Marie Simard, président du Conseil du trésor du Nouveau-Brunswick, est conférencier au déjeuner de la Société pour le progrès de la Rive sud.

•

À 20 h à l'hôtel LaSalle, assemblée générale de l'Association pour les droits des Gai(e)s du Québec.

•

À 20 h à l'auditorium Notre-Dame de la Merci, boul. Gouin, conférence de M. André Malavoy sur la "civilisation maya du Vème au XVème siècle".

•

À 20 h au Fulford Hall, avenue Union, assemblée d'informations organisée par la Commission interconfessionnelle de Montréal pour la libération des Juifs soviétiques.

•

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Laval**, au 1201, boul. des Laurentides, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h; à **Montréal**, au Collège Loyola, de 10 h à 20 h 30.

Les "trésors de l'Ange-Gardien"

Le Musée a-t-il pris les précautions nécessaires?

par Paul Bennett

QUÉBEC — Le Musée du Québec prend-il toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer que les objets d'art sacré, qui lui sont offerts en vente ou en dépôt par des collectionneurs ou des antiquaires, ont été acquis légalement des fabriques des paroisses d'où il proviennent?

Telle est l'une des questions que soulève le témoignage, hier, en Cour supérieure, du directeur du Musée du Québec, M. Laurent Bouchard, au procès intenté par la fabrique de la paroisse de l'Ange-Gardien afin de récupérer certains objets d'art disparus de l'église entre les années 1962 et 1973.

M. Bouchard, qui n'assume ses fonctions de directeur que depuis un an et demi, a souligné à la cour que lorsqu'un objet d'art religieux provenant d'une fabrique était offert en vente au musée, le conservateur de la collection d'art ancien du musée devait vérifier si effectivement la pièce provenait de telle ou telle paroisse.

M. Bouchard a ajouté qu'il appartenait également au conservateur de vérifier si les pièces offertes en vente avaient été acquises "en bonne et due forme" de la fabrique. Le musée n'exige toutefois aucun document touchant ces transactions entre la fabrique et le premier acquéreur, et se contente de vérifications téléphoniques.

Or, pour réclamer la propriété des objets d'art dont l'église de l'Ange-Gardien a été dépouillée dans les années soixante, la fabrique de la paroisse se fonde sur le fait que ces objets auraient été acquis en contravention des articles du droit canon concernant la vente d'objets ecclésiastiques.

Le droit canon stipule en effet qu'aucun bien appartenant à une fabrique ne peut être aliéné sans le consentement formel de l'archevêché. Comme aucun des objets aujourd'hui réclamés par la fabrique n'a, selon les témoignages entendus jusqu'ici, fait l'objet d'un tel consentement, la fabrique de l'Ange-Gardien soutient être toujours "seule et unique" propriétaire de tous ces biens, aujourd'hui dispersés dans les musées et les collections privées.

Les "trésors de l'Ange-Gardien" consistent principalement en statues en pin datant du Régime français et attribuées à Jacques Leblond dit Latour, en vases sacrés et autres pièces d'orfèvrerie signées Ranvoyzé, Sasseville et Amyot, en chandeliers, crucifix, bénitiers et autres objets de culte.

Témoignant hier lors de la deuxième journée du procès, l'ancien sacristain de la paroisse, M. Arthur Huot, a pour sa part identifié la plupart des objets mentionnés dans la poursuite, précisant que tous ces objets étaient à l'Ange-Gardien au moment où l'abbé Joseph-Henri Gariépy a été nommé curé de la paroisse en octobre 1962, mais avaient disparu pour la plupart un an plus tard.

Toujours alerte et la mémoire remarquablement fidèle malgré son âge, M. Huot, qui fut sacristain de 1956 à 1966, en a outre raconté que l'abbé Gariépy se rendait fréquemment dans la voûte où étaient entreposés ces objets avec M. Roger Prévost, l'un des principaux personnages mis en cause dans cette affaire.

M. Huot ne sait pas ce dont il était question entre M. Prévost et le curé Gariépy lorsqu'ils visitaient la voûte, située dans la sacristie, mais c'est à l'époque de ces visites fréquentes que les pièces dont il est question sont disparues.

Le témoignage de M. Huot a d'ailleurs été corroboré dans ses grandes lignes par celui de l'ancien vicaire de la paroisse,

Voir page 6: Musée

Les trois otages du Manitoba sont sous la férule d'un certain Cliff

OAK LAKE, Manitoba (PC) — Un suspense qui a débuté par le meurtre d'un policier de la Gendarmerie royale du Canada et des blessures infligées à un agent féminin ainsi qu'à un sous-officier du même corps policier continuait à se dérouler hier, alors qu'un gunman âgé de 43 ans et originaire de la Colombie-Britannique gardait en otages trois personnes.

L'homme qui ne s'est identifié que sous le prénom de Cliff aux reporters, détenait le Dr Markus Scherz, sa femme Stéphanie et un agriculteur, M. Dave Penny, dans le cabinet du médecin à Oak Lake, une petite localité située à 250 kilomètres à l'ouest de Winnipeg.

Un journal de Vancouver identifiait hier le gunman comme étant un certain Donald A. Archer, de Surrey, C.-B., et affirmait qu'il avait loué un camion d'une tonne pour une période de deux jours le mois dernier, mais qu'il ne l'avait jamais rendu.

Armé jusqu'aux dents, l'individu réclamait $100,000 comptant, un avion pour le conduire en compagnie de sa femme à l'extérieur du pays et une promesse qu'on ne chercherait pas plus tard, à l'extrader.

Tard lundi soir, le forcené s'est entretenu avec l'avocat Hersh Wolch de Winnipeg, qui servait en quelque sorte de médiateur.

L'avocat devait expliquer aux reporters que le gunman lui avait semblé entretenir de bonnes relations avec ses otages, qui n'avaient pas été malmenés en aucune façon.

"La dernière chose au monde que je souhaite, c'est de faire du mal aux gens qui sont avec moi dans cette maison", aurait-il dit à l'avocat. Ce dernier a aussi révélé que le Dr Markus Scherz avait donné des amphétamines au dénommé Cliff et qu'il pouvait demeurer éveillé jusqu'à jeudi.

L'incident a débuté tôt lundi matin par la mort tragique du gendrame Dennis Onofrey, 27 ans, abattu d'une décharge de fusil de chasse à la porte d'un motel de la localité de Virden, alors qu'il enquêtait sur un vol de camion. Originaire de Winnipeg, le gendarme Onofrey était membre de la GRC depuis trois ans, marié et père d'un enfant.

Les deux autres policiers qui ont subi des blessures sont le gendarme Adèle Smith, 23 ans de Sault Ste-Marie, Ontario, membre de la GRC depuis neuf mois seulement et le caporal R.D. Horneth, 30 ans, d'Outlook en Saskatchewan, policier fédéral depuis 11 ans.

La femme du gunman a également été blessée au cours de la fusillade qui suivit le meurtre du policier Onofrey. Comme les policiers blessés, elle a été transportée à l'hôpital général de Brandon.

S'entretenant avec les reporters par téléphone, le gunman a déclaré: "Je ne veux pas toucher à un seul cheveu de la tête de qui que ce soit, croyez-moi."

Il a toutefois affirmé qu'il ne se rendrait jamais.

"Je me suis engagé envers ma femme et elle ne changera certainement pas d'idée. Nous en sommes désormais au point où nous vivrons ensemble ou nous mourrons ensemble..."

Dubois et Ouimet

L'appel est rejeté avant même d'avoir été plaidé

Parce que le dossier conjoint de l'appel qu'ils avaient interjeté contre leur condamnation à vie pour le meurtre de Jean-Guy Fournier, un barman de l'hôtel Iroquois, n'était pas prêt au moment où il aurait dû être remis au tribunal, Jean-Guy Dubois et Jacques Ouimet se sont vu refuser ce pourvoi hier par les juges Owen, Dubé et Mayrand, de la Cour d'appel.

Peu après, toutefois, l'un de leurs procureurs en première instance, Me Léo-René Maranda, a déclaré qu'il réclamerait fort probablement, et dans les prochains jours, une annulation de cette décision du plus haut tribunal québécois.

N'ayant pas eu le loisir de s'adresser lui-même au tribunal, le jour où la couronne a présenté une demande de rejet, Me Maranda soutient que certains faits à la fois fort pertinents et très importants n'ont pas été mis à la connaissance des trois magistrats, en ce qui a trait notamment aux démarches qui ont entouré la confection avortée de ce dossier conjoint.

En raison de la durée (fort longue) du procès, il va sans dire que ce document en dix copies aurait coûté plusieurs milliers de dollars, et une demande avait été faite pour que l'Aide juridique en assume le coût, semble-t-il.

A mots couverts, lors de leur bref passage devant la Cour d'appel, ces jours derniers, les deux prévenus ont semblé soutenir que c'était parce que "c'était une affaire des Dubois" que la somme nécessaire n'avait pas été souscrite.

Le budget de transport de Longueuil est adopté

Le conseil municipal de Longueuil a finalement adopté lundi soir la part du budget que cette ville doit consentir pour les services de transport en commun sur la rive-sud et à la CTCUM.

C'est depuis décembre qu'un groupe de conseillers majoritaires s'opposaient à l'adoption de ce budget pour souligner que les élus municipaux n'ont aucun rôle à part celui de voter le budget.

Ils ont cependant procédé à l'adoption du budget de $2,616,000 pour les deux commissions de transport en 1978 dans un délai suffisant pour éviter à la ville d'avoir recours à des emprunts temporaires à défaut de rentrées de taxes qui n'auraient pas été possibles sans l'adoption du budget.

FORMIDABLE
du nouveau dans Cartierville
LE RHUYS
Un restaurant français ou le chef est patron
Ses spécialités:
L'omelette Duchesse Anne
Le homard sauce corail
Permis complet
5393 Blvd Gouin ouest
face à l'hôpital Sacré-Coeur
Réservations 332-1706

"GESTION 2000"
Séminaire intensif du 31 janvier au 3 février 1978
PARTICIPANTS: Tout administrateur ou cadre supérieur motivé et intéressé à améliorer ses connaissances.
CONTENU: Le comportement humain dans les organisations - la motivation et la satisfaction au travail - l'enrichissement des tâches - le climat organisationnel - la communication et la prise de décision - la dynamique des groupes et les groupes de travail - le leadership et le commandement - le comportement administratif - la résistance au changement.
HORAIRE: 31 janvier au 3 février 1978, de 9h à 17h.
COÛT: $225 pour la session (repas inclus) et $15 de frais d'inscription.
ENDROIT: Hôtel LaSalle, 1240 rue Drummond, Montréal.
RÉSERVATIONS:
La Chambre de Commerce de la province de Québec
a/s M. Jean-Pierre Tremblay
500 rue St-François-Xavier
Montréal, Québec, H2Y 2T6
Tél.: 844-9571 (514)

LA SUPER - NOCES - FÊTE
Une fête réunira anciens et nouveaux collaborateurs de la Préparation au Mariage à Montréal, le 4 février 1978.
Si vous avez été très actifs dans ce Service et n'avez pas reçu d'invitation, veuillez communiquer dès aujourd'hui avec le Service d'Animation à la Préparation au Mariage à **288-4261.**

TEST D'APTITUDES
LA SCIENTOLOGIE® La clé pour un bien-être personnel, offre une évaluation professionnelle
DE VOTRE PERSONNALITÉ ET DE VOS APTITUDES
VOTRE PERSONNALITÉ ET VOS APTITUDES DÉTERMINENT VOTRE FUTUR
Connaissez-les. Aucune obligation de votre part.
L'ÉGLISE DE SCIENTOLOGIE
15 ouest, Notre-Dame Montréal, Québec
Informations: 844-5468
ouvert 7 jours par semaine 9h30 à 22h30
Place d'Armes
Copyright (C) 1977 par L. Ron Hubbard. Tous droits réservés.

éditorial

L'apport du juge Deschênes au débat

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec était saisi de deux questions fondamentales: 1) les articles 7 à 13 de la Charte de la langue française (touchant la langue de la législation et de la justice) violent-ils l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord? 2) Si oui, ces articles de la loi québécoise sont-ils quand même valides dans la perspective où l'Assemblée nationale pouvait amender unilatéralement l'article 133 dans les matières de sa compétence?

Aux deux questions, le juge Jules Deschênes répond par la négative dans un remarquable jugement de 75 pages qu'il serait présomptueux de vouloir résumer ou analyser dans un article, et dont on trouvera dans la page voisine la première partie du texte intégral, la seconde devant être reproduite demain.

Le procureur général du Québec ayant aussitôt annoncé que le gouvernement en appelle de la décision, on évitera de se prononcer sur les conclusions. Mais il faut dès maintenant signaler les qualités particulières de l'exposé du juge Deschênes, sa clarté, sa rigueur logique, la force de la démonstration, l'abondance et la pertinence de ses références.

Me Peter M. Blaikie et deux autres avocats du Barreau du Québec recherchaient par leur action une déclaration d'ultra vires à l'encontre des sept articles qui forment le chapitre III du Titre Premier de la Charte. Le juge Deschênes accueille leur action dont on connaîtra le sort en Cour d'appel.

On sait avec quel souci d'application le juge en chef de la Cour supérieure aborde et pose les problèmes qui lui sont présentés. Cette fois encore, la cohérence et la limpidité de la pensée imposent l'admiration quand elles n'emportent pas l'adhésion.

En conclusion, M. Deschênes formule une observation pertinente qui, s'il en était besoin, contribuera à dissiper les velléités de quiconque serait tenté de prêter à sa démarche des motifs politiques. Cette précaution n'était pas inutile quand on sait comment les hommes politiques accueillent parfois les décisions des tribunaux sur des questions d'ordre constitutionnel.

"S'il est vrai, écrit-il, que les circonstances ont changé (au Québec et au Canada), que les esprits ont évolué et que d'aucuns n'acceptent plus d'être régis par les textes qui ont présidé à la naissance de ce pays, il leur appartient de faire passer leurs convictions dans la réalité politique canadienne; mais en attendant ce jour-là, c'est la constitution actuelle que le tribunal doit lire, interpréter et appliquer."

●

A cet égard, deux choses sont frappantes. Lorsque la Loi 101 fut sanctionnée, en août dernier, les conseillers du gouvernement fédéral ont scruté avec attention chacune des lignes du texte. Les réactions négatives, on s'en souvient, ont principalement porté sur le chapitre de la langue de l'enseignement qui restreint l'accès de l'école anglaise et en écarte les petits anglophones des autres provinces. C'est à la suite de la conférence des premiers ministres provinciaux à St. Andrews, quand il est devenu évident que les autres provinces refuseraient les accords de réciprocité proposés par le Québec que M. Trudeau a relancé l'idée d'inscrire dans la Constitution canadienne des droits garantissant l'enseignement dans l'une ou l'autre des langues officielles. C'est encore l'objectif déclaré du premier ministre fédéral en dépit du refus qu'il a essuyé à Québec et de la réception plutôt tiède faite à sa formule dans les autres provinces.

Quant aux autres aspects de la Loi 101, les spécialistes fédéraux semblaient conclure, sans le dire clairement, que la Charte n'allait pas à l'encontre de la Constitution. C'est du reste la raison pour laquelle le gouvernement d'Ottawa, tout en déplorant le caractère excessif de certaines dispositions, n'a pas estimé utile de prendre lui-même l'initiative de soumettre la question à la Cour suprême, comme l'y autorisait la Loi de ce tribunal. Ce débat, devait affirmer à ce propos M. Trudeau, est avant tout politique: il appartient par conséquent aux citoyens du Québec de porter un jugement politique, et aux anglophones de cette province de la contester devant les tribunaux s'ils croient devoir le faire. Beaucoup d'anglophones ont éprouvé un sentiment de trahison: Ottawa, disaient-ils, craignant de perdre une bataille constitutionnelle devant les tribunaux, choisit d'abandonner la minorité de langue anglaise au Québec.

Une deuxième chose est frappante. Pendant toute la durée des interminables débats sur la charte et le projet de loi 1, puis 101, à quelques notables exceptions près, il ne fut pas souvent question de l'article 133. Certes, il avait été souligné que les articles touchant la langue de la législation et de la justice n'étaient pas parfaitement conformes aux prescriptions de l'AABN, notamment à l'égard des tribunaux. Mais, au total, c'est moins l'opposition politique que le Barreau qui, sur ce plan, se fit surtout entendre. Au sujet de la langue des projets de loi, des lois et des règlements, l'opinion publique et la presse paraissaient satisfaites de l'article 10 portant que "l'administration imprime et publie une version anglaise des projets de loi, des lois et des règlements".

Paradoxalement, la Cour supérieure désavoue aujourd'hui le chapitre qui avait suscité peu de débats avant l'adoption de la Charte.

●

Le juge Deschênes, dans la première partie de son exposé, dispose des objections que le représentant du procureur général a faites devant lui à l'encontre de la thèse des demandeurs. Pour peu qu'on relise l'article 133, on doit se rendre à plusieurs de ses arguments. Sa démonstration au sujet de la langue des tribunaux paraît plus convaincante encore que celle qu'il établit quant à la langue de la législation.

Mais c'est dans l'analyse de la deuxième question dont il était saisi que le juge touche le coeur du problème. En effet, les procureurs du Québec ont soutenu, à l'instar de plusieurs spécialistes, conseillers et ministres du gouvernement au cours de l'étude du projet de loi, que la Charte de la langue française, à supposer qu'elle viole l'article 133, constitue quand même une législation valide. Pour justifier cette thèse, il suffirait de voir dans la Loi 101 un amendement implicite à l'article 133, le Québec ayant le pouvoir constitutionnel de modifier unilatéralement cette disposition de l'AABN dans la mesure où celle-ci règle des questions qui relèvent de la constitution interne du Québec.

Cette thèse suppose que l'article 133 (qui, rappelons-le, porte sur l'usage obligatoire ou facultatif de l'une et l'autre des langues au Parlement du Canada, à la législature du Québec et devant les tribunaux) est divisible et qu'il n'est pas intangible. Les deux thèses ont été et peuvent être également soutenues. Il appartenait donc au juge Deschênes d'établir si, à son avis, l'article 133 fait effectivement partie de la Constitution du Québec et, en même temps, pour les questions relevant de l'autre juridiction, de la Constitution du Canada. Il était en outre appelé à déterminer si une province peut modifier un article dont la majorité des spécialistes cités estiment qu'il appartient aux chapitres dits intangibles de l'AABN.

L'intangibilité lui semble évidente puisque "c'était l'intention des Pères de la Confédération de soustraire la question de l'usage des deux langues anglaise et française à la possibilité de l'arbitraire ou du caprice ou même, tout simplement, de la volonté perçue comme légitime d'une majorité, qu'elle fût anglophone dans le Parlement central ou francophone dans la législature de Québec". Article conséquemment indivisible, conclut le magistrat pour qui le Québec n'a pas la compétence voulue d'amender unilatéralement le 133 de l'AABN.

On peut dès maintenant prévoir que la suite du débat portera sur cet aspect fondamental du problème. Aussi faut-il reconnaître que le juge Deschênes, en dégageant avec une telle clarté les données essentielles de la question, facilitera les discussions ultérieures, non seulement devant les tribunaux, mais aussi dans l'opinion.

Michel ROY

bloc-notes

À brouilleur, temps d'antenne

Si l'on en croit une correspondance du New York Times, en date du 23 courant, les Etats-Unis s'apprêteraient à offrir aux autorités soviétiques et est-européennes un temps d'antenne à Radio Liberty et Radio Free Europe... Cette trouvaille, on la doit à nul autre que John Gronouski, président du BIB (Board for International Broadcasting), une agence indépendante qui supervise les deux stations naguère "administrées" par la CIA à Munich.

Quoi de plus naturel, en effet, que d'étendre le bénéfice du droit de réplique à ceux qui se sentent victimes d'une "propagande diffamatoire". Mais quand on sait l'insistance avec laquelle les Soviétiques et certains de leurs amis est-européens dénoncent les activités de Radio Free Europe et de Radio Liberty, (à la conférence de Belgrade et ailleurs), et quand on sait que depuis près d'un an ces deux stations mettent en place onze nouveaux émetteurs en Allemagne fédérale et au Portugal, ce droit de réplique proposé paraît pour le moins suspect.

Apparemment, les principaux intéressés des pays de l'Est auraient été informés de la chose, mais on ignore encore leur réponse. Que peut-on d'ailleurs répondre à une offre qui paraît piégée?

Le fait est qu'aussi bien Radio Free Europe que Radio Liberty n'auront aucune hésitation et aucune difficulté à donner suite à l'idée de M. Gronouski; on devrait même dire qu'elles se feraient un plaisir d'accorder un temps d'antenne à la réplique soviétique pour la bonne raison que ce serait dans leur propre intérêt!

Ainsi, selon les déclarations attribuées au président du BIB, l'offre ne vise pas seulement à rectifier une information ou à corriger une nouvelle inexacte, mais bien à créer un climat propre à faire cesser le brouillage des émissions! On sait par exemple que certains (rares) pays de l'Est, comme la Hongrie, ne s'évertuent plus à rendre inaudibles les émissions de Munich, contrairement à l'URSS ou la Tchécoslovaquie qui s'acharnent à les brouiller systématiquement. Sans être expert, on imagine facilement une situation où l'un amplifiant et étendant ses émissions et l'autre intensifiant son brouillage, on se gaspille en pure perte et en pures parasites... D'autant plus que les émissions se faisant sur des longueurs d'onde mobiles, le brouilleur est coïncé à devoir "assourdir" pratiquement toute la gamme des fréquences... Quitte à revenir sur cette question à l'occasion de la publication du rapport attendu, retenons pour l'heure l'explication gracieusement fournie par le président du BIB: que le temps d'antenne offert pourrait être une "solution civilisée" au problème (coûteux) du brouillage. Accepter l'explication signifie qu'on prend pour acquis qu'il est de l'intérêt du brouilleur aussi d'aboutir à cette solution "civilisée".

Pourtant, c'est là qu'on flaire le piège: même s'il était désireux de souscrire à une solution à l'amiable, ledit "brouilleur" ne pourrait accepter l'offre! Ce qui est reproché à Radio Free Europe et à Radio Liberty — et ce, même si la supervision est aujourd'hui assurée par une agence indépendante — c'est d'être des voix de propagande cherchant à saper (en 16 langues pour la seule URSS!) les fondements mêmes du système soviétique. Est-ce parce que cette "propagande" est réellement dangereuse que les Soviétiques s'acharnent à la brouiller? Peut-être. Toujours est-il que l'URSS, imitée en cela par la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, veut faire taire cette voix et non la rendre accessible à tout le monde! Souscrivant à l'offre de M. Gronouski, les Soviétiques se trouveraient à faciliter la mission impartie à ces deux stations, mission qui, sous divers raffinements, est d'informer les Soviétiques sur le monde extérieur (et intérieur), donc de contrecarrer la propagande officielle qui manipule à sa guise l'opinion. En d'autres mots, souscrivant à l'offre, Moscou se prêterait obligeamment à la contre-propagande!

En pratique, que changerait ce "temps d'antenne", consenti à des conditions précises, quand l'ensemble des émissions représente 980 heures par semaine?

Sans entrer dans ces détails, une raison à elle seule suffit à faire rejeter l'offre: se prêtant à la solution "civilisée" préconisée, l'URSS accorderait crédibilité à ses deux "bêtes noires" que sont Radio Free Europe et Radio Liberty! Une forme de reconnaissance puisque non seulement on "écouterait" ces deux voix mais encore on irait leur donner, à l'occasion, la réplique officielle sur la même longueur d'onde... "Chers auditeurs, vous venez d'entendre M. Brejnev, sur Radio Free Europe, la voix autorisée qui emprunte toutes les voix"...

Jusqu'à plus ample informé, on reste convaincu que la réponse sera un refus, ce qui est peut-être l'un des résultats escomptés: un refus soviétique justifierait les efforts de renforcer les émissions incriminées! Et si Moscou et les siens revenaient à la charge avec leur accusation de "propagande diffamatoire", on leur reprocherait leur refus de la solution à l'amiable.

Georges VIGNY

L'ACTUALITÉ

La difficile relance des pourparlers sur Chypre

Après un séjour de vingt-quatre heures à Ankara le secrétaire d'État Cyrus Vance s'est arrêté à Athènes sur l'invitation de M. Caramanlis, désireux de lui faire connaître la position grecque dans l'affaire de Chypre, dans les relations avec l'OTAN et dans le différend gréco-turc concernant le plateau continental de la mer Égée. De toute évidence, le gouvernement d'Athènes n'aurait pas été aussi soucieux d'informer M. Cyrus Vance si Ankara n'avait pas paru récemment regagner un peu de terrain avec la constitution du gouvernement de M. Bulent Ecevit.

Celui-ci, en effet, a exprimé sa volonté d'aboutir à un règlement à Chypre, en même temps qu'il esquissait une tactique de dégagement relatif vis-à-vis des États-Unis et de l'OTAN. Relatif, mais suffisant pour renverser en apparence les conséquences psychologiques de la pression américaine sur la Turquie. Le Congrès américain n'ayant toujours pas ratifié l'accord de défense bilatéral du 26 mars 1976, les vingt-six bases et points d'appui américains en Anatolie demeurent fermés. M. Ecevit s'est contenté de dire qu'il s'agissait là d'une "expérience amère". Il ne perd pas pour autant l'espoir que l'embargo sur les armes pourrait être levé à la fin de mars.

C'est dans un autre cadre, celui de ses entretiens avec M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, que le premier ministre turc avait, peu auparavant, montré des dispositions ouvertes pour un règlement à Chypre. La Turquie doit faire connaître à la fin de février les propositions constitutionnelles et territoriales dont M. Waldheim aurait à apprécier si elles permettent l'ouverture de négociations sérieuses entre les communautés chypriote-grecque et chypriote-turque à Vienne en mars.

Ce qui a filtré des projets étudiés par MM. Ecevit et Rauf Denktash, président de l'"État fédéré" turc-chypriote, repose sur l'égalité des autorités des deux groupes ethniques. La présidence de la République de Chypre leur serait alternativement confiée, et le gouvernement central serait intérimaire tant que la sécurité de la communauté turque ne serait pas assurée. Varosha, faubourg touristique de Famagouste, serait ouvert aux hôteliers chypriotes-grecs, et la zone turque serait réduite.

Athènes comme Nicosie demeurent dans l'attente, non sans scepticisme, et n'accordent pas grand crédit aux appels de M. Ecevit à tenir une réunion avec M. Caramanlis. Même si ces projets turcs ne trouvent pas de confirmation, ils ne sont pas dépourvus de vraisemblance. Or, ils contredisent la thèse fondamentale de M. Kyprianou, héritier de la politique de Mgr Makarios; à savoir le caractère unitaire de la République chypriote.

M. Waldheim a pu considérer comme un progrès d'avoir réuni à sa table le 15 janvier, à Nicosie, MM. Kyprianou et Denktash. Or, le président de l'"État fédéré" turc, qui ne se rendit pas à l'invitation sans y avoir été incité par Ankara, y a vu la confirmation de son égalité avec M. Kyprianou, auquel il dénie la qualité de président de la République. C'est un malentendu majeur.

Le recours au Conseil de sécurité demeure pour Nicosie la dernière ressource si les tentatives actuelles ne débouchent sur rien. Mais Athènes, Ankara et Washington sont au moins d'accord sur la nécessité de ne pas internationaliser la querelle. Existe-t-il entre les trois capitales une disposition identique à un compromis qui figerait plus ou moins le découpage actuel de l'île? Rien ne permet de l'affirmer, mais la nature des choses, interdisant à Washington de choisir entre la Grèce et la Turquie, ne risque-t-elle pas de jouer au détriment des Chypriotes grecs si le maintien de leur indépendance souhaitée par Athènes devait être payé de la consécration de la division?

(Le Monde)

la parole du jour

"Il y a plusieurs membres, et cependant un seul corps. L'oeil ne peut donc dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête à son tour dire aux pieds: Je n'ai pas besoin de vous" — 1 Corinthiens 12,20-21.

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survint le jour de brouillards et de ténèbres" — Ezéchiel 34,12.

"Qu'il n'y ait point parmi vous de divisions. Soyez bien unis dans le même esprit et dans la même pensée" — 1 Corinthiens 1,10.

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact" — Proverbes 11,22.

"Tu ne t'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." — Deutéronome 22,4 (législation mise par écrit au septième siècle avant JC)

"Jésus devait mourir... pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" — Jean 11,52.

lettres au DEVOIR

Le concours de l'UEQ: non-réclamation n'est pas renonciation

Monsieur le directeur,

En décembre dernier, l'Union des écrivains québécois rendait public un **Concours de synopsis d'émissions littéraires à la télévision**. Une formule de non-réclamation (et non pas de renonciation, comme on l'a dit) qui apparaissait sur le formulaire de participation a soulevé quelques commentaires de M. Renald Tremblay (LE DEVOIR, 14 janvier 1978) et MM. Yves Chaput et Robert Lévesque (LE DEVOIR, 17 janvier 1978).

Si les auteurs de ces lettres ouvertes s'étaient tout d'abord informés du cadre de la loi, ils sauraient sans doute que nous n'avons pas plus qu'eux les moyens de protéger les idées, et que seule une réalisation matérielle peut être défendue. Il n'existe pas de mécanismes connus permettant de savoir qui a eu l'idée le premier, et dans le cas qui nous occupe il est plus que probable que des idées similaires nous parviendront. En conséquence, la formule de non-réclamation existe parce que nous n'avons pas le don d'ubiquité, et fort heureusement, parce qu'on n'enregistre pas encore dans un immense ordinateur gouvernemental, et directement de nos cerveaux, les idées émises au millionième de seconde près. Cette formule de non-réclamation est donc un avertissement. Bien entendu, personne n'est forcé de participer s'il se croit lésé par cette situation. Cependant, il est évident que l'Union des écrivains défendra auprès des sociétés de télévision le travail d'idéation de ceux qui gagneront le concours, ne serait-ce qu'en leur accordant publiquement la paternité ou la maternité de leur synopsis.

Mais encore faut-il rappeler, et cela est très clairement indiqué dans le formulaire de participation, que nous incorporerons une partie des idées soumises dans un projet d'ensemble que l'Union elle-même entend soumettre. Mais rien ne garantit, dans l'éventuelle acceptation de ce projet par une société de télévision, qu'il soit utilisé dans son intégrité ou son intégralité. Elle s'inspirera plus probablement de l'idée soumise, comme nous nous serons inspirés des idées reçues pour préparer notre projet.

Il est aussi évident que l'Union des écrivains québécois n'a pas l'intention de se faire le négociateur de ces idées ni d'en retirer quelque profit que ce soit.

Et quant aux "producteurs culturels" (expression sur laquelle MM. Yves Chaput et Robert Lévesque n'ont pas de droits)... victimes de "ce genre de manoeuvre", il serait éminemment plus profitable pour eux de se mettre sur le marché du travail, plutôt que de participer à des jeux de hasard. Mais on n'est pas québécois pour rien...

Pour ce qui est de "la négation évidente et claire du droit d'auteur" dont parle M. Renald Tremblay, il serait sans doute aussi "mort de rire" s'il savait que, selon la Loi canadienne sur le droit d'auteur, il ne possède plus les droits sur la lettre qu'il a fait parvenir au DEVOIR, mais qu'ils appartiennent désormais à celui-ci.

Jean Yves COLLETTE
Secrétaire général
Union des écrivains québécois
Montréal, le 20 janvier 1978.

Le passé plutôt que le témoignage d'un réfugié

M. Georges Vigny,
Le Devoir

Dans la rubrique Bloc-notes à la page éditoriale en date du 10 janvier vous avez titré votre article "AU NOM DU KHMER QUI MEURT" en faisant allusion à un appel d'un réfugié au nom de Pin Yathay connu par tous les Cambodgiens sous la "République Khmère" comme le plus proche collaborateur de Lon Non, frère de Lon Nol, travaillant depuis le coup d'état de 1970 pour consolider l'emprise américaine en Indochine.

Si Pin Yathay était resté jusqu'à l'arrivée des Khmers rouges au pouvoir en 1975, ce n'était pas dans un désir nationaliste de travailler comme un simple technicien, comme il prétendait, c'était tout simplement dans l'espoir de partager le dernier dollar américain en compagnie de Lon Non et de Long Boreth, l'un des premiers ministres les plus minables sous la prétendue République.

Pin Yathay lui-même, depuis l'arrivée des révolutionnaires au pouvoir déclarait au DEVOIR que ses seules préoccupations étaient d'essayer de mentir et de corrompre les responsables pour bénéficier des faveurs ou détourner les rations alimentaires au détriment des autres citoyens de son groupe, en passant par la critique du pouvoir et la fabrication des faux papiers. De telles activités ne relèvent-elles pas d'une peine criminelle dans une société libérale comme le Canada? Comment veut-on réaliser une révolution sociale sans que les anciens membres féodaux subissent les mêmes traitements qu'un paysan (90% des Khmères) soumis par le passé à une exploitation systématique?

Au Cambodge, près de 90% de la population est formé de paysans. L'arrivée au pouvoir des Khmers rouges ne change en rien le mode de vie normale de cette grande majorité, au contraire ils sont sûrs que leur récolte ne profitera pas à une poignée de petits commerçants et de fonctionnaires corrompus. Cependant, l'épreuve la plus difficile et, d'après vous, "inhumaine", c'est les 10% des favorisés de la féodalité khmère pour laquelle l'habitude urbaine semi-occidentale rend difficile un travail égal à la majorité des travailleurs paysans.

Cependant, permettez-moi de vous demander combien y a-t-il de Gouvernements dans ce monde occidental et présumément démocratique capables de s'identifier à 90% de la population?

Mon désir est tout simplement d'attirer votre attention sur des nouvelles biaisées, peu fiables, difficiles à vérifier comme c'est le cas de tout ce qui se passe au Kampuchea démocratique à l'heure actuelle, surtout quand elles proviennent d'un réfugié dont le passé n'est pas une garantie suffisante de crédibilité.

Le même phénomène a été repris à l'écran de Radio-Canada dans la soirée du 9 janvier 1978 dans une entrevue mal dirigée surtout quand il s'agit des affaires internationales, où faute de trouver une qualité suffisante de personnes ressources, la télévision d'Etat se contente des informations à sens unique. Ces types d'informations mettront le journaliste canadien dans l'optique des plus réactionnaires, en interviewant Pin Yathay, seul côté opposé du régime actuel du Kampuchea démocratique. Pin Yathay ne faisait alors que raconter ses aventures et impressions strictement personnelles!

Par ailleurs, l'ambassadeur de Suède en Thaïlande, M. Jean-Christophe Oberg, qui vient d'effectuer une visite au Kampuchea démocratique ne pense pas que les informations publiées dans la presse occidentale et qui présentent la situation actuelle au Kampuchea démocratique sous un jour très sombre soient fondées dans les faits, rapporte le journal Le Monde du 30 décembre 1977.

Phuong-Chrey SOKHA
Etudiant des HEC
Université de Montréal
Montréal, le 19 janvier 1978.

Les droits de l'enfant adoptif et de sa mère

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale. —Déclaration Universelle des Drois de l'homme (Article 25 (2)).

Le Code canadien du Travail prévoit un congé de maternité pour la mère 'naturelle' qui travaille à l'extérieur de la maison. En pratique, cela veut dire que la mère peut, sans risque de perdre son emploi, s'absenter de son travail pour se préparer à accoucher, pour accoucher, et pour reprendre ses forces après l'accouchement. Ce bénéfice est accordé à la mère 'naturelle' parce qu'elle est physiquement incapable de travailler pour un certain temps à l'occasion d'une naissance.

Pour ce qui est de la mère adoptive, le Code canadien du Travail ne prévoit absolument rien... parce que cette dernière est toujours physiquement capable de travailler. En pratique, cela veut dire que la mère adoptive met son emploi en jeu lorsqu'elle s'absente pour prendre soin de son enfant quand il arrive au foyer.

Lorsqu'ils ont choisi de modifier le Code canadien du Travail pour y inclure des droits au congé de maternité, nos législateurs fédéraux ont négligé de prendre en considération les besoins de l'enfant. Heureusement, pour l'enfant 'naturel' cette omission n'eut pas de conséquences sérieuses puisque celui-ci a droit à la présence de la mère qui, tout en reprenant ses forces, peut s'occuper de lui. Ceci est essentiel tant pour la mère que pour l'enfant, si bien que, souvent, la mère 'naturelle' a recours au maximum de temps alloué en congé afin de voir aux besoins de l'enfant et afin de s'adapter à lui même si, physiquement, elle était prête à faire un retour au travail plus tôt.

Malheureusement, tel n'est pas le cas pour l'enfant adoptif qui, bien qu'il ait besoin lui aussi de la présence de sa mère adoptive lors de son arrivée, doit compter sur la possibilité pour sa mère de quitter son emploi.

Pourquoi cette discrimination à l'endroit de l'adoption? S'agit-il d'un vestige du passé dont on se débarrassera bientôt ou n'est-on pas encore convaincu du fait que la qualité de notre société se juge à la façon dont on traite nos citoyens les plus faibles?

Gilles MARLEAU

Ottawa, le 17 janvier 1978

La preuve fournie à Winnipeg

Monsieur le directeur,

Lors des audiences de la Commission Pépin-Robarts tenues à Winnipeg ces jours derniers, jamais n'avons-nous tant vu publiquement une volonté d'assimilation aussi manifeste de la part des anglophones à l'endroit du groupuscule francophone qui plaidait dans son volumineux mémoire transporté dans une antique brouette des années 1870 que "tout a déjà été dit".

On comprendra désormais pourquoi, eux, qui représentaient 50% de la population manitobaine au tournant du siècle dernier et malgré ce taux exceptionnellement élevé de naissances qui caractérisait les Canadiens français d'alors, ne représentent plus qu'une minorité moribonde de 6%.

Par ailleurs, j'ai travaillé neuf mois en Alberta en 1976-77 et j'ai compris plus que tout autre pourquoi il reste moins de 3% de Franco-Albertains et pourquoi le processus d'assimilation totale, trop long à expliquer ici, est inévitable. Je dirai simplement que j'ai rencontré de nombreux Franco-Albertains de tous les âges à Fort-McMurray, Plamondon, Lac la Biche, Bonnyville, St-Paul, Edmonton, non seulement se sentir mal à l'aise de parler en français avec moi devant des anglophones, mais en être honteux et finalement préférer parler en anglais.

Historiquement dans le cas de sept provinces, exception faite de Terre-Neuve, du Québec et du Nouveau Brunswick, on est en droit de parler de génocide en douce de la part des anglophones à l'égard des francophones, lesquels sont devenus des groupes minoritaires en voie de disparition.

La Commission Pépin-Robarts aurait dû voir le jour au tournant du siècle dernier. On ne peut espérer grand-chose d'applicable suite aux recommandations de la Commission, puisque la loi des langues officielles ratifiée en 1969 se révèle un vrai fiasco 9 ans plus tard du côté anglophone, et ce, en dépit des millions de dollars que le gouvernement fédéral a investis dans ce projet.

Souverainement,
Réjean HINSE
Montréal, le 17 janvier 1978.

Loin d'être mûrs pour n'importe quelle constitution

Je suis très déçu de la manière fort disgracieuse dont les membres de la commission Pépin-Robarts ont été traités par certains blancs-becs, lors de la séance réservée au public le premier soir à l'Hôtel Reine Elizabeth. J'étais présent et la désinvolture pour ne pas dire le sans-gêne de certains intervenants avec leur bagage historico-sentimental — y inclus l'allusion à Louis Riel — m'a fait comprendre que beaucoup de gens de la région montréalaise et autres sont loin d'être mûrs pour une constitution quelle qu'elle soit.

Le problème ne réside pas seulement dans le danger que pourrait courir la langue française, qui d'ailleurs est fort bien défendue, mais dans l'avenir à cause de la forte dénatalité qui afflige notre province. Il est aussi impérieux d'avoir une relève suffisante pour pouvoir lui assurer une survie.

L'avenir du Canada réside peut-être dans une redistribution des pouvoirs, cependant cela doit se faire dans l'harmonie et l'exemple de l'état d'esprit qui présidait au Reine Elizabeth n'en présage guère... Au lieu de provinces comme entités politiques — lesquelles d'ailleurs ne sont que le produit de la politique — des groupements par régions comme l'Ouest incluant l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba pour un, la Colombie-Britannique qui est différente, l'Ontario, le Québec et les Maritimes pour l'autre — y incluant Terre-Neuve avec le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Ces régions ont une géographie, une économie semblables et correspondent à des besoins égaux.

Cependant, ce qui s'est dit à Montréal par le public à la Commission Pépin-Robarts n'a pas été positif et semblait correspondre à une prise de position de groupes différents. Rien de constructif, ni de coopératif qui puisse attirer le respect. En plus, nos soucis économiques et le chômage n'ont pas eu la place qu'il convenait dans la priorité des besoins pour l'unité du pays. Il ressort de cette soirée qu'une chose primait: la Commission a prouvé que nous vivons dans un pays libre. Espérons que la liberté saura subsister à l'abus qu'on en fait, dans les circonstances les plus sérieuses, pour l'intérêt du pays.

Fernand PREVOST
Montréal, le 20 janvier 1978

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année, six mois: $33, trois mois $21. À l'étranger: $65 par année, six mois: $36, trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste sérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le jugement Deschênes sur la Langue de la législation et de la justice

1) Sous l'aspect de la langue des lois, la Charte viole l'article 133 de l'AANB

■ Dans un jugement rendu hier à Montréal, le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, conclut à la nullité totale, au motif d'ultra vires, du Chapitre III du Titre premier de la Charte de la langue française (projet de loi 101 sactionné le 26 août 1977), intitulé "La Langue de la législation et de la justice". Nous publions ici la première tranche de cette monumentale décision, qui porte spécifiquement sur la langue de la législation. On notera que la Cour avait été saisie de l'action par trois avocats membres du Barreau du Québec, Mes Peter M. Blaikie, Roland Durand et Yoine Goldstein.

L'article 133 traite de la question linguistique sous quatre aspects, dans l'ordre suivant:

a) la langue des débats parlementaires;
b) la langue des **Records and Journals** parlementaire;
c) la langue des débats judiciaires;
d) la langue des lois.

De son côté, la **Charte** a adopté l'approche suivante:

a) le chapitre III du Tritre Premier s'intitule: **La langue de la législation et de la justice;**
b) l'article 7 déclare: "le français est la langue de la législation et de la justice au Québec";
c) les articles 8, 9 et 10 traitent de la langue de la législation;
d) les articles 11, 12 et 13 traitent de la langue de la justice.

Pour fins de commodité, la Cour se propose de modeler son étude sur la division que la **Charte** a retenue et d'étudier d'abord la langue de la législation, puis celle de la justice.

La langue de la législation

L'article 7 fait du français "la langue de la législation au Québec".

L'article 8 prévoit que les projets de loi sont rédigés, déposés, adoptés et sanctionnés en français.

L'artcile 9 ajoute que "seul le texte français des lois et des règlements est officiel".

Enfin l'article 10 complète le tableau en prévoyant que "l'administration imprime et publie une version anglaise des projets de loi, des lois et des règlements".

Lues ensemble ainsi qu'à la lumière du Préambule et des articles 1, 212, 213 et 219 de la **Charte**, ces dispositions visent certainement à établir un système d'unilinguisme en matière de législation par l'Assemblée nationale du Québec et on ne saurait sérieusement prétendre qu'elles laissent place à l'application de l'article 89 de la **Charte:**

> "Dans les cas où la présente loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle, on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue".

L'usage exclusif du français est prescrit par l'article 9, il est confirmé **a contrario** par l'article 10 et il soustend les articles 7 et 8. Mais il reste à considérer la comptabilité de ces articles de la **Charte** avec l'article 133 de l'A.A.N.B.

Il faut écarter la question de la langue des débats parlementaires: la **Charte** n'en traite pas.

Il faut toutefois s'arrêter aux deuxième et quatrième parties de l'article 133: la langue des **Records and Journals** parlementaires et la langue des lois.

a) La langue des Records and Journals parlementaires

Le Procureur Général du Québec soutient deux propositions:

1) Dans l'article 133, l'expression **Records and Journals** ne se réfère qu'aux procès-verbaux de la Chambre, à l'exclusion des projets de loi;

2) De toute façon, l'expression **both those languages shall be used** n'implique pas simultanéité d'emploi.

Les demandeurs et le Procureur Général du Canada ont pris le contre-pied de ces propositions que la Cour étudiera dans l'ordre.

1°) Signification de: Records and Journals

La Cour est d'opinion qu'en employant deux mots pour décrire des institutions qui trouvaient leur origine chez lui, le Parlement impérial a dû vouloir désigner deux choses différentes.

Le mot **Journals** ne présente pas de difficulté: il désigne essentiellement les procès-verbaux quotidiens des travaux de la Chambre (1). **May's Parliamentary Practice** (2) déclare:

> P. 251 "The Commons' Journal forms the permanent official record of the proceedings of the House;
>
> (...) The Journal is compiled from the minute books of the Clerks at the Table by the Journal Office. As a result of a revision carried out in October 1969, it is almost identical in form with the Votes and Proceedings."
>
> P. 248: "Votes and Proceedings — This is a record of the proceedings of the House on the previous day published under a sessional order first passed in 1680, and passed regularly on the first day of the session since 1689. The entries are compiled on the responsibility of the Clerk of the House by the Votes and Proceedings Office mainly from the entries in the minute books of the Clerks at the Table, and after "being first perused by Mr. Speaker" are printed and circulated. The Votes and Proceedings record all that is, or is deemed to be, **done** by the House, but they ignore everything that is **said** unless it is especially ordered to be entered."

Au Canada, **Bourinot** enseigne (3):

> "The "Votes and Proceedings" is printed daily, and distributed in English and French to members and others. The Journals are prepared under the direction of the clerk, by an officer of experience, called the clerk of journals. These journals are made up from the original minutes of the clerk, and whenever they differ from the votes and proceedings they alone are held to be correct."

C'est ainsi d'ailleurs que l'Assemblée législative du Canada l'entendait elle-même dans ses **Constitutions, Règles et Règlements** de 1861, selon qu'il appert des articles 91 et 92 qui sont coiffés du titre **Journal** en anglais comme en français.

Comme on peut raisonnablement soutenir que la **Charte** n'affecte pas les procès-verbaux de l'Assemblée nationale, sous cet aspect elle ne contrevient pas à l'article 133.

La Cour ne saurait toutefois partager les vues du Procureur Général du Québec à l'effet que le mot **Records** n'aurait aussi que le sens et la portée de **procès-verbal.** Il est vrai qu'il peut se rapporter tout autant aux tribunaux qu'au Parlement mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est le mot **archives** qui rend le mieux son sens naturel. (4).

Or, dans un corps législatif, c'est sans doute la documentation relative aux projets de loi discutés et adoptés qui constitue l'élément le plus important de la documentation et le premier objet du souci du gardien des archives (5).

Il faut d'ailleurs convenir de cette définition du mot **Records** quand on voit le détail de la procédure parlementaire relative aux projets de loi que décrit May's **Parliamentary Practice** (6).

De même en est-il au Canada suivant l'autorité de **Bourinot** (7) et de **Beauchesne** (8). Celui-ci commente en particulier:

> "(1) Throughout all its stages and proceedings the Bill itself continues in the custody of the Clerk or other officers of the House, and no alteration whatever is permitted to be made in it, without the express authority of the House or a Committee, in the form of an amendment regularly put from the Chair, **and recorded by the Clerks at the table** or by the Chairman in Committee.
>
> (2) Bills should be certified upon each of the three readings. The certificate is usually made by the Clerk Assistant. Unless it is duly made, the Bill cannot be dealt with by the Clerks of Votes and Proceedings or of the Orders of the Day, nor can it be sent to the Senate. **The original Bills, thus certified, form part of the records of the House.**"

Dans son opinion de juin 1972 à la **Commission d'enquête Gendron** (9), le Professeur **S.A. Scott** écrit:

> "...the use of both languages is required for the **"Records and Journals"**; bills are perhaps the most important of the records of proceedings of a legislative body."

C'est d'ailleurs ce qui découlait nécessairement à l'époque des **Constitutions, Règles et Règlements** de 1861 de l'Assemblée Législative du Canada:

> "44. Lorsqu'un Bill est lu dans la Chambre, le Greffier certifie sur l'endos les lectures et leurs dates respectives. Lorsqu'il est passé, il en certifie la passation ainsi que la date, au bas du bill."
>
> "48. Il est du devoir du Greffier en Loi de cette Chambre de réviser tous les Bills Publics après leur Première lecture, et de certifier sur l'endos qu'ils sont corrects; et dans chaque phase subséquente de ces Bills, le Greffier en Loi est responsable des corrections s'ils sont amendés. Il prépare aussi un Sommaire (**breviat**) de chaque Bill Public avant sa Seconde Lecture."
>
> "104 Le Greffier de la Chambre est responsable de la garde de tous les Papiers et Archives de la Chambre, et à la direction et le contrôle de tous les Officiers et Employés des Bureaux, sujet aux ordres qu'il peut recevoir de temps à autre de M. l'Orateur ou de la Chambre."

Il n'est pas sans intérêt de noter que, dans la règle 104, l'expression **Papiers et Archives de la Chambre** est rendue en anglais par **Papers and Records of the House**

Beauchesne (10) paraît poser une équation entre **Records** et **Journals:**

> "The Journals are the official records of the House. They contain all the proceedings which have actually taken place, the **res gestae**, such as petitions presented, Bills read a first, second or third time, references of questions to committees, resolutions amended or carried, votes taken, debates adjourned, etc."

De toute façon, cette définition étend le sens de **Journals** plutôt qu'elle ne restreint celle de **Records** et elle englobe encore les projets de loi à chacune de leurs étapes.

Tout bien considéré, la Cour est d'opinion que, dans l'article 133, le mot **Records** se réfère aux archives de la Chambre et comprend, entre autres documents, les projets de loi discutés et les lois adoptées par la Chambre.

Sous cet aspect, la **Charte** touche indéniablement à l'objet de l'article 133, dans sa deuxième partie; mais il faut encore examiner la seconde proposition que défend le Procureur Général du Québec au même sujet.

2°) Portée de l'expression: Both those languages shall be used.

Le Procureur Général du Québec soutient que cette expression n'emporte pas simultanéité de l'usage des deux langues française et anglaise.

Le Parlement impérial a rédigé l'article 133 avec, de toute évidence, un soin extrême et l'observateur le moindrement attentif ne peut qu'être frappé par l'alternance des modes d'expression qu'on y trouve au sujet de l'emploi des deux langues:

— **Première partie:** Either...may;
— Deuxième partie: Both...shall;
— Troisième partie: Either...may;
— Quatrième partie: Shall...both.

La Cour est tout à fait incapable de trouver dans la deuxième partie de l'article 133 la permission d'alternance ou de succession des langues que le Procureur Général du Québec suggère d'y lire: ce n'est pas l'une ou l'autre langue au choix, mais les deux à la fois qui doivent être employées dans les **Records and Journals** de la Législature.

La prétention du Procureur Général se comprend peut-être mieux quand on se souvient que, dans sa définition de **Records and Journals**, il ne se réfère toujours qu'aux procès-verbaux mais, même là, elle fait violence au texte clair de l'article 133.

C'était d'ailleurs ainsi que les hommes politiques canadiens l'entendaient eux-mêmes à la veille de la Confédération: l'article 93 des **Constitutions, Règles et Règlements** de 1861 de l'Assemblée législative du Canada stipulait en effet:

> "93. Tous les Bills sont imprimés, avant leur Seconde Lecture, **dans les deux langues**, à l'exception des Bills qui ont exclusivement trait au Haut Canada, qui peuvent n'être imprimés... qu'en Anglais seulement, à moins que la Chambre n'en ordonne autrement, — ou des Bills qui ne sont présentés que dans le but de continuer des Actes, — ou des Bills peu longs d'une importance secondaire: l'Orateur ou la Chambre peuvent ordonner que l'impression ne s'en fasse pas."

La Cour conclut que les articles 7 à 10 de la **Charte contreviennent à l'article 133 de l'A.A.N.B. en autant qu'ils prétendent supprimer l'obligation de l'emploi simultané des deux langues française et anglaise dans les Records** ou archives de l'Assemblée nationale.

b) La langue des lois

La quatrième partie de l'article 133 édicte:

> "The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those Languages."

La **Charte** stipule que les projets de loi sont rédigés, déposés, adoptés et sanctionnés en français et que seul le texte français est officiel. Toutefois l'article 10 ajoute:

"L'administration imprime et publie une version anglaise des projets de loi, des lois et des règlements".

Le Procureur Général du Québec plaide que, par ce dernier article, la **Charte** satisfait à l'exigence **printed and published** de l'article 133. Il ajoute que, si le Parlement impérial avait voulu inclure dans l'obligation de dualité linguistique l'adoption même des lois, il l'aurait dit comme il l'a fait dans les articles 94 et 146 de l'A.A.N.B. Il soutient enfin que l'article 133 ne vise dans sa dernière partie que la diffusion des lois, non pas leur discussion ni leur adoption.

Sésuisant à première vue, ce raisonnement n'en repose pas moins sur des bases fragiles et exige une lecture par trop étroite du document constitutionnel de 1867.

La comparaison avec les articles 94 et 146 est vaine: il n'y a aucune similitude d'intérêts entre ces dispositions et l'article 133; **a contrario,** on n'y retrouve par l'exigence du **printed and published** et, à toutes fins utiles, les uns n'aident pas l'autre ni ne lui nuisent.

Il faut revenir au texte de l'article 133 et l'on constate alors que l'interprétation suivie par l'intimé oublie les deux premiers mots du paragraphe sous étude: l'obligation d'imprimer et de publier dans les deux langues s'attache aux **lois — The Acts** — de la législature du Québec.

Or si le raisonnement paraît naïf, il n'en demeure pas moins inattaquable: comment imprimer et publier dans les deux langues une **loi** qui n'a été adoptée et n'existe officiellement que dans l'une d'elles?

Un exemple fort à propos s'impose ici: l'A.A.N.B. lui-même. Il s'agit d'une loi que le Parlement de Westminster a rédigée et adoptée en anglais seulement. Comment pourrait-on prétendre **l'imprimer et la publier** en anglais et en français?

Ainsi, dès lors que seul le texte français de la loi est officiel, la publication d'une **version anglaise** de la loi ne répond ni à la lettre ni à l'esprit de l'article 133.

Seule une lecture tout à fait littérale du texte de l'article 133 permet de défendre la thèse contraire et de limiter l'obligation du bilinguisme aux strictes impression et publication des lois. C'est l'attitude que paraissent prendre, sans toutefois la justifier plus amplement, **Lyon & Atkey** dans leur récent traité de droit constitutionnel canadien:

> "Section 133 of the BNA Act requires all acts of parliament to be printed and published in both English and French, but the specific constitutional requirement goes no further, and of course does not apply to any of the provincial legislatures except Quebec."

Par contre, **Me Claude-Armand Sheppard,** dans son imposante étude pour la Commission Laurendeau-Dunton (12) paraît lire la quatrième partie de l'article 133 d'une façon plus libérale:

> "From a practical point of view, this requirement of publication in both languages resolves itself into a problem of draftsmanship. If federal statutes must be published in French and English, they must be drafted in both languages or in one language and then translated."
>
> "13.05. We have noted how Parliament carries out the duty imposed upon it by section 133 of the B.N.A. Act to legislate in both languages. Despite some practical shortcomings, all federal statutes are proposed, adopted, and published in both French and English.

Dans un article fouillé qu'ils ont publié en 1962 (13), **de Mestral et Fraiberg** inclinent également en faveur de l'interprétation qui exige l'adoption des lois dans les deux langues préalablement à leur publication (14).

Dans son opinion précitée à la Commission Gendron, le Professeur **S.A. Scott** fournit plusieurs raisons qui militent en faveur de cette même solution. Il suffira d'en retenir ici la première (13):

> "First, if only an unauthoritative translation is published, section 133 cannot be literally complied with; its terms require the Acts themselves (as distinct from unauthoritative translations) to be printed and published in both languages. So, if the section is to be obeyed literally, the statute must first be enacted in both languages.."

C'est le sens que donne également à la 4ième partie de l'article 133 le Juge **Alphonse Barbeau** dans son ouvrage sur **Le Droit Constitutionnel Canadien** (16):

> "dans ces deux législatures les lois doivent être rédigées dans les deux langues."

Enfin il est intéressant de se référer à certaines discussions qui ont entouré en 1974 la **Loi sur la langue officielle** (17), communément connue sous le nom de **Loi 22.** Le 10 juillet 1974 le Professeur **Edward McWhinney,** ancien membre de la Commission Gendron, soumettait au Gouvernement du Québec un avis juridique sur divers aspects du projet de Loi 22 en regard de l'article 133 de l'A.A.N.B. (18).

Le Professeur McWhinney était tenant d'une lecture restrictive de l'article 133:

> "Le choix de la langue de rédaction, si l'on veut s'en tenir aux termes de l'article 133 de l'A.A.N.B., est une matière qui relève uniquement de la discrétion de l'Assemblée nationale du Québec. Il entre en conséquence dans la compétence constitutionnelle de celle-ci d'exiger que les lois québécoises soient conçues et rédigées exclusivement en français, aussi longtemps qu'elles continuent ultérieurement d'être imprimées et publiées en français et en anglais."

Toutefois l'auteur se butait ensuite sur l'article 8 de la **Loi 22:**

> "Les textes et documents officiels peuvent être accompagnés d'une version anglaise; en pareil cas et sauf les exceptions prévues par la présente loi, seule la version française est authentique".
>
> Official texts and documents may be accompanied with an English version; in such a case, only the French version is authentic, subject to the exceptions provided in this act."

On reconnaît là un texte qui tend au même effet que celui de l'article 9 de la **Charte.** Le Professeur McWhinney devait alors constater:

> "Comme l'ont indiqué les réponses déjà fournies, dans le cas des textes et documents du Québec qui se situent en dehors des catégories très limitées définies à l'article 133 de l'A.A.N.B., il n'existe absolument aucun obstacle constitutionnel pour empêcher l'Assemblée nationale du Québec de prescrire qu'entre deux versions, anglaise et française, d'un même texte ou document officiel, seule la version française sera authentique.
>
> Dans le cas des textes et documents du Québec qui entrent dans les catégories très limitées définies à l'article 133 de l'A.A.N.B., la réponse est plus difficile. Déclarer qu'entre les textes anglais et français de ces documents précis visés par l'article 133, seul le texte français sera authentique, ce serait évidemment aller plus loin que de simplement accorder la primauté, en cas de divergence entre les textes français et anglais, au texte français: le fait d'accorder la primauté au texte français ne serait pas une négation de l'authenticité légale de la version anglaise. Mais la version anglaise aurait-elle quelque valeur si elle devait être dépouillée d'authenticité légale? La question n'est pas complètement au-dessus de tout doute. Je suggérerais néanmoins que, si l'on désire maintenir la version actuelle de l'article 8, il serait souhaitable de la reformuler de manière à établir clairement que l'article 8 n'entend pas s'appliquer aux textes et documents québécois visés par l'article 133 de l'A.A.N.B., ou encore de manière à prévoir qu'à l'égard de ces textes et documents québécois visés par l'article 133 de l'A.A.N.B., la règle d'interprétation définie à l'article 2 du projet de loi 22 (règle établissant la primauté du texte français sur le texte anglais) s'appliquera".

La Cour s'en tient donc à sa conclusion que l'exigence de l'impression et de la publication des lois dans les deux langues française et anglaise implique nécessairement celle de leur adoption et sanction dans ces deux langues de sorte que les deux versions possèdent ce caractère que la **Loi 22** appelait **authentique** et que la **Charte** qualifie plutôt d'**officiel.**

Cependant les articles 9 et 10 de la **Charte** portent également sur les **Règlements.** Le Procureur Général du Québec argumente que ces dispositions sont valides en autant que l'article 133 **ne couvre** pas la législation déléguée.

Les nombreux auteurs que la Cour a consultés ont unanimement énoncé cet avis:

— Me Louis M. Bloomfield (19);

Voir page 6: La charte

Notes

(1) **Byrne's: Dictionary of English Law, 1923;**
Jowitt: Dictionary of English Law, London, 1939;
Mosley and Whitley: "Law Dictionary, London, 1908.

(2) **Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament, 19e éd., London 1976.**

(3) **Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada, 4e éd. Toronto 1916.**

(4) **Harrap's Standard French and English Dictionary.**

(5) **Jowitt, Op. cit.; The Pocket Law Lexicon, London, 1905;**

(6) **Osborn: A Concise Law Dictionary, London, 1927. 7th ed., London, pages 527 et 528.**

(7) **Parliamentary Procedure, 4th ed., Toronto, pages 532 et 533.**

(8) **Rules and Forms of the House of Commons of Canada, 4th ed., Toronto, 1958, p. 265 et p. 290, no. 425.**

(9) **Constitutional-Legal Competence as to Establishment of Official Language or Languages in Québec, juin 1972, vol. 2, p. 331, à la page 349.**

(10) **Supra, note (8), à la page 92.**

(11) **Canadian Constitutional Law in a Modern Perspective, Toronto, 1970, à la page 632.**

(12) **The Law of Languages in Canada, Ottawa, 1971, pages 111 et 292.**

(13) **Language Guarantees and the Power to Amend the Canadian Constitution, 12, 1966-67, McGill Law Journal, page 502.**

(14) **Voir page 505, note 9 et page 511, note 43.**

(15) **Supra, note (9), page 349.**

(16) **Montréal, 1974, p. 328.**

(17) **1974, L.Q., chap. 6.**

(18) **La Cour n'a pas le texte officiel anglais de l'opinion du Professeur McWhinney et citera cette opinion à même la version française établie par le journal LE DEVOIR et publiée dans son numéro du 29 juillet 1974, pages 5 et 6.**

(19) **Rapport de la Commission Gendron, 1972, vol. 2, page 219, à la page 231.**

Demain: La langue de la justice et les articles 7, 11, 12 et 13.

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1 an 8½%
2 ans } 9%
3 ans }
4 ans 9¼%
5 ans } 9½%
6 ans }
7 ans } 9¾%
8 ans }
9 ans } 10%
10 ans }

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

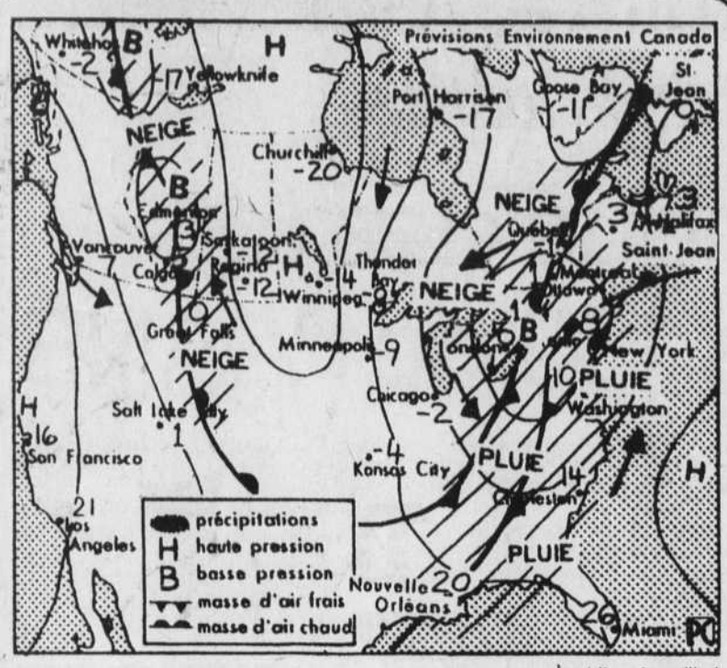
Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoriaville	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531

COURS DE LECTURE RAPIDE
Hiver - 8 semaines
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie—Certificat
Efficacité
Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

POUR L'EUROPE
Louez votre
Renault
Simca
Citroen
ACHAT - RACHAT
chez le spécialiste de la location
BILLETS AVION
toutes destinations
S.E.T.A
Tél.: 861-0200/3906
Permis 13868252-0280

Le REER sans frais
• Notre régime enregistré d'épargne-retraite n'entraîne absolument aucuns frais.
• Votre placement et l'intérêt rapportent des taux de rendement élevés, garantis pour cinq ans.
• L'option Epargne garantie rapporte 7½%.
• Téléphonez ou écrivez pour obtenir notre brochure (30 questions et réponses) ou venez nous voir.
9¼% GARANTI
Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
Succursales d'un océan à l'autre
Montréal: 612, rue St-Jacques 282-1880
Québec: 1135 Chemin St-Louis 681-0277
Ottawa: 170, rue Metcalfe 232-5309
Renseignez-vous sur notre REEL à 9%
INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

la météo



À midi, aujourd'hui

Une série de perturbations venant de l'ouest du Canada et du sud-est américain s'amalgameront près des Grands Lacs et procureront des précipitations fort variées sur nos régions. Les précipitations de neige s'intensifieront sur les secteurs montagneux et sur le nord-ouest québécois. Elles débuteront sur le sud-ouest et se changeront possiblement en pluie dans la nuit. Un faible risque de verglas persistera ce soir sur le sud-ouest. Les températures demeureront douces sur la plupart des régions.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau: neige faible occasionnellement mêlée de bruine verglaçante. Accumulation totale près de 5 cm. Vents modérés. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: neige et venteux.

Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Haute-Mauricie, Lac St-Jean: nuageux avec neige faible devenant neige fondante en soirée. Accumulation près de 2 cm et localement de 5 cm. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: neige fondante ou pluie et venteux.

●

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est: faible neige débutant tôt aujourd'hui et se changeant en pluie en soirée. Risque de pluie verglaçante. Accumulation de neige moins de 2 cm. Maximum de 0 à 2. Aperçu pour jeudi: pluvieux et venteux.

●

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie, Sept-Iles: nuageux avec quelques chutes de neige. Vents modérés par moments. Maximum −3 à −5. Aperçu pour jeudi: neige fondante et venteux.

Québec en appellera de la décision du juge Deschênes

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement québécois en appellera, devant la Cour d'Appel du Québec, de la décision rendue hier par le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, et qui déclare inconstitutionnelle une partie importante de la Charte de la langue française.

L'attitude du gouvernement a été communiquée en fin d'après-midi hier dans un bref et laconique communiqué de quatre lignes du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, annonçant "qu'il avait donné instruction, au nom du gouvernement", d'inscrire devant la Cour d'Appel le jugement du juge Deschênes.

Par ailleurs et même si le communiqué de M. Bédard n'en fait nullement mention, LE DEVOIR a pu apprendre de bonne source que le gouvernement Lévesque, nullement démonté par ce jugement de première instance, entend utiliser toutes les procédures judiciaires à sa disposition pour faire valoir son point de vue et avoir éventuellement gain de cause, même s'il doit pour ce faire se rendre jusqu'en Cour suprême.

"La loi 101 n'est vraiment pas une simple tentative du gouvernement. Cette loi a été longuement étudiée et analysée par des experts gouvernementaux qui l'ont estimée tout à fait constitutionnelle. Dans cette perspective, il est clair, que nous n'allons pas nous laisser arrêter par un jugement de première instance et que nous allons plutôt aller au bout de cette affaire", de déclarer une source gouvernementale.

D'autre part, et s'il était plutôt facile de recueillir ça et là des commentaires non identifiés sur cette affaire, il était pour le moins difficile d'obtenir de la part des autorités politiques un commentaire officiel au sujet du jugement du juge Deschênes qui porte sur tout le chapitre de la loi 101 traitant de la langue de la législation et de la justice.

Officiellement, personne, raconte-t-on dans les officines gouvernementales, n'a manifesté la moindre panique à l'endroit de ce jugement. Tout au plus a-t-on assisté, semble-t-il, à quelques coups de téléphone entre le premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre responsable de la Charte, M. Camille Laurin, pour définir l'attitude à adopter.

Pour sa part, M. René Lévesque, qui rentrait hier après-midi de Montréal, a fait savoir qu'il n'avait aucun commentaire à formuler. Toutefois, son bureau n'écarte pas la possibilité qu'il puisse dès aujourd'hui faire certains commentaires, dans l'hypothèse évidemment où le cabinet, qui se réunit ce matin, examine la question plus en profondeur et adopte quelque position précise.

M. Lévesque, raconte-t-on, m'a été guère impressionné par le jugement du juge Deschênes et n'en a que très peu discuté avec ses collaborateurs immédiats.

De son côté, M. Laurin, que les reporters ont pu rencontrer hier midi, au restaurant des parlementaires, semblait fort peu affecté par ce jugement. Arborant son sourire des plus beaux jours et semblant littéralement flotter au dessus de ces contingences bassement conjoncturelles, M. Laurin s'est refusé à tout commentaire, disant préférer lire en premier lieu le jugement du magistrat.

La décision à Ottawa n'a pas surpris

OTTAWA (PC) — Les milieux fédéraux ont accueilli avec satisfaction, hier à Ottawa, le jugement Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, qui a déclaré inconstitutionnel le chapitre de la loi 101 sur la langue des tribunaux et de la législation.

Ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde s'est réjoui de la nouvelle mais a précisé qu'il n'était pas surpris parce que le gouvernement avait prédit une telle décision.

"Ne sous-estimez pas la portée de cette décision", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le député libéral de Vaudreuil, Hal Herbert, n'a pas hésité à dire que ce jugement est "une victoire pour le fédéralisme".

Un porte-parole du bureau du premier ministre Trudeau s'est contenté de dire que la décision de la Cour supérieure n'avait surpris personne.

On se souvient que le premier ministre Trudeau avait refusé, malgré les pressions de bien des députés anglophones, de référer la loi 101 à la Cour suprême du Canada pour en déterminer sa constitutionnalité.

M. Lalonde s'est dit d'avis, qu'une autre section de loi 101, celle qui porte sur la langue à l'Assemblée nationale serait éventuellement déclarée inconstitutionnelle, parce qu'elle contrevient, comme le chapitre sur les tribunaux au paragraphe 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

En apprenant la nouvelle, le président du caucus des députés québécois, Marcel Prud'Homme s'est exclamé: "Wow".

Le ministre chargé des relations fédérales provinciales a indiqué, d'autre part, que la décision du juge Deschênes indique bien que le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir politique.

Le leader du Parti progressiste conservateur, M. Joe Clark, et le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, n'ont pas commenté la nouvelle.

Le critique du parti conservateur en matière de justice, Alvin Hamilton a soutenu que la décision du juge démontrait que "le peuple canadien est gouverné par une constitution et des lois et non par des hommes". Il n'a pas caché sa satisfaction à la suite de cette décision.

Par ailleurs, le député conservateur de Joliette, Roch LaSalle, n'a pas voulu commenter la décision du juge Deschênes en signalant qu'il n'est pas permis de contester les décisions des tribunaux.

Selon lui, ce jugement devrait faire réfléchir les neuf autres provinces anglophones afin qu'elles permettent à l'avenir à leur minorité de langue française, d'avoir accès à la justice dans l'autre langue officielle du pays.

suites de la première page

ULTRA VIRES

ne répond pas à l'esprit ni à la lettre de l'article 133. En effet, on ne pourrait, dans ces conditions et comme l'exige ce dernier article, imprimer et publier dans les deux langues une loi qui n'aurait été adoptée et n'aurait d'existence officielle que dans une de ces langues.

Quant à la langue des règlements ou de la législation déléguée, le juge Deschênes s'inscrit en faux contre de nombreux auteurs qui estiment que la constitution canadienne, qui n'a pas prévu expressément cette forme plus récente de législation, ne couvre pas les règlements. D'abord, le silence de l'AANB sur la législation déléguée n'implique guère de soi qu'elle doive être exclue du champ d'application de l'article 133, d'autant plus que la législation déléguée n'a d'existence que par la force du pouvoir original de législation. Ensuite, prétendre que la langue des règlements échappe d'emblée à l'intention de l'article 133 impliquerait que tout organisme législatif fédéral ou provincial pourrait contourner constamment la constitution en votant une loi "squelettique" qui entérinerait un principe et en déléguant au gouverneur ou au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir général de faire passer le principe dans la réalité par le truchement d'une réglementation appropriée.

Quant aux articles 11, 12 et 13 de la Charte québécoise, qui imposent généralement le français devant les tribunaux aux personnes morales, puis dans les pièces de procédure, enfin dans les jugements, ils s'opposent tous, suivant le magistrat, au même article 133.

Les "personnes" qui, suivant l'article 133, ont la faculté d'"utiliser l'une ou l'autre langue" devant les tribunaux peuvent être aussi bien morales que physiques et la langue utilisée comprend l'expression orale aussi bien que l'écrite. Par ailleurs, l'article de la Charte qui oblige de joindre une version française à une pièce de procédure rédigée en anglais contredit encore l'article 133, qui prévoit l'usage exclusif de l'une ou de l'autre langue, au choix du citoyen.

Enfin, la Charte supprime en principe, dans son article 13, le droit d'un juge de rendre un jugement en anglais seulement (une version française dûment authentifiée doit en effet l'accompagner). Or, remarque le juge Deschênes, le magistrat est aussi l'une des "personnes" qui, selon la constitution, ont le droit d'utiliser l'une ou l'autre langue dans les cours de justice. Et la rupture avec la constitution prend tout son sens, ajoute-t-il quand la Charte affirme que "seule la version française du jugement est officielle". La Charte, conclut-il, s'oppose ici à la constitution puisqu'elle refuse toute valeur au jugement que son auteur aura décidé de rendre dans la langue anglaise.

Le juge Deschênes va plus loin et fustige le procureur général du Québec jusqu'en son "second retranchement": la Charte du français ne saurait constituer une législation valide au titre d'un "amendement implicite" de la constitution dans un domaine qui relèverait de la constitution interne du Québec.

En effet, estime le juge Deschênes, l'article 133 forme une disposition à la fois non divisible (en compétences respectivement fédérale et provinciale) et intangible. Il est hors de portée de toute intervention législative, tant à Québec qu'à Ottawa.

Après avoir longuement commenté les positions, contraires, des juristes de l'histoire récente sur la question, de même que la jurisprudence, le juge affirme que c'est un sophisme que de prétendre qu'une province peut amender, unilatéralement et en vertu de l'article 92-1 de la constitution, l'article 133 comme le Québec l'a fait déjà pour la partie provinciale de l'article 128. Dans l'article 133, en effet, qui certes s'applique tantôt au Canada, tantôt au Québec, les deux juridictions, provinciale et fédérale, sont inséparables et on trahirait le texte de la loi et son intention à prétendre que l'un des deux aspects est permanent, tandis que l'autre peut être modifié.

"Il ne faut pas oublier que l'article 133 a été le fruit d'une décision politique conjointe, conclut le magistrat: si l'une des parties veut le modifier, c'est par le truchement d'une autre décision de même nature qu'elle doit y parvenir". Il ajoute que la Cour ne saurait octroyer au gouvernement du Québec une véritable modification constitutionnelle par le biais de l'interprétation judiciaire. Si la constitution canadienne doit être modifiée, c'est par le jeu de la politique canadienne qu'il faut le faire.

Commentant le jugement du juge Deschênes, l'un des demandeurs, Me Litvak, a dit que voilà qui rend invalides toutes les lois que le gouvernement péquiste a pu adopter depuis l'entrée en vigueur de la Charte du français, tout comme il confirme la nullité de la loi manitobaine sur la langue officielle.

DUPUIS FRÈRES

montrent clairement les difficultés financières auxquelles fait face la compagnie depuis nombre d'années. Arrivée par héritage aux mains de M. Raymond Dupuis, la société avait été cédée à Jean-Louis Lévesque, vers 1955. M. Lévesque, financier montréalais, bien connu, est président de la firme de courtage Lévesque et Beaubien et siège au conseil d'administration d'une quinzaine d'autres sociétés.

En 1965, il vendait Dupuis Frères à Marc Carrière, président de Sogena, qui lançait en 1973 le projet Place Dupuis, financé en partie par la Caisse de dépôt et placement du Québec. La place Dupuis n'était même pas inaugurée que la Sogena devait céder le contrôle à un groupe d'hommes d'affaires montréalais parce qu'elle ne puvait en juin 1975 refinancer une dette obligataire de $3.2 millions. M. Jean-Louis Lévesque est associé à ce récent sauvetage de Dupuis.

Actuellement, la société Dupuis frères compte 900 actionnaires dont aucun ne détient plus de 25,000 actions sur un total de 600,000 actions. Le conseil d'administration, présidé par M. Edmond Frénette depuis 1975, comprend MM. Ernest C. Ayers, Guy A. Beaudin, Marc Bourgie, Louis-Raymond Daoust, Réjean Gagné, Yvon Goyette, François Pilon et Jean Trudel. La direction est composée d'Yvon Goyette, président et chef de la direction, Jean Trudel, vice-président et trésorier et Jeannette Perras, secrétaire. Aucun dividence n'a été versé depuis trois ans.

Alors qu'ils n'emploient que 80 personnes sur 700, les deux magasins de Laval et des Galeries d'Anjou représentent 20% du chiffre d'affaires de la société. C'est le magasin du centre-ville qui est en perdition parce qu'il a perdu sa clientèle traditionnelle venant de tout le Québec et que le quartier centre-sud de Montréal s'est dépeuplé, M. Goyette compte sur l'ouverture de l'université du Québec à Montréal et sur la clientèle du Quartier latin pour rajeunir le magasin mais aura-t-il le temps?

Il n'a encore reçu aucune réponse positive à ses démarches privées pour trouver de l'argent "frais". Quel investisseur privé ou public va se lancer sans le sauvetage du symbole qu'est Dupuis Frères pour l'est de Montréal? On pense notamment à la Caisse de dépôt. Déjà engagé dans le complexe Desjardins, le mouvement des caisses populaires réfléchira à deux fois avant de s'enfoncer plus avant dans l'animation commerciale de l'est de Montréal. Il n'est pas sûr que la SDI puisse investir dans ce genre de commerce de détail. Qui viendra donc sauver les cinq étages du Vieux Dupuis?

Prévenus hier soir par M. Goyette, les 700 employés de Dupuis Frères, qui sont depuis 25 ans affiliés à la CSN, n'avaient pas encore fait connaître leurs réactions devant la menace de licenciement qui pèse sur eux.

La seule descendante du fondateur Nazaire Dupuis qui garde des actions A et B de la société, Mme Corinne Dupuis-Maillet, a déclaré hier par téléphone avoir plaidé en vain auprès des responsables de la Banque Royale un défi permettant à M. Goyette de réaliser son "projet extraordinaire". Elle a aussi estimé que "la compagnie Dupuis n'avait jamais été une compagnie assez grosse pour se payer le luxe d'un syndicat", alors que le commerce de détail dépend d'impondérables comme la température et la saison.

On peut s'attendre à ce que, si M. Goyette ne trouve pas les $3 millions nécessaires d'ici 45 jours, un concordat soit trouvé entre les créanciers qui démantèleraient l'entreprise, ses trois magasins, ses stocks et ses terrains. Si un concordat n'était pas trouvé, la faillite serait alors déclarée.

CRÉDITS D'IMPÔT

Atlantique et la Gaspésie, que le crédit d'impôt atteindra son maximum de $2. Il sera de $1.75 dans les régions "désignées" du Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique.

Selon le ministre, le programme favorisera d'abord les plus petites entreprises. Il entrera dans le calcul du revenu imposable et devrait bénéficier plus aux entreprises qui paient un impôt inférieur à celui des entreprises plus importantes.

Si ce crédit est considéré comme un revenu imposable, explique-t-on de plus, c'est afin de prévenir qu'on l'utilise comme une sorte de garantie de "profit automatique". Il n'est pas destiné à maximiser les profits des entreprises mais à élargir le marché du travail. Si une entreprise ne fait pas de profit, elle pourra différer ses crédits d'impôt sur une période de cinq ans.

Il sera difficile d'éviter complètement toute espèce de fraude ou d'utilisation douteuse de ce programme, reconnaît-on à Ottawa. Mais les employeurs seront dissuadés d'y penser dès l'abord, quand ils auront à signer une entente contenant trois garde-fous: le ministre pourra déclarer l'accord invalide si la preuve est faite qu'il ne correspond pas aux objectifs du programme, tout faux renseignement sera passible de sanctions, et la vérité sacrée qui doit gouverner les déclarations d'impôts est toujours de mise.

Le programme entrera en vigueur le 31 mars prochain et devrait se poursuivre jusqu'en mars 1980, si bien que c'est $200 millions en deux ans dont le gouvernement se privera en recettes fiscales, pour tenter d'enrayer un peu le chômage, qui a atteint un taux record de 8.5% l'année dernière, sans que ne s'annoncent de meilleurs jours pour le moment.

Si on a préféré se lancer dans une telle expérience plutôt qu'augmenter les sommes investies dans des projets de création directe d'emplois, comme "Canada au travail", c'est pour tenter d'assurer la permanence des nouveaux emplois. Ceux qui sont créés de toutes pièces ont tendance à disparaître dès la fin des subventions, souligne-t-on.

Enfin le gouvernement fédéral estime que la paperasse et la bureaucratie seront moins lourdes sous ce nouveau régime, et que le secteur privé se sentira mieux associé aux efforts du gouvernement dans la lutte au chômage, moins dépendant de l'intervention directe des pouvoirs publics.

Le programme suppose l'adoption de modifications à la loi de l'impôt. Mais M. Chrétien espère franchir assez rapidement l'étape habituellement fort lente de son étude aux Communes car les partis d'opposition, depuis le mini-budget de novembre, n'ont pas cessé de l'appeler de leurs voeux.

UN SATELLITE

moment où les conservateurs ont monté le sujet en épingle pour démontrer que le Canada est "dangereusement dépendant des États-Unis" en la matière et pour blâmer le gouvernement de n'avoir pas averti la population.

M. Joe Clark a particulièrement relevé le fait que c'est le président des États-Unis, M. Jimmy Carter, qui a averti M. Trudeau de la chute du satellite, vers 7 h 15 hier matin. "Le Canada a-t-il demandé, n'est-il pas autant responsable de NORAD que les États-Unis?"

Du côté américain, plusieurs sources officieuses du Pentagone ont qualifié le satellite en cause (le Cosmos 954) de "satellite-espion". M. Danson, du côté canadien, a été beaucoup plus modéré, soulignant que tous les pays s'efforcent de surveiller la circulation maritime sur les océans et que l'application de ces techniques se prête à des fins aussi bien civiles que militaires. D'ailleurs, il ne peut y avoir d'espionnage strict en haute mer puisqu'il s'agit d'un territoire international.

Selon les informations disponibles, le Cosmos 954 est le 16e engin soviétique doté d'une alimentation électrique d'origine nucléaire. Cet engin, qui avait environ la taille d'un petit réfrigérateur, possédait un radar extrêmement puissant qui lui permettait de suivre le trafic maritime et, peut-être, même les mouvements des sous-marins atomiques. Ce radar demandait une grande quantité d'énergie et c'est pourquoi le satellite était doté d'un petit réacteur nucléaire.

De source américaine, on a affirmé hier que ce réacteur contenait 100 livres d'uranium-235, ce qui a suscité toutes sortes de spéculation sur les raisons d'une telle puissance. Plus tard, toutefois, la NASA a précisé que le poids de 100 livres englobe aussi toute la structure du réacteur.

Les Cosmos lancés depuis quelques années devaient avoir une orbite relativement basse, ce qui limitait leur vie utile à deux ou trois mois à peine. Quand leur mission était terminée, l'engin se séparait en trois parties et le réacteur lui-même était poussé sur une orbite élevée où il peut demeurer entre 600 et 1,000 ans.

Vers la fin de décembre, toutefois, les stations de surveillance américaines notèrent que les Soviétiques, malgré des tentatives répétées, n'arrivaient pas à démanteler leur satellite. Dès ce moment, on savait donc qu'il allait retomber quelque part sur terre. L'endroit précis était très difficile à déterminer parce que la trajectoire de l'engin était inclinée par rapport à l'axe de rotation terrestre. Cela l'amenait à survoler, à un moment ou un autre, la plupart des régions habitées.

C'est pourquoi les Américains ont pris contact avec les Soviétiques le 12 décembre. Les Russes devaient préciser peu après que le satellite ne contenait aucun matériel fissile susceptible d'exploser et fournissaient quelques données techniques rassurantes (mais non divulguées).

Quoi qu'il en soit, les Américains décidaient d'alerter tous les pays amis, ce qui a causé çà et là de véritables branle-bas de combat. Au Canada, on a alerté l'armée ainsi que la plupart des gouvernements provinciaux. M. Trudeau a toutefois précisé qu'on a tenu la population dans l'ignorance pour ne pas créer de panique inutile. D'ailleurs, on n'a su que lundi soir que l'engin tomberait près de Yellowknife.

L'Italie a connu trois jours d'alerte atomique secrète et avait même prévu des salles d'opération "au cas où..." La Grande-Bretagne avait aussi été alertée mais n'a rien décidé de spécial parce que le satellite ne pouvait pas retomber sur son territoire.

En Allemagne, on a convoqué l'état-major de crises pour étudier la situation mais on a finalement décidé qu'il n'y avait pas matière à s'inquiéter. La Suisse est arrivée à la même conclusion après avoir consulté son voisin. Le Danemark, pour sa part, a simplement nommé un comité d'intervention pour surveiller les événements. Aux Etats-Unis, où on a craint que le réacteur du satellite ne puisse tomber intact sur une région densément peuplée, le Conseil national de sécurité avait été chargé de coordonner les interventions éventuelles.

Du côté canadien, M. Danson semblait croire que c'était la première fois qu'un satellite est alimenté en électricité par un réacteur nucléaire miniature, et il a déclaré que le ministère des Affaires étrangères demanderait des accords internationaux plus stricts pour empêcher la répétition de tels incidents.

Pourtant, il y a eu depuis 15 ans au moins une trentaine de réacteurs atomiques envoyés dans l'espace, en orbite terrestre ou sur la lune, et cette technique a d'abord été mise au point aux Etats-Unis.

Selon Reuter, qui cite des experts américains, il s'agit du troisième satellite soviétique nucléaire qui soit sorti de son orbite; les deux précédents étaient tombés dans les océans sans que personne n'y prête attention. Deux satellites nucléaires américains ont aussi connu le même sort: le premier était un satellite de navigation militaire qui s'est écrasé dans l'océan Indien dans les années soixante et l'autre était un satellite météorologique dont les débris tombèrent dans le Pacifique il y a quelques années.

C'est la première fois qu'un tel satellite atomique tombe sur un territoire habité. Selon les ententes actuelles, l'Union Soviétique devrait rembourser au Canada tous les dommages causés par la chute d'un de ses satellites.

Les ententes internationales interdisent aussi tout armement nucléaire dans l'espace.

MUSÉE Suite de la page 3

l'abbé Antoine Germain, qui dit également avoir vu souvent le curé Gariépy, dès sa nomination à l'Ange-Gardien, entrer dans la voûte avec M. Prévost pour y "regarder" les objets qui y étaient entreposés.

M. Prévost devait d'ailleurs être engagé par la fabrique comme statuaire afin d'effectuer certaines réparations sur des oeuvres plus ou moins abîmées par le temps, au moment des travaux de rénovation de l'Église, qui eurent lieu d'avril 1963 jusqu'à l'hiver suivant.

Les témoignages de l'ancien curé Gariépy et de M. Prévost permettront probablement d'établir comment les objets dont il est question sont effectivement "disparus" de la paroisse de l'Ange-Gardien à cette époque. Le procès reprend aujourd'hui.

LA CHARTE Suite de la page 5

— La Commission Laurendeau-Dunton (20);
— Lyon & Atkey (21);
— Le Professeur Frederick B. Sussman (22);
— Le Professeur Herbert Marx (23);
— de Mestral et Fraiberg (24);
— Me Claude-Armand Sheppard (25);
— Le Professeur Edward McWhinney (26).

Pourtant la Cour éprouve beaucoup de difficultés à se convaincre de la justesse de ce point de vue. Un organisme législatif fédéral ou provincial pourrait en effet facilement contourner, de la sorte, la disposition impérative de l'article 133; il lui suffirait de voter une loi squelettique qui entérinerait un principe et de déléguer au Gouverneur ou au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le pouvoir général de faire passer le principe dans la réalité concrète par le truchement d'une réglementation appropriée. Il répugne de penser que l'Acte Constitutionnel canadien puisse donner ouverture à de semblables manipulations.

On a écrit que les Pères de la Confédération n'avaient pas pu prévoir l'essor moderne de la législation déléguée. L'affirmation est sans doute exacte, mais il n'en découle pas que ce développement imprévu il y a 111 ans tombe maintenant en dehors des cadres de l'A.A.N.B. et ne puisse logiquement y trouver sa place. De nombreux exemples témoignent, au contraire, de la possibilité... d'adaptation de l'A.A.N.B. aux événements contemporains; ainsi en fut-il, en autres, dans les domaines suivants:

— en 1931, l'aviation (27);
— en 1932, la radiophonie (28);
— en 1967, les droits miniers sous-marins (29);
— en 1977, la câblodistribution (30).

Ce n'est donc pas par suite du silence de l'A.A.N.B. concernant la législation déléguée que l'on doive conclure à son exclusion du champ d'application de l'article 133.

Au contraire, il existe une relation intime entre le pouvoir original de législation et le pouvoir de législation déléguée. Celui-ci n'existe que par la force de celui-là et il paraît incompatible avec une saine doctrine que le pouvoir législatif original puisse délier le pouvoir délégué d'une obligation constitutionnelle à laquelle le pouvoir original est lui-même tenu. C'est ainsi d'ailleurs que les gouvernements d'Ottawa et de Québec l'ont en général entendu et pratiqué au cours d'une longue période d'années (31).

La Cour est d'opinion que l'obligation prévue à l'article 133 doit s'entendre de la législation déléguée aussi bien que de la législation parlementaire et que, de ce fait, les articles 9 et 10 de la Charte contredisent encore l'article 133.

Sur le tout, la Cour n'éprouve aucune hésitation à conclure que, sous l'aspect de la langue des lois, la Charte viole derechef l'article 133 de l'A.A.N.B.

---

(20) Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967, vol. 1: Les langues officielles.
(21) Supra, note (11), à la page 632.
(22) Bilingualism and the Law in Canada, dans Travaux du sixième colloqué international de droit comparé, Ottawa, 1968, p. 10, aux pages 17 et 22.
(23) Language Rights in the Canadian Constitution, 1967 Revue Juridique Thémis, 239, à la page 243, note 20.
(24) Op. cit., Supra, note (13), page 505.
(25) Op. cit., Supra note (12), pages 100 et 293.
(26) Op. cit., note (18).
(27) In re The Regulation and Control of Aeronautics in Canada, 1932 A.C. 54.
(28) In re The Regulation and Control of Radio Communications in Canada, 1932 A.C. 304.
(29) Reference re: Offshore Mineral Rights, 1967, R.C.S. 792.
(30) Capital Citi es Communications Inc. et al -vs- Canadian Radio-Television et al, Cour suprême du Canada, 30 nov. 1977;
La Régie des Services publics et al -vs- François Dionne et al, Cour suprême du Canada, 30 nov. 1977.
(31) Me Claude-Armand Sheppard, op. cit., note (12), p. 293, numéro 13.06 et page 310.

des quatre coins du PAYS

$306 millions de trop

L'exercice financier de l'Alberta pour 1976-77 s'est soldé par un excédant des revenus sur les dépenses de $306.2 millions, provenant des revenus sur le pétrole et le gaz qui, pour la première fois, ont dépassé le $2 milliards. Le total des recettes pour l'année s'est chiffré par $3.842 milliards. Après un transfert de 30% ($616.3 millions) de recettes en provenance de ressources non renouvelables à un fonds spécial, les recettes nettes se chiffrent par $3.226 milliards. L'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté $439.2 millions à la province, celui sur le revenu des sociétés $384 millions et la péréquation d'Ottawa a atteint $560.4 millions. Du côté des dépenses, le gouvernement a affecté 18.95% de son budget aux hôpitaux et à l'assurance-santé $553.3 millions), $510.8 millions à l'éducation.

Le travail à la chaîne

Interrogés par l'American Medical Association sur les mérites de l'assurance-santé, des médecins canadiens ont reconnu que ce système étant sans nul doute bon pour le public, mais que son fonctionnement se traduisait par un recul en arrière pour la médecine et les médecins. L'assurance-santé est un bien pour les patients, en ce qu'il leur enlève le souci des frais médicaux et qu'il met les soins à la portée de tous, mais il en a résulté une baisse de la qualité des soins, du fait que le programme fonctionne à la chaîne, comme dans une usine, sans tenir compte de l'individu. Les médecins se plaignent de plus d'être embourbés dans la bureaucratie, de ne plus disposer de liberté dans l'exercice de leur profession et d'être forcés de voir de plus de patients simplement pour s'en sortir financièrement.

Honorée et honnie

Le jour même où Mme Dorothy Maquabeak Francis, âgée de 65, était décorée de l'Ordre du Canada, un bijoutier de sa ville, New Westminster, en Colombie-Britannique, refusait de la servir dans sa boutique parce qu'elle est Indienne et qu'il "n'a jamais servi une seule personne de cette race" depuis qu'il tient commerce de bijouterie, il y a onze ans. Mme Francis, qui a été décorée pour sa contribution à la vie culturelle des Amérindiens en Colombie-Britannique et dans les Prairies, lui a répliqué que sa tribu vivait au Canada depuis plus d'un millénaire et qu'elle "avait appris à servir pour survivre".

Fonctionnaires temporaires

Le gouvernement prétend que le taux de croissance de la fonction publique est presque nul, mais il embauche chaque année des milliers de fonctionnaires temporaires, au coût de plusieurs millions de dollars. C'est que soutient un député conservateur, M. Dan McKenzie, qui presse de questions les agences et les ministères du gouvernement pour déterminer le nombre de fonctionnaires qui y travaillent temporairement. À l'automne, il a appris par exemple que 3,690 personnes étaient employées temporairement par 29 ministères et sociétés fédérales, au coût de $129 millions aux contribuables pour les années 1975 et 1976.

Pour Cuba via l'URSS

L'URSS a acheté 361,000 tonnes métriques de farine canadienne, pour le compte de Cuba. Ce contrat de plusieurs millions de dollars, qui représente 70% de l'ensemble des exportations canadiennes de farine, sera exécuté dans le courant de l'année.

Du hockey en Chine

Les Maple Leafs de Pékin, l'équipe de hockey de l'ambassade du Canada, sera tirée d'une mauvaise posture par l'arrivée du ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, la semaine prochaine. M. Jamieson fera cadeau à l'équipe de jambières de gardien de buts et autres pièces d'équipement. L'équipe est démunie de jambières depuis que son gardien de buts a été muté à l'ambassade du Canada à Moscou, emportant avec lui cette précieuse pièce d'équipement.



Le négociateur du Conseil des Indiens du Yukon, M. Dave Joe, à gauche, et le président du Conseil, M. Harry Allen, ont réaffirmé hier leur intention de lutter ferme pour le règlement de leurs réclamations territoriales avant la construction du gazoduc de l'Alaska. (Téléphoto CP)

Les Indiens du Yukon continuent leur lutte

OTTAWA (PC) — Les Indiens du Yukon sont bien déterminés à continuer la lutte pour le règlement de leurs réclamations territoriales avant la construction d'un gazoduc.

M. Harry Allen, président du Conseil des Indiens du Yukon, a déclaré hier que ce dernier entend bien accentuer ses pressions politiques sur le gouvernement.

Et si cela ne produit pas de résultat, les indigènes s'adresseront de nouveaux aux tribunaux pour arrêter la construction du gazoduc de $10 milliards de l'Alaska.

Les Indiens soutiennent que cette entreprise, destinée à acheminer le gaz du Canada vers les marchés des Etats-Unis, amènera une affluence de travailleurs qui détruiront la culture indigène. .

"Nous voulons simplement dire au peuple du Canada que nous combattrons pour la reconnaissance et pour la défense de droits dont nous jouissions depuis des temps immémoraux", dit M. Allen.

M. Dave Joe négociateur en chef du Conseil, estime qu'il en faudra de cinq à sept ans pour négocier un règlement et donner suite à ses dispositions. Le gouvernement espère quant à lui que tout pourra être réglé d'ici un an.

M. Allan se dit renversé du défaut du gouvernement d'ordonner l'étude promise sur les conséquences sociales, écologiques et économiques de la construction du gazoduc.

Le gouvernement ne semblant pas aller au-delà de l'enquête Lysyk, le chef Indien dit que ses compatriotes sont profondément blessés.

M. Allen ajoute que le Conseil attend de la Cour fédérale une décision, le 13 février, sur sa contestation de la décision de la Commission nationale de l'Energie l'été dernier.

La Commission recommande la construction d'un gazoduc à partir du delta du Mackenzie, le long de la route Dempster, pour faire un raccordement avec la ligne de l'Alaska si les Canadiens ont besoin du gaz de l'Arctique.

Les Indiens soutiennent qu'ils n'ont pas été consultés quant à ce projet qui équivaut à un "canal du Panama" à travers le pays; M. Allen espère bien que les Canadiens ne permettront pas la destruction de 6,000 personnes.

Lui et d'autres sont venus à Ottawa rencontrer des députés de l'Opposition pour leur soumettre leurs points de vue.

Le gouvernement doit présenter tout prochainement une loi pour la construction du gazoduc.

La chasse aux phoques interdite au Groenland

STRASBOURG (AFP) — Les délégués à l'assemblée du Conseil de l'Europe ont adopté hier une résolution interdisant toute chasse aux phoques pendant deux ans au Groënland et établissant pour les années suivantes des quotas de chasse.

Cette résolution, présentée par une représentante d'un parti politique autrichien, donne également la priorité aux mesures propres à réduire la pollution marine et côtière et à contrôler, voire interdire, l'importation et l'utilisation des peaux de bébés phoques.

L'actrice Brigitte Bardot, grande protectrice des phoques, avait tenu hier à assister à cette séance, ce qui y a attiré une nuée de journalistes, photographes et cameramen.

La présence de Brigitte Bardot n'a pas sucité que des réactions favorables. Les Canadiens, notamment, qui sont représentés à l'organisation des Vingt, à Strasbourg, par des observateurs, ne sont pas très heureux de l'action que mène l'actrice française contre la chasse aux phoques dans leur pays.

Des délégués scandinaves se sont d'autre part opposés à la résolution qui a été adoptée, estimant en général qu'elle reposait sur des renseignements erronés quant aux menaces de disparition des phoques et des veaux marins.

Un délégué de la Belgique, tout en se prononçant sur la préservation des espèces animales, a regretté par contre qu'on ne se préoccupe pas davantage de la race humaine et qu'on ne dénonce pas avec autant de vigueur les massacres d'enfants, au Vietnam ou en Afrique.

Après l'assemblée, un représentant du consulat général du Canada à Strasbourg a remis à Mlle Bardot une lettre du premier ministre du Canada, M. Trudeau, réponse à la lettre ouverte de protestation que l'actrice avait adressée au premier ministre en décembre dernier.

M. Trudeau affirme dans sa lettre que "les phoques sont tués de façon plus expéditive et plus humaine que ne le sont la plupart des animaux domestiques dans tous les pays civilisés".

Le premier ministre du Canada doute que les phoques soient menacés d'extinction. Le contingent actuel d'abattage n'empêche pas l'espèce de se multiplier, souligne-t-il.

En outre, le produit de la chasse aux phoques, écrit-il encore, constitue une ressource financière non négligeable pour les pêcheurs de la région dont la situation économique est très mauvaise.

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

TRAHISON

TARDIF ET LANDRY MANQUENT À LEUR PAROLE SUR VAL-MARTIN

Le 30 novembre dernier, le Ministre Bernard Landry déclarait dans le Contact Laval:

"On tente de régler le problème en ne commettant aucune injustice envers les propriétaires, les locataires et le promoteur..."

— Où est la justice lorsque le gouvernement péquiste oblige le propriétaire du projet à vendre sans juste compensation?

— Où est la justice lorsque le gouvernement péquiste prive les petits propriétaires de leur plein droit de propriété et refuse de leur offrir un montant raisonnable pour acheter leurs maisons?

— Où est la justice lorsqu'on empêche les locataires d'accéder librement à la propriété?

La réponse est claire: un gouvernement dictatorial qui n'écoute pas les désirs de la population et qui se croit le seul dispensateur de justice ne peut éviter de brimer les droits des citoyens.

La longue tradition de démocratie de notre Province sera sauvegardée et défendue en dépit des manoeuvres de Messieurs Tardif et Landry:

— Nous ne serons pas baîllonnés par les menaces de poursuite qui nous sont faites et continuerons la lutte.

— Nous n'accepterons pas d'être privés de notre liberté.

— Nous continuerons à combattre pour que triomphent les valeurs de libertés individuelles qui ont toujours été nôtres au Québec.

— Les désirs de la population doivent primer sur les visées dictatoriales du gouvernement: les élus du peuple doivent être les serviteurs de la population et non ses maîtres.

LE COMBAT N'EST PAS TERMINÉ, NI POUR LE PROMOTEUR, NI POUR LES LOCATAIRES, NI POUR LES PETITS PROPRIÉTAIRES.

AVEC L'APPUI DE LA POPULATION, LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ TRIOMPHERONT.

L'Association des Propriétaires de Val-Martin Inc.

Le médiateur tient Mutuel responsable de son échec

par Louis-Gilles Francoeur

Le médiateur fédéral dans le conflit de CJMS, M. Rolland Doucet, est d'avis que Radio-Mutuel a tout fait jusqu'ici "pour essayer de gagner du temps" et pour inciter le représentant gouvernemental au dossier de "mettre fin" à son intervention.

C'est ce qui est dit en toutes lettres dans le rapport de médiation de M. Doucet, adressé le 6 janvier au sous-ministre fédéral du Travail, M. W.P. Kelly, et au directeur du service de conciliation de ce ministère, M. Guy de Merlis. Ce document, obtenu par les grévistes de Radio-Mutuel, a été remis hier au DEVOIR.

Au sujet de ses efforts de l'automne dernier pour rapprocher les parties, M. Doucet précise:

"Les réunions subséquentes ont été tenues séparément, tel que convenu, et les deux parties y ont raisonnablement contribué en faisant connaître leurs exigences minimales au conciliateur. Bien que les parties aient toujours été disponibles, je sentais toutefois que l'employeur essayait de toutes les façons possibles de se soustraire au processus. Il ne l'a jamais avoué directement mais de façon fort subtile, n'a cessé d'une part de contourner les questions que je lui posais pour essayer de gagner du temps et d'autre part de laisser entendre que je devais mettre fin à mon intervention en raison, selon lui, de la mauvaise foi du syndicat."

Le médiateur fédéral note d'autre part que l'employeur a refusé de négocier simultanément les cinq conventions des stations de Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et de Québec même si, d'après les représentants syndicaux, les demandes sont identiques à part les salaires. Radio-Mutuel a préféré opter pour des rencontres séparées, qui étiraient énormément le processus de négociation.

"Son jeu, d'ajouter M. Doucet, était devenu tellement évident qu'à un moment donné, je lui ai demandé de me dire s'il pensait que le règlement de la question était prématuré à l'heure actuelle. Il a tout de suite nié qu'il essayait de différer la date du règlement et a affirmé qu'il serait très heureux que la question se règle le plus tôt possible."

"Finalement, poursuit le médiateur, l'affaire a explosé l'après-midi du 14 novembre, lorsque le syndicat a demandé par l'entremise du médiateur d'ajourner l'audience prévue pour le 15 novembre à Trois-Rivières."

Il faut dire que ce jour-là, les dirigeants du syndicat étaient convoqués en coeur à cause d'une autre poursuite judiciaire intentée par Radio-Mutuel.

"La demande (syndicale) a été catégoriquement refusée et lorsque j'ai demandé à l'employeur de s'adresser directement au syndicat, il a refusé parce que d'après lui, il n'était pas en mesure de discuter avec d'autres que la délégation de Trois-Rivières."

Selon le médiateur, toutes les autres rencontres, officielles ou officieuses, comme celle du 8 décembre à la chambre d'hôtel du député fédéral de Longueuil, M. Jacques Olivier, n'ont pu rapprocher les parties.

M. Doucet, précise-t-on, a obtenu du syndicat le 7 décembre qu'il recommande à ses membres l'adoption du dernier projet patronal, amélioré des demandes "sine qua non" des dirigeants syndicaux.

La réunion avec les représentants patronaux en présence de M. Olivier n'a pas eu le même succès. "On ne peut pas dire que la réunion fut un succès, mais je pense que nous avons réussi à faire passer le message car lorsque les représentants de la direction sont partis, ils semblaient un peu troublés, sinon contrariés", écrit-il.

M. Doucet termine son rapport confidentiel en notant que les parties étant aux antipodes l'une de l'autre, il ne voit pas ce qu'il pourrait faire de mieux que de plier bagages, en les abandonnant à l'épreuve de force totale à moins que le gouvernement ne songe de son côté à une intervention législative.

A ce sujet, note-t-il, le syndicat serait d'accord à condition que le projet de loi renferme les éléments fondamentaux de ses demandes défendues depuis un an demain, jour pour jour.

Hier, au cours d'une conférence de presse, le président du front commun des travailleurs de Radio-Mutuel, M. Marc Gilbert, a dénoncé une fois de plus "la mauvaise foi de M. Donat Bazinet, le président de Radio-Mutuel" et il a demandé aux autorités fédérales, désormais au fait de la question depuis la remise du rapport du médiateur, de couper toute publicité gouvernementale à cet employeur "qui méprise la loi et le droit de ses employés à se réunir en association".

Notons que le gouvernement du Québec a déjà résilié ses contrats avec Radio-Mutuel.



M. Jean-Claude Parrot

Parrot accuse Ottawa d'avoir gaspillé $750,000

OTTAWA (d'après CP et PC) — Pendant que le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot, accusait hier le gouvernement d'avoir gaspillé près de trois quarts de million de dollars des contribuables, des employés d'entretien perturbaient des centres postaux dans trois villes du pays pour appuyer leurs revendications syndicales.

Selon M. Parrot, au cours des seules années 1976 et 1977, le trésor public a dû rembourser $704,000 à 99 postiers qui avaient été injustement congédiés ou suspendus, parce que la direction des Postes "abuse de ses pouvoirs".

Cette somme représente le salaire annuel de 39 postiers, c'est-à-dire 476 mois de salaires et de bénéfices sociaux. M. Parrot veut ainsi alerter l'opinion publique et les postiers devant ce que le SPC appelle "l'inefficacité" de l'administration des Postes.

Durant ce temps à Saint-Jean (T.-N.), à Saint-Jean (N.-B.) ainsi qu'à Toronto, des employés d'entretien, membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, débrayaient pour protester contre la lenteur des négociations en vue du renouvellement de leur convention collective, échue depuis plus d'un an.

Dans les deux premiers cas, avant de sortir indéfiniment, les grévistes ont baissé les thermostats des édifices à un point tel que les autres employés n'étaient plus en mesure d'accomplir leur travail, ce qui a entraîné la fermeture des bureaux. A Toronto, une centaine d'employés d'entretien se sont contentés d'un débrayage de deux heures dans deux postes de tri.

M. Paddy Burke, président d'un des deux syndicats torontois impliqués, a précisé que ce geste ne visait pas à punir le public mais plutôt à harasser les dirigeants postaux afin de hâter la reprise des négociations, prévue pour demain.

Il a ajouté que d'autres gestes semblables pourraient bien se produire à Toronto, et que s'ils demeuraient sans effet, les moyens de pression iraient en s'accentuant. "Si quelque chose ne débloque pas bientôt, il pourrait s'ensuivre une action à l'échelle nationale."

Dans la capitale fédérale, M. Parrot a soutenu que l'on suspendait des délégués syndicaux pour des questions futiles, question de "s'en débarasser", temporairement du moins.

"Au moment où le ministère des Postes se dirige vers un nouveau déficit record, ses cadres auraient mieux à faire que de s'acharner sur nos membres, qu'ils mettent à la porte sous des prétextes tellement futiles qu'ils doivent ensuite les reprendre et leur remettre les salaires perdus, lesquels représentent plusieurs mois, parfois même des années, de rémunération."

Il prétend que l'employeur ne cesse d'abuser de ses pouvoirs à l'endroit des membres du SPC, "et ce qui était vrai en 1975 l'est encore davantage aujourd'hui". Il rappelle que l'ancien ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, avait suspendu 28 postiers de la région montréalaise en 1975. Deux ans plus tard, le trésor public avait dû les rembourser en leur versant une somme de $500,000.

M. Parrot a pris soin de mentionner que les chiffres qu'il cite ne tiennent pas compte des frais d'arbitrage et d'administration qui interviennent lors des procédures qui font suite aux congédiements ou aux suspensions. De plus, lorsque des syndiqués sont suspendus, d'autres doivent mettre les bouchées doubles, et le ministère des Postes doit payer plus de temps supplémentaire.

Un total de 190 congédiements ou suspensions ont fait l'objet d'un grief au cours des deux dernières années. De ce total, 99 postiers ont été remboursés, 18 ont reçu des peines réduites sans remboursement, cinq griefs ont été retirés, tandis que cinq travailleurs ont démissionné et que 63 autres n'ont pas eu gain de cause.

De l'avis du président du SPC, qui représente 23,000 syndiqués, ce gaspillage "éhonté" démontre clairement, une fois de plus, que le ministère devrait être transformé en société de la Couronne.

Les postiers négocient actuellement un nouveau contrat de travail échu depuis juin dernier. Les négociations ayant achoppé l'automne dernier, le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a alors demandé la formation d'un bureau de conciliation. Or, aucun président n'ayant été trouvé pour ce bureau, le processus n'a pas encore repris.

Les meuniers perdront le leadership, prédit la CSN

(par Louis-Gilles Francoeur) — La CSN a prédit hier que les meuniers perdront le leadership de leur secteur économique s'ils quittent ses rangs pour s'affilier plutôt à l'Union internationale des Teamsters, qualifiée de "chacal" parce qu'elle tente actuellement de profiter à son avantage du désarroi consécutif à la plupart des grands conflits syndicaux.

Dans une sortie d'une rare virulence, le vice-président de la CSN, M. André L'Heureux, accompagné des présidents des syndicats de Phoenix, Ogilvie et de Robin Hood, a affirmé que les meuniers montréalais "ont commencé à faire le pattern" dans leur industrie depuis qu'ils ont quitté leur ancienne "union américaine" en 1964.

"Actuellement, leurs salaires et leurs conditions de travail sont supérieurs à ceux et celles négociés par tous les syndicats américains au Canada. Dans leur secteur, ils sont à l'avant-garde de ceux du reste du pays, ce qui n'a pas été sans compliquer les données dans leur récent conflit", a-t-il avoué.

M. L'Heureux a accusé les Teamsters de profiter de la complicité des employeurs pour s'installer dans les minoteries. Il a précisé que les cadres de plusieurs meuneries avaient affiché hier les articles de journaux faisant état des déclarations des dirigeants des Teamsters à propos du maraudage en cours.

M. L'Heureux a d'autre part affirmé que plusieurs employés étaient l'objet de "chantage et de menaces" soit de la part des maraudeurs, soit de contremaîtres ouvertement favorables aux Teamsters. Il n'a toutefois donné aucun nom.

Selon le vice-président de la CSN, plusieurs militants ont commencé à recevoir des appels anonymes en pleine nuit et d'autres seraient suivis lorsqu'ils tentaient de visiter des collègues pour les convaincre de demeurer à la CSN.

M. L'Heureux a rappelé que le "syndicat" des Teamsters avait été l'objet de commissions d'enquête aux Etats-Unis et que ses liens avec la pègre internationale sont connus depuis fort longtemps. Il s'est d'autre part surpris que la FTQ continue d'accueillir les Teamsters comme membres en règle au Québec alors qu'aux États-Unis, l'AFL-CIO ne leur accorde aucun lien avec le mouvement syndical américain et qu'au Canada, le CTC a rejeté leur demande d'affiliation.

M. L'Heureux a ensuite fait référence aux déclarations de M. Jean-Luc Pepin, l'an dernier, qui avait accusé la CSN de vouloir "tester" les reins de la Commission de lutte contre l'inflation par une grève dans les meuneries.

"Nous n'acceptons pas que des unions qui se disent syndicales, comme la CSD ou les Teamsters, aient recours aux mêmes faux arguments que ceux utilisés par les politiciens. La réalité, c'est qu'aucune centrale syndicale au Québec n'assure autant d'autonomie, de liberté d'action collective et de ressources humaines matérielles, de solidarité, que la CSN."

"Aucune organisation syndicale au Québec ne distribue près de 60% de ses revenus aux grévistes", a-t-il dit en précisant qu'au cours des 18 derniers mois, quelque 295 syndicats regroupant 18,500 grévistes ont reçu $8,3 millions en appui sans compter les collectes spéciales.

M. L'Heureux a pris les journalistes à témoin pour réaffirmer d'autre part que la CSN "avait été prise par surprise" par la grève des meuniers et qu'elle avait alors été mise devant un fait accompli sans avoir été consultée au préalable. "Les travailleurs décident eux-mêmes de ce qui est bon et de ce qui est mauvais pour eux et nous les appuyons ensuite" en consacrant, comme ce fut le cas des meuniers, au moins $700,000 en aide directe.

La CSN est toutefois fort discrète sur l'action menée par certains groupes d'extrême-gauche en marge de ce conflit. M. L'Heureux reconnaît toutefois qu'ils ont été omniprésents sans qu'on les ait invités à agir dans ce dossier.

Mais la CSN est moins disposée à admettre que ces groupuscules ont attaqué systématiquement les exécutifs et que, dans leur littérature distribuée quotidiennement sur les lignes de piquetage et aux assemblées, ce sont eux qui ont donné l'impression à certains membres qu'il s'agissait d'un conflit politique contre la loi C-73.

De cette critique de l'action de l'extrême-gauche, M. L'Heureux ne retient qu'un élément: "Les chacals comme la CSD et les Teamsters — ou les employeurs — se servent souvent de la présence de ces groupes auprès de travailleurs pour faire à la CSN une image d'affreuse communiste".

Commonwealth Plywood

Les poursuites sont regroupées à St-Jérôme

Le juge en chef de la Cour supérieure, district de Montréal, M. Jules Deschênes, a regroupé la totalité des causes, poursuites ou injonctions, relatives au conflit de la Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, dans les mains du juge S. Greenberg, de St-Jérôme.

C'est ainsi que ce dernier a décidé d'entendre au début de cette semaine le troisième groupe de poursuites pour outrage au tribunal, intentées par cet employeur depuis le début du conflit, en septembre dernier.

Lorsque ces 26 nouvelles accusations auront été jugées, le magistrat procédera dans le cas de deux injonctions. La première est demandée par la CSN, qui veut faire annuler le contrat de travail intervenu entre la Commonwealth Plywood et ceux de ses anciens et nouveaux employés, qui franchissent chaque jour les lignes de piquetage dressées par les syndiqués détenteurs de l'accréditation officielle du ministère du Travail.

Le juge Greenberg jugera par la même occasion une autre demande d'injonction déposée cette fois par l'employeur, qui veut forcer le ministère du Travail et son titulaire, M. Pierre-Marc Johnson, à retirer son conciliateur du dossier. Basant son argumentation sur la validité du contrat de travail intervenu avec ses employés actuels, l'employeur prétend qu'il n'y a plus de conflit de travail chez lui et que le ministre doit retirer son représentant du dossier.

Hier à Saint-Jérôme, le juge Greenberg a entendu une syndiqué, Mlle Mariette Soucy, et le président de la compagnie, M. William Caine, dont le témoignage devrait se poursuivre ce matin en rapport avec le troisième groupe d'outrages.

Lundi, la Commonwealth Plywood déposait dix autres poursuites pour outrage au tribunal contre des grévistes. Ce quatrième groupe de poursuites vise la CSN elle-même et le Conseil central des Laurentides.

Jusqu'ici, 22 grévistes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement et à des amendes. Leur cause est en appel.

Schumacher menace de démissionner

OTTAWA (PC) — Dans une lettre adressée à ses collègues progressistes - conservateurs, hier, le député Stan Schumacher a menacé de démissionner du parti si l'organisation nationale ne cessait pas de s'ingérer dans les affaires locales.

M. Schumacher est celui qui a refusé de s'effacer devant le leader de son parti, M. Joe Clark, qui voulait se présenter dans la circonscription albertaine de Bow River, qui avait absorbé une partie de sa circonscription de Rocky Mountain.

M. Clark dut alors se plier et choisir une autre circonscription, soit celle de Yellowhead.

Mais en octobre dernier, les progressistes-conservateurs de Bow River choisirent comme candidat à la prochaine élection fédérale M. Gordon Taylor, un ancien ministre dans le cabinet créditiste de l'Alberta, au lieu de M. Schumacher.

Dans sa lettre aux députés progressistes - conservateurs, M. Schumacher ne manque pas de rappeler ces faits, accusant M. Clark d'avoir tout fait pour qu'il ne soit pas choisi candidat dans Bow River.

LUCAS

Commençant aujourd'hui et jusqu'à samedi

Notre fameuse

Vente d'inventaire

Rabais de 20% à 50%

sur

CRISTAL... tel que Lalique, Baccarat
PORCELAINE... tel que Limoges
ARGENTERIE... tel que Christofle
CADEAUX DE LUXE

Rabais spéciaux sur les lignes discontinuées.

Soldes spéciaux

40% de rabais sur tous les bijoux en argent

40% de rabais sur une certaine sélection de montres, broches en or, boutons de manchettes et breloques.

Toutes les ventes sont finales, nous regrettons de ne pouvoir accepter les échanges ni les remboursements.

1476 ouest, rue Sherbrooke — Westmount Square — Fairview — Pte-Claire
à Toronto 974 Yorkville Avenue • Royal Bank Plaza

LUCAS

Fiducie du Québec

9%

DÉPÔTS GARANTIS

5 ans, intérêt annuel
dépôt initial minimum **$1000.**
Pour information:
281-8840
extérieur, sans frais
1-800-361-6840, poste 8840

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

desjardins

H.R. ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21h.



$199.

offre de complets sur mesure

Nous offrons plus qu'un prix exceptionnel . . une attention minutieuse avant la bousculade du printemps . . le talent de nos tailleurs . . de beaux tissus . . et le renom de notre étiquette! Décidez-vous vite. Petit gilet, **$40.** Pantalon extra, **$60.** (Supplément à partir de la taille 47).

HOLT RENFREW
homme

Sherbrooke et de la Montagne • Rockland • Fairview • Anjou • Place Ville Marie

Tardif lance une campagne de publicité pour les locataires

par Clément Trudel

Un mois après le dépôt à l'Assemblée nationale de son "Livre blanc sur les relations entre locateurs et locataires", le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déclaré hier qu'il espère, au cours de la prochaine session, voir l'adoption du projet de loi portant sur la création d'une Régie de l'habitation locative. Cette régie a la particularité de protéger les 230,000 "chambreurs" du Québec et d'englober dans sa juridiction les terrains réservés aux maisons mobiles. La Régie se charge de la "conciliation" entre propriétaires et locataires; un domaine qui, depuis 26 ans, était reconduit d'année en année, sans jamais constituer un acquit sûr.

Le rôle de la Régie, comme par le passé, sera principalement de prévenir les hausses abusives de loyer. Comme le ministre juge insuffisamment connus les services offerts par cet organisme à mettre en place, et par l'actuelle Régie, on met en branle une campagne de publicité à l'intention des 52% de citoyens vivant à loyer.

Présentement, parce que la Régie des loyers manque de cadres, et n'a pas de service d'information à soi, on estime que seulement 5% des locataires ont recours à la Régie pour régler les différends qui s'élèvent avec les locateurs... On ne saurait inférer de tels chiffres toutefois, dit le ministre, que 95% des locataires sont victimes de hausses abusives de loyer!

En décembre, on n'avait imprimé que 160 exemplaires du Livre blanc qui, dans une présentation plus soignée, est maintenant disponible en plusieurs milliers d'exemplaires.

Il n'est pas prévu de commission parlementaire distincte pour discuter de ce Livre blanc mais le projet de loi rassemblant de multiples lois et créant la Régie de l'habitation locative pourra faire l'objet de discussions au sein d'une telle commission.

La Régie et la Commission des loyers regroupent 300 employés et environ 90 mandataires. Le ministre n'est pas à même pour l'instant de préciser quel pourrait être le budget de la future Régie; les crédits pour 1978 sont de $5 millions environ.

Il y a là un problème qualitatif plus que quantitif, souligne M. Tardif. Les employés ayant acquis depuis peu un droit à la permanence pourront être appelés à une polyvalence inconnue auparavant: d'agent de bureau tel fonctionnaire pourrait se transformer en agent d'information en période de pointe. Une certaine rationalisation s'impose cependant: certains sous-bureaux de la Régie ont reçu aussi peu que 40 dossiers en un an, ce qui fait penser à créer des postes itinérants, pour mieux répondre aux besoins des locataires et des propriétaires. Avant tout se précise un besoin urgent de cadres; besoin que le Conseil du trésor a déjà reconnu en autorisant la création de certains postes à pourvoir.

En décembre 1977 a rappelé le ministre, le gouvernement a dû répondre au plus pressant en adoptant sa loi 96 mais le projet de loi en gestation ira plus loin, amorçant le droit d'un locataire à l'occupation des lieux, s'il s'est bien acquitté de ses obligations.

Le ministre souligne que les occupants de HLM sont désormais autorisés à recourir à la Régie, s'ils croient que des hausses injustifiées les frappent.

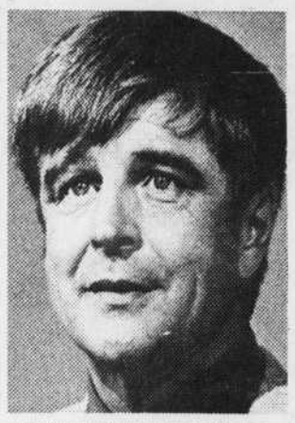
M. Tardif a reconnu que le rôle de la Société d'habitation du Québec était en quelque sorte marginal puisqu'elle ne produisait en moyenne que 2,000 logements par an (sur les 60,000 qui viennent grossir le nombre de logements) mais qu'il favorise des mesures visant à tripler cet apport de la SHQ au renouvellement du stock de logements.

L'État devant s'en remettre aux constructeurs pour le reste. Les logis neufs sont d'ailleurs exemptés du contrôle des loyers pour les cinq premières années d'existence.

Le comité de l'Année du Français tiendra des audiences publiques

par Paule des Rivières

Le Comité de l'Année du français de Montréal tiendra, au printemps, une série d'audiences publiques sur "les grandes et petites controverses et polémiques autour de la langue du Québec". C'est ce qu'a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, le comédien et directeur de théâtre Gilles Pelletier, qui est aussi président d'honneur du comité montréalais de l'Année du français.



M. Gilles Pelletier

Les audiences publiques qui s'adressent à tout individu, institution ou groupement, viendront donc s'ajouter aux nombreux messages publicitaires d'intérêt public, émissions spéciales et colloques prévus dans le cadre de cette campagne de valorisation de l'usage et de la qualité du français. La campagne, dont l'idée revient à Télé-Université, une filiale de l'Université du Québec, a l'appui d'une vingtaine d'organismes qui ont promis de faire leur part pour améliorer la qualité de la langue française.

"Comment évolue la langue du Québec? Qu'est-ce qui peut lui nuire? Quels sont les rapports qui doivent demeurer entre la langue québécoise et la langue française? Que vaut le français qu'on continue d'enseigner à l'école? Quels moyens faut-il prendre pour renforcer notre langue? Quelle sera la langue du Québec de demain? Voilà autant de questions qui, selon M. Pelletier, nécessiteront tôt ou tard des réponses bien pesées et qui constituent d'excellents sujets à débattre ensemble.

M. Pelletier estime que, dans le contexte québécois actuel, valoriser l'usage de sa langue c'est exiger de se faire respecter et c'est accéder au changement de mentalité qui amènera un changement d'attitude de l'anglophone en présence du francophone.

M. Pelletier a de plus demandé aux autorités gouvernementales de faire en sorte que la fierté de la langue et la mise en valeur du patrimoine linguistique soient le thème central des Fêtes du Québec en juin.

DÉJEUNER CAUSERIE
INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES
(section de Québec)



M. Jacques Gignac,
Sous-Secrétaire d'État adjoint, Ministère des Affaires extérieures

Vendredi le 27 janvier 1978 à 12 hrs 15,

Québec Hilton
(Salon Montmorency-Courville)

SUJET: les grandes lignes de force au Proche-Orient

Veuillez réserver à (418) 656-2462
Coût: $7.00 par personne

Débordée, l'Aide aux sinistrés sollicite un appui financier

L'Aide aux sinistrés devra fermer ses portes très bientôt, faute d'être suffisamment appuyée financièrement.

Et le directeur de ce mouvement de lutte et de pression, M. Jean Pilon, a convoqué les journalistes hier pour leur faire part de ses problèmes d'endettement d'une part et leur apprendre que l'organisme qu'il a fondé il y a cinq ans et qui opère dans l'illégalité, c'est-à-dire sans permis de la ville, est l'objet de harcèlement et est débordé d'ouvrage, d'autre part. "Le gouvernement voudrait que nous devenions un groupe super-organisé, a-t-il expliqué, alors que nous refusons d'être considérés comme un organisme traditionnel de charité."

Selon Jean Pilon, si les autorités prenaient leurs responsabilités et faisaient en sorte que tous les citoyens vivent décemment, l'Aide aux sinistrés ne serait pas obligée de pourvoir aux besoins des victimes d'incendie et maintenant des assistés sociaux. "Il n'est pas rare, a-t-il poursuivi, de voir les organismes affectés à combler ces besoins nous envoyer ces personnes pour les dépanner. Conséquemment, nous faisons face à un budget déficitaire, de $10,704 et le seul moyen de régler ce problème serait que les citoyens acceptent de défrayer les coûts de transport et de réparation des meubles que l'Aide aux sinistrés distribue aux victimes d'incendie."

Tout en louant la générosité du public, notamment durant les Fêtes alors que l'Aide aux sinistrés a distribué des paniers de provisions à des centaines de familles qui n'avaient pas reçu leur chèque d'assistance sociale à temps, Jean Pilon a indiqué que cette action avait dépassé le but pour lequel l'organisme est fondé. "Nous avons eu alors la preuve du manque de ressources des organismes officiels dans une telle circonstance, a précisé M. Pilon, et c'est nous qui avons dû y suppléer."

L'eau potable c'est important
AQTE

LA SEMAINE MALIBU

125 MALIBU POUR LIVRAISON IMMÉDIATE



EXEMPLE:

Stock 3963
Automatique, dégivreur arrière, servo freins et direction, enjoliveurs de roues, pneux radiaux, flancs blancs, radio AM.

$5420.

PLAN D'ACCOMMODATION GMAC
Convention de garantie 36 mois, 60,000 Km. disponible.

Location Park Avenue Ltée
5094 est, rue Jean-Talon 376-7312
Centre de camions Park Avenue
6400 est, Métropolitain 253-2131

Park Avenue

Chevrolet/Oldsmobile/Cadillac 5000 est, rue Jean-Talon 725-9811

Tout le monde à la recherche de LA DOUCEUR!

Partout au monde, on recherche la douceur.
Et une fois de plus, Rothmans s'impose
avec une nouvelle cigarette superbe…
la Rothmans Spéciale Douce.



Elle est faite des meilleurs tabacs de Virginie, sélectionnés spécialement par les experts de Rothmans. Son filtre, de composition purement naturelle, assure un équilibre idéal entre filtration et saveur douce et légère. A tous les égards …une cigarette de qualité signée Rothmans.

Essayez-en un paquet aujourd'hui. Vous-vous en féliciterez!



Savourez le bon goût Rothmans dans une cigarette spéciale douce!

En longueur King Size et Régulière

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette – "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11, 12, 13, 14 et 15

Analyste Conseil - Service de l'informatique

FONCTIONS
- Est responsable des analyses fonctionnelles des systèmes et des conditions d'exploitation de la Société afin de déterminer l'application de systèmes informatiques de gestion;
- Participe à la mise en place de nouveaux systèmes ou à la modification de ceux existants;
- Dirige la mise en application technique des systèmes, en coordination avec l'usager et les autres membres du service.

EXIGENCES
- Maitrise en Informatique avec quatre (4) ans ou plus d'expérience connexe ou Baccalauréat en Informatique avec six (6) ans ou plus d'expérience connexe.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:

Le Devoir
Dossier #28,72
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

C.A. ou C.G.A.
EN MILIEU HOSPITALIER

Le Service d'Informatique de notre Centre Hospitalier veut poursuivre son développement afin d'adapter ses services aux besoins croissants de ses usagers. Ainsi, le secteur de mise en marché est à la recherche d'un candidat dynamique pour se joindre à son équipe de conseillers.

Le comptable agréé ou le C.G.A. oeuvrant préférablement dans le milieu hospitalier désireux de développer ses intérêts pour les opérations informatisées, l'implantation de systèmes et la consultation pédagogique, trouvera là un défi à la mesure des exigences d'un véritable professionnel de la gestion financière. Le salaire et les avantages sociaux sont très intéressants.

Votre curriculum vitae doit parvenir avant le 31 janvier 1978 à:

Chef du Service de l'Emploi
Centre Hospitalier Robert Giffard
2601, de la Canardière
Beauport, P.Q.
G1J 2G3

VENTES

DIRECTEUR NATIONAL — **$24-28,000 - AUTO - BONUS**

Le directeur national des ventes aura comme responsabilité le développement de nouveaux marchés, l'introduction de nouveaux produits, la formation et la motivation d'une équipe de représentants et l'administration du département. Notre client est une grande entreprise internationale qui manufacture et distribue une gamme de produits chimiques pour l'industrie de l'alimentation, du plastique et de la pâte et papier. Le candidat idéal a déjà fait ses preuves en tant que directeur ou superviseur des ventes et est connaisseur du domaine des produits chimiques et de leurs applications industrielles.

INGÉNIEUR DES VENTES — **$20-26,000**

Notre client se spécialise dans la mise en marché internationale de groupes générateurs diésels et dû à une expansion rapide il requiert la compétence d'un ingénieur gradué qui a une certaine expérience de ce genre d'équipement ou connexe, (comme tout genre d'équipement utilisé pour transformer le pouvoir en électricité). L'expérience de la vente n'est pas nécessaire mais le candidat doit posséder des aptitudes vers la vente.

INGÉNIERIE ET PRODUCTION

INGÉNIEUR DE PROJETS — **$20-25,000**

Ingénieur gradué en mécanique possédant de 4 à 8 années d'expérience dans l'industrie manufacturière.

CHEF INGÉNIEUR, ÉLECTRICITÉ (ABITIBI) — **($ À DISCUTER)**

Ingénieur gradué possédant 5 ans ou plus d'expérience dans l'industrie manufacturière et spécialisé en maintenance électrique incluant instrumentation et contrôle.

INGÉNIEUR OU CHIMISTE (ABITIBI) — **$18-20,000**

Possédant de 3 à 5 années d'expérience en études de procédés dans l'industrie manufacturière.

DIRECTEUR D'USINE — **$25-30,000**

Ingénieur chimiste ou mécanique possédant une forte expérience dans la production de produits chimiques ou connexes.

SUPERVISEURS DE PRODUCTION — **$16-20,000**

Excellente occasion de carrière pour des candidats aggressifs et dynamiques, possédant une bonne expérience en supervision de production. Préférablement, ils sont gradués de niveaux universitaire ou collégial ou étudient par les soirs en vue de l'obtention d'un diplôme.

Pour un rendez-vous confidentiel, appeler JEAN MÉTIVIER, 931-0381 ou écrire DIVISION DU RECRUTEMENT DE CADRES, Cyberna Ltée., 1650 de Maisonneuve ouest, Suite 500, Montréal, Québec, H3H 2P3

Cyberna Ltd Ltée — Spécialiste en recrutement, Sélection de cadres, Conseillers en gestion

TRADUCTEUR OU TRADUCTRICE

Les candidats(es) doivent posséder un diplôme en traduction ou une formation équivalente, être préférablement membres de la Société des Traducteurs du Québec et avoir 3 à 4 années d'expérience dans le domaine financier. Ils doivent en outre aimer la recherche et le travail en équipe.

Le candidat(e) choisi(e) sera appelé(e) à traduire plusieurs textes de nature comptable ou économique, des rapports financiers, des notes de service, des guides administratifs, etc.

Traitement selon la compétence et l'expérience. Avantages sociaux très intéressants. Discrétion assurée.

Prière d'adresser curriculum vitae au:

Service du personnel
Succursale de Montréal

COMPAGNIE MONTREAL TRUST

C.P. 1900, Succursale "B"
Montréal, Qué. H3B 3L6

CRÉDIT AUX ENTREPRISES
Analyse financière

La Banque Provinciale requiert les services d'un analyste intéressé à esquisser, proposer et promouvoir de nouvelles approches techniques en matière de crédit aux entreprises. Le titulaire veillera à établir des normes financières (évaluation du risque, contrôle du crédit) pour les divers secteurs d'activités industrielles ou commerciales afin de faciliter la prise de décision.

Le candidat choisi verra à établir et meintenir des communications avec les gouvernements, les institutions financières et autres entreprises relativement à l'évolution de l'analyse financière. Cette analyse lui permettra de rédiger des textes sur des sujets pertinents à la fonction crédit.

EXIGENCES:
- Diplôme de premier cycle universitaire en administration ou MBA (finance)
- Un minimum de deux ans d'expérience pertinente dans une institution financière
- Le bilinguisme serait un atout

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et le salaire sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Banque Provinciale du Canada
Monsieur Jacques Landry
Service de planification et développement des ressources humaines
440 ouest, boul. Dorchester
15e étage, Montréal, Qué.

banque provinciale

INGÉNIEUR INDUSTRIEL
INDUSTRIE LOURDE

Nous recherchons un ingénieur spécialisé en génie industriel et possédant quelques années d'expérience pratique reliée à cette discipline soit dans l'industrie primaire ou manufacturière.

Le mandat comporte des responsabilités reliées à l'évaluation et à l'amélioration des rendements des systèmes d'entretien préventif en cours, à la planification des arrêts majeurs de l'équipement pour fins de réparation et d'entretien, aux dépenses et investissement capital et à la détermination des besoins nouveaux dans le secteur de l'entretien.

Il aura également à s'occuper de la formation et du développement des employés et contremaîtres oeuvrant au niveau de la planification en faisant appel aux techniques modernes du génie industriel. Doit être bon bilingue, posséder un diplôme en génie industriel et environ de 3 à 4 ans d'expérience dans une fonction similaire. Ce poste représente un défi certain et intéressant pour un cadre à la fois ambitieux et désireux de s'attaquer à un nouveau mandat.

Le salaire sera en fonction de l'expérience pratique des postulants et le poste est au Québec. Si intéressé veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, Ing., vous référant au dossier MG-460.

gmg — **G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES**
400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec. H2Z 1V5,
Tel. (514) 861-9457
Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

Programmeur-Analyste Conseil

FONCTIONS
- Conseiller les gestionnaires en matière de traitement de l'information, tant au niveau de l'exécution des programmes, de l'analyse et de conception.
- Préparer les estimations des coûts et prix de revient et déterminer la vie utile du système.
- Participer à la détermination des modalités d'utilisation du matériel, d'établissement et d'exécution du planning.
- Se tenir à jour sur les techniques de l'information automatisée: matériel logiciel, application et organisation.

EXIGENCES
- Très bonne connaissance du langage COBOL.
- Formation de niveau secondaire ou collégial et de 6 à 8 ans d'expérience pertinente.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:

Le Devoir
Dossier #2873
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

ORGANISATEUR (TRICE) COMMUNAUTAIRE

Avec expérience du travail avec les comités de citoyens, syndicats, organismes populaires, etc. Pour travailler avec organisation de masse dans un quartier ouvrier de Montréal dans des luttes de chômage, logement, etc. Avec capacité de se débrouiller en anglais préférablement.

Faire parvenir curriculum vitae à:

L'INSTITUT PARALLÈLE
2365 Grand Trunk, Montréal
933-2262

Professeur
en techniques administratives

Le Collège Montmorency requiert les services d'un professeur à temps partiel pour dispenser le cours 410.430 à raison de 8h./sem.

Exigences:
- diplôme universitaire de 1er cycle en administration avec concentration marketing
- expérience de l'enseignement collégial

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er février, à:

Maurice Trudel,
Secrétaire général
Collège Montmorency
475 boul. de l'Avenir
Laval, Qué.
H7N 5H9

TECHNICIEN
EN TEXTILE

Notre usine de Drummondville est à la recherche d'un technicien en Textile ayant dix ans d'expérience dans l'armure et l'analyse des tissus et le tissage de production, pour se joindre à notre groupe du Développement des tissus.

Idéalement ce poste intéressera un diplômé universitaire ou de CEGEP en Textile, qui désire un poste où les défis sont à sa mesure.

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, qui sera traité en toute confidentialité, à l'adresse suivante:

CELANESE CANADA LIMITÉE
2575 Boul. St-Joseph
Drummondville, Québec
J2B 1S4
Attention: Olivier Filion
Tél.: (819) 478-1451 — poste 512

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN
recherche

Chef de section, distribution alimentaire

Nature de la fonction:
Contrôler les activités au centre de distribution: personnel et patients, dans le but d'assurer la surveillance des tâches déterminées.

Exigences:
1. Diplôme d'études secondaires, et une année le formation en technique hôtelière ou l'équivalent.
2. Deux (2) années d'expériences dans les services alimentaires et une année d'expérience en gestion.
3. Capacité de diriger le personnel.
4. Connaissance suffisante des conventions collectives en vigueur dans les hôpitaux.

Salaire: Selon le M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 3 février 1978 à:

Mme Maryse Laverdière
Conseiller en gestion du personnel
Centre Hospitalier de Verdun
4000, boul. LaSalle
Verdun, Québec H4G 2A3

INGENIEUR DES VENTES

LA SOCIETE
Société internationale établie au Canada depuis 1930, spécialisée dans les systèmes d'entrainement mécanique et électrique et l'appareillage relié à la génération et la distribution de l'énergie électrique.

LE CANDIDAT
Ingénieur en mécanique ou électricité
Bilingue, avec expérience pertinente dans l'un ou l'autre des domaines énumérés ci-dessus.

LE POSTE
Le titulaire relèvera du Directeur des Ventes, Québec et Maritimes et sera responsable du développement des ventes à l'industrie.

LE MANDAT
Etablissement et maintien de contacts professionnels auprès des clients actuels et futurs
Solution des problèmes techniques des clients
Participation aux Etudes de Marché et à la préparation de programmes et stratégies de vente

OPPORTUNITE DE CARRIERE - TOUTE LES CANDIDATURES SERONT TRAITEES CONFIDENTIELLEMENT.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec

Mme H. Bouchard
BROWN BOVERI CANADA LIMITEE
(514) 697-6210

Carrières et Professions

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
Centre de santé mentale pour enfants et adolescents affilié à l'Université de Montréal

AUDIO-VIDÉO-TECHNICIEN

FONCTIONS:
Sous l'autorité du chef du service audio-visuel, l'audio-vidéotechnicien(ne) effectue des travaux de nature technique reliés à la recherche "bibliographique," au catalogage et à la classification, au prêt et à la location des documents audio-scripto-visuels, au prêt du matériel audio-visuel, à la réservation des salles d'enseignement ainsi qu'à l'aide à l'usager, tant pour l'accueil que pour répondre au téléphone. Il compile les statistiques du service et de la réception des marchandises; s'occupe de la diffusion et de la promotion des documents audio-scripto-visuels et à l'occasion, participe à la production de documents audio-visuels.

EXIGENCES:
— D.E.C. en Bibliotechnique ou technique audio-visuelle ou toute autre combinaison d'étude et d'expérience jugée équivalente.
— Capacité d'entretenir d'excellentes communications à tous les niveaux.

TRAITEMENT:
Selon les normes du réseau des Affaires Sociales.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 10 février 1978, au:

Service du Personnel,
7070, boul. Perras,
Montréal, P.Q.
H1E 1A4

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 12, 13, 14 et 15

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
Le département de santé communautaire recherche un

CONSEILLER EN RECHERCHE ET EN PLANIFICATION SOCIO-SANITAIRE

Fonctions:
— Procéder à l'étude et à l'évaluation des besoins en Santé du territoire du Département de Santé Communautaire.
— Procéder à l'évaluation des différents programmes du Département de Santé Communautaire.

Exigences d'emploi:
— Détenteur d'un diplôme de second cycle universitaire en sciences humaines.
— Connaissance des disciplines: bio-statistiques, sciences de la Sarlté.
— Expérience en recherche dans le domaine des sciences de la Santé.
— Initiative, dynamisme.

Rémunération:
— Selon les échelles prévues par le Ministère des Affaires sociales du Québec.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 3 février 1978 au:

Directeur du Personnel
Hôpital Sainte-Justine
3175 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H3T 1C5

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
Bureau du Vérificateur Interne

VÉRIFICATEUR CHEF D'ÉQUIPE

($20,140 à $25,001)
(sujet à révision au 1er décembre 1977)

Nature de l'emploi: le titulaire de cet emploi sera appelé à coordonner, diriger, surveiller et évaluer les activités d'une équipe chargée d'effectuer divers travaux de vérification relatifs aux opérations financières et administratives de la Communauté urbaine de Montréal et de tout organisme relevant de sa juridiction.

Admissibilité au concours :
Instruction: détenir un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) avec spécialisation appropriée ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec la nature de l'emploi.
Expérience: posséder quelques années d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec l'emploi. Toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée suffisante pour remplir cet emploi pourra aussi être considérée.
Traitement: le traitement initial accordé se situera à l'intérieur de l'échelle de traitement attribuée à cet emploi et pourra être déterminé en fonction de la compétence et des années d'expérience pertinente de chaque candidat.
Examen: un examen oral sera tenu afin de déterminer les aptitudes et la compétence des candidats à remplir cet emploi.
Demande d'emploi: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire "Demande d'emploi" et nous le retourner dûment complété, accompagné des documents requis le ou avant le 1er février 1978.

Communauté urbaine de Montréal
Bureau du Personnel
2, Complexe Desjardins
20ième étage
Montréal H5B 1E6

Téléphone: 872-6950
Concours no: 78-1003

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

DIRECTEUR
SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Fonctions:
— Prépare les avant-projets, les études préliminaires et les estimations sommaires.
— Participe à la préparation des documents d'appel d'offres.
— Dirige, coordonne et contrôle les travaux de conception et de construction.
— Établit la programmation des travaux et le contrôle des coûts.
— Agit comme adjoint du directeur du service des projets.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire en génie mécanique.
— Être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.
— Avoir huit (8) ans ou plus d'expérience de conception, de coordination et de réalisation dans le domaine du bâtiment.

Lieu de travail: Montréal.
Salaire: Basé sur l'expérience et les qualifications.
Il nous fera plaisir de recevoir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie de vos certificats d'études que nous traiterons confidentiellement, avant le 30 janvier 1978, à:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
Service du Personnel
C.P. 1058
Place d'Armes
Montréal, P.Q.
H2Y 3J8

INFORMATIQUE

La Banque Provinciale recherche des professionnels hautement qualifiés dans le développement d'applications financières avancées, désirant s'intégrer dans une équipe dynamique et ayant déjà démontré des qualités de leadership dans les domaines suivants:

— Gestion de projets d'envergure, tels que la génération de COLBS et CPCS, l'implantation de banques de données.

— Analyse fonctionnelle détaillée, méthodes et procédures, établissement de standards et de normes.

— Programmation structurée au niveau des applications en direct et en différé, COLBS, Assembler, TSO.

— Programmation de système - MVS, TSO, VTAM et NCP.

Équipement utilisé: IBM S/370 modèle 3031, 3890.

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et le salaire sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
La Banque Provinciale du Canada
Monsieur Jacques Landry
Service de planification et développement des ressources humaines
440 ouest, boul. Dorchester
15e étage, Montréal, Qué.

banque provinciale

POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE DANS LES SERVICES INTÉGRÉS DE GESTION

Téléglobe Canada, connue autrefois sous le nom de Société canadienne des Télécommunications transmarines, est depuis 25 ans un chef de file en matière de télécommunications internationales.

Cette Société a récemment réorganisé et étendu ses services intégrés de gestion, offrant ainsi plusieurs nouvelles possibilités de carrière et des défis à relever aux personnes qui désirent progresser et s'épanouir dans un milieu hautement professionnel.

Un plan précis d'action à long terme des systèmes intégrés de gestion a été mis sur pied pour répondre aux besoins créés par l'expansion de Téléglobe et de l'industrie des télécommunications; un personnel qualifié supplémentaire sera donc nécessaire pour le mettre en application.

Les candidats devraient posséder un diplôme universitaire de préférence en informatique, et avoir la facilité de communiquer oralement et par écrit. Un diplôme d'études collégiales (CEGEP) est nécessaire pour les candidats au poste d'analyste-programmeur.

Veuillez faire parvenir immédiatement vos demandes si les postes suivants vous intéressent.

CHEF DE PROJETS

Ce poste exige au moins dix ans d'expérience dans l'élaboration de systèmes de même qu'une bonne connaissance pratique des principes de direction des projets. Une connaissance des applications financières et l'usage des ordinateurs de grande puissance est un atout certain. Le titulaire dirigera une équipe chargée de la réalisation de projets et sera responsable de la conception, de l'analyse détaillée et de la mise en application de nouveaux systèmes, en collaboration étroite avec les services utilisateurs et l'Administrateur de la banque des données. Le salaire initial varie entre $22,000 et $28,000 selon la compétence.

ANALYSTE DE SYSTÈMES

Ce poste exige un minimum de huit ans d'expérience en informatique et notamment, cinq ans en analyse fonctionnelle. Le titulaire fera partie d'une équipe chargée de la mise sur pied ainsi que de la réalisation de projets et sera responsable, en particulier, de l'analyse fonctionnelle. Le salaire initial varie entre $20,000 et $26,000 selon la compétence.

ANALYSTE EN PLANIFICATION ET RECHERCHE

Ce poste exige un minimum de sept ans d'expérience en informatique et, de préférence, une connaissance générale du matériel de divers fabricants.

Le titulaire sera responsable de la révision, de la planification, de la recherche, de l'évaluation et de la recommandation à court et à long termes du matériel et du logiciel de rechange ainsi que de l'établissement de modèles et de points de repère nécessaires pour en faire convenablement l'essai.

Le salaire initial varie entre $20,000 et $26,000 selon la compétence.

ANALYSTE EN ASSISTANCE TECHNIQUE

Ce poste exige au moins sept ans d'expérience en informatique de même qu'une très bonne connaissance des systèmes d'exploitation, du logiciel et des langages de base.

Dans le cadre de l'exploitation en direct et en mode conversationnel, le titulaire sera chargé de la création et de la maintenance du logiciel des systèmes informatiques, ainsi que de la mise au point d'autres logiciels spécialisés. Le salaire initial varie entre $20,000 et $26,000 selon la compétence.

ANALYSTE, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Ce poste exige une connaissance de l'analyse fonctionnelle, des normes et des méthodes informatiques, et cinq années d'expérience.

Le titulaire sera responsable du perfectionnement, de la coordination et du contrôle des normes et des méthodes nécessaires à la réalisation de toutes les étapes de mise sur pied des systèmes des SIG, ainsi que de la qualité de la conception, de la sécurité de la gestion du traitement de l'information et de la conformité aux normes établies. Le salaire initial varie entre $18,000 et $22,000 selon la compétence.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Ce poste exige au moins deux ans d'expérience en applications commerciales. La connaissance des langages COBOL et FORTRAN est prérequise. Les techniques de programmation structurée ainsi que de banques de données seraient un atout.

Le titulaire fera partie d'une équipe de projets chargée de la mise sur pied et de la mise en application de programmes destinés à la gestion. Le salaire initial varie entre $13,000 et $16,000 selon la compétence.

- **Les candidats doivent avoir une connaissance de l'anglais et du français.**
- **Téléglobe offre une gamme étendue d'avantages sociaux et d'excellentes conditions de travail.**
- **Envoyer votre curriculum vitae à l'adresse suivante, en indiquant le poste demandé.**

TÉLÉGLOBE CANADA

Mme Louise Sidky,
Agent de planification et de dotation en personnel
680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H3A 2S4

Téléglobe Canada



Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11, 13, 14 et 15

CONSULTANT EN CRÉDIT
aux entreprises

Le service du crédit recherche un candidat intéressé à visiter les clients emprunteurs importants, qui opèrent dans différents secteurs d'activités industrielles et commerciales. Il discutera avec les clients relativement aux opérations de l'entreprise, leurs problèmes, leurs projets, leur financement à court et long termes. Il procédera à la vérification et à l'évaluation des garanties et plus particulièrement de l'inventaire et des comptes à recevoir. Il effectuera occasionnellement des enquêtes, recherches ou analyses particulières dans les cas marginaux et entreprises spécialisées. De plus il veillera à analyser les méthodes administratives du client et à rédiger des rapports complets à son employeur.

EXIGENCES:
- 5 à 10 ans d'expérience diversifiée dans les affaires
- Bilinguisme
- Posséder une automobile
- De préférence une formation universitaire en administration

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et le salaire sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Banque Provinciale du Canada
Monsieur Jacques Landry
Service de planification et développement des ressources humaines
440 ouest, boul. Dorchester
15e étage, Montréal, Qué.

banque provinciale

Contrôleur adjoint

Un comptable agréé ou de formation équivalente est demandé pour assurer le bon fonctionnement des systèmes comptables et des systèmes de contrôle d'un détaillant-grossiste en bois.

Ceux qui sont intéressés par ce poste devront être familiers avec la procédure comptable de détail et de division telle qu'elle s'applique à une organisation d'affaire ayant de multiples compagnies. Ils devront de plus, être familiers avec les méthodes de traitement de données sur ordinateur. Ces personnes seront dotées d'une expérience administrative leur permettant de coordonner le travail d'un personnel moyen.

Le salaire sera en fonction des connaissances démontrées et du talent naturel de la personne.

Toutes les demandes seront traitées sur une base strictement confidentielle et devront être expédiées à l'adresse suivante en portant la mention: dossier 19040, 1303 Avenue Greene, 2e étage, Montréal, P.Q. H3Z 2A7.

Richter et Associés
Conseillers en Administration

Montréal • Toronto

INFIRMIER (ÈRE) DEMANDÉ(E)
URGENT

Endroit de travail:
Villages esquimaux au Nord du Québec.

Exigences Minimales:
— Un an d'expérience en urgence;
— posséder les deux langues officielles.
— Une attention spéciale sera accordée aux infirmiers(ères) cliniciens(nes).

Si intéressé, téléphoner à frais virés à (819) 964-2905.

HÔPITAL DE L'UNGAVA
Fort Chimo J0M 1C0

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

VÉRIFICATEURS
INTERNES INTERMÉDIAIRES

L'ENTREPRISE:
La fédération des coopératives agricoles du Québec opérant des établissements dans la plupart des régions de la province.

LA FONCTION:
Sous l'autorité du chef de service, vérifie l'efficacité des procédés comptables et des systèmes de contrôle administratif en usage dans l'organisation et s'assure, par un examen rigoureux et détaillé des documents comptables et paracomptables, que les états financiers reflètent l'image exacte de la situation financière de l'entreprise.

LE CANDIDAT:
Il est de préférence stagiaire dans un bureau de comptables et étudie présentement en vue de l'obtention d'un diplôme en comptabilité (2e ou 3e année de cours du soir). Il possède un minimum d'un an d'expérience et désire un poste offrant un important défi à relever et des chances d'avancement intéressantes.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
C.P.500, STATION YOUVILLE
MONTRÉAL, P.Q. H2P 2W2

BANQUE ROYALE

Préposés aux prêts à la consommation

Nous recherchons des candidats hommes ou femmes qui possèdent au moins DEUX ANNÉES D'EXPÉRIENCE BANCAIRE OU FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION D'UN PORTEFEUILLE DE PRÊTS À LA CONSOMMATION et qui ont l'habitude de transiger avec le public.

Les postulants seront disposés à accepter les mutations à l'intérieur de la province du Québec, désireux de se perfectionner continuellement au travail et prêts à poursuivre des études pour enrichir leurs connaissances.

Nous vous offrons un SALAIRE INTÉRESSANT proportionné aux qualifications et à l'expérience ainsi qu'un excellent PROGRAMME D'AVANTAGES SOCIAUX.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à

PIERRE ARVISAIS
Chef du Service de recrutement
La Banque Royale du Canada
Service de recrutement, 5 Place Ville Marie
10e étage, Édifice I.B.M.
Montréal, Québec.

Projet Baie James

Postes aux chantiers

Inspecteurs

Fonctions:
Surveiller et inspecter les travaux de construction pour s'assurer qu'ils sont conformes aux plans et devis.

Exigences :
— Formation de niveau secondaire ou technique
— Au moins cinq ans d'expérience en inspection ou en supervision d'équipe dans un ou plusieurs des domaines suivants :
  — mécanique de bâtiments
  — entretien de machinerie lourde
  — électricité
  — mécanique des sols
  — coffrage - béton
  — mécanique d'ajustage et soudure
  — injection

Lieu de travail:
Sur un des différents chantiers de la Baie James.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et leurs attestations d'études à l'adresse suivante ou communiquer avec Berchmans Rauzon, poste 160.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES

Titres des postes:
Organisateur communautaire / Travailleur communautaire / Travailleur de secteur.

Raison d'être:
— le développement de la région de la Petite Nation;
— l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie de la population.

Tâches:
— connaissance de la population, ses besoins et ses attentes;
— identification et diffusion des forces (leadership, rapports d'influence, agents de développement...) s'exerçant dans la région;
— regroupement d'individus partageant les mêmes besoins et/ou les mêmes intérêts;
— avis, conseils et supports aux groupes du milieu.

Qualités requises:
— capacité de s'intégrer au milieu et de se faire accepter par le milieu;
— autonomie et leadership;
— esprit de créativité et ouverture à l'innovation;
— capacité de travailler en équipe et avec des groupes.

Qualifications:
— diplôme universitaire ou diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée ou expérience pertinente.

Lieu de travail:
Région de la Petite Nation

Salaire:
Selon la convention collective.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant le 1er février 1978 à 17 h. à:

GILLES MICHAUD
Directeur général
C.L.S.C. de la Petite Nation
C.P. 120
Saint-André Avellin, Québec

Agence canadienne de développement international | Canadian International Development Agency | Ministère des Affaires intergouvernementales

POSTES D'ENSEIGNANTS AU RWANDA ET AU MALI

L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Ministère des Affaires Intergouvernementales (MAIQ) participent à une opération conjointe de recrutement d'éducateurs pour l'Afrique francophone.

Nous recherchons des professeurs pour une affectation de deux ans à partir de Septembre 1978 dans les disciplines suivantes:
• RWANDA (Butare) - Université Nationale du Rwanda. Ces postes exigent préférablement le niveau doctorat ès sciences ou au moins la maitrise.

1. Mathématiques (trois postes)
   Spécialisation en Calcul (Un poste) DRH-8004
   Spécialisation en Algèbre (Un poste) DRH-8003
   Calcul, Maths appliquées et financières (Un poste) DRH-8008
2. Physique (Un poste) DRH-8006
   Mécanique, électricité, magnétisme
3. Chimie organique (Un poste) DRH-8005
   Elémentaire et intermédiaire, identification des produits organiques et recherche.
4. Management (Un poste) DRH-8007
   Organisation, prise de décisions, personnel.
5. Sociologie-Économie (Un poste) DRH-8009

• MALI (Bamako) — Ecole Centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration.
Ce poste exige la maîtrise.

1. Géologie (Un poste) DRH-7327
   Minéralogie, pétrographie métamorphique et métallogénie.

Exigences générales:
— Citoyenneté canadienne
— le français est la langue de travail
— expérience pertinente de 3 ans ou plus de l'enseignement.

Les candidats devront faire parvenir avant le 3 février 1978 un curriculum vitae détaillé mentionnant le poste qui les intéresse ainsi que le nom et les coordonnées de deux personnes appelées à donner des références. Les candidats retenus seront convoqués par le Comité Conjoint (ACDI/MAIQ) à une entrevue de sélection.

Adresser la correspondance au:
Comité Conjoint ACDI-MAIQ
a/s Direction des ressources humaines
L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Place du Centre, 200 rue Principale
Hull, Québec K1A 0G4

IRON ORE COMPANY OF CANADA

ENVIRON $25000.

IRON ORE COMPANY OF CANADA offre présentement des postes d'avenir au sein de ses services financiers à **SEPT-ÎLES.**

En plus d'un salaire très intéressant, (dépendant des qualifications et de l'expérience) nous offrons un programme complet d'avantages sociaux tels que fonds de retraite, assurance-vie, frais de relogement, boni de vie chère, etc...

Analyste d'impôt sur le revenu

C.A. bilingue avec 2 à 3 ans d'expérience en taxation. Nous considérerons aussi un gradué d'université, option taxation.

Vérificateur Sr. "E.D.P."

C.A. avec expérience en "EDP" ou expérience en vérification avec connaissances des traitements des données.

Les candidats qualifiés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en toute confidentialité à:

Iron Ore Company of Canada
Surveillant de l'Embauche
100, rue Retty
Sept-Îles, Qué. G4R 3E1

VISITEUR MÉDICAL
(Montréal)

Notre entreprise est en mesure d'offrir un emploi pour un territoire situé dans la banlieue ouest de Montréal.

LE TRAVAIL:
Fournir aux médecins et aux pharmaciens du territoire désigné l'information médicale concernant nos produits pharmaceutiques. Le candidat choisi recevra une formation complète et soutenue.

LE CANDIDAT:
Doit faire preuve d'initiative, d'organisation dans son travail et d'une grande facilité à communiquer; il doit posséder la compétence et la maturité nécessaires pour assumer dans un avenir prochain les responsabilités de la direction du territoire.
Doit avoir un diplôme en sciences ou en pharmacie ou mieux encore, fournir la preuve de sa réussite dans la vente bien que l'expérience antérieure dans l'enseignement soit aussi acceptable. Doit être bilingue.

LES AVANTAGES:
La rémunération est donnée sous forme de salaire et de prime de rendement. Les avantages sociaux comprennent le régime de retraite et une série complète d'assurances collectives. L'entreprise fournit l'automobile et en assume les frais. Cet emploi offre une chance exceptionnelle d'avancement dans le domaine des ventes et de la commercialisation.
S'adresser en toute confiance en indiquant le numéro de téléphone au:

Chef du service du recrutement

MSD | MERCK SHARP & DOHME CANADA LIMITED/LIMITÉE

C.P. 899
Pointe-Claire - Dorval, (Québec)
H9R 4P7

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11, 12, 14 et 15

Hôpital Chashasipich
requiert les services de

MÉDECINS

partiels et/ou permanents

— Sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James.
— Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.
— Durée du contrat: permanent 1 an.
partiel: à déterminer.

Qualifications requises:
— Détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

Besoin urgent

D'UN MÉDECIN

partiel ou permanent

Pour Poste Côtier de la Baie D'Hudson, Povungnituk. (Village Esquimau)

— Será basé à Povungnituk.
— Équipe de deux infirmières déjà en place.
— Durée du contrat: 1 an pour permanent
à déterminer pour partiel
— Début du contrat: le 3 février 1978.

Qualifications requises:
— Détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James
Nouveau-Québec, J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

SECRÉTAIRE
DE DIRECTION

Vaste entreprise de journaux de langue française, requiert les services d'une secrétaire de direction pour le vice-président.

La candidate choisie possédera une formation adéquate ainsi qu'une expérience professionnelle de trois ans, dans le travail de bureau, en qualité de secrétaire.

De plus, elle sera rapide en sténo et dactylo et maîtrisera très bien le français et l'anglais.

Salaire très avantageux basé sur les qualifications et les années d'expérience ainsi que plusieurs avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum vitae mentionnant: âge, formation, expérience et salaire désiré à:

Le Devoir
Dossier # 2866
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Administrateur
de location compétent

Le dynamisme de cette personne bilingue sera un atout précieux pour cette cie du West Island. Cet administrateur en location devra posséder des connaissances en tenue de livres et se montrer très entreprenant. Les conditions de travail sont excellentes.

Pour plus de renseignements, écrivez au:

DOSSIER 2880
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9

INGÉNIEURS MÉCANIQUES SÉNIORS

FENCO, une société d'ingénieurs-conseils requiert les services d'ingénieurs possédant des connaissances en mécanique industrielle pour ses bureaux du centre-ville à Montréal.

Le poste exige:
— Un ingénieur compétent désirant se tailler une carrière et membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.
— Une personne ayant acquis au moins 7 ans d'expérience dans la conception d'installations mécaniques et industrielles.
— Une connaissance de la conception de machineries et de la préparation de devis d'équipements de manutention de matériaux et de ponts roulants serait souhaitable.
— Le candidat devra être prêt à engager sa participation dans une variété de projets intéressants.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées d'envoyer leur curriculum vitae à:

M. I.D. Robb, Ing.
FENCO CONSULTANTS LTÉE

FENCO **615 rue Belmont**
Montréal,
Québec H3B 2L9

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

FONCTIONS
— Responsable du programme de développement des secteurs.
— Responsable du développement auprès des organismes membres
— Agit comme agent de liaison entre la F.Q.J.R. et les organismes pour le programme d'information.
— Répondant pour toute question en matière de développement.

DISPONIBILITÉ
Le candidat devra être disponible pour voyager dans les différentes régions du Québec.

TRAITEMENT
Selon la politique salariale de la F.Q.J.R. et en fonction de l'expérience du candidat.

EXIGENCES
Diplôme de premier cycle ou expérience pertinente dans le milieu du loisir. Une bonne connaissance des structures de loisirs au Québec serait un atout.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 février 1978 à:

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES JEUX RÉCRÉATIFS
1415 est, rue Jarry
Montréal, Qué.
H2E 2Z7

Maison Notre-Dame de Laval Inc.

Centre d'accueil et de réadaptation pour adolescentes demande:

ÉDUCATEURS(TRICES)

L'éducateur travaille auprès d'un groupe d'adolescentes mésadaptées socio-affectives. Il organise et participe aux programmes d'activités ré-éducatives et suit l'évolution des adolescentes par des rapports de comportement.

Qualifications:
— D.E.C. en éducation spécialisée ou connexe,
— âge minimum: 21 ans,
— Travailler à plein temps sur une base rotative incluant soirées et fins de semaine.
— expérience auprès des jeunes.

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Envoyer votre curriculum vitae complet au:

Service du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310 boul. Cartier
Laval-des-Rapides

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

POSTES PROFESSIONNELS VACANTS

dans le service des

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Chacun de ces postes dans la Direction des services financiers, comporte quelques-unes des activités suivantes: étude, évaluation, mise au point et documentation de systèmes financiers et de systèmes connexes nouveaux et modifiés; apurement des systèmes d'informations et de contrôle financiers fondés sur l'usage d'ordinateurs; établissement de rapports pour les comptes publics; préparation et présentation de documents de formation financière; mise en marche de certains projets répondant aux exigences du CNRC, du Vérificateur général, du Conseil du Trésor et du Receveur général.

FS 136, 138. Deux postes offrent à des comptables qualifiés l'occasion de faire un travail intéressant dans un milieu de recherches.

FS 139. Poste d'une durée limitée de deux ans; il faut avoir acquis de nombreuses années d'une expérience connexe variée comportant des responsabilités toujours plus grandes.

TRAITEMENTS — Les maximums s'étendent actuellement entre environ 20,000 et 24,000 dollars.

CNRC **Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner en référence le numéro "FS" du poste qui convient le mieux à vos qualifications.**

Carrière dans le contrôle de procédés par ordinateur numérique

Grâce à l'utilisation croissante de systèmes de contrôle gérés par le micro-ordinateur TDC 2000 de Honeywell dans l'industrie de la transformation au Canada, nous avons un poste de carrière à offrir à notre bureau de Montréal.

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Aussitôt embauché, le titulaire devra se soumettre à un programme intensif de formation à Scarborough, en Ontario. Après avoir terminé ce cours, il sera responsable de la vente directe des systèmes de contrôle TDC 2000 de Honeywell aux industries de transformation.

Les candidats doivent avoir un diplôme récent en génie dans un domaine connexe au contrôle de procédés industriels. L'expérience et la connaissance des ordinateurs numériques sont des atouts.

Honeywell offre un salaire intéressant, une gamme complète d'avantages sociaux, ainsi que d'excellentes possibilités de carrière.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae à C. Leblanc, 6277, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H4B 1T9.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Honeywell

Université de Montréal

Service de l'animation culturelle

DIRECTEUR

Fonctions:

Sous la direction générale du directeur des services aux étudiants, le directeur du service d'animation culturelle est responsable, en collaboration avec le comité de gestion de son service, de l'élaboration, la planification, la coordination et l'administration des programmes d'animation du service d'animation culturelle et de l'administration du centre communautaire. Il participe avec les autres directeurs de services à l'établissement des politiques et des objectifs des services aux étudiants offerts à la population universitaire.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines ou en administration; expérience de plusieurs années à un poste responsable en administration de programmes d'animation; capacité à communiquer verbalement et par écrit; aptitude à diriger du personnel.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 janvier 1978 au:

Directeur
Service du personnel
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal, Qué.

AGENT TECHNIQUE

Pour coordonner les activités d'un service technique engagé dans la réalisation de programmes d'enseignement et de recherche ainsi que d'installations de soutien qui s'y rattachent tels que matériaux de construction, systèmes d'annexes, acoustique et conservation de l'énergie. Le candidat devra s'assurer que les échéanciers soient respectés et que les équipements ainsi que les fournitures soient commandées, entretenues et utilisées à bon escient. Sa participation sur le plan technique sera requise dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus.

EXIGENCES:

Une formation technique en technologie de la chimie ou des matériaux; une expérience antérieure en coordination du travail d'une équipe technique et en mise sur pied de laboratoires ainsi que la connaissance de l'instrumentation de laboratoire et des procédures d'expérimentation. Le bilinguisme est essentiel.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales à:

Shelley Blick
Campus Sir George Williams
1420 ouest, rue Sherbrooke,
suite A400
Montréal, Québec

université concordia

DEUX INGÉNIEURS DE PROJETS

Un établissement spécialisé dans l'ingénierie expérimentale a deux postes de défi à combler en génie appliqué. Les candidats pour le premier poste doivent posséder un diplôme universitaire en génie mécanique ainsi qu'un minimum de trois (3) ans d'expérience dans le domaine de l'expérimentation et l'évaluation de systèmes et d'équipements de contrôle mécanique et électromécanique. L'aptitude en rédaction de rapports efficaces est essentielle.

Les candidats pour le second poste doivent posséder un diplôme universitaire en génie mécanique et une expérience d'au moins trois ans en conception, entretien et évaluation de l'équipement et des systèmes mécaniques. L'aptitude en rédaction de rapports efficaces est essentielle.

Les deux candidats choisis feront partie d'une équipe oeuvrant dans le domaine de l'expérimentation, de l'évaluation et de la création de la machinerie et des systèmes mécaniques et électriques reliés au domaine de la marine.

S.v.p. faites parvenir votre résumé complet au:

Directeur du personnel

PEACOCK

Boite postale 1040, Station A
Montréal, Québec H3C 2X5

INSPECTEUR, CONTRÔLE DE L'HYGIÈNE

Nous recherchons, pour notre service d'hygiène, une personne dynamique, qui peut s'intégrer harmonieusement à l'équipe et établir de bonnes relations avec le personnel de nos magasins à tous les niveaux. Le titulaire, qui relèvera de l'Inspecteur en chef, sera responsable de l'application d'un système d'inspection dans les différents magasins de la chaîne de la division du Québec ainsi que dans les entrepôts. Il aura comme responsabilité particulière de procéder au contrôle de l'hygiène dans les magains, selon les normes établies, de faire part au gérant ou à son remplaçant les anomalies découvertes lors des inspections et de l'aviser quant aux situations nécessitant une intervention immédiate.

Les candidats doivent être diplômés du cours secondaire et avoir des connaissances techniques spécialisées en hygiène alimentaire, ou avoir terminé le cours collégial ou l'équivalent.

On demande, de préférence une expérience d'au moins un an dans un service d'inspection ou de contrôle de la qualité, bien qu'une bonne connaissance de l'hygiène alimentaire acquise dans les commerces de détail sera prise en considération. Le titulaire devra également posséder de l'entregent, le pouvoir de persuasion, une solide capacité d'analyse et un bon jugement.

Nous offrons un excellent salaire ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous référence D-00050, à:

Le Service d'embauche
Steinberg Inc.
1500, avenue Atwater, Suite 1105
Montréal, Québec H3Z 1Y3
Tél.: 931-3538

STEINBERG

TERMINOLOGUE

Joignez-vous au service de Traduction de l'une des plus importantes sociétés internationales.

Un poste de terminologue au sein d'une équipe dynamique est offert aux candidats possédant un esprit d'entraide et de collaboration ainsi que les qualifications suivantes:

- Un baccalauréat en traduction ou l'équivalent
- Trois années d'expérience pertinente en traduction technique ou de l'expérience en terminologie.

Le terminologue devra effectuer les tâches suivantes:

- Effectuer certaines recherches thématiques.
- Diriger les traducteurs dans leurs recherches ponctuelles.
- Effectuer les consultations de l'extérieur avec la collaboration des traducteurs.
- Faire le dépouillement d'ouvrages techniques et de périodiques.
- Sur demande, participer à des comités interentreprises de terminologie.

Le service de Traduction de Honeywell Limitée comprend déjà trois traducteurs techniques et deux terminologues. Ses membres peuvent recevoir tout l'appui technique nécessaire sur le lieu même de leur travail.

Ce poste permanent offre un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que des conditions de travail très agréables. Le salaire sera fonction de l'expérience du titulaire.

Si ce poste vous intéresse, veuillez téléphoner immédiatement à:

M. J.C. LeBlanc
484-3501, poste 200

ou lui envoyer votre curriculum vitae à l'adresse ci-dessous:

Honeywell

6277, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

CARRIÈRES EN INFORMATIQUE

PROGRAMMEUR (PL/1) **JUSQU'À 18K**
Une compagnie du centre-ville est à la recherche d'un programmeur senior possédant 2 ans d'expérience en PL/1. Applications commerciales. Excellent défi pour celui qui veut faire une carrière au sein de cette compagnie.

SUPERVISEUR DU DÉPARTEMENT JUSQU'À 20K
Nous sommes à la recherche d'un programmeur-analyste ou d'un chef de projet qui désire la responsabilité entière d'un département. Le bilinguisme est un atout. Une bonne connaissance du Cobol est nécessaire. Excellente opportunité pour celui qui aime les défis.

PROGRAMMEUR/ANALYSTE **$OUVERT$**
Il y a plusieurs défis intéressants pour des programmeurs-analystes possédant minimum de 3-4 ans d'expérience sur un ordinateur 370, OS ou DOS, CICS, IMS. Le bilinguisme n'est pas nécessaire. Candidats pouvant travailler sans supervision.

ANALYSTES DE SYSTÈMES **$OUVERT$**
Candidat ayant une bonne connaissance des applications commerciales, dessin de formules, contacts avec les usagers dans un environnement "en direct". Une connaissance de la programmation n'est pas nécessaire. Travail très intéressant.

PROGRAMMEURS/ANALYSTES (TEMPS-PARTIEL) **$OUVERT$**
Personnes ambitieuses connaissant la programmation soit Cobol, Assembler, R.P.G. Il désirant travailler le soir ou les fins de semaines. Minimum 2-3 ans expérience.

Pourquoi ne pas prendre quelques minutes et m'appelez confidentiellement afin d'en discuter. Il y a probablement d'autres opportunités qui pourraient vous intéresser. Pierre Chartrand à 931-8801.

cba chacra, belliveau & ass. inc.
Les Gens de l'Informatique
1550 O. de Maisonneuve, Suite 805, Montréal, Québec H3G 1N2

Une carrière dans l'immobilier peut être très rémunératrice

Bien entendu, cela nécessite des efforts soutenus. Vous devez être en mesure de bien utiliser vos heures de travail tout en ayant l'ardent désir d'aider les acheteurs éventuels à prendre l'une des plus importantes décisions dans la vie.

Nous avons eu l'occasion de former des centaines de personnes ayant, par la suite, pleinement réussi dans cet intéressant domaine rémunérateur.

Nous tirons une certaine fierté du niveau professionnel auquel elles sont parvenues. C'est d'ailleurs grâce à leurs succès que nous sommes maintenant reconnus comme le plus important courtier en immeubles tant à Montréal qu'à travers le pays.

Le nombre toujours croissant de clients qui, tous les jours, ont recours à nos services afin de trouver l'assistance nécessaire pour régler leurs opérations immobilières, nous permet de vous offrir de nombreux avantages et possibilités pour parvenir au succès.

Vous vous devez de vous renseigner sur les véritables avantages d'appartenir à la plus importante organisation de courtage immobilier du Canada.

Nous aimerions en parler avec vous.

Pour obtenir une entrevue confidentielle bien franche au sujet de votre avenir auprès de nous, veuillez téléphoner:

Mireille Geschke
277 boul. Labelle
Rosemère
621-6100

Trust Royal Courtier

AGENT DE GESTION
ADMINISTRATION
assurance collective

La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Asssurance est à la recherche d'un agent de gestion pour combler un poste administratif dans le service aux assurés du secteur de l'assurance collective.

Responsabilités:
Le titulaire du poste coordonnera et contrôlera les activités du service ayant trait à l'émission, l'administration et la conservation des polices, la mise-à-jour et la facturation des certificats d'assurés.

Exigences:
Ce poste pourra intéresser les candidats(tes) qui possèdent un diplôme de 1er cycle en administration des affaires et un minimum d'un an d'expérience ou qui ont un cumul de scolarité et d'expérience équivalente.

Salaire:
Le traitement sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience; un ensemble complet d'avantages sociaux s'y rattachent.

Lieu de travail: Montréal

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:
Directeur des Ressources humaines
Le Groupe La Laurentienne
Case postale 1216
Québec G1K 7E3

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11, 12, 13 et 15

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
recherche les services d'un

CONSEILLER EN RELATIONS de TRAVAIL

FONCTION:
Le rôle principal du conseiller en relations de travail est de participer à diverses activités ayant trait à l'interprétation, l'application et la négociation des conventions collectives pour le compte des cégeps au sein d'une équipe spécialisée en relations de travail.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles ou en droit du travail.

EXIGENCES PARTICULIÈRES:
Cinq (5) années d'expérience en relations de travail de préférence en application, en interprétation et en négociation de conventions collectives.

N.B. Cette fonction exige de nombreux déplacements dans les différents collèges du Québec.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT:
Selon l'expérience et les qualifications, jusqu'à un maximum de $30,258.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 27 janvier 1978 à:

M. Jacques Laberge
Directeur général
Fédération des cégeps
1940, boul. Henri-Bourassa est
Montréal H2B 1S2

CHIMISTE
(BILINGUE)

Avons besoin d'un chimiste bilingue, expérimenté en résines thermo-durcissables et leur application pour le papier (revêtements fibreux adhésifs). Expérience en technologie du papier désirable. Doit être membre de l'Association des Chimistes Professionnels. La position est ouverte dans la région de Montréal. S'adresser à:

Le Devoir
Dossier # 2874
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

HANDY CHEMICALS LIMITÉE

offre une carrière à vie dans **la vente directe** de produits industriels pour une personne honnête possédant du Cran, Force de Caractère, de la Détermination et de l'Ambition. Excellente occasion d'avancement. Bénéfices marginaux, assurance groupe, etc... Le Candidat recevra un programme d'entraînement complet. Le Candidat doit posséder une voiture. Le bilinguisme est un avantage.

Pour rendez-vous, veuillez contacter M. R. Malett, les 24, 25 ou 26 janvier, 1978 au numéro

845-1231

DIRECTEUR D'USINE
située à Granby, P. Québec

Nous recherchons pour notre client, le directeur d'une nouvelle usine de production. Le titulaire participera à l'installation de la machinerie, le recrutement du personnel, la planification de la production, l'approvisionnement, le contrôle des stocks et l'administration.

Qualifications:
Bilingue
Diplômé de collège ou de l'Université du Québec
Compétence de comptabilité industrielle
Minimum de 10 ans d'expérience industrielle pertinente
Domicilié à Granby
Aptitudes de 'leadership' et beaucoup de dynamisme

Ce poste offre un avenir illimité. Le traitement est des plus compétitifs.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à:

M. Paul A. Trudel
Kendall, Trudel & Cie
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400
Montréal, P. Québec H3A 1E7

DIRECTEUR DES VENTES

Notre compagnie est reconnue à travers le continent Nord Américain comme fournisseur de pièces composantes de bois usiné à l'industrie du meuble et de l'armoire de cuisine.

Nous recherchons une personne dynamique pour diriger notre programme de ventes et de distribution à l'industrie de l'armoire de cuisine.

Cet individu bilingue devrait avoir fait ses preuves dans la vente, préférablement d'un produit industriel. Il doit être motivé, aimer voyager constamment, capable de diriger et motiver des vendeurs, et prêt à travailler fort pour réussir.

Il sera secondé par une équipe administrative compétente et héritera d'un marché déjà bien établi.

Une expérience dans des produits reliés au bois, ou dans un système de distribution serait un atout important.

Rémunération des plus intéressantes pour la personne recherchée.

Faire parvenir votre résumé en toute confiance.

Le Président
NADWOOD CORP.

Société d'énergie de la Baie James

Vérificateurs internes
Postes aux chantiers

FONCTIONS:
- Effectuer des analyses et des évaluations indépendantes des systèmes opérationnels et financiers ainsi que des études spéciales couvrant toutes les activités de la compagnie en vue d'en informer la haute direction.
- Analyser et évaluer les systèmes de contrôles internes relatifs à la question des contrats par les administrations concernées.
- Effectuer des études spéciales demandées par le chef-vérificateur.

EXIGENCES:
- Avoir complété une formation universitaire en comptabilité ou être membre d'une association comptable reconnue, C.A., C.G.A., R.I.A.
- Posséder un minimum de 2 années d'expérience, de préférence en vérification.

LIEU DE TRAVAIL:
Chantiers Baie James

SALAIRE:
Selon l'expérience et la compétence.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:

Société d'énergie de la Baie James
Service du Personnel - 14e étage
Division Embauchage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 4M8

NADWOOD CORP.
227 K BOULEVARD BRUNSWICK, POINTE CLAIRE, P.Q. CANADA H9R 4X5
TEL.: (514) 697-2746

CONTRÔLEUR
(R.I.A.)

Cette entreprise de taille moyenne située à Pointe Claire, a acquis une place prédominante dans la fabrication et la distribution de produits industriels de bois pour les fabricants d'armoires de cuisine et d'ameublement. La compagnie requiert un nouveau Contrôleur afin d'implanter de meilleurs systèmes de contrôle des coûts pour la compagnie mère et sa filiale manufacturière.

Cette position nécessite un comptable R.I.A. parfaitement bilingue, auto-discipliné et confiant en lui-même. Le candidat devra avoir une expérience marquée pour la comptabilité incluant la collection, le coût de revient et la préparation des états financiers.

Il travaillera dans un milieu dynamique avec le support d'une équipe administrative compétente. Il sera responsable du système d'information incluant non seulement la comptabilité, mais aussi le contrôle de l'inventaire et des mouvements de l'encaisse. Il sera en plus responsable de la supervision d'une équipe de travail. Il aura toute l'autonomie et la liberté requises pour s'acquitter de ses tâches.

Le salaire sera en fonction des qualifications et de l'expérience. Veuillez soumettre avec confiance votre curriculum vitae à Louis Cherrier.

Génie mécanique concepteurs et dessinateurs

Notre bureau de Montréal recherche des concepteurs et des dessinateurs expérimentés pour notre service d'ingénierie.

Les candidats retenus devront posséder les qualifications suivantes:

- 5 années d'expérience dans le domaine des études techniques et du dessin concernant l'agencement d'équipements et de machineries pour des projets industriels.
- D.E.C. technique (Cegep ou l'équivalent).

FENCO, une filiale du groupe Lavalin se trouve activement engagée dans la réalisation de nombreux projets de grande envergure pour divers genres d'industries tant au Canada qu'à l'étranger depuis plus de 25 ans.

Ces postes sont ouverts aux femmes et aux hommes sans distinction.

Si vous désirez vous joindre à notre équipe d'ingénieurs et de techniciens, veuillez vous adresser à titre confidentiel à:

M. I.D. Robb, Ing.
FENCO CONSULTANTS LTÉE
615 rue Belmont
Montréal, Québec H3B 2L9

FENCO

CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL
HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE 350 LITS
recherche un professionnel de la formation pour combler le poste suivant :

COORDONNATEUR À LA FORMATION
Concours no : 77-01-045

— Sous l'autorité du directeur des Ressources Humaines, le titulaire de ce poste doit développer et appliquer à l'intérieur du centre hospitalier des programmes d'accueil, de formation et de perfectionnement à l'intention de tout le personnel y compris les cadres.

Exigences :
— Diplôme universitaire de 1er cycle en science humaines, en administration ou en sciences de la Santé.
— Trois (3) ans d'expérience dans des postes comportant des responsabilités administratives. La préférence sera accordée aux candidats ayant de l'expérience en formation et une bonne connaissance du milieu des affaires sociales.

Conditions de travail :
— Selon les normes en vigueur pour le personnel cadre du réseau des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er février 1978 au :

Directeur des Ressources Humaines
Cité de la santé de Laval,
1755, boul. René Leannec,
Vimont, Laval, Qué.
H7M 3L9

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL

est à la recherche d'un

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

Supérieur immédiat:
Secrétaire général

Attributions caractéristiques:
— L'attaché d'administration accomplit les tâches inhérentes au secrétariat général
— Il est responsable des dossiers légaux de la commission scolaire
— Assure par la préparation des documents et de matériel pertinent la bonne marche des assemblées délibérantes de la commision scolaire
— Est responsable de la rédaction et distribution des procès-verbaux
— Dans le domaine des relations extérieures assure l'information et les bonnes relations
— Dirige les opérations du secrétariat général
— Est responsable du système de classement, la conservation et la mise à jour des archives, de l'inscription des élèves
— Toute autre tâche connexe que lui confiera son supérieur immédiat

Qualifications requises:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle avec un champ de spécialisation approprié aux attributions
— Une excellente connaissance du français écrit
— Esprit d'organisation et d'initiative

Salaire:
Selon l'échelle de 77-78 entre $13,005. et $28,824.

Les candidatures des personnes intéressées devront être reçues au centre administratif le 3 février, à 15:00 heures.

La Commission scolaire de Sorel
Le directeur des services au personnel
105, rue du Prince
Sorel, Qué. J3P 4J9

CHARGÉS DE COMPTES
REPRÉSENTANTS DES VENTES

Etes-vous intéressés à une carrière offrant un défi ? Joignez-vous à l'équipe de Digital Equipment du Canada Ltée.

La compagnie de grande renommée internationale en mise au point et applications de systèmes informatiques. A titre de spécialiste, c'est une occasion idéale de perfectionner votre compétence en gérant les comptes de clients utilisant nos services informatiques. À titre de spécialiste, c'est une occasion idéale et le soutien sur chantier sur une base quotidienne. Vos responsabilités incluront également les études de marché, les contacts avec la clientèle et les ventes.

Des postes existent présentement à Ottawa et Montréal à la Division d'ordinateurs à haute capacité, et à la Division des distributeurs commerciaux. Vous devrez avoir un diplôme universitaire en Ingénierie ou en Informatique, de l'expérience dans l'utilisation des ordinateurs et une excellente maîtrise de l'anglais parlé et écrit. Le bilinguisme est essentiel pour Montréal et est un atout pour Ottawa.

Nous offrons un salaire compétitif, l'automobile de la compagnie, une gamme d'avantages sociaux et les frais de relocalisation seront défrayés si nécessaire.

Découvrez ce que Digital peut vous offrir dans un environnement stimulant, amical et souple.

Expédiez votre résumé en toute confiance en citant vos demandes salariales à:

Michel Leblanc
Représentant du personnel



digital
DIGITAL EQUIPMENT OF CANADA LIMITED
Carling Square II
785 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1S 5H4

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

DIRECTEUR DU MARKETING

Défi:
sous l'autorité immédiate du directeur général
permettre à l'Orchestre d'augmenter son public et de recueillir les fonds nécessaires au financement de ses opérations

Fonctions:
diriger les activités relatives à la mise en marché et aux relations publiques
élaborer et coordonner la campagne de souscription annuelle
établir un plan de financement et diriger les activités en ce sens
coordonner les efforts des bénévoles

Qualifications:
esprit d'initiative, créativité, entregent, débrouillardise et dynamisme
sens de l'organisation et faculté évidente à communiquer
expérience souhaitable

Salaire:
selon formation et expérience

Veuillez faire parvenir votre candidature sous pli recommandé avant le 1er février 1978, à:

François Magnan, directeur général
Orchestre symphonique de Québec
116, Côte de la montagne
Québec
G1K 4E5

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
Bureau du Vérificateur Interne

AGENT DE VÉRIFICATION

($14,794 - $21,416)
(sujet à révision au 1er décembre 1977

NATURE DE L'EMPLOI: Sous surveillance générale, le travail consiste à effectuer divers travaux de vérification relatifs aux opérations financières et administratives de la Communauté urbaine de Montréal et de tout autre organisme relevant de sa juridiction.

Admissibilité au concours :
Instruction: détenir un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat), avec une spécialisation appropriée ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec la nature de l'emploi.
Expérience: posséder quelque expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec l'emploi. Toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée suffisante pour remplir l'emploi sera aussi considérée.
Traitement: le traitement initial accordé se situera à l'intérieur de l'échelle de traitement attribué à cet emploi et pourra être déterminé en fonction de la compétence et des années d'expérience pertinente de chaque candidat.
Examens: des examens seront tenus afin de déterminer les aptitudes et la compétence des candidats à remplir cet emploi.
Demande d'emploi: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire "Demande d'emploi" et nous le retourner dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 1er février 1978.

Communauté urbaine de Montréal
Bureau du Personnel
2, Complexe Desjardins
20ème étage
Montréal H5B 1E6

Téléphone: 872-6950
Concours no: 78-1002

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11, 12, 13 et 14

INGÉNIEUR
EN STRUCTURE D'ACIER

Bâtiment préfabriqué Bernard recherche pour son usine à Beloeil, une personne qualifiée pour son bureau d'étude (plans et fabrication). Devra être spécialisée en structure d'acier et soudure avec une expérience minimum de 6 ans qu'il (elle) aura acquise en pratique. Devra être bilingue - écrit et parlé.

Le salaire sera en fonction des qualifications et expérience.

La personne qualifiée devra nous faire parvenir son curriculum vitae le plus tôt possible à:

P. BERNARD ÉQUIPEMENT LTÉE
600, Boul. de l'Industrie,
Beloeil, Qué. J3G 4S5

CONTREMAÎTRE
FABRICATION BÂTIMENT D'ACIER

Bâtiment préfabriqué Bernard recherche pour son usine à Beloeil une personne qualifiée pour la fabrication de structure d'acier. Devra être qualifiée en soudure et assemblage avec un minimum de 6 ans d'expérience qu'il (elle) aura acquis(e) en pratique ayant une bonne expérience pour la lecture des plans, carte du Canadian Welding (C-W-B).

Le salaire sera en fonction des qualifications.

La personne qualifiée devra nous faire parvenir son curriculum vitae le plus tôt possible à:

P. BERNARD ÉQUIPEMENT LTÉE
600, Boul. de l'Industrie,
Beloeil, Qué. J3G 4S5

RESPONSABLE DU SERVICE DE COMPTABILITÉ

Au service d'une entreprise manufacturière de moyenne envergure oeuvrant dans le domaine métallurgique et située dans l'est de Montréal, le candidat prendra en charge le service de la comptabilité. Il répondra directement au président et le conseillera sur le perfectionnement à apporter aux systèmes de contrôle en fonction de l'environnement hautement technologique de l'entreprise.

Le candidat idéal aura quelques années d'expérience dans l'industrie, détiendra un titre professionnel ou sera sur le point de l'obtenir, sera bilingue et possédera une connaissance des systèmes informatisés.

La rémunération est en fonction de l'expérience et des qualifications.

Les curriculum vitae doivent être acheminés:

Le Devoir
Dossier 2878
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

ALARME PRÉVENTIVE DE MTL-NORD Ltée.

Nous sommes une équipe jeune et dynamique qui cherchons un technicien expérimenté dans l'alarme ou dans un des domaines suivants:

— réparation de contrôles (chauffage, climatisation, machines fixes, commande à distance)
— réparation de systèmes genre intercom et téléphone.

Vous seriez appelés à travailler sans surveillance directe et auriez à être en contact avec nos clients dans la région de Montréal et environs.

Nous vous offrons:
— d'excellentes possibilités d'avancement
— formation nécessaire
— bénéfices usuels
— véhicule de compagnie

Pré-requis:
— niveau d'étude correspondant au CEGEP
— bonnes connaissances écrites et parlées de l'Anglais et du Français
— minimum de 5 ans d'expérience

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC
M. RENÉ MALLANDAIN
324-4031

INGÉNIEURS ÉLECTRICITÉ SENIORS

FENCO, une société d'ingénieurs-conseils est à la recherche d'ingénieurs possédant des connaissances en installations électriques industrielles et commerciales pour ses bureaux du centre-ville à Montréal. Les principaux projets en cours sont situés au Québec.

Le poste exige:
— un ingénieur compétent désirant se tailler une carrière. Il sera bilingue et membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.
— Les personnes ayant acquis au moins 8 ans d'expérience dans la conception d'installations électriques industrielles, dans les services d'entretien, d'usines ou de génie-conseil et ayant les capacités requises pour occuper un poste de chef de service ou un poste équivalent.
— Les candidats devront être prêts à engager leur participation dans une variété de projets intéressants.

Chaque candidature sera traitée confidentiellement.

M. I.D. Robb, Ing.

FENCO CONSULTANTS LTÉE

FENCO

615 rue Belmont
Montréal,
Québec H3B 2L9

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Une importante chaîne de librairies est à la recherche d'un directeur pour son service de l'informatique.

Le candidat doit avoir une bonne formation en informatique et quelques années d'expérience comme analyste-programmeur.

L'équipement actuellement utilisé est un NCR-399 à disques. Une connaissance de cet équipement serait un avantage quoique non essentielle.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de:

Monsieur Roger Dussault
Librairie Dussault
8955, boul. St-Laurent
Montréal
H2N 1M6

HÔPITAL BELLECHASSE
recherche:
INFIRMIERS (ÈRES)

TEMPS PARTIEL: pour service de JOUR
EXIGENCE:
Expérience en SALLE D'OPÉRATION

S'adresser à:

SERVICE DU PERSONNEL
6060 21e Avenue
Rosemont
Montréal, Qué.
H1X 1J5
Tél.: 729-4371 ext. 22
ou 729-3475

PSYCHOLOGUE
À PLEIN TEMPS

L'ENDROIT: À Montréal
LA TÂCHE: Évaluation et intervention psychologiques

LES QUALIFICATIONS REQUISES
- ayant terminé la scolarité du doctorat;
- étant à l'aise avec des instruments de diagnostic tels que tests d'intelligence et de personnalité;
- appartenant à un schème de référence d'inspiration psychanalytique;
- étant membre de la Corporation professionnelle des Psychologues du Québec.

TRAITEMENT: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er février 1978 à:

Dossier 2879
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

TOMENSON-ALEXANDER LIMITÉE
ÉTUDIANT (E) EN ACTUARIAT

Nous sommes présentement à la recherche d'un (e) candidat (e) dont les fonctions consisteront, dans l'immédiat, à aider les conseillers dans leurs différents travaux sur les régimes de pension tels l'évaluation actuarielle, les modifications au régime, le rapport de terminaison, etc. Ce poste pourrait éventuellement permettre à cette personne de travailler dans tous les domaines des avantages sociaux.

Le (la) candidat (e) doit avoir réussi les 3 ou 4 premiers examens de la Société des Actuaires et doit en plus posséder des connaissances adéquates en informatique. Il (elle) doit avoir environ 2 ans d'expérience, préférablement dans les régimes de pension.

Prière de faire parvenir votre Curriculum Vitae avant le 1er février 1978 à:

Tomenson-Alexander Limitée
Att: Pierre Caron
680 ouest rue Sherbrooke
Bureau 900
Montréal, Québec H3A 3M7

STAGIAIRE ÉVALUATEUR

La Banque Canadienne Nationale est à la recherche d'un stagiaire évaluateur pour son service des prêts hypothécaires situé au siège social à Montréal.

Le titulaire aura pour tâches d'assister l'évaluateur à l'évaluation des propriétés commerciales, industrielles et résidentielles données en garantie par les emprunteurs de la banque. Il accomplira aussi d'autres travaux connexes.

Les candidats doivent être membres de la Corporation des Evaluateurs Agréés du Québec ou de l'Institut Canadien des Évaluateurs et doivent être diplômés d'université. Une certaine expérience et des connaissances de construction surtout domiciliaire alliées à une scolarité moindre constituerait une équivalence au diplôme.

Ce poste est offert également aux hommes et aux femmes.

S'il-vous-plaît, faire parvenir votre curriculum vitae à:

L'Agent de recrutement
Service du personnel
Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes
Montréal, Québec H2Y 2W3

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

ERGOTHERAPEUTE

Temps partiel. Hôpital pour malades à long terme.

Contactez:

Jean Riendeau
Hôpital Chinois de Montréal
273-9154

HÔTEL-DIEU DE SAINT-JÉRÔME

Dans le but de procéder à la création d'un service d'E.E.G. notre institution est à la recherche d'un(e)

TECHNICIEN(NE) EN ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE

Statut: Permanent à Temps Partiel (éventuellement Temps Complet)
Entrée en fonction: Vers le mois de mars 1978
Exigence: Détenir un diplôme en Techniques électro-encéphalographiques

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 janvier 1978, au:

Service du Personnel
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
290 rue Montigny
Saint-Jérôme
J7Z 5T3

HÔPITAL CHASHASIPICH

requiert les services d'un

MÉDECIN
pour le 1er avril 1978

— sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
— desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
— équipe de 4 médecins et 1 dentiste
— Durée du contrat: 1 an

QUALIFICATIONS REQUISES:
— détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

POUR PLUS DE DÉTAILS:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James,
Nouveau Québec
Tél.: 819-981-2844

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Une Compagnie Québécoise oeuvrant dans le domaine de l'assurance est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de SECRÉTAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Exigences:
— Connaissance parfaite écrite et orale du français et de l'anglais;
— Rapidité et précision en dactylographie française et anglaise;
— Rapidité en sténographie française et anglaise;
— Capacité à rédiger des textes dans les deux langues;
— Sens des responsabilités;
— Bonne culture générale;
— Expérience à un poste similaire souhaitable.

Conditions:
— Lieu de travail - Centre ville de Montréal;
— Heures de travail - flexibles (Nous pouvons envisager le travail à temps partiel);
— Salaire - selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 février à:

Le Devoir
Dossier #2875
C.P. 6033
Montréal, H3L 3C9

INGÉNIEUR INDUSTRIEL

Notre division de magasins d'alimentation est à la recherche d'une personne dynamique et qualifiée qui aura pour tâches de maximiser l'efficacité des méthodes de travail dans les magasins. De par ses fonctions, il agira également comme expert technique auprès d'une cinquantaine de magasins relativement à l'entretien, la rénovation des établissements, les méthodes de travail, etc.

Le candidat idéal devra posséder un bon sens des relations humaines ainsi que la ténacité et le dynamisme voulu pour mener à bien sa tâche.

On exige un diplôme en génie et une expérience d'une à deux années acquise dans l'industrie (étude des temps et mouvements, simplification des tâches, recherche opérationnelle, etc.).

Les candidats devront être membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Nous offrons un excellent salaire ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous référence D-00033, à:

Le Service d'embauche
Steinberg Inc.
1500, avenue Atwater, Suite 1105
Montréal, Québec H3Z 1Y3
Tél.: 931-3538

STEINBERG
Discrétion assurée

Phnom Penh, devenue ville fantôme

PEKIN (d'après AFP et Reuter) — Près de trois ans après la victoire des Khmers rouges, et en plein conflit khméro-vietnamien, la capitale du Cambodge, Phnom Penh, ressemble à une "ville-fantôme vide", sans argent, sans informations, sans communications, et surtout sans habitants, ont révélé les ambassadeurs de trois pays scandinaves à Pékin de retour d'un séjour au Cambodge.

Les ambassadeurs du Danemark, de Suède et de Finlande ont répondu lundi aux questions de quelques correspondants étrangers à Pékin sur leur séjour de deux semaines, du 7 au 21 janvier, au Kampuchea démocratique (Cambodge).

Les légumes poussent dans les rues désertées de Phnom Penh, abandonnée par ses anciens habitants, isolée du monde extérieur, ont-ils affirmé. Les autobus ne circulent plus dans les quelques artères restées ouvertes, le téléphone a été coupé et aucun courrier n'arrive dans ce qui fut sans doute une des plus belles villes du Sud-Est Asiatique.

Précisant certains points de leur description de la capitale combodgienne, les diplomates ont indiqué que les rues de Phnom Penh sont exemptes de toute propagande par voie d'affiches, et de toute information, même à propos de conflit khméro-vietnamien, sur lequel, ont-ils ajouté, ils n'avaient recueilli aucune information. Les ambassadeurs ont précisé qu'ils avaient pu parcourir à pied les rues de la capitale et de Sien Reap (Angkor Vat) qu'ils ont trouvée intacte.

A Phnom Penh, tous les noms des rues ont été retirés, de même que les noms d'immeubles, dont seuls les premiers étages semblent habités. Les marques de la guerre civile restent très impressionnantes, quoique moins visibles qu'auparavant, selon l'ambassadeur de Suède, M. Kaj Bjork, qui s'était déjà rendu au Cambodge en mars 1976.

Parlant d'une "ville-fantôme" M. Kjeld Mortesen, ambassadeur danois, a déclaré qu'il ne lui semblait pas exact que Phnom Penh compte 20,000 habitants, comme le leur avait dit les autorités cambodgiennes.

Les habitants semblent tous avoir une vingtaine d'années, et être des nouveaux venus dans la capitale, dont la population a été envoyée à la campagne.

Aucun signe des hostilités qui ont éclaté contre le Vietnam n'était visible pendant leur séjour, ont déclaré les diplomates: ni chars, ni soldats, ni panique.

D'après M. Pentii Suomela, ambassadeur finlandais, la majorité des gens semblent être conduits à Phnom Penh le matin dans des camions et ramenés le soir chez eux de la même manière.

Le prince Sihanouk, a en croire la réponse faite par l'un des ambassadeurs, vivrait toujours dans le "Palais d'argent" de Phnom Penh — mais il n'était pas présent au moment de leur visite "en raison de la récolte de riz". Cette réponse, soulignent les observateurs, ne permet pas de se faire une idée de l'endroit où se trouve à l'heure actuelle le prince Sihanouk, ni la princesse Monique, qui n'a pas été évoquée.

Les billets de banque trouvés au hasard des rues de Phnom Penh ont particulièrement frappé les diplomates: l'un, à l'effigie de Sun Yat-Sen (le "père de la République chinoise" de 1911), émis à Shanghaï en 1930 par la "Banque centrale de Chine", pour une valeur de "20 unités d'or" ne serait pas incongru à Taïwan où la monnaie du Kuomintang a encore cours...

Un autre, de "cinq piastres", rédigé en français et en vietnamien, fut émis par l'"Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Vietnam", une institution de l'ancienne colonie française. Quelques pièces de monnaie sont estampées "20 centimes d'Indochine française", et les deux seuls billets entièrement rédigés en khmer et d'émission récente, que les visiteurs ont pu trouver, sont d'une valeur de 500 riels.

Ces billets de riel, l'ancienne devise cambodgienne, traînent sur le sol, trace de la destruction de l'ancienne banque centrale par les autorités, qui n'ont laissé à l'ancien bâtiment que son portail de pierre.

Les diplomates ont été frappés par l'absence de toute information et de propagande dans les rues des villes cambodgiennes qu'ils ont traversées: pas de quotidiens, aucune affiche. La seule source de nouvelles sont des bulletins d'informations, relativement longs, ont-ils dit, diffusés par Radio-Kampuchea quatre fois par jour.

Ces bulletins d'informations, ont-ils relevé, font constamment référence à la "lutte contre l'ennemi" — dont l'identité n'est jamais précisée — lutte menée par le "juste et clairvoyant" Parti communiste du Kampuchea.

Phnom Penh donne l'impression de parvenir à nourrir sa population, ont déclaré les diplomates. Selon eux, il n'y a dans toute la ville qu'un seul magasin, réservé aux diplomates et où ils achètent leurs articles en devises étrangères. La Chine, le Laos, la Yougoslavie, l'Albanie, l'Égypte et la Corée du Nord sont les seuls pays a avoir ouvert des ambassades à Phnom Penh.

Selon M. Suomela, les services urbains sont rudimentaires, et on peut voir les gens nettoyer les rues en se servant simplement de leurs mains.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

LES IMMEUBLES
G.C. GAGNON
INC.
COURTIER EN IMMEUBLES
Spécialistes en location Commerciale
Vente et gestion de propriétés à revenus
861-8395

AGENCEMENT DE MAGASIN
PLACE BONAVENTURE
MART-A-35 ARVIDA
MONTRÉAL
TÉL.: 861-2687
Modula inc.
ameublement modulaire commercial

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Sur rendez-vous
Bureau 731-0921
731-1448
Dr. Reuben D. Hubar
Chirurgien Dentiste
Suite 102
Professional Centre Bldg.
5757 Ave. Decelles
Montréal, Qué.
H3S 2C3

Harrar n'est pas assiégée, selon les Éthiopiens

LONDRES (Reuter) — Par le truchement de son ambassade à Londres, l'Éthiopie a démenti hier que des combats se déroulent à Harrar où, selon la radio somalienne, les forces du Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO) auraient pénétré après avoir percé les défenses éthiopiennes.

L'Éthiopie a également démenti que la localité de Babile dans cette même région orientale de l'ancien empire soit tombée aux mains des maquisards somalis. "En fait, les forces éthiopiennes se comportent bien et nous sommes confiants que nous recouvrerons nos territoires très rapidement", a déclaré un porte-parole de l'ambassade en assurant que les forces somalies n'étaient pas parvenues à occuper cette région.

À en croire la radio somalienne, en revanche, des combats de rues se déroulent désormais à Harrar et l'aviation éthiopienne a lancé des raids sur l'ancienne citadelle. Elle a également affirmé que les forces somalies avaient repoussé une contre-offensive éthiopienne dans ce secteur.

De source diplomatique à Naïrobi, on ne croit pas que cette recrudescence des combats marque le lancement de la contre-offensive que l'Éthiopie prépare depuis plusieurs semaines après avoir reçu d'importantes quantités d'armes soviétiques.

Bien que, selon des informations recueillies à Bahrein, le pont aérien soviétique vers l'Éthiopie via le Yémen du Sud aurait maintenant cessé, on souligne dans les mêmes milieux de Naïrobi que les forces éthiopiennes n'ont pu matériellement être déjà formées au maniement des armes modernes livrées par l'URSS.

En outre, s'il faut croire que les forces somalies ont repoussé les forces éthiopiennes dans la région d'Harrar, l'ampleur de la contre-offensive éthiopienne préparée depuis plusieurs semaines exclut un revers aussi rapide.

Il n'est pas impossible que les combats soient en fait le résultat d'une tentative des forces somalies pour entraver la préparation de la contre-offensive éthiopienne.

Celle-ci est à l'origine des appels à l'aide occidentale lancée par la Somalie qui soutient militairement les maquisards du FLSO, appels qui se sont heurtés jusqu'à présent à la réticence des occidentaux à s'engager directement dans le conflit de la Corne de l'Afrique.

Les forces somalies, qui auraient besoin d'armes lourdes pour résister à la contre-offensive éthiopienne et conserver le contrôle de l'Ogaden, ne reçoivent jusqu'à présent que des armes légères de pays arabes amis.

Les Dix de Wilmington soulagés

RALEIGH Caroline du Nord (AFP) — Les "Dix de Wilmington", dont Amnesty International cherche à obtenir la libération, ont vu leur peine réduite lundi soir par le gouverneur de Caroline du Nord, M. James Hunt.

Les "Dix", neuf Noirs et une femme blanche, avaient été condamnés à des peines d'au moins 20 ans de prison pour incendie volontaire lors des violences raciales de 1971 à Wilmington (Caroline du Nord). Amnesty International estime que ces condamnations étaient de nature politique et fondées sur des témoignages douteux.

Le gouverneur Hunt, en réduisant les peines, permet à huit d'entre eux de pouvoir être libérés sur parole cette année. Le révérend Ben Chavis, considéré comme le chef du groupe, pourra être dans cette situation en 1980. Ann Shepard Turner, la femme blanche du groupe, est déjà en liberté sur parole.

Certificats de placement garanti de 5 ans

9% par année

Intérêt versé ou réinvesti annuellement

Nous vous offrons aussi des taux avantageux sur les dépôts de 5 ans, avec versements d'intérêt semi-annuels ou mensuels. Tous les taux sont garantis par le Trust Royal pour la durée du dépôt. Aucun frais ni honoraires. Taux sujets à confirmation.

Le Trust Royal
vous en offre plus pour votre argent.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

LIQUIDATION FINALE

Economisez jusqu'à 60% sur toute une gamme de vêtements mode d'excellente qualité, sélectionnés parmi notre collection d'automne. Venez vite car les quantités sont limitées!

COMPLETS
Complets 2 et 3 pièces. Sélectionnés parmi notre collection courante de vêtements mode. Confection très soignée. Tissus pure laine et mélanges polyester et laine. Rabais sensationnels!
A L'ORIGINE: JUSQU'A $179.95
$79.99 ET PLUS

VESTONS SPORT
Achats extrêmement intéressants! Vestons confectionnés avec le plus grand soin. Pure laine et mélanges à base de laine. Tons unis et motifs fantaisie. Ne tardez surtout pas!
A L'ORIGINE: JUSQU'A $99.95
$69.99

PANTALONS
Pantalons habillés d'excellente qualité. Jusqu'à ⅓ de rabais! Grand choix de styles et de coloris. Polyester texturé, mélanges polyester et laine et tissus pure laine. Lavables à la machine. Poches entières.
PRIX REGULIER: JUSQU'A $29.95
$15.99 ET PLUS

CHEMISES SPORT
Importante collection de chemises sport à manches longues, dont certaines sont signées par un grand couturier ou portent l'étiquette Tip Top. Tissus et motifs variés. Une offre exceptionnelle!
A L'ORIGINE: JUSQU'A $18
$8.99

CHANDAILS
Pull-overs à cols en V, droits ou rabattus. Pure laine, mélanges polyester et laine, acrylique 100% et mélanges à base d'acrylique. Un grand nombre sont une exclusivité Tip Top.
PRIX REGULIER: JUSQU'A $18
$9.99

MANTEAUX
Une offre des plus avantageuses! Elégants modèles! Excellente qualité! Rabais incroyables!
$84.99

MANTEAUX DE CUIR
Sélection spéciale de manteaux de cuir d'excellente qualité. Tailles et modèles variés. Rabais fantastiques!
$99.99

CHEMISES HABILLEES
Economisez jusqu'à 40% sur des chemises habillées d'excellente qualité, confectionnées par des manufacturiers canadiens réputés. Un grand nombre font partie de notre gamme courante de vêtements de haute qualité. Dépêchez-vous!
PRIX REGULIER: $14 ET PLUS
$7.99 ET PLUS

CRAVATES
Venez tôt - achetez-en plusieurs! Un seul prix: modique! Choix de tons unis et motifs fantaisie. Les quantités sont limitées!
$3.99

CEINTURES
Vaste choix de modèles et largeurs de ceintures à un prix si avantageux que vous serez tenté d'en acheter plus d'une. Venez vite profiter de cette offre extrêmement intéressante!
$3.99

LIQUIDATION

DYLEX

TIP TOP

Nous acceptons les cartes Tip Top, American Express, MasterCharge et Chargex.

LES RETOUCHES SONT EN SUS SUR TOUS LES VETEMENTS REDUITS DE ⅓ OU PLUS.

FAIRVIEW CENTRE POINTE CLAIRE • CENTRE LAVAL • CAVENDISH MALL • LE CARREFOUR LAVAL • PLAZA CÔTE DES NEIGES • ALEXIS NIHON PLAZA
PLACE VERTU • LES GALERIES D'ANJOU • PLACE VERSAILLES • DORVAL GARDENS SHOPPING CENTRE • PLACE LONGUEUIL • CHÂTEAUGUAY MALL
LES GALERIES RIVE NORD (REPENTIGNY) • CHAMPLAIN MALL (BROSSARD) • LES GALERIES NORMANDIE (DE SALABERRY BLVD.)

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 25 janvier 1978

Joseph Luns avertit l'Italie

L'entrée au pouvoir du Parti communiste menacerait l'Otan

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Alors que se poursuivent en Italie les consultations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, le secrétaire général de l'Otan, M. Joseph Luns, s'est prononcé contre la nomination de communistes italiens à des portefeuilles ministériels où ils auraient à connaître des secrets relatifs à la sûreté de l'État.

Il serait "extrêmement grave" qu'un communiste devienne ministre de l'Intérieur, de la Défense ou des Affaires étrangères dans un pays de l'Alliance atlantique, a dit M. Luns lors d'une réunion à Bruxelles, lundi soir.

Le secrétaire général a établi une distinction entre la simple participation de communistes à un gouvernement et le contrôle d'un gouvernement par les communistes. En Islande, au Portugal et en France, a-t-il dit, l'Alliance a traité par le passé avec des gouvernements au sein desquels siégeaint des communistes. "Nous avons pris les mesures nécessaires et elles ont fonctionné", a-t-il souligné.

Le cas de l'Italie est toutefois différent. À la différence de ces pays, elle est membre permanent du groupe de planification nucléaire de l'Otan et, à ce titre, connaît des secrets les plus confidentiels de l'Alliance, a ajouté M. Luns.

A Rome, la deuxième journée des consultations de M. Giulio Andreotti, président du conseil désigné pour former le gouvernement italien, n'a pas apporté d'élément nouveau quant aux perspectives de solution de la crise politique.

Après le Parti communiste et le Parti socialiste, qui lui ont renouvelé lundi leur demande d'un "gouvernement d'urgence" et ont sollicité une contre-proposition, M. Andreotti a reçu successivement hier les délégations du Parti républicain, du Parti social-démocratique, du Parti libéral et du Sud Tiroler Volkspartei (SVP, allié traditionnel de la démocratie chrétienne), qui ont réaffirmé leurs positions.

"Nous avons fait part de nos doutes, a déclaré M. Oddo Biasini, secrétaire du Parti républicain (3,1 pour cent aux élections de 1976), sur la possibilité d'arriver à l'élaboration d'un programme capable de faire face à la crise économique sans un changement du cadre politique". Interrogé sur la question de savoir si le Parti républicain approuverait un programme soutenu par une majorité sans communistes, M. Ugo La Malfa, président de cette formation, a indiqué de son côté qu'"un programme sérieux sans les communistes serait un miracle". "Mais, a-t-il ajouté, s'il est sérieux nous l'approuverons."

Le président du conseil rencontrera aujourd'hui les représentants de la gauche indépendante, démocratie nationale (droite), démocratie prolétaire (extrême gauche). Demain, il achèvera ses consultations en rencontrant les radicaux, puis une délégation de la démocratie chrétienne.

Enfin, M. Andreotti rencontrera vraisemblablement une deuxième fois les représentants des partis politiques, après une réunion avec les syndicats, à une date qui n'a pas encore été fixée.

Entre-temps, interrompu par deux renvois et par l'assassinat d'un magistrat, le long procès intenté contre 132 personnes accusées d'appartenance au mouvement d'extrême droite "Ordre Nouveau" et de reconstitution du parti fasciste, s'est terminé hier par l'acquittement de la plupart des accusés, et, pour 20 d'entre eux, dont Pier Luigi Concutelli accusé de l'assassinat, par la suspension du jugement.

Le tribunal a mis plus de trois jours pour prendre sa décision. Lors de la lecture de la sentence, les 11 détenus qui se trouvaient dans le box des accusés, dont Pier Luigi Concutelli, se sont mis à chanter des hymnes de l'époque fasciste et à faire le salut romain.

Le ministère public avait requis pour 81 accusés, un total de 70 ans de prison, soit une moyenne de moins d'un an pour chaque accusé pris individuellement. Il est vrai que les conditions dans lesquelles les juges étaient appelés à se prononcer, étaient singulières: non seulement en raison de l'assassinat il y a un an et demi du magistrat Occorsio, premier magistrat à instruire l'affaire, mais par la découverte ces tout derniers jours, sur les marches de la salle où se tenait le procès, d'un engin explosif portant le message: "Président, rappelle-toi Vittorio Occorsio".



Les attentats continuent en Irlande du Nord. Ci-dessus, des soldats britanniques placent sur une civière de fortune un policier grièvement blessé lundi soir par l'explosion d'un engin placé dans un camion à Forkhill. Non loin de là, des membres de l'IRA avaient attaqué peu avant un camp militaire, blessant six soldats. • (Laserphoto AP)

L'aviation des pays de l'Est serait supérieure

BRUXELLES (Reuter) — Le général William Evans, commandant en chef des forces aériennes de l'Otan dans le centre de l'Europe, s'inquiète de la supériorité numérique de l'aviation du Pacte de Varsovie.

Les forces aériennes alliées, a-t-il dit hier à la presse, sont surpassées en effectifs dans un rapport de 1 à 2,5 par celles des pays du bloc communiste.

Même avec des renforts américains et britanniques, l'avantage resterait encore à l'adversaire éventuel dans une proportion de trois contre deux, a-t-il dit.

Le général Evans s'est refusé à préciser les effectifs alliés. Mais de source proche de l'Otan, on estime que le Pacte de Varsovie dispose de 4,300 appareils dans le Centre-Europe, alors que les six escadrilles alliées, sous le commandement du général américain, n'ont que 1,750 avions environ.

"Les forces aériennes du Pacte de Varsovie sont passées d'un rôle défensif à un rôle offensif, a déclaré le général Evans. Ceci a été possible parce que l'Union soviétique prévoit d'utiliser un nombre très important de fusées sol-air mobiles comme première défense contre l'aviation de guerre alliée", a-t-il expliqué.

Le Pacte de Varsovie disposant d'un large éventail d'avions ultramodernes, pourrait lancer des attaques à basse altitude sur l'Europe occidentale en cas de guerre entre l'Est et l'Ouest, a ajouté le commandant chef de l'aviation alliée Centre-Europe.

Il importe donc que l'Alliance se dote d'une flotte de stations aériennes d'alerte avancée, de Boeing 707 en version modifiée, équipés de radars capables de détecter le déclenchement d'une éventuelle attaque aérienne ennemie, même lancée à basse altitude.

"Je suis fortement partisan des "AWACS" (système d'alerte et de contrôle aéroporté), nom qu'en jargon militaire on donne à ces stations volantes, a ajouté le général, car ils allient une grande avance technologique à une nécessité opérationnelle".

Les AWACS doubleraient la durée de pré-alerte de l'Otan, sur une imminente attaque aérienne communiste.

Toutefois, les alliés discutent du projet depuis des années, sans avoir pu encore se mettre d'accord sur la manière dont il sera financé. Son coût: 1,9 milliard de dollars.

Arrestation d'un dissident en URSS

MOSCOU (Reuter) — La police soviétique a arrêté un membre de la section georgienne du "Groupe d'Helsinki" des droits de l'homme, apprend-on de source dissidente.

Il s'agit de M. Gregory Goldstein, âgé de 46 ans, qui, d'après une lettre remise par sa mère à des journalistes occidentaux, a été emmené de chez lui menottes aux mains le 17 janvier.

Accusé de "parasitisme", il est détenu à Tbilissi, capitale de la République soviétique de Georgie.

A Paris, le comité pour l'application des accords d'Helsinki en Georgie, dont le siège est dans la capitale française, a confirmé l'arrestation à Tbilissi, le 17 janvier, de Gregory Goldstein.

Il rappelle dans un communiqué que le 7 avril 1977, Zviad Gamsakhourdia, président du Groupe georgien de surveillance pour l'application de l'acte final d'Helsinki, et Merab Kostava, membre de ce groupe, avaient été arrêtés. Ils sont toujours détenus à l'institut Serbsky de psychiatrie légale de Moscou.

Le communiqué ajoute: "Malgré l'arrestation de ses deux amis Gamsakhourdia et Kostava, Gregory Goldstein continua à invoquer les accords d'Helsinki sans se laisser décourager. Gregory Goldstein et son frère Isai avaient tous deux demandé l'autorisation d'émigrer en Israël. Celle-ci ne leur a pas été accordée bien qu'ils aient tous deux été limogés de leur emploi et privés de toute ressource matérielle pour leurs activités en faveur du respect des droits de l'homme."

Étudiants arrêtés en Indonésie

DJAKARTA (d'après AFP) — Soixante-dix étudiants ont été arrêtés par les autorités indonésiennes ces derniers jours, dans le cadre de la lutte anti-subversive, a annoncé hier à Djakarta M. Sjarif Thayeb, ministre indonésien de l'Education.

Le ministre prenait la parole au cours d'une réunion regroupant à Djakarta des responsables de la sécurité et du maintien de l'ordre, ainsi que les recteurs des universités de la capitale.

Au cours de cette réunion, annonce-t-on, un accord s'est dessiné entre les responsables gouvernementaux et universitaires aux termes duquel un recteur qui ne pourrait pas diriger correctement ses étudiants devra démissionner.

Par ailleurs, le gouvernement indonésien a interdit la circulation d'un "livre blanc" publié la semaine dernière par les étudiants de l'Institut de technologie de Bandung.

Ce document se prononçait violemment contre la nouvelle candidature du président Suharto aux élections de mars prochain.

Les étudiants y lançaient également un appel aux différents partis du Congrès pour désigner comme président et vice-président "des personnalités nationales intègres et capables, pour corriger une situation due principalement aux inégalités dans la société et aux abus d'autorité de certains fonctionnaires".

Les dirigeants syndicaux de Tunisie lancent un appel à la grève générale

TUNIS (Reuter) — La Tunisie va connaître demain la première grève générale de son histoire. Le mot d'ordre en a été lancé hier par M. Habib Achour, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT).

M. Achour a rejeté sur le gouvernement et le Parti socialiste destourien la responsabilité de ce nouvel épisode de la crise qui secoue la Tunisie depuis le début du mois.

Il a notamment affirmé que l'UGTT avait été amenée à prendre cette décision à la suite de l'attaque de six de ses locaux en province et de l'arrestation de militants syndicaux.

Le principe d'une grève générale avait été arrêté dimanche par la commission administrative de l'UGTT mais la décision de passer à l'action immédiatement à d'autant plus surpris qu'elle a été annoncée par M. Achour au cours d'une conférence de presse commune avec M. Otto Karsten, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

M. Karsten avait eu, lundi et hier, des entretiens avec les responsables de l'UGTT, qui est membre de la CISL, et avait rencontré à deux reprises le premier ministre Tunzrn M. Hedi Nouira.

Le secrétaire général de la CISL avait commencé la conférence de presse en rendant compte de ses entretiens, et en exprimant son soutien sans réserves à l'UGTT.

Il avait longuement plaidé en faveur de la reprise du dialogue entre la centrale syndicale et le gouvernement, et condamné "les extrémistes de tous côtés" qui, a-t-il dit, tentent de politiser le conflit.

M. Karsten, qui avait tenté une médiation, a dit qu'il avait "espéré trouver du côté du gouvernement plus de dispositions à la négociation avec les responsables de l'UGTT".

M. Karsten a estimé que le gouvernement tunisien voyait peut-être les choses d'un point de vue trop politique et a réaffirmé que "le camarade Achour ne voulait rien avoir à faire avec des outsiders".

Les observateurs ont vu là une allusion à une phrase du discours de M. Nouira devant le comité central du Parti socialiste destourien, vendredi dernier. Le premier ministre avait dit: "Il n'y a pas de place dans notre pays pour les mouvements à la solde de l'étranger ou obéissant à des idéologies importées."

Cette phrase a été reprise en titre du compte rendu intégral de ce discours publié hier par "L'Action", quotidien du PSD.

La conférence de M. Karsten touchait à sa fin quand un journaliste informa M. Achour de l'arrestation du secrétaire général adjoint de l'UGTT pour la région de Sfax, M. Abderrazak Ghborbal, qui s'était signalé par des prises de position très "dures" au conseil national de l'UGTT, les 8, 9 et 10 janvier, et avait été pris à partie dans la presse du parti et du gouvernement.

C'est à ce moment que M. Achour annonça la décision de l'UGTT de lancer le mot d'ordre de grève générale. Il s'ensuivit un débat un peu confus entre les journalistes, dont certains critiquaient ouvertement la décision du leader syndicaliste, tandis que celui-ci réaffirmait qu'il était prêt à reprendre à tout moment le dialogue interrompu avec le gouvernement.

Grève générale au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Une grève générale a été déclanchée hier au Nicaragua par un comité national de grève pour demander que toute la lumière soit faite sur la mort du journaliste et homme politique Pedro Joaquin Chamorro, assassiné il y a deux semaines.

La grève a affecté les secteurs bancaires, commerciaux et industriels de Managua et de plusieurs villes de l'ouest du pays.

SKI GRATUIT AVEC BUDGET

Louez une auto pour $4.95 pour la première journée,* et vous aurez droit à une auto préparée pour l'hiver avec les supports à skis ainsi que notre passeport de ski qui comprend des laissez passer gratuits, d'une valeur de $45.00. Ces coupons sont valides pour une journée, à votre choix, pour les montepentes dans les centres de ski suivants:

SKI MONT-ALOUETTE by Chantecler
Mont Blanc
SUN VALLEY
Mont St-Sauveur



On loue des voitures GM et autre marques de qualité

*Chaque journée additionnelle, vous payerez nos taux réguliers, normalement très bas. Minimum trois jours pour la fin de semaine.

Budget®
LOCATION D'AUTOS
Reservez Maintenant!

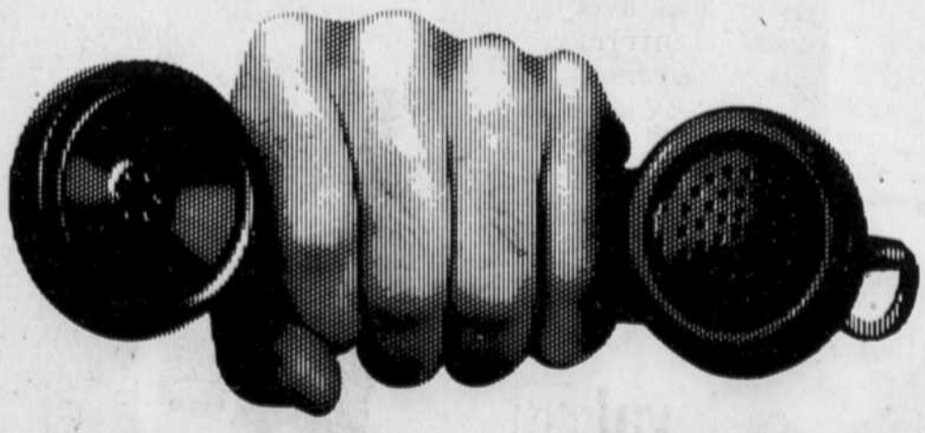
1460, rue Guy	
Gare Centrale	937-9121
5008, boul. Décarie	482-4040
9255, boul. St-Laurent	482-4040
680, rue Michel-Jasmin, Dorval	636-8700
7229, rue Lajeunesse	273-9998
4876, Montée des Sources, Dollard	683-5560
Aéroport de Dorval	856-0052
Aéroport de Mirabel	476-3964

BRASSERIE TEXAS
LA PLUS BELLE ET LA PLUS MODERNE BRASSERIE SUR L'ILE DE MONTRÉAL. PEUT ACCOMMODER 600 PERSONNES
3 SPÉCIAUX DU JOUR
$1.50
ROAST BEEF $2.50
T-BONE STEAK
$3.24
970 BOUL. DÉCARIE
VILLE ST-LAURENT
(PRÈS CÔTE-VERTU)
POUR RÉSERVATION
336-1420

LA NUIT PORTE... COLIS!



Les Messageries CN offrent une livraison le lendemain entre Montréal et Toronto/Hamilton.
Fermez les yeux et dormez tranquille, la nuit porte . . . vos colis!



MESSAGERIES CN

RAMASSAGE — 877-4400 TARIFS — 877-3570/3629 RENSEIGNEMENTS — 877-3622

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES
PRÉSENTE

LES HAUTS ET LES BAS D'LA VIE D'UNE DIVA

AVEC
NICOLE LEBLANC et **GASTON BRISSON**

Supplémentaires les 27-28-29 janvier à 20 h 30



A LA SALLE DE THEATRE DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL
255 EST RUE ONTARIO (Métro Berri — Stationnement intérieur)
RÉSERVATIONS: 284-7135



Pierre Calvé présente
PAUL BERVAL
ET COMPAGNIE
Roger Joubert — Huguette Gervais
Claude Michaud
Merc., jeu. et dim. à 21 h.
Vend. et sam. 21 h. et 23 h. 30
Paul Berval est à l'affiche du 25 jan. au 5 fév.

HÔTEL
MERIDIEN
COMPLEXE DESJARDINS
Basilaire 2

la boîte à chansons
Rés.: 285-1450

Carlo Ponti et Richard Hellman
présentent un film de
ETTORE SCOLA
POUR TOUS
SOPHIA LOREN · MARCELLO MASTROIANNI

Une journée particulière

JOHN VERNON • FRANÇOISE BERD • NICOLE MAGNY

scénario et dialogue: ruggero maccari-claude fournier-ettore scola producteur délégué: marie josé raymond
une coproduction canada-italie: canafox films inc. montréal-compania cinematografica champion-rome
AVEC LA COLLABORATION DE FILMCO DISTRIBUE PAR LES FILMS AMBASSADEURS LTEE

Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC. présente

RAOUL SOSA

pianiste
"Un musicien tout à fait exceptionnel, comparable aux plus importants." *Claude Gingras, La Presse*
Sonate No. 2 en sol mineur, SCHUMANN
Sonate en si mineur, FRANZ LISZT
Tableaux d'une exposition, MOUSSORGSKY

LUNDI 6 FÉVRIER 20H30

Billets $9, $8, $7, $5, $4. En vente Place des Arts et Montreal Trust
P.V.M. Commandes postales: Concerts & Artistes Canadiens Inc.,
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112



Jean-Paul Belmondo
Raquel Welch
POUR TOUS
L'Animal
un film de
Claude Zidi

Le PARISIEN 5
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00,
SAMEDI, DERNIER PROGRAMME COMPLET
11.00



18 ANS Adultes
Bilitis
de DAVID HAMILTON

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30

ELYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
7.30; 9.30
14 ANS
UN FILM DE LUIS BUNUEL
Cet Obscur Objet du Désir

ELYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
7.15 - 9.30
POUR TOUS
"Mr. KLEIN IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR!!!"
4e SEM
Mr Klein
LOSEY / DELON

FESTIVAL de CANNES
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE
UN DES DIX MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE
AFFREUX SALES ET MECHANTS
un film de ETTORE SCOLA
Affreux SEM 9.20

aussi GRAND PRIX D'INTERPRETATION FEMININE FESTIVAL DU FILM DE CANNES
DOMINIQUE SANDA — ANTHONY QUINN
l'héritage
L'heritage SEM 7.30

Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER

PIERRE DAVID présente
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
LE JUGE FAYARD dit "LE SHERIFF"
un film d'YVES BOISSET
7.30 - 9.30

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6.00 p.m. — Place des Arts

un film de MARCO BELLOCCHIO
avec FRANCO NERO, MIOU-MIOU, MICHELE PLACIDO
et avec la participation de PATRICK DEWAERE dans
18 ANS Adultes
3e sem.
Un film qu'il faut aimer... ou détester! —Miou-Miou
produit par SILVIO CLEMENTELLI
LA MARCHE TRIOMPHALE
SALLE 1
12.50 - 2.55 5.00 - 7.10 - 9.15 -

18 ANS Adultes
L'HOMOSEXUALITE
3 SIÈCLES APRÈS J.C.
un film de Derek Jarman
musique: Brian ENO
v.o. latine avec sous-titres francais
SEBASTIANE
L'histoire d'un homme, un martyr.
SALLE 2
12.20-2.10-4.00-5.50-7.40-9.30

NUIT D'ORAGE
UN FILM DE SERGE MOATI
POUR TOUS
avec KLAUS KINSKI, BERNARD BLIER, MARIE DUBOIS, MAURICE RONET
Un homme s'est relevé de son tombeau, a tenté de se rattacher à certains êtres et a été trahi par eux.
2e sem.
12.30 - 2.00 - 3.35 - 5.05 - 6.40 - 8.15
SALLE 3

SELECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977
POUR TOUS
10e sem.
Pique-nique à Hanging Rock
... Quelques-uns ne reviennent jamais!
SALLE 4
12.40 - 2.45 - 4.50 - 6.55 - 9.00

---

théâtre du rideau vert
MARDI À SAMEDI 20 h. DIMANCHE 19 h.
TROIS DERNIÈRES
Mise en scène yvette brind'amour
viola léger, janine sutto, denise filiatrault, kim yaroshevskaya, adriana roch et benoit marleau
décor: michel demers
costumes: françois barbeau



LA VEUVE ENRAGÉE
de Antonine Maillet

Mouvement
communication culture
de montréal

Les Ateliers MCCM
Session Hiver 78

- Atelier de clown
- Exploration vocale
- Improvisation avec le masque
- Exploration rythmique et sonore
- Danse traditionnelle
- Écriture (collectif-théâtre)
- Formation de l'acteur
- Tai Chi
- Guitare
- Eutonie

Inscriptions dès maintenant
4828 St-Denis (Métro Laurier)
tél: 849-8224
SI NOTRE BUREAU EST FERMÉ, LAISSEZ VOTRE MESSAGE AU RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE

LE PATRIOTE EN HAUT

1474 est Ste-Catherine, Montréal, P.Q.
PRÉSENTE:
"POURQUOI DRACULA ET PIS PAS MOI"
Du 11 au 29 janvier 1978.

L'auteur est JEAN-CLAUDE SAPRE.
Le metteur en scène s'appelle PIERRE BEAUDRY.
Les comédiens sont EVELYN REGIMBALD, MARTHE TURGEON, PIERRE LENOIR, RICHARD NIQUETTE, FRANCINE VEZINA, MICHEL FORGUES et ROBERT LAVOIE.
Les décors et costumes sont de JEAN BELISLE.
La musique a été écrite par PIERRE LENOIR.
Les maquillages sont de CLAUDIE TAILLON.
Les coiffures sont de RICHARD DUVAL.

Renseignements et réservations: 523-1131 - 521-6666

Le public a dit "OUI" à "DEMAIN SERA TROP TARD".

Je vais aller le revoir encore parce que c'est trop beau.
J'ai aimé ça à merveille. C'est touchant à nous faire pleurer.
C'est extraordinaire... ça en vaut vraiment la peine.
J'en suis encore toute émue... je ne peux plus parler.
Ce film devrait être présenté dans toutes les salles de cinéma.

POUR TOUS



KAIRN présente
DEMAIN SERA TROP TARD
(LE "TOMORROW IS TOO LATE")
JAMES WHITMORE • MARINA MALFATTI • LEE J. COBB
RENATO CESTIE • ADOLFO CELI
réalisation: M. GARZIOLI - distribution: FRANCE FILM

st-denis 1 (1594 RUE ST-DENIS 849-4211) | le paradis 1 (875 RUE HOCHELAGA 254-3110) | Plus. 2e. grand film en Couleur dans chaque Cinéma
omega 1 (PLAZA ST-MARC LONGUEUIL 463-3330) | viau LAVAL (226 DES LAURENTIDES 669-2866)
GALERIE à GRANBY | CARREFOUR à ST-JEROME | GEORGES à STE-THERESE
PARIS à STE-HYACINTHE | PARIS à VALLEYFIELD
DRUMMOND à DRUMMONDVILLE | MONTENACH à BELOEIL

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.
SPECTACLE 3

des frites, des frites, des frites...
de ARNOLD WESKER

Traduction de Michel Beaulieu
Mise en scène de Claude Maher
Décors et costumes de Michel Demers

PRIX DE LA MEILLEURE PIÈCE "Evening Standard Award" Londres
$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE

Avec: JACQUES GODIN, LIONEL VILLENEUVE, ROGER LEBEL, MICHEL DUMONT, Guy Nadon, Marc Grégoire, Normand Lévesque, Gilles Cloutier, Gaston Lepage, Éric Gaudry, Alain Fournier, Michel Sébastien, Raymond Legault, Daniel Simard, Gilbert Dumas

du 19 janvier au 19 février 1978

drôle drôle et choquant!

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

---

tnm
DERNIÈRE, SAMEDI — BILLETS EN VENTE À CIEL MF
84 OUEST, RUE STE-CATHERINE 861 0563

Jean-Guy Moreau
Connaissez-Vous La Voie Lactée ?
de karl wittlinger
adaptation denis chouinard
une mise en scène de olivier reichenbach
Jacques Thisdale



cip — La compagnie internationale de papier du Canada est heureuse de s'associer au spectacle des fêtes du TNM

---

théâtre du rideau vert
Dès le 2 février
une comédie de
GEORGE BERNARD SHAW
Mise en scène: Hubert Noël
CANDIDA
Andrée Lachapelle - Gérard Poirier
Daniel Gadouas - Jean Dalmain
Jean-Luc Montminy - France Desjarlais
Décor: Marcel Dauphinais *Costumes:* François Barbeau
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC.
présente
Ballet Internacional de Caracas

"Vincente Nebrada a formé une compagnie qui est non seulement la meilleure en Amérique du Sud mais qui a également remporté un succès éclatant à Paris."
Clive Barnes, The New York Times

"NUESTROS VALSES" Chor. Nebrada, Mus. Carreno
"THE RIVER" Chor. Alvin Ailey, Mus. Ellington
"THE MOON AND THE CHILDREN IT POSSESSED"
Chor. Vicente Nebrada, Mus. Michael Kamen.

CE SOIR JUSQU'AU 28 JANVIER, 20h30

Billets $12, $10, $8, $6, $5.
En vente: Place des Arts et Montreal Trust P.V.M.
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Les représentations des 17, 18 et 19 février sont annulées
Les billets sont échangeables aux guichets de la Place des Arts

GUY LATRAVERSE PRÉSENTE
ZOUC HUMORISTE
du 13 au 19 février
20h.30
BILLETS de $4.00 à $8.00
EN VENTE CHEZ SAUVÉ FRÈRES et AU 87, ST. CHARLES O., LONGUEUIL

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
METRO
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

CKOI présente
bruce cockburn
Une production Beau Bec
RAÔUL DUGUAY avec ses musiciens
OCTOBRE



JEUDI 9 FEVRIER 8h.30 | JEUDI 23 FEVRIER 8h.30 | JEUDI 9 MARS 8h.30

Le Théâtre SAINT-DENIS
1594 St-Denis 849-4211
Billets $4.50 $5.50 $6.50
en vente au Théâtre St-Denis du lundi au samedi

danse / Cette excellente troupe qui nous vient du Sud

par Angèle Dagenais

Si vous aimez la danse, si cet art signifie quelque chose pour vous en tant qu'expression du langage de notre temps, sortez de vos pantoufles et courez vous acheter un billet pour assister aux représentations que donne toute la semaine au théâtre Maisonneuve le Ballet International de Caracas.

Cette jeune troupe, qui a à peine deux ans d'existence, et que dirige Vincente Nebrada, a déjà une forte personnalité, du style, du charme à revendre et surtout une excellence et une sûreté de mouvement qu'expriment avec toute leur âme les 25 danseurs qui la composent. Malgré l'angoisse que leur a causée la perte momentanée de leurs costumes dans le transport aérien le soir de la première lundi, la compagnie a donné son spectacle sans que ce contretemps semble la gêner outre mesure. L'orientation de la troupe est d'ailleurs davantage axée sur le mouvement et l'imagination chorégraphique que le décor et l'apparat, relégués au second plan.

Le Ballet International de Caracas qui, de la bouche de son directeur ne songe qu'à revenir au pays pour une grande tournée nord-américaine, a choisi de présenter trois oeuvres au cours de sa visite dans la métropole: une chorégraphie d'Alvin Ailey créée en 1970 pour l'American Ballet intitulée *The River* (La Rivière) sur une musique du jazzman Duke Ellington; *Nuestros Valses*, chorégraphié par Nebrada sur une musique pour piano solo de Teresa Carreno et enfin, *La luna y los hijos que tenia* (La lune et les enfants qu'elle posséda) chorégraphié par Nebrada également, sur des thèmes du folklore vénézuélien orchestrés par Michael Kamen.

Malgré le retard du début du spectacle et la multiplication des erreurs techniques de son et d'éclairage en première partie et l'absence des costumes, les danseurs ont réussi à soulever la salle et créer un enthousiasme débordant qui s'est manifesté par de longs applaudissements avant l'entracte. Dès les premières mesures de *La Rivière*, on a senti un courant électrique balayer la salle, une tension, une espèce de suspense qui s'est prolongé jusqu'à la fin de la soirée. La qualité de l'entraînement des danseurs, leur souffle, leur exubérance, leur jeunesse, leurs visages heureux de s'exprimer ainsi aussi totalement avec leur corps ont créé spontanément des liens de sympathie avec l'auditoire subjugué par tant de passion.

La Rivière est un ballet en plusieurs tableaux (Printemps, Méandres, Clapotis, Le lac, Les chutes, Vortex, Riba, Deux villes), aussi hétéroclite que cette énumération. On passe sans transition du sérieux au léger, au rythme de la musique de Duke Ellington. Premier chorégraphe de formation moderne à avoir écrit pour des compagnies "classiques", Ailey allie dans ses oeuvres les torsions héritées de Graham aux élongations de lignes classiques à l'extraversion débordante de ses ancêtres afro-américains. Chorégraphe de la négritude et de la sensualité, il exige beaucoup de fougue et d'énergie de ses danseurs. Vincente Nebrada étant également de cette école à ses heures, le rapprochement des deux créateurs était prévisible.

Zhandra Rodriguez, ancienne prima ballerina de l'American Ballet Theatre à New York, est un phénomène unique dans les annales du ballet contemporain: de petite stature, les cheveux coupés très courts, vive comme l'éclair, elle ressemble à une boule de muscles et de nerfs tendus dans l'action, prête à se délier majestueusement pour se replier aussitôt. Lorsqu'elle est en scène on ne voit plus qu'elle tant son jeu, sa technique et son expressivité sont saisissants. Elle est, avec Vincente Nebrada, l'âme de cette nouvelle compagnie à l'avenir si prometteur.

La chorégraphie d'Alvin Ailey en début de programme donnait tout de suite la mesure et le rythme, le pouls du Ballet de Caracas. Avec *Nuestros Valses*, le ton change mais le rythme est le même. Costumés cette fois (la seule oeuvre de la soirée) dans des teintes de pêche, rose et rouge-oranger, les danseurs forment cinq couples qui virevoltent sur une valse à mille temps, endiablée et fébrile. Cette chorégraphie de Nebrada a quelque chose d'indéniablement "latin": une certaine façon de poser le regard chez les danseurs, une verve, un pétillant, un mouvement des épaules et des hanches, un certain air de fierté tout hispanique, qui ajoutent de petites fioritures baroques sur une technique irréprochable. Dans cette oeuvre haute en couleur mais très classique de facture, les premières danseuses de la compagnie, Gina Bugatti, Celeste Jimenez, Everest Mayora, Marielena Mencia et Vanessa Ortiz de même que leurs excellents partenaires masculins, Alexander Filipov, Manuel Molina, Max Luna, Dale Talley et Zane Wilson ont montré au-delà de tout doute la mesure de leur potentiel artistique. Après ce délire chorégraphique, cette admirable leçon de pas-de-deux, on se demande ce qui restera de souffle aux danseurs pour finir la soirée.

Eh bien, un dernier volet devait clore cette soirée mémorable avec encore plus de verve: une oeuvre de Nebrada inspirée du folklore vénézuélien *La lune et les enfants qu'elle posséda*.

Vincente Nebrada explique que cette chorégraphie met en valeur les trois mouvements qui ont forgé le folklore du Venezuela: l'apport des descendants africains qui sont rassemblés dans le district de Barlovento, l'apport des Indiens dont certains vivent encore selon les modes ancestraux dans la jungle à la frontière du Brésil, le long de l'Orénoque et les descendants des Espagnols qui ont apporté au Nouveau-Monde des musiques et des rythmes de la péninsule hispanique.

Ces trois influences sont sensibles dans *La lune...*, qui puise son inspiration d'une légende indienne comme quoi les humains sont les enfants de la lune à laquelle en retour ils vouent un culte sacré. La musique de cette oeuvre a fait l'objet d'une recherche chez les peuplades indiennes; c'est un compositeur américain qui en a fait les arrangements, Michael Kamen avec l'aide de Nebrada. De plus, la musique enregistrée alterne avec celle des Tambores Negros de Barlovento, quatre instrumentistes vénézuéliens qui exécutent sur scène leur musique traditionnelle.

La lune... est une oeuvre à plusieurs volets qui visent à suggérer les différents mystères de la jungle, chant d'amour ou rite sacré. Zhandra Rodriguez, encore une fois semble improviser sur une mélodie empreinte de tristesse suggérant à la fois les torsions du serpent et la délicatesse affectée du papillon. Quatre jeunes filles dansent une "joropo" (danse folklorique typique du Venezuela) aguichante, se transformant tout à coup en petits cygnes sautillant sur la célèbre variation du classique de Tchaikovsky. Après cet intermède léger qui a rompu la trame dramatique de l'oeuvre, il semble plus difficile de se replonger dans l'atmosphère dense et concentrée qui se termine en une véritable conjuration des esprits.

Il est agréable de penser, après une telle performance tout ce qu'il est possible de faire et d'expérimenter avec de bons danseurs et de bonnes idées. Le Ballet International de Caracas est l'exemple vivant de ce qu'un peu d'argent (les pétro-dollars vénézuéliens), l'imagination et un travail de tous les instants couplés à une volonté de réussir non seulement auprès des auditoires faciles mais de ceux qui sont moins sensibilisés, peuvent accomplir en un temps record. Rappelons que le Ballet de Caracas a été fondé en février 1976...!

Un directeur de la commercialisation du livre est nommé au MAC

QUÉBEC — M. Roland Sasseville vient d'être nommé directeur du service de la commercialisation du livre à la direction générale des Arts et des Lettres du ministère des Affaires culturelles.

Avantageusement connu dans le domaine du livre, M. Sasseville a été depuis 1964, directeur commercial, directeur des éditions et directeur de la publicité chez Lidec Inc.

Né en 1930, M. Sasseville a fait ses études classiques au collège Sainte-Marie et il a ensuite étudié le droit à l'Université de Montréal. Après ses études, il a été directeur des ventes à la librairie Beauchemin pendant onze ans avant de passer chez Lidec.

M. Sasseville a été président de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec pendant cinq ans, secrétaire-trésorier de l'Association des éditeurs canadiens pendant quatre ans et vice-président du Conseil supérieur du livre pendant cinq ans. Il a été également vice-président de l'Association pour l'exportation du livre canadien, président de "Livre du Canada" et membre du conseil de la Société canadienne-française du droit d'auteur.

Le nouveau et premier directeur du service de la commercialisation du livre, aura la responsabilité de nombreux dossiers importants dont l'agrément des libraires, les nouveaux programmes d'aide aux périodiques, l'aide aux associations professionnelles, l'aide aux expositions et aux salons du livre québécois. C'est donc un poste important qui vient d'être comblé à la direction du livre, direction qui comprend également les services de l'aide à l'édition et des bibliothèques publiques.

Rivière polluée, eau potable en DANGER!
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

ISABELLE HUPPERT • YVES BENEYTON
La Dentellière
POUR TOUS
un film de CLAUDE GORETTA
7.30 - 9.30
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Une oeuvre romanesque de qualité, qui séduira le plus large public. Une histoire très prenante où se mêlent l'amour, le mystère et la haine dans un sens parfait du spectacle.
— FRANCE-SOIR

Un spectacle qui enchante, une distribution éclatante, un grand film d'auteurs, des aventures étonnantes, dans l'un des plus beaux pays du monde, l'Irlande!
— LE FIGARO

Un film d'une grande qualité, des numéros d'acteurs remarquables, et un accueil extraordinaire par le public!
— LE PARISIEN

Une oeuvre exceptionnelle... Le triomphe de la grande tradition romanesque. Nous retrouvons les grands vents des passions éternelles...
— LE JOURNAL DU DIMANCHE

Un Taxi Mauve a tout pour plaire, et plaira certainement au grand public. Et on ne s'ennuie pas une minute...
LES ECHOS

Du cinéma commercial, sans doute, mais au meilleur sens du terme. Du cinéma romanesque avec de grands acteurs, forts et brillants.
— TELERAMA

Quels acteurs fascinants!
— TELE 7 JOURS

Un vrai film, du vrai cinéma, une histoire habilement ficelée, une photographie magnifique, d'excellents comédiens!
— NICE-MATIN

On se bouscule pour voir Un Taxi Mauve... C'est le grand public qui consacre ce film excellent.
— LE POINT

Des comédiens remarquables, qui font du Taxi Mauve un grand succès.
— LE MONDE

Un charme certain, l'envoûtement de l'Irlande, vraiment un excellent divertissement!
— LE NOUVEL OBSERVATEUR

VENDREDI SOIR
une réalisation des PRODUCTIONS THEATRE LIBRE
avec
JEAN-PIERRE BERGERON
CAROLE CHATEL
GHYSLAIN TREMBLAY
DENIS LAPIERRE
et
JEAN-PIERRE TREMBLAY
1297 rue PAPINEAU Rés. 523-1211
THEATRE D'AUJOURD'HUI

GUY LATRAVERSE PRÉSENTE
Enrico Macias
du 9 au 12 février
$6.00 à 10.00 (20h30)
EN VENTE CHEZ SAUVÉ FRÈRES & AU 87o. ST-CHARLES, LONGUEUIL
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

VIVEZ LES PÉRIPÉTIES DRÔLATIQUES DU PLUS IRRESISTIBLE DES "ESCOGRIFFES" DANS LE COUP QUI COURONNERA SA CARRIÈRE D'ESCROC GÉNIAL!
• On rit, et de bon coeur, aux coups fumants mais toujours ratés, que monte Le Grand Escogriffe! *Gai, drôle, farfelu*, un film constamment maîtrisé...
— Le Parisien
• Un *festival Yves Montand*, qui y fait un numéro tout à fait extraordinaire, bien secondé par Claude Brasseur
— L'Aurore
POUR TOUS
du réalisateur de "LA GIFLE" et "LE SILENCIEUX"
LE GRAND ESCOGRIFFE
un film de CLAUDE PINOTEAU écrit par Michel Audiard
avec YVES MONTAND · AGOSTINA BELLI · CLAUDE BRASSEUR
CARREFOUR: 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.30.
CARREFOUR STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
BROSSARD 2 MAIL CHAMPLAIN
BROSSARD: sem.: 7.30 - 9.30. Sam.- Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.45 - 7.40 - 9.45.
BOUL. TASCHEREAU 465-5906

ENFIN A MONTRÉAL
APRÈS UN TRIOMPHE EN EUROPE!
La rencontre inoubliable des plus grands comédiens dans un film grandiose et exaltant où s'affrontent les puissances de l'amour et les passions humaines
CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE
SÉLECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977
POUR TOUS
PIERRE DAVID PRESENTE
Un Taxi Mauve
un film d'YVES BOISSET
d'après le chef d'œuvre de MICHEL DÉON, Grand Prix de l'Académie Française
DÈS VENDREDI
CREMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Les collections

printemps-été

PARIS (AF-AFP) — Il y en a eu pour tous les goûts au cours de la deuxième journée des collections printemps-été des grands couturiers: de l'oriental bouffant chez Lanvin et Ungaro, du blazer strict chez Féraud, et de longs fourreaux chez Courrèges.

L'accent a été mis aussi bien pour les grandes femmes que pour les petites.

Courrèges

Comme toujours la collection Courrèges est extrêmement jeune. Pour le jour, ses modèles sont en soie ou en crêpe et s'arrêtent juste au-dessous du genou. La taille est à sa place et souvent marquée par un empiècement. Les pantalons sont droits et souples, et la plupart se terminent par un revers. Ils se portent avec des vestes Spencer à col Rod.

Des marinières larges ou des blousons resserrés aux hanches sont mariés à des jupes légèrement froncées ou en biais, fendues sur le devant, pour permettre d'entrevoir un petit jupon blanc. Le rose vif et le blanc sont les deux couleurs vedettes de la collection. Pour le soir, beaucoup de longs fourreaux de satin de coton blanc, sur lesquels deux ou trois rubans rose vif, posés horizontalement, rappellent la couleur des paillettes qui ornent le buste sans manche. Corrèges apporte une note très printanière à sa collection, avec ses 'femmes fleurs' dont les robes ont des corselets aux profonds décolletés en 'V' bordés, devant et dans le dos, de pétales de fleurs en organdi.

Ungaro

Pour la journée, Ungaro préfère une ligne près du corps et légèrement masculine, avec des épaules rembourrées et de petits revers. Il habille les femmes de robes droites et de deux pièces-pantalon à rayures, dont les jambes s'arrêtent sous les chevilles. Le gilet tient une grande place et sa couleur tranche sur celles du chemisier et de la jupe, ou du pantalon.

Ses tenues de soirées sont, par contre, très amples et sophistiquées avec des pantalons de gaze de soie ou de soie gaufrée, drapés autour des hanches et tout au long des jambes, puis se resserrant à la cheville. Il manie en maître tous les tissus légers et souples, les crêpes de Chine, les soies, les taffetas et les satins.

Lanvin

La collection Lanvin, dessinée par Jules-François Crahay, s'est largement inspirée de l'Amérique du Sud et de l'Orient. La silhouette Lanvin est l'une des plus 'étoffées' des collections, et bustes et pantalons sont également volumineux. Les robes d'été, en coton, ont emprunté leurs vives couleurs aux Indiens guatémaltèques. Les jupes s'arrêtent à mi-mollet et la taille est surbaissée ou étroitement enserrée dans de larges ceintures qui rappellent celles des Japonaises. Pour le soir, certaines robes font penser au folklore d'Europe centrale avec leur blouse paysanne, leur jupe brodée à larges plis et leur petite veste imprimée en coton matelassé. Un blouson en taffetas énorme, posé sur une jupe double, donne à la femme l'aspect d'une bulle toute ronde et légère. De grands châles crochetés complètent souvent la tenue du soir. Les étoffes sont riches: taffetas, faille, lamé or et argent, crêpe de Chine, tulle et mousseline rebordée.

Féraud

Louis Féraud, qui remet au goût du jour les tenues que l'on n'ose plus porter parce que le beau temps tend à disparaître, a présenté sur un fond de soleil rouge des robes paysages en crêpe georgette multicolore, longues, courtes et à mi-cuisse, qui donnent envie de flâner sur les plages chaudes de Polynésie. Il a créé beaucoup de tailleurs, blazers tennis à rayures pâles sur jupes plissées soleil, bijou, diamant, baigneuse, accordéon et mignonnette, qui sont en flanelle avec dominante blanc.

Les manteaux, souvent droits à martingale, sont également blancs. Les robes ont la taille basse, sont blousantes, mais pas 1930. Elles sont 'émotionnelles': combinaison de satin sous de sages robes de mousseline brodée de rubans, pour le jour comme pour le soir, la longueur et le décolleté variant selon l'heure. Si le blanc et le noir dominent, Louis Féraud emploie également les rose, jaune et bleu-marine.

D'autre part, la première journée des collections s'est ouverte comme chaque saison sur la présentation de Jacques Estérel, oeuvre d'une équipe entièrement renouvelée, et qui ne compte pas moins de six modelistes.

Pierre Balmain

Le temps s'est arrêté pour Pierre Balmain qui, se refusant à déguiser les femmes, demeure classique, sérieux, très bon style, bon genre, dans des tons faits pour séduire: le blanc, l'ivoire, le grège, le rouge et, naturellement, le noir.

Style planteur le matin avec des ensembles de toile de lin rehaussés d'une ganse ton sur ton, grand panama. Des blouses à pois l'après-midi, des jupes de flanelle droites, un manteau ⅞ merveilleusement coupé dans un velours de laine mousseux, jaune poussin. Une audace: un immense burnous grège s'ouvrant sur un short classique et une blouse de grosse guipure nid d'abeille aéré. Et puis du swakara d'été en manteaux droits quadrillés blanc sur fond beige ou pêche, beige ou rouge sur fond blanc, distingué, élégant, discret dans son originalité qui jamais ne frise le tape-à-l'oeil.

Les robes imprimées de couleurs pures se glissent sous de confortables manteaux blancs. Le soir est en mousseline imprimée dégageant une épaule, en organza à effet retourné, en jersey drapé mandarine, en crêpe blanc brodé au point de Beauvais.

Christian Dior

Collection princière, chez Dior où Marc Bohan (modeliste de Christian Dior) présente des robes lingerie, en voile brodé, du chintz fleuri en grandes robes à jupes gonflées, un fourreau tout feu tout flammes de deux tons de mousseline rouge et rose superposé, d'immenses robes noires brodées de roses au petit point et des ensembles pantalon à l'indienne rehaussés d'immenses sautoirs dorés portés en bandoulière de l'épaule au genou. Ceci pour les heures habillées.

Le matin est un peu masculin en tailleur pantalon ou jupe de gabardine vert de gris ou de lainage à petits carreaux, porté avec un strict canotier de paille basculé sur le front ou un béret de parachutiste à longs rubans flottants. Les blazers courts sont très épaulés. Ils accompagnent des jupes droites, portefeuille ou plissées, des robes chemises à encolure coulissée ou des robes chemisiers à empiècement carré, très classiques.

Les journalistes américaines ont déjà commandé à la boutique les nouveaux bas noirs à motifs brodés style tulle point d'esprit que Marc Bohan offre pour un prix dérisoire: moins de $5.

Le litre de lait: 2 à 3 cents de plus à compter du 15 février

féminin pluriel

par RENÉE ROWAN



Le prix du litre de lait augmentera de 02 à 03 cents à compter du 15 février. L'augmentation varie selon que le lait est acheté au comptoir ou livré à domicile; d'autre part, le lait acheté en plus grande quantité coûtera moins cher.

Cette décision de la Régie des marchés agricoles du Québec prise à la suite de l'audience publique tenue le 8 décembre, a été officiellement annoncée hier par le président de la Régie, M. Benoit Lavigne. Cette annonce réjouira, bien sûr les consommateurs qui s'attendaient à une hausse bien plus importante, mais ne manquera pas de mécontenter les producteurs. À la suite des demandes de ces derniers et des laiteries, on avait prévu une augmentation de 04 à 07 cents le litre.

Les producteurs recevront 66 cents de plus le 100 livres de lait dont le prix passe de $12.75 à $13.41, c'est-à-dire une augmentation de 01½ cents le litre. Quant aux laiteries, elles bénéficieront d'une augmentation d'environ 01 cent le litre, pour compenser la hausse de leurs frais d'opérations. Les détaillants en alimentation conservent, pour leur part, la même marge de profit, à l'exception du contenant d'un litre de lait homogénéisé pour lequel ils recevront un demi-cent de moins.

Pour le consommateur qui achète son lait au comptoir d'un magasin, l'augmentation représente 02 cents par litre de lait homogénéisé. Ainsi, le litre de lait qui coûte aujourd'hui 49 cents chez Steinberg, se vendra, à compter de la mi-février, 51 cents. Le consommateur qui reçoit son lait à domicile paiera le litre 03 cents de plus, c'est-à-dire 01 cent pour la livraison à sa porte. Pour le lait contenant 2% de matières grasses, l'augmentation est de 09 cents le quatre litres qu'ils soit acheté au comptoir ou livré à domicile. L'achat de lait en plus gros contenant permet de diminuer légèrement le prix de revient par litre. Pour le lait homogénéisé, même format, l'augmentation est de 10 cents.

Rappelons que les demandes formulées à la Régie des marchés agricoles, début de décembre, représentaient une augmentation de 09 cents le litre, dont l'équivalent de 07 cents allaient aux producteurs. Au cours de l'audience publique, les organismes représentant les producteurs et les laiteries ont tenté de démontrer l'augmentation de leurs coûts, tandis que les porte-parole des associations coopératives d'économie familiale (ACEF) des régions de l'Estrie, de Granby, de Québec et de la Rive-sud ont mis en doute le besoin d'augmenter autant les prix actuels.

La décision prise par la Régie est "raisonnable", affirme le président, M. Lavigne. "Elle a été prise, explique-t-il, après une analyse très sérieuse de l'évolution des coûts, tant à la ferme que dans les usines de transformation, depuis la dernière augmentation du 1er novembre 1976. Tout en compensant les augmentations de coûts démontrées, la Régie a voulu limiter au minimum l'accroissement du prix au consommateur et lui assurer un approvisionnement constant en lait, un produit sain et essentiel."

La Régie des marchés agricoles a été à même de constater une certaine augmentation des coûts chez les producteurs de lait depuis les quinze derniers mois. Cette augmentation s'avère substantielle au niveau du salaire de l'exploitant, de la main-d'oeuvre familiale et des frais de transport.

En rendant sa décision, la Régie a aussi tenu compte des données provenant de la formule économique indicatrice des coûts, formule qu'elle a fait élaborer il y a quelques années. La Régie a de même analysé les indications contenues dans la formule d'ajustement qu'ont établie conjointement les Fermiers laitiers du Canada et le gouvernement fédéral.

Chez les marchands de lait, les grands responsables de la poussée inflationniste dans les coûts sont: les salaires, (9.8%); le mazout et l'électricité (18%), les assurances (11% à 16%), les taxes foncières (13%).

Symbole pour le litre — Le ministre de Consommation et Corporation Canada, M. Warren Allmand, vient d'annoncer que des modifications seront apportées à la loi sur les poids et mesures concernant l'adoption de certains symboles pour l'unité métrique de volume couramment utilisée, le litre qui représente un peu moins que la pinte impériale.

En Europe, on emploie généralement la minuscule droite, tandis que les pays qui adoptent actuellement le système métrique, comme l'Australie et l'Afrique du sud, ont en majorité opté pour la minuscule italique à cause de la confusion possible entre le caractère droit et le chiffre arabe (I). Les États-Unis ont préféré la majuscule (L) au caractère italique parce que celui-ci ne figure pas sur le clavier des machines à écrire.

Ici, le comité de familiarisation au système métrique de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) a recommandé l'adoption des trois formes, soient L, ont le caractère italique ou I. Tout comme pour les autres symboles du Système international d'unités (SI), le symbole employé pour le titre ne prend jamais la marque du pluriel et s'écrit sans point sauf s'il apparaît à la fin d'une phrase. Les mêmes règles s'appliquent au symbole du millilitre.

●

La règle magique — Il ne faut jamais trop cuire le poisson. Mais cela veut dire quoi au juste, combien de temps?

La règle magique des 10 minutes permet de ne jamais se tromper. Il faut mesurer le poisson à son point le plus épais et le cuire à feu vif en calculant 10 minutes de cuisson par pouce d'épaisseur. Quand on cuit du poisson encore solidement surgelé, il suffit de doubler le temps de cuisson.

Voici une recette qui vous permettra de profiter des bons achats au comptoir des poissons.

DARNES DE SAUMON POCHÉES

Les ingrédients: quatre à six tranches de saumon frais ou surgelé d'environ 3/4 de pouces d'épaisseur — ½ petit oignon tranché — ½ petite carotte tranchée — quelques branches de persil — ½ feuille de laurier — ¼ c. à thé de thym — 1¼ tasse de bouillon de poulet — ¼ tasse de vin blanc sec — beurre de citron.

Dans un poêlon assez large pour que les darnes de saumon tiennent côte à côte, mettre oignon, carotte, persil, laurier et thym, et mélanger. Disposer les tranches de saumon. Verser bouillon de poulet et vin blanc pour couvrir. Amener lentement le liquide à ébullition. Couvrir et baisser la chaleur. Mijoter de huit à 10 minutes si le saumon est frais, et 15 à 20 minutes s'il est surgelé. Le saumon est cuit quand sa chair cède à la pression d'une fourchette et est uniformément opaque. Ne pas trop cuire. Retirer délicatement le saumon de son court-bouilon et déposer sur un plat réchauffé. Arroser de beurre — ou encore mieux de margarine — additionné de jus de citron. Parsemer d'un peu de persil haché. Servir immédiatement.

les bons achats

A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.

A & P: Rôti de palette, coupe régulière, 78 cents; rôti de premières côtes, $1.68; cuisses de poulet congelées, 88 cents; bacon de côte A & P, $1.48; filets d'aiglefin congelés, $1.69. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., gros. 48, .49 cents; pommes Spartan de la C.-B. 45 cents; piments verts de la Flor., 49 cents; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 59 cents.

●

AVA: rôti de côtes croisées, 98 cents; tranche de palette de boeuf, 78 cents; boeuf désossé (cubes à bouillir), $1.38. Fruits et légumes: bananes Dole, 20 cents; tomates rouges importées du Mexique, 6 x 7, 39 cents; oranges "navel", sans pépin, importées du Maroc, gros. 75, huit pour $1.09. Café, mouture régulière, marque Provigo, $3.79; thé orange pekoe, marque Salada, 120 sachets, $3.39.

●

Cooprix: (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine) — bifteck de ronde, $1.87; rôti de bas de croupe, $1.77; rôti de haut de croupe, $1.87. Fruits et légumes: bananes, 21 cents; pommes de terre du Qué., #1, sac de 10 livres, 55 cents, sac de 20 livres, 99 cents; oignons du Qué.- #1, deux livres pour 31 cents, cinq livres pour 61 cents.

●

Dominion: grande vente à $1 dans presque tous les rayons. Epicerie: maïs Nibet, trois boîtes pour $1; jus de tomate, marque Domino, deux boîtes de 48 onces pour $1; betteraves ou carottes, marque Aylmer, format 19 onces, quatre boîtes pour $1. Au comptoir de la viande: fesse de jambon, prêt-à-manger, $1.20; fesse d'agneau de la Nouvelle-Zélande, produit congelé, $1.20; bacon Jubilé, $1; petits poulets congelés, de deux à quatre livres, 58 cents. Fruits et légumes: oranges Temple, gros. 80, dix pour $1; choux verts du Que., trois pour $1; oignons, moyenne grosseur, sac de 10 livres, $1; pommes Spartan de la C.-B., sac de trois livres, $1.

●

Hypermarché: poulet frais, cat. A, trois à quatre livres, 59 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 78 cents; poulet frais en panier, 69 cents. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., sac de cinq livres, 85 cents; oranges Temple de la Flor., gros. 80, $1.29 la douzaine; tomates miniatures du Mexique, casseau d'une chopine, 69 cents; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 59 cents. Poissons: petit saumon rose, en tranche ou en morceau, $1.79; doré frais, de deux à trois livres, $1.89; morue fraîche tranchée ou en morceau, $1.49.

●

IGA/Boniprix: bifteck de ronde, désossé, tranche complète ou rôti de croupe, coupe du bas, $1.28; rôti de pointe de surlonge, $1.58; bifteck de surlonge, $1.78. Fruits et légumes: pommes de terre du Qué., sac de 20 livres, 85 cents; clémentines du Maroc, 59 cents; pommes Spartan de la C.-B., 49 cents.

●

Métro: rôti de croupe, "silver", deux à trois livres, $1.58; bifteck de surlonge, tranche entière, $1.88; bifteck de ronde, tranche entière, $1.58; pointe de surlonge, $1.78; soc de porc, roulé, fumé, marque Mérite, deux à trois livres $1.79. Fruits et légumes: pamplemousses blancs ou roses, de la Flor., gros, 48, 10 pour pour 98 cents; raisins rouges "Empereur", produit des E.-U., 59 cents; épinards frais importés des E.-U., cello de 10 onces, 55 cents; clémentines importées du Maroc, gros. 140-175, 49 cents; tomates rouges, produit du Mexique, gros. 6 x 7, cello de deux livres, 69 cents.

●

Provibec: cuisses de poulet frais, sans dos, 75 cents; poitrines de poulet frais, sans dos, 99 cents; bacon sans couenne, marque Provigo, 99 cents. Fruits et légumes: oranges à jus de la Flor., gros. 125, 79 cents la douz.; épinards frais, importés des E.-U., cello de 10 onces, 49 cents; clémentines sucrées du Maroc, 49 cents.

●

Provigain: rôti d'épaule de porc frais, partie du paleron, 99 cents; rôti d'épaule de porc frais, partie du soc, $1.19; bacon à déjeuner, marque Provigo, sans couenne, 99 cents. Fruits et légumes: bananes, 20 cents; oignons espagnols importés des E.-U., paquet de deux oignons, 59 cents; navet frais, culture du Qué., 09 cents la livre; tomates rouges importées du Mexique, 6 x 7, 39 cents; oranges "navel", sans pépin, importées du Maroc, gros. 75, huit pour $1.09.

●

Richelieu/Sélect: rosbif de palette, coupe régulière, 67 cents; rosbif de côtes croisées, 97 cents; boeuf haché, mi-maigre, 88 cents; jambon désossé, marque Mérite, prêt-à-manger, demi, $1.99; saucisses porc/boeuf, 89 cents. Fruits et légumes: pommes McIntosh, produit du Qué., sac de cinq livres, 88 cents; tomates rouges, produit du Mexique, gros. 6 x 7, deux livres pour 69 cents; clémentines importées du Marco, gros. 140-175, 49 cents; champignons blancs, frais, chop. 79 cents; poireaux, produit du Qué., deux pour 59 cents.

●

Steinberg: fesse de porc frais, un bout ou l'autre, $1.18; jarret de porc, produit décongelé, 39 cents; soc de porc roulé, fumé, Maple Leaf, $1.77; jambon "mignon" désossé, marque Steinberg, $1.98. Fruits et légumes: oranges de la Flor., gros. 80, $1.29 la douz.; piments verts du Mexique, 49 cents; tomates miniatures importées du Mexique, 59 cents la chop. (20 cents de moins que la semaine dernière); pommes de terre du Qué. ou du N.-B., sac de 20 livres, 98 cents; rutabaga du Qué., 10 cents la livre.

SOUFFREZ-VOUS DE
"RÉUNIONITE"?



UTILISEZ NOS PILULES DE **CRÉATIVITÉ** (G.R.I.P.S. BRAINSTORMING, SYNECTIQUE.) QUI NEUTRALISENT 69 FOIS L'INÉFFICACITÉ DU TRAVAIL EN COMITÉ

Pour de plus amples informations écrire à:
GROUPE CRÉATIVITÉ
4389 MADISON Montréal H4B 2V3
486-9334

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boîte à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Mon pays, mes amours
12.00 Mini-fée
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Le temps de vivre
4.00 Bobino
4.30 Le grenier
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Les belles histoires des pays d'en haut
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en direct: Julie Arel.
9.00 Les As
9.30 Télémag
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Reflets d'un pays: "La fatigue"
12.05 Cinéma: "Du côté d'Orouet" (drame - Français 1971).
2.45 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les petits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Mini-nouvelles
12.30 Dîner-chaud
1.30 Ciné-quiz: "Les heures nues" (drame psychologique - Italien 1965) ■
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le dix vous informe
7.00 La petite maison dans la prairie
8.00 Faut le faire
8.30 Nouvelles express
8.31 Qui dit-vrai?
9.00 Cinéma: "La dernière chance" (drame - Américain 1971)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Les incorruptibles
12.15 Cinéma: "L'autre" (drame psychologique - Américain 1972)
2.00 Le 10 vous informe

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Mon ami Pierrot et Chapi-Chapo
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-partout
14.45 D'une école à l'autre
15.15 Les touche-à-tout
15.30 Documents
16.30 Les apprentis-cuistots
17.00 Du coeur à l'ouvrage
17.30 La Maisonnée
18.00 La science en question
18.30 A même la vie: Admiration d'un héros
19.00 T'as bien un drôle de nom: L'année prochaine à Santiago
19.30 Visage Madeleine Ferron, écrivain
20.30 Chacun son tour: "Piekouagami... pis après"
21.00 Moi, mes chansons: Jacques Antonin
21.30 La tournée

CBMT 6

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour, Bonjour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Tattletales
1.30 Magistrate's court
2.00 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 The magic lie
4.30 Electric Co.
5.00 Special Bonaventure
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Lapierre
10.00 Seeing for ourselves
10.30 The Watson report
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
1.00 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Celebrity revue
1.30 McGowan & Co.
2.00 Alan Hamel
3.00 Another World
4.00 Match game 78
4.30 It's your move
5.00 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Good Times
7.30 Search and Rescue
8.00 Eight is Enough
9.00 Charlie's angels
10.00 Operation petticoat
10.30 McGowan and Co.
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Sandcastles" (drame — 1972)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "Close encounters of the third kind" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "You light up my life" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747 "Goodbye girls" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Three A.M." 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Sweet taste of Joy" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "L'espion qui m'aimait" 1.20, 5.25, 9.30 et "Un colt une corde" 3.25, 7.40.
F.C. SMITH AUDITORIUM: 7141 Sherbrooke O. 879-4349 "Germany Year Zero" (Roberto Rossellini — 1947) 7.00 et "Miracle in Milan" (v. de Sica — 1950) 8.30.
ODEON BROSSARD: 6600 boul. Taschereau Brossard. Tél.: 465-5906. (Salle I) "L'espion qui m'aimait" 7.50 et "Le flingueur" 6.15, 10.00, (Salle II) "Le sheriff" 7.30, 9.40 et "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Le grand escogriffe" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.35, 7.00, 9.15, (Salle II) "Bilitis" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Telephon" 7.15, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Affreux, sales et méchants" 9.20 et "L'héritage" 7.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Le dernier baiser" 7.20, 9.20.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "La marche triomphale" 12.50, 2.55, 5.00, 7.10, 9.15, (Salle II) "Sébastiane" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.30, (Salle III) "Nuit d'or" 12.30, 2.00, 3.35, 5.05, 6.40, 8.15, (Salle IV) "Picnic a hanging rock" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le shériff" 7.30, 9.30, (Salle McLaren) "La dentellière" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle I) "Cet obscur objet du désir" 7.30, 9.30 (Salle II) "Monsieur Klein" 7.15, 9.30.
IMPERIAL: 1430 Bleury 288-7102 "Trans-America Express" 1.35, 5.25, 9.25 et "Le frère fûté de Sherlock Holmes" 12.00, 3.40, 7.35.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Saturday night fever" 7.10, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Saturday night fever" 12.10, 2.20, 4.35, 6.45, 9.00 (Salle II) "Semi touch" 12.55, 3.00, 5.05, 7.15, 9.20 (Salle III) "Death rage" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15 (Salle IV) "Looking for Mr. Goodbar" 1.15, 3.40, 6.10, 9.45 (Salle V) "Telefon" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116 "El Topo" 9.20 et "La montagne sacrée" 7.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine est, 255-6224 "L'espion qui m'aimait" 7.50 et "Le flingueur" 6.15, 10.10.
MONKLAND: 5504 Monkland — 484-3579 "Roller coaster" 9.10 et "Adventure of Tom Jones" 7.30.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 "La meilleure façon de marcher" 7.00, "Face à face" 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 866-3856 (Salle I) "Susperia" 3.00, 6.15, 9.30 et "L'oeil à la terrure" 1.30, 4.45, 8.00 (Salle II) "Au-delà de l'amour" 2.25, 6.05, 9.45 et "Autoroute de mes amours" 12.30, 4.10, 7.50 (Salle III) "Keoma" 2.30, 6.10, 9.45 et "L'incorrigible" 12.45, 4.20, 8.00 (Salle IV) "Journée particulière" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle V) "L'animal" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Choirboys" 7.00, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "Brother sea" 12.20, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Oh god" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Odyssey" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Eleana" 1.40, 4.25, 7.15, 10.00.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Swept away by an unusual desting in the blue sea of August" 7.15 et "3 women" 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Gauntlet" 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 840-4211 (Salle I) "Demain sera trop tard" 2.20, 5.50, 9.20 et "Le maestro" 12.45, 4.10, 7.40 (Salle II) "Le rallye d'un amour de coccinelle" 2.25, 5.55, 9.30 et "Buck le loup" 12.30, 4.05, 7.45 (Salle III) "L'empire des sens" 1.30, 3.25, 5.25, 7.20, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Pete's Dragon" 6.00, 8.15.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The turning point" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "World's greatest lover" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.10.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Le diable boiteux" (de Sacha Guitry — France 1948) 7.30 et "Soleil O" (de M. Hondo — France Mauritanie 1969) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "And yet we live" (Tadashi Imai 1951) 8.30.

sur scène

CASANOU: 485 Sherbrooke O. 844-3691. Relâche.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. "The Sea" d'Edward Bond — du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00, matinées mercredi 13 h 00. Samedi 14 h 00. Relâche. lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. Relâche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario Est 844-6284. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 4353 Ste-Catherine 253-8974 "Farces" de Tchékhov. 14 h 30 et Salle Fred-Barry: "Encore un peu" de Serge Mercier du mardi au samedi 20 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Monique Leyrac chante Félix Leclerc — Semaine et dimanche 21 h 00, Samedi 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. "Pourquoi Dracula et pi pas moi" de Jean-Claude Sapre. Tous les soirs 20 h 00. Relâche: lundi, mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke 392-4501. Donna Fownes, soprano — 20 h 30 (entrée libre)
SALLE WILFRID PELLETIER: L'Orchestre symphonique de Montréal, au pupitre Emil Tchakarov 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Vendredi soir" réalisation des productions Théâtre libre. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 335 de Maisonneuve E. 282-6895. "Esquisse au livre de Job" (de S. Ouaknine et D. Mergui) 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Ballet international de Caracas — 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Connaissez-vous la voie lactée?" de Karl Wittlinger du mardi au vendredi: 20 h 00. Sam.: 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée: 17 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Des frites, des frites, des frites" de A. Wesker — 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 10 ave. des Pins, 845-7278 "Soudain l'été dernier" de T. Williams, tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "La veuve enragée" de Antonine Maillet — tous les soirs: 20 h 00, dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.

Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle
COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE
PROFESSEUR
henri bernard
Jour ou soir en 9 semaines
1 fois par semaine
Leçon d'essai sur réservation seulement
se répète
les 14, 15, 20, 21, 23 février 1978
PROSPECTUS
843-6481

VA JOUER DEHORS
Kino-Québec
Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

J. ANDRÉ LAURIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
7152, rue Pontoise
Montréal 256-3503

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 22, 23, 24 et 25

Notre service d'
ANNONCES CLASSÉES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS À LOUER

INOUÏ INOUÏ INOUÏ

Pas de loyer à payer avant mai '78
Profitez de cette offre inouie: déménagez MAINTENANT à l'Île des Soeurs et ne commencez à payer votre loyer que le 1er mai '78.

L'offre est valide jusqu'au 28 janvier '78
Hâtez-vous. Venez habiter l'appartement qui vous convient. Choix complet. Rez-de-chaussée, étages. Studio, 1, 2, 3 chambres à coucher. Maisons de ville, 3, 4 chambres à coucher.

Déménagez maintenant à l'Île des Soeurs
La vraie bonne vie. Espaces verts. Golf, piscines. Centres communautaires et commerciaux. À quelques minutes du centre-ville.

Après le 28 janvier '78, il sera trop tard
Bureau de location: 200 de Gaspé. 769-8511. De Montréal, empruntez la sortie Île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Suivez les enseignes jusqu'au bureau de location. Semaine: midi à 20h. Fin de semaine: 10h à 18h.

CE SERA PEUT-ÊTRE LA MEILLEURE DÉCISION DE VOTRE VIE.

26-1-78

l'Île des Soeurs
La vie en campagne — à quelques minutes de la ville.



La vraie vie

Venez vivre à LaCité, à quelques minutes de la Place des Arts, du Théâtre du Nouveau Monde et des autres théâtres de renom. Ça c'est vivre à LaCité!

De luxueux studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher sont **disponibles maintenant.**
Visitez nos appartements-témoins, en semaine: 9h à 21h, fin de semaine: 9h à 19h.
350 ouest, Prince Arthur coin avenue du Parc 845-4173
Appartements LaCité
26-1-78

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS A LOUER

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne
3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centre d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.
334-2069 J.N.O.

ILES DES SOEURS
Appartement à 1 chambre coucher $233. Stationnement inclus. Accès au centre communautaire. **769-8513.** 26-1-78

LAVAL
350-360 Boul. Lévesque
3½, 4½, 5½
Appartements impeccables, face à la marina. Toutes commodités, grand terrain à l'arrière pour les enfants, stationnement extérieur gratuit. Personnel chaleureux. Excellentes normes de sécurité. Occupation immédiate ou ultérieure. Loyer de $165. à $225. Pour rendez-vous: **M. Dubois 667-2484, M. Therrien 663-0068. Bureau 937-6134.**
Immeubles Trianon,
courtier.
26-1-78

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER

Si... *vous recherchez la paix et la tranquillité dans un des plus beaux sites riverains, vous vous devez alors de visiter la résidence la plus huppée de tout "West Island".*

PLACE Gouin

Le vaste terrain est retiré, quoique facile d'accès. De Montréal, direction nord sur l'autoroute Mirabel (13) et sortie au boul. Gouin. Vers l'ouest sur Gouin, passez 2 feux de circulation, et roulez jusqu'à la rue Meighen, en face du centre d'achat Pierrefonds. Si vous venez de l'ouest, la rue Meighen se situe à environ un mille à l'est du boul. des Sources, en haut de Gouin.

BUREAU DE LOCATION
11150, RUE MEIGHEN
Ouvert en semaine de 10 A.M. à 8 P.M.
Sam. et dim. jusqu'à 6 P.M.
684-1407
26-1-78

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER

Place du CERCLE
3555, Berri
1½ - 3½ - 4½
Appartement chauffé
Climatisé
Piscine
Saunas
Terrasse
Mail
Accès au métro
M. THIBODEAU
284-2040
284-0153
843-5026
25-1-78

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

NOUS VOUS DONNONS QUATRE MOIS (GRATUITS) POUR SUCCOMBER AU CHARME DE LA VIE DES ILES *
Si vous croyez que la vie de château doit coûter les yeux de la tête, une heureuse surprise vous attend à Promenade des Îles. Vous y trouverez une vie de rêve: une marina au long cours... des pistes de ski de fond... du tennis, des piscines intérieure et extérieure, des saunas... et, bien sûr, de superbes appartements — moquette, air climatisé — protégés par d'ultra-modernes systèmes de sécurité. Venez y faire une Promenade de quatre mois à *nos frais*... vous tomberez pour toujours sous le charme des îles.
Il vous faut constater sur place tout ce qu'à loyer égal, Promenade des îles offre de plus.
***Cette offre de loyer gratuit n'est valide que pour une période limitée.**
Direction: Autoroute de Mirabel jusqu'au boulevard Samson est, à droite sur Carleton jusqu'au boulevard Lévesque, à gauche jusqu'à Promenade des Iles, puis à droite.
Renseignements:
687-1622
27-1-78

PROMENADE DES ILES
2555 HAVRE DES ILES
LAVAL, QUEBEC

1400 AVE DES PINS
Près de Cedar
3½, 4½ Penthouse
Édifice en hauteur, maintenu en parfaite condition, stationnement intérieur, piscine et sauna, toutes les commodités du centre-ville. Choix d'agencement de pièces, vue panoramique de la ville et de la montagne. Loyer de $270 à $400. Pour rendez-vous: **842-8041.**
Les Immeubles Trianon
COURTIER
26-1-78

STE-CATHERINE EST: 2 pièces, $115. poêle, réfrigérateur, fournie eau chaude et taxe d'eau payée. Tél: 352-6905 1-2-78

Brossard, 2½ meublé, $155. par mois, pas de bail, tél.: 671-6133. JNO

GRAND 4 1/2 moderne, centre-ville, libre immédiatement, $375.00, soir et fin de semaine 739-6938. 30-1-78

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

EXCEPTIONNEL !
"Penthouse" décoré avec soin. Nouvel immeuble en hauteur du centre-ville. Offrant restaurant, comptoir de nettoyage à sec, et dépanneur.
Toutes les commodités
LA CITADELLE
2125 ST-MARC, 935-4673
26-1-78

VILLE MONT ROYAL
2450 Athlone
3½, 4½, édifice avec ascenseur, lessiveuse et sécheuse à chaque étage. Stationnement intérieur, piscine extérieure avec sauveteur. Facile d'accès, à dix minutes de marche de la gare. Loyer: de $225. à $275. Pour rendez-vous **738-7024;** bureau **937-6134.**
Immeubles Trianon,
courtier.
26-1-78

TERRASSE OUTREMONT
33 CÔTE STE-CATHERINE
2½, 3½, 4½, et de luxe. Immeuble de prestige.
— Sauna
— Piscine
— Dépanneur
— Balcon privé,
— Thermostat individuel
— Système intercom
277-4139
30-1-78

WESTMOUNT, 10e étage, luxueux 3 c. à c., 2 salles de bains, air climatisé, garage intérieur, tél. heure de bureau 866-6985. Fin de semaine 933-1844. 30-1-78

VICTORIA et Sherbrooke, 4 1/2 ensoleillé. Site résidentiel, équipé, ménage impeccable, $275.00. 478-7184 — 688-6221 poste 428 737-2519. 28-2-78

3 1/2, 1er février, rue Laurier est, $90, chauffage 220. Frais peint. Taxe d'eau non comprise. Tél.: 521-2463 ou 527-0433. 26-1-78

AHUNTSIC: sous-sol 3 1/2, $135. tout compris près métro Sauvé, disponible 1er mars, tél. 381-2780. 26-1-78

APPARTEMENTS A LOUER

EDOUARD-MONTPETIT: 4955, grand 4 1/2, ensoleillé, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. Frais repeint, buanderette, sous-sol. Possibilité bail juin 1979. Libre immédiatement. Soir 667-6688. 27-1-78

CENTRAL: Près métro, grand appartement meublé, 3 chambres séparées, $45.00 par semaine, tout payé, 845-3151 ou 844-5247. Immeubles Zurich Courtier. 26-1-78

PLESSIS 2250, 2 1/2 fermé, meublé et chauffé, neuf, tranquille voisin hôpital Nôtre-Dame et parc Lafontaine. 522-9084. 322-2002. 7-2-78

APPARTEMENT non meublé à louer excepté poêle et frigidaire fournis, aucun ménage à faire très propre, 725-1372. 31-1-78

OUTREMONT: 4 1/2 chauffé, jour: 844-3011, soir: 279-8848. 27-1-78

APPARTEMENT à louer pour personnes âgées. Manoir Outremont, 4 1/2 pièces, 2 chambres à coucher. $475.00. Tél.: 430-3116. 26-1-78

CÔTE-DES-NEIGES: 4 1/2, grand et clair, moderne, 2 salles de bains, piscine, garage, sous-location immédiate. $325.00. Jour 879-1353, Poste 271. 27-1-78

APPARTEMENT À PARTAGER

7 1/2 à partager avec une 3e personne, coin Rachel et St-Denis. Tél.: 843-5966 Nicole. 26-1-78

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉS

Personne fiable pour aider femme ayant accoucher et pouvant se rendre sur la rue Dunan à St-Léonard du lundi au vendredi de 8:30 h. à 17:30 h. 2 semaines environ. Un enfant de 3 ans. 323-9172. 11-2-78

CONCIERGE d'âge mûr, 14 unités, Sherbrooke-Berri, appt. grauit. 844-2661 26-1-78

CÔTE-DES-NEIGES: Demande gardienne pour bébé de 4 mois, tous les jours de 8h.15 a.m. à 4h.30 p.m. Près Oratoire. Tél.: 733-2794. 30-1-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Lit d'eau, très bon état, 523-6266. 26-1-78

AMEUBLEMENTS DE BUREAUX. Abandon des affaires — ameublement de bureaux à vendre en parfait état — prix plus que raisonnable, 527-3697, mardi, mercredi et jeudi de 10 a.m. à 4 p.m. 27-1-78

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761 J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00, grand sofa et fauteuils $189.00, sofa lit $185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716. J.N.O.

AUBUSSEN, tapis chinois 18 x 12, $2,500. Pispono Louis XIV, table et 6 chaises, $2,000. Chippendale, bibliothèque $1,000. 739-8640 après 5 heures. 26-1-78

SET de chambre, style Thibeault, blanc, comprenant bureaux, grand miroir, lit simple, table de chevet, lampe, très propre, $775.00. Tél. après 6 hres. 667-5543. 26-1-78

ANIMAUX À VENDRE

COCHON D'INDE: Donnez votre amour à un bébé cochon d'Inde. Il en a besoin. Pour renseignements supplémentaires. Téléphonez à Katherine 935-7002. 30-1-78

LABRADORS chiots noirs enregistrés, excellents pour la chasse et les enfants. $125. 642-1129. 30-1-78

ANIMAUX À VENDRE

TERRE-NEUVE chiots enregistrés, particulier, tél.: 270-9565. 28-1-78

ANIMAUX À PLACER

A PLACER: beau chat de gouttières abandonné, mâle, très propre, sera opéré, 737-3234. 26-1-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Armoire en pin, buffet deux corps, coffre, commode, table, ensemble de 10 chaises. 659-2651 1-2-78

ARTICLES À VENDRE

POÊLE et RÉFRIGÉRATEUR
En très bonnes conditions. Bas prix à discuter. **674-8601.**
26-1-78

Enregistreuse à messages téléphoniques, comme neuve, $135.00. 747-5067. 30-1-78

PHARMACIE: équipement comptoirs, étagères avec armoires de laboratoire. 1 1/2 an. Excellent prix. 735-4555. 30-1-78

2 PAIRES bottines ski alpin San Marco utilisées 4 fois, 10 homme, 8 1/2 femme, $80.00 chaque. Tél.: 276-0418 après 5 hres. 28-1-78

ASSURANCES

Autos, locataires occupants, feu-vol, propriétaires occupants, toutes classe d'assurance-plan budgétaire 331-2480. 1-2-78

AUTOS À VENDRE

PEUGOT 504 1975, cause départ, 37 m/m, parfaite condition, blanche, compte-tours, toit ouvrant, vitres teintées, radio, Michelin XAS, $4,200.00. Téléphone: Ottawa (613) 728-9942. 30-1-78

VOLVO 1971 St. W. transmission manuelle, bonne condition, $1,150. 658-2604 après 6 hres p.m. 26-1-78

A VENDRE: Ford Galaxie 1974, 2 portes, 40 m/m, très bon état. Tél. bureau: 842-4861 ou 738-6979. 26-1-78

RENAULT GTL. 1976, 21,000 milles, très bonne condition, doit vendre $2,300. Tél.: 321-0926. 30-1-78

MERCEDEZ diésel 1969, carrosserie, mécanique très bon état, 4 Michelins neufs, AM-FM, 72,000 milles. 389-6974. 28-1-78

À VENDRE

ÉQUIPEMENT DE RESTAURANTS
À vendre 40 chaises en bois avec bras 20 tables 30 p.c. 1 table à salade réfrigérée, 1 frigidaire à bière 2 portes (compresseur inclus) 1 frigidaire à crème glacée, 1 caisse enregistreuse NCR. 1 bain marie, 1 réchaud à café et évier commercial. **843-8723.**
31-1-78

AVIS

Aimerions prendre contact avec toutes personnes qui auraient vu des O.V.N.I., adresse Jean-Claude Vairy 8790, 23e ave St-Michel H1Z 3Y4, Montréal. Michel Baudoin, 8141, 23e avenue St-Michel, H1Z 3X6, Montréal, Québec. PS: Ceci est une affaire sérieuse et ne pas oublier de mettre votre adresse au dos de l'enveloppe pour prise de contact. Merci. 729-9954. 30-1-78

Nous recherchons Carlo Picoli: de parents écossais. Marie, décédée. Avait 4 belles soeurs: Claudette, Jean, Thérèsa et Alice. Dernier domicile connu, Manufacturers Street Toronto 1958. Cousin: Lizzie. Écrivez à Agence Valrain C.P. 117 Brossard. Dossier No. B 119. 30-1-78

BÂTISSES INDUSTRIELLES À VENDRE

AUBAINE: Centre-ville, terrain 15,500 pi.ca., bâtisse de 3 étages, 12,500 pi.ca., stationnement minimum 20 voitures, prix en bas de l'évaluation. BRUNO GOBEILLE 382-6985, 281-1515. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 26-1-78

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE accès au métro, localisation exceptionnelle. Fin de bail 3 ans, 3,500-7,000 pieds carrés, 477-0914 après 18 heures. 30-1-78

Entrepôt à louer, chauffé, un plancher, 12 pi. de haut. 22,600 pi. de plancher, incluant 2,000 pi. de bureau, 5025 Ontario est 259-3771. 27-1-78

Entrepôt à louer, chauffer, un plancher, 12 pi. de haut, 14,000 pi. de superficie, incluant environ 3,000 pi. de bureau 5025 Ontario est 259-3771. 27-1-78

5 OUEST BOULEVARD ST-JOSEPH, 2ième plancher, espace pour 3 bureaux (pour professionnel) plus salle d'attente, très propre, tapis mur à mur, chauffé, coin de rue face au parc. MONIQUE DESPRÉS 845-4221. 1-2-78

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE près Palais de Justice et complexe Desjardins, $5.50 pi. ca. avec toutes commodités 871-8291 ou 878-1363. 30-1-78

CENTRAL: près métro et Université de Québec, 4 bureaux avec réception, rénové. Style Victoria. Loyer raisonnable, immédiatement. Information 845-3339. Immeubles Zurich Courtier. 26-1-78

BUREAU de médecin à sous-louer, centre Bois de Boulogne, 1575 ouest Henri-Bourassa, tél.: 331-1133. 30-1-78

CENTRE professionnel, bureau moderne 10x15, meublé ou non, chauffé, service de réceptionniste, stationnement gratuit. $150.00 par mois. Tél.: 722-3541. 30-1-78

CÔTE-DES-NEIGES, près de Sherbrooke 200 à 2,000 pieds, très raisonnable, ensoleillé, grandes pièces, belle vue, près du métro, 842-2579, 847-3061 soir. 24-2-78

CHALETS À LOUER

MONT-ORFORD: auberge Cherrybourg, chalet, 6 personnes, tout fourni, foyer, patinoire, ski de fond, raquettes, 5 minutes du ski alpin, semaine, mois 655-7555. 26-1-78

ST-DONAT: Lac Baribeau, grand chalet moderne meublé, cuisinette, salle à dîner, salon, 3 chambres à coucher, salle de bains, foyer, cave isolée cimentée. Système électrique, terrain privé, plage sablonneuse, chaloupe. Année seulement $2,000. Chauffage non-inclus. Le soir 387-3537. 27-1-78

DOMAINE NEW GLASGOW, ski de fond, motoneige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse, sécheuse, 29 milles de Montréal. Robert Girard 1-438-1520. JNO

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédral, meubles Thibault. Location semaine (aussi fin de semaine, balance saison). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. JNO

LAC SIMON, 20 milles de Montebello, 3 chambres. Foyer Franklin, bord de l'eau, ski de fond. Tél.: 382-5815. 27-1-78

CHALET neufs et très luxueux situé à Val David, comprenant 3 chambres et 2 foyers, à louer au mois, semaine ou fin de semaine 527-5903 ou 819-322-6095 27-1-78

CHAMBRES À LOUER

BOULEVARD St-Joseph, 305 est, métro Laurier, neuf, tout compris, meublé, poêle, réfrigérateur, évier chaque chambre. 845-7532. 4142 Dorchester Ouest métro Atwater, 933-1368 28-2-78

CHAMBRES À LOUER

LONGUEUIL. Chambre meublée avec poêle, frigidaire, t.v. Prix variant de $15 à $32.00. Service autobus CTCUM. Près épicerie, dépanneur. 470 chemin Chambly. 677-4706, 674-3160. 1-2-78

CHAMBRE, salle bain privée. Propre, ensoleillée, Sherbrooke Ouest, Atwater 931-5130 30-1-78

CHALETS À VENDRE

CHALETS SUISSES AUTHENTIQUES: foyer, plage privée, à proximité des centres de ski, $31,650. Mensualité $227.50. Montréal 430-0430, (819) 326-5922. 6-2-78

St-Adolphe d'Howard, foyer, lac, ski, 4 saisons, 1-418-667-7215 6-2-78.

CHAMBRES ET PENSIONS

OUTREMONT: pension, excellent pour jeune garçon. Tél.: 277-7254. 26-1-78

CHAMBRES ET PENSIONS DEMANDÉES

DAME recommandable désire boudoir et pension chez famille respectable. Donnerais $250.00 par mois. Tél.: 270-2918. 26-1-78

COLLECTIONNEURS

TIMBRES-POSTES
CANADA — ÉTATS-UNIS
Collectionnez comme les experts le font, sans accumulation inutile.
Envoyez $1.00 (remboursable au premier achat) pour recevoir nos listes illustrées et vous procurer seulement les timbres qui vous manquent.
OMNIPHILA
(Dépt. D.) C.P. 729
station OUTREMONT
H2V 4N9
26-1-78

RIVE-SUD achat et vente de monnaie, collection et accumulation demandée, À la Colabash 158 Curé Poirier ouest, Longueuil, Tél.: 677-2935 30-1-78

COLLECTIONNEUR achèterait timbres canadiens neufs. Montréal 465-3682. 27-1-78

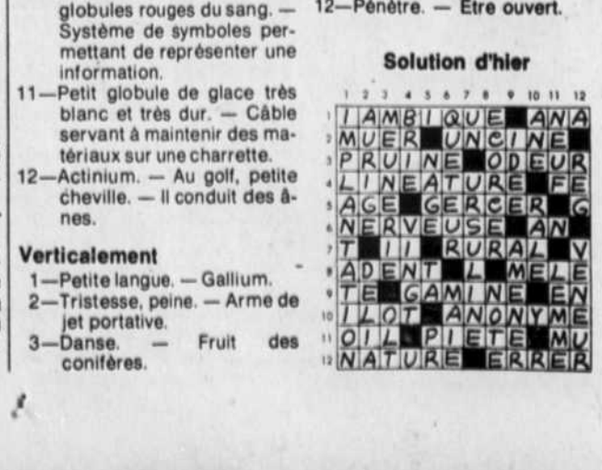
COMMERCES À VENDRE

Restaurant français style bon chiffre d'affaire, Mme L'espérance 363-7000. 14-2-78

ÉBÉNISTERIE de meubles exclusifs, situé au centre-ville, prix à discuter, appelez après 5:30 hres, 842-5690 1-2-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Lanterne vénitienne. — Boue.
2—Action d'amerrir.
3—Chants funèbres, chez les Grecs et les Romains. — Fruit de l'olivier.
4—Oiseau. — Partie de la livre. — Préfixe privatif.
5—Se dit des soeurs nées de la même mère mais non du même père. — Dommage.
6—Du verbe avoir. — Gallium.
7—Thulium. — Le plat de l'épaule.
8—Partisan de la technocratie.
9—Arbrisseau du genre viorne. — Nouveau-Brunswick.
10—Diminution du nombre des globules rouges du sang. — Système de symboles permettant de représenter une information.
11—Petit globule de glace très blanc et très dur. — Câble servant à maintenir des matériaux sur une charrette.
12—Actinium. — Au golf, petite cheville. — Il conduit des ânes.

Verticalement
1—Petite langue. — Gallium.
2—Tristesse, peine. — Arme de jet portative.
3—Danse. — Fruit des conifères.
4—Action de s'adresser à la Divinité. — Orient.
5—Colère. — Conformité dans le mode de cristallisation.
6—Petit de l'oie. — Corps en mouvement.
7—Notre-Seigneur. — Traite, discute pour arriver à un accord.
8—Pièce de la charrue. — Rude au toucher. — Adverbe de lieu.
9—Serviteur. — Petit vol.
10—Fait quelque chose. — Plante utilisée pour la fixation du sable des dunes. — Affirmation.
11—Punir sévèrement. — Avancer, porter en avant.
12—Pénètre. — Être ouvert.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	A	M	B	I	Q	U	E	■	A	N	A
2	M	U	E	R	■	U	N	C	I	N	E	■
3	P	R	U	I	N	E	■	O	D	E	U	R
4	L	I	N	E	A	T	U	R	E	■	F	E
5	A	G	E	■	G	E	R	C	E	R	■	G
6	N	E	R	V	E	U	S	E	■	A	N	■
7	T	■	I	I	■	R	U	R	A	L	■	V
8	A	D	E	N	T	■	L	■	M	E	L	E
9	T	E	■	G	A	M	I	N	E	■	E	N
10	I	L	O	T	■	A	N	O	N	Y	M	E
11	O	I	L	■	P	I	E	T	E	■	M	U
12	N	A	T	U	R	E	■	E	R	R	E	R

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 21, 23, 24 et 25

COMMERCES À VENDRE

Trust Royal Immeubles — Trust Royal Courtier

LAURENTIDES:

PÉPINIÈRE sur 3½ acres de terrain à Morin Heights, 5 bâtisses, stock de marchandise approx. $3,000. Camion, tracteur à neige, également contrats de jardinage pour prochaine saison, excellente opportunité. **Claude Forget: 435-3443, 1-819-322-2109 (rés.)**

HÔTEL à Morin Heights, 10 chambres, 2 grandes salles, bar/taverne, réception, salle à manger, licence complète, à côté Centre de ski "Blue Hills". Clientèle établie, bâtisse en bonne condition. Bon chiffre d'affaires. MLS. **Claude Forget: 435-3443, 1-819-322-2109 (rés.)**

HÔTEL à Morin Heights, 31 chambres, salle à manger, bar licence complète, piscine, tennis, 4 acres de terrain. Complexe en excellente condition, privé, financement à discuter. Prop. désire se retirer. MLS. **Claude Forget: 435-3443, 1-332-2109 (rés.)**

RESTAURANT / BAR / MOTEL de bonne réputation à Ste-Marguerite station, 10 unités, plage privée sur lac non pollué, très bon chiffres d'affaires, propriétaire désire se retirer. **Claude Forget: 435-3443, 1-819-322-2109 (rés.)**

COMPLEXE HÔTEL/MOTEL, à Mont Tremblant, 22 chambres, clientèle établie, piscine extérieure, bon chiffre d'affaires, bâtisses en bonne condition, propriétaire désire se retirer. **Claude Forget: 435-3443, 1-819-322-2109 (rés.)**

26-1-78

CTÉ SHEFFORD: Restaurant Bar Gaz-bar avec propriété. Relais, piste de ski-doo. Pour client sérieux. MLS. **R. Gauvin 773-2223, 774-6663.**

TERRAIN: prêt à construire. Zone industrielle et commerciale. 72,449 p.c. Aqueduc, 2 entrées eau. Prix $33,000. MLS. **R. Gauvin 773-2223, 774-6663.**

Fiducie du Québec,
Courtier
26-1-78

PHARMACIE

À vendre, très bon chiffre d'affaire avec local spacieux moderne. Écrire à: Agence Valrain
C.P. 117
Brossard,
J4Z 3J1
Dossier B-114 30-1-78

Boutique décoration fleuriste

Établie depuis 8 ans, excellente renommée, près métro. Considérations à négocier. S'adresser, le soir après 6 h. au **331-6362.**
2-2-78

IMPRIMERIE un petit atelier, à vendre: multilith, couteaux, plieuse, caméra, brûleur, brocheuse, 523-2548 ou 861-2084. 1-2-78

COMMERCES À VENDRE

MANUFACTURE, MENUISERIE générale sur plans et devis. Très bon commerce, bilan disponible, 15 employés, vente: décès. Personne sérieuse seulement. Bruno Dubuc, 658-4311. Immeubles R. Éthier, courtier. 26-1-78

ST-CALIXTE: Môtel 11 unités, centre du village, location à l'année, grand terrain, possibilité d'expansion et de bar salon, prix pour vendre, cause retraite, plus 1 duplex neuf de 2 ans et 10,176 p.c. terrain, fini stucco, EXCLUSIVITÉ RAYMOND CHARRON 478-1830 ou ROSAIRE TURCOT 435-7024 ou 621-3800. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 26-1-78.

R.D.P.: Compagnie bien connue (système d'alarme), établie 1958. Chiffre d'affaire $600,000. Profit net 20% avec ou sans la bâtisse. MLS GEORGES MOUSSALEM 354-2950. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 26-1-78

STE-CATHERINE: (près métro Papineau), restaurant licencié, chiffre d'affaires: $375,000. comptant $60,000. MLS, Léo Gauthier 866-9641(b) ou 522-7433(r) Trust General Courtier. 26-1-78

CHARCUTERIE: équipement neuf, 728-9922. 28-1-78

KIOSQUE à vendre, dans centre d'achat, idéal pour boutique de fleurs et d'artisanat. Très bonne affaire. À Laval le soir seulement 663-7488. 1-2-78

COURS

CONVERSATION anglaise, méthode moderne. Inscrivez-vous dès maintenant. Centre linguistique clé. Tél.: 522-2498 (Permis de culture personnelle). 26-1-78

COURS PRIVÉS

ESPAGNOL
Cours à tous niveaux, $3.50 de l'heure, conversation, grammaire de base. Tél.: **523-2220** après 5hrs. Nombre d'élèves limité.
26-1-78

COURS DE piano pour jeunes enfants par petits groupes. Formation musicale complète. Cours privé pour adultes et enfants, professeur expérimenté. 387-4490 26-1-78

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite, 761-3431. JNO

DEMANDES D'EMPLOI

Sociologue (M.A.) avec expérience (5 ans) cherche emploi intéressant dans secteurs suivants: condition féminine, éducation des adultes, loisirs, arts, cultures, télévision. Diane Pinard 873-6431, 273-4019. 30-1-78

Homme demandé, ouvrage, 5 ans d'expérience en technicien laboratoire pour polir le verre en optique, demander M. Serge 767-8837. 27-1-78

Secrétaire d'expérience légale, demande emploi permanent. Tél.: 322-7196 soir après 8 heures ou samedi toute la journée. 26-1-78

Massothérapeute, diplômée avec expérience cherche travail temps partiel dans clinique ou institut tél.: 463-0965. 28-1-78

DIVERS

Perdu le 17 janvier, chatte de 7 mois, blanche et noire. Particularitées: tache noire sous lementon, nez rose. Cartier Nouveaux Bordeaux s.v.p. 331-6042. 28-1-78

Poêles Franklin, foyers, accessoires, à liquider, prix coûtant ou meilleure offre. 388-9207. 26-1-78

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest ébéniste, spécialiste en restauration et refinition de meubles de style, d'antiquités et autres, travail personnalisé, estimation gratuite, tél.: 656-9608. 27-1-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

2031 St-Denis, près Ontario, local aménagé à neuf, ancienne galerie d'art, excellent pour atelier, galerie ou bureau, appeler 270-7058. 30-1-78

LOCAL À LOUER

RUE ST-DENIS
À louer locaux fraîchements rénovés pouvant servir de magasin, d'atelier ou d'espaces à bureaux. Salle principale 600 pi.ca. Aucune colonne, plus cuisine et toilette, près du métro, soir... **843-8723.** 31-1-78

LOGEMENTS À LOUER

NOUVEAUX BORDEAUX: logement à louer. 332-2348. 26-1-78

Cartierville 4½ près hôpital, parc, frais peint, libre 1er février, idéal pour gens tranquilles, tél.: 332-1461. 30-1-78

Nouveau Rosemont 3½ chauffé, eau chaude fournie dans un triplex $170. le soir 721-5260. 26-1-78

COTE-DES-NEIGES, 6 ½ haut de duplex à deux pas des commerces, autobus, 51-65, Centre-ville, métro et Université de Montréal, $275.00, chauffage non compris. 266-3964, 288-7901 26-1-78

SOUS-LOCATION, rue St-Mathieu près du métro Guy, grand 3½, chauffé, air climatisé, réfrigérateur, poêle, piscine, Sauna $280.00. 1 mois gratuit, libre imm. 844-2295 après 7 hres. 667-2935 28-1-78

HENRI BOURASSA et Pie IX, magnifique 5 1/2 chauffé, $250., Michel Brodeur 873-4074 poste 275. JNO

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

DUVERNAY: bungalow sous-sol fini, garage, piscine, occupation immédiate. Tél.: 661-7303 entre 9 hres et 5 hres. 27-1-78

5, ouest, BLVD ST-JOSEPH, face au parc, 6 1/2 redécoré, tapis mur à mur, chauffé, Monique Despré 845-4221. 1-2-78

N.D.G. haut duplex 6½ éclairé, redécoré, foyer naturel, plancher de chêne, pas chauffé, $300.00 849-2598, 488-7292. 28-1-78

OUTREMONT: haut de duplex 7½, 2 salles de bain, boiseries, stationnement près écoles et universités, 840 Rockland près de Van Horne. Le jour 934-0381 le soir 279-3374. 30-1-78

DES ÉRABLE: 7997, appartement 4, 3 grandes pièces, libre. 722-1652. 27-1-78

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine, extra spécial, bas de duplex pas chauffé, 3 ou 4 chambres à coucher, grande cuisine, salle de jeux avec foyer, garage, $700.00. Appelez 387-3110. 30-1-78

LONGUEUIL: 1095 Curé-Poirier est, logement chauffé, janvier et février gratuits, grand 5½ frais peint, $240.00 tout inclus. Bail jusqu'au 1er juillet 1979, 468-4739. 28-1-78

Rosemont 4½ chauffé, entrée laveuse libre 522-1933. 26-1-78

Logements 3ième, 7 pièces, $160.00 non-chauffé, rue Laurier près Papineau. Tél.: 270-5900. 6-2-78

Mont-Royal et Fabre, grand 6½ neuf, luxueux, 2 balcons, entrée de laveuse et de sécheuse, plancher de marqueterie $275.00 libre: jour 525-5561, soir 272-6831. 28-1-78

Métro LAURIER, rue Demers 3½ préférence pour fille, rénovation, contexte spécial et milieu très agréable, P.M. 845-9064, 284-1154. 27-1-78

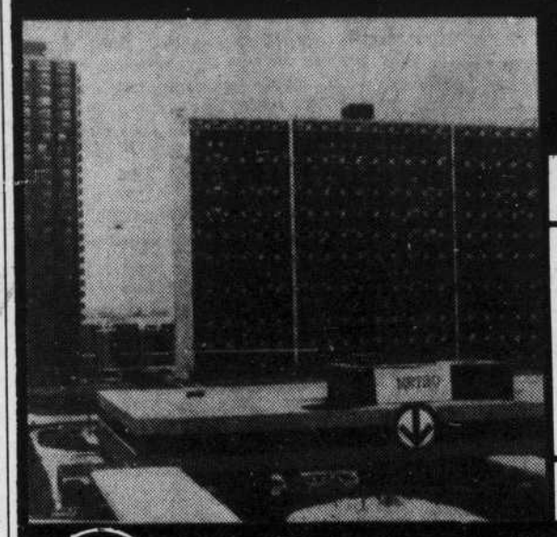
Haut de duplex 5½ chauffé, eau chaude, libre 1er mars, tél.: 351-2305. 30-1-78

MAISONS À LOUER

LONGUEUIL: Cottage 5½, sous-sol non-chauffé, près école et CTRS. Occupation immédiate $330.00 par mois. Après 6 hres P.M. 651-3089. 31-1-78

LAVAL SUR LE LAC. Bungalow en pierre, charmant, avec foyer, 2 chambres, grande cour. $375.00. Immédiatement. 627-3074. 30-1-78

LOGEMENTS À LOUER — LOGEMENTS À LOUER — LOGEMENTS À LOUER — LOGEMENTS À LOUER



TOUT A L'INTERIEUR

3½-4½-5½

•Métro
•Magasin au Métro et au Centre Ville
•Stationnement
•Luxueux
•Sauna - Piscine
•Cable TV - chauffage - Eau chaude - Taxes incluses

PLUS
Logements à deux niveaux
Salle à diner au premier et chambre en bas.
Tranquilité
Vue magnifique sur le fleuve

SPECIAL
Venez négocier différents arrangements.

Heures de bureau: 10:00h à 20:00
Samedis et Dimanches 13:00 à 17:00 h. 28-1-78

PORT DE MER INFORMATION **679-6010**
101 PLACE CHARLES LEMOYNE SUITE 202 LONGUEUIL P.Q.

MAISONS À LOUER — MAISONS À LOUER

PLACE BEACONSFIELD
MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS DE TOUTES SORTES
695-2740 J.N.O.

MAISONS À LOUER

MAISON À LOUER
CÔTE DES NEIGES
Comprenant bureaux et logements, rénovations et décorations exceptionnelles, 2½ salles de bains, grandes terrasses, piscine chauffée et creusée. Idéale pour bureau et résidence de professionnel ou pour service de relations publiques de Compagnie. Espace de stationnement. **341-7025, 731-7308.**
9-2-78

Agée 200 ans maison de pierres 40 minutes du Centre ville de Montréal, complètement rénovée et joliment paysagé, grand jardin de légumes, arbres fruitiers. Tél.: 514-246-3945 Français ou Anglais. 28-1-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

LANORAIE maison de campagne avec grand terrain 689-4583. 28-02-78

MENUISERIE

Menuisier prendrait travaux de rénovations, finitions sous-sol, fabrication de foyer etc.. Tél.: 521-8717 (après 6 p.m.) 1-2-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES
— Concessions disponibles
— Pour Montréal et l'extérieur
— *Chiffres d'affaires garantis*
— Mise de fonds requise: $35,000
— Pour informations:
— **Demandez M. Poirier**
— **Tél.: 1-514-527-3656**
— *Département du Marketing* 1-2-78

Concessionnaires demandés pour les régions de Québec. Grossiste distributeur établi recherche concessionnaire pour Montréal et les villes principales du Québec. Nouveau bain tourbillon portatif pour résidence, adaptable dans chambre de bain. C.S.A. approuvé, recommandé par médecin, se détaille moins que $400. avec un profit considérable. Cette unité est exclusive et révolutionnaire et n'est pas disponible dans les magasins. Potentiel illimité. Personnes sérieuses seulement. Inventaire à acheter pour territoire protégé, environ $4,000. Adressez votre demande à agence Valrain c.p. 117 Brossard dossier B-118. 27-1-77

Distributeurs demandés sans mises de fonds, pour plats à cuisiner congeler, de préférence déjà dans l'alimentation 584-2231 après 5 hrs p.m. 25-2-78

OFFRES D'EMPLOIS

STÉNO-DACTYLO, bilingue avec expérience, bureau d'avocats 866-8674 Mme Beaulieu. 27-1-78

SECRÉTAIRE — La candidate choisie devra avoir une bonne connaissance de la langue française et de la dactylographie, être responsable et faire montre d'initiative. Notre société successorale, offre une ambiance moderne et un salaire intéressant et un programme complet de bénéfices sociaux. Lieu de travail: Iles des Soeurs, Verdun. Demander Réal Guay — 761-4534. Lefebvre et asso. 24-1-78

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

STÉNOGRAPHES BILINGUES

Dû à l'accroissement de ses affaires et à la réorganisation de ses différents services, la Banque Fédérale de Développement doit combler plusieurs postes principalement à son Bureau Régional, ainsi qu'à certaines succursales de la région Métropolitaine.

Bénéfices marginaux:
— Sécurité d'emploi.
— Excellentes possibilités de carrière ou de promotion.
— Trois semaines (15 jours) de vacances annuelles.
— Révision salariale semi-annuelle pour la première année de service et annuelle par la suite.
— Fonds de pension et plusieurs régimes d'assurances collectives à des taux très raisonnables.
— Cours de perfectionnement gratuit, etc...

Qualifications:
— Avoir complété 11ième année ou secondaire V.
— Être bilingue.
— Rapidité en sténo et dactylo.
— Un minimum de 2 ans d'expérience.
— Maturité et initiative.

Traitement:
— Salaires compétitifs et selon expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et attestations d'études à:

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
Bureau Régional du Québec
C.P. 190, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1C8

À l'attention de l'Assistante du personnel.
26-1-78

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

JEUNE AGENCE DE PUBLICITÉ RECHERCHE ADJOINT(E) AU PRÉSIDENT

Tâches: Tenir lieu à la fois de secrétaire exécutif (exécutive) et de coordonnateur (coordonnatrice).

Qualifications: Sténo-dactylo, français impeccable, expérience dans le domaine de la publicité, initiative et débrouillardise, sens de l'humour, souplesse de caractère.

Rémunération: À discuter selon les qualifications.

COMMIS COMPTABLE

Tâches: Devra s'occuper de toutes les opérations se rattachant à la tenue de livre.

Qualifications: Minimum 12e année commerciale avec au moins 1 an d'expérience, références.

Rémunération: À discuter selon les qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae à:

La Boite à Idées
Communications Marketing
2,300 est, rue Sherbrooke
Bureau 3, Montréal, Québec
H2K 1E5 — a/s Mlle Diane Dubeau

ANALYSTE DE CRÉDIT

Une opportunité pour une personne qualifiée et ayant beaucoup d'initiative de commencer une carrière d'analyste de crédit avec une ligne aérienne commerciale à Montréal.

Le candidat choisi sera en rapport direct avec les clients et aura les responsabilités des marges de crédit ainsi que l'analyse et la correction des comptes.

Doit être complètement bilingue et avoir de 2 à 3 ans d'expérience dans le crédit et la collection.

Les candidats qualifiés doivent soumettre leur résumé et le salaire demandé à

Agence Valrain
C.P. 117
Brossard, J4Z 3J1
Dossier B-121 26-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

À QUI LA CHANCE !

STÉNO BILINGUE ET UNILINGUE
DICTA BILINGUE ET UNILINGUE
DACTYLO BILINGUE ET UNILINGUE

De recevoir un salaire au-dessus de la moyenne et d'avoir une carrière temporaire auprès de nos dynamiques clients.

RADIO ET TÉLÉVISION
Agence de publicité et relations publiques
AVIATION
Tout genre de compagnies internationales
Appelez Monique Dumays ou Marie Lemieux
842-9661
2020 rue Université suite 1632 (Métro McGill)
24-1-78

SECRÉTAIRE D'AVOCAT

Étude légale du centre-ville recherche les services d'une secrétaire bilingue (français et anglais) pour un de ses avocats.

Qualités requises: Deux à trois ans d'expérience comme secrétaire d'avocat; haute compétence en sténo-dactylo et transcription depuis dictaphone; excellente connaissance de la grammaire française et anglaise; personnalité agréable.

Disponibilité: Immédiate.

Salaire: Selon expérience et aptitudes.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, en y incluant deux références, ainsi qu'une attestation de compétence en sténographie et dactylographie, à:

M. Ronald P. Allard
a/s de Gestion P & V Ltée
1, Place Ville-Marie,
Bureau 930
Montréal (Québeec)
H3B 2A5
27-1-78

TENEUSE DE LIVRES-COMPTABLE

Demandée pour bureau de comptables agréés. Elle doit être complètement expérimentée dans toutes les phases de la comptabilité, incluant balance de vérification et balance des comptes inter-compagnies. Les responsabilités englobant la vérification et la mise à jour des différents livres ainsi que la préparation des états financiers et des formules gouvernementales, le tout sous la direction d'une associée. Environ 60% des heures de travail seront passées au bureau des clients. Excellente situation convenant à personne ayant de l'initiative.

Mme TURCOT, 482-4343
2-2-78

OPÉRATRICE

Nous sommes à la recherche d'une opératrice de diskett. 3741 ou 3742 préférablement, bilingue avec au moins 1 an d'expérience. S.V.P. avec **Bruck Mills, 125 ouest, Chabanel, Montréal, 382-1811.** Attention surveillante au personnel. 30-1-78

Opératrice bilingue

d'appareil de traitements des textes model AES 90 ou 100, pour bureau d'avocats, Place d'Armes. Tél.: **288-9161 poste 172**
26-1-78

OPÉRATEUR DE MOTEUR À TOUR OUTILS

Ayant 5 ans d'expérience. Salaire maximum à la personne qualifiée. Tél.: 735-0254, Nick.
28-1-78

SECRÉTAIRE

Un an au plus d'expérience sténo-dactylo bilingue, bureau situé Place du Canada. **878-9381**
26-1-78

AVEC OU SANS EXPÉRIENCE

Pour gérer commerce à temps partiel, marié, âgé 23 ans et plus possédant déjà un emploi stable. Appelez entre midi et 4h. à **352-4072.** 26-1-78

GALERIE-BOUTIQUE
(art)
Cherche assistant(e), Bilingue. **1024 Ouest, rue Laurier.**
27-1-78

le bridge

Le génie des cartes — Ça existe

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Le déclarant faisant face aux défenseurs ressemble au général d'armée qui doit combattre ses ennemis. Lorsque le combat s'engage le général doit découvrir la stratégie ou les tactiques propres à vaincre le déploiement des forces ennemies.

Voyons la démonstration ci-dessous:
Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 4 2
♥ A R 5 4
♦ D 9 8 3 2
♣ R 5

OUEST
♠ R V 9 7 6
♥ 9 6 3
♦ 10
♣ A V 10 7

EST
♠ 10 8 5 3
♥ 7
♦ R V 7
♣ 9 8 6 3 2

SUD
♠ A D
♥ D V 10 8 2
♦ A 6 5 4
♣ D 4

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	1 ♠	3 ♥	passe
4 ♥	fin		

Entame le 10 de carreau par Ouest.

Dans le cas présent, la main doit demeurer du côté Ouest afin de protéger la faiblesse en pique du déclarant. Ouest ne possède probablement qu'un carreau et il est avantageux pour Sud que la perte du premier carreau tienne la main chez le joueur Ouest, c'est pourquoi l'habile déclarant ne couvrira pas ce 10 avec la Dame du mort. Ouest n'en pouvant jouer un autre et voyant l'impossibilité de jouer pique dirige le jeu vers l'atout. Les coeurs sont enlevés des mains adverses, l'As de carreau est joué suivi d'un autre carreau dont Est s'empare. Celui-ci joue le pique et Sud ne prend pas l'impasse, il n'a plus besoin de risquer la perte de la Dame il joue donc son As et sur le quatrième carreau qui est établi il écarte cette Dame de pique qui aurait été une perdante, eut-il joué la Dame de carreau sur l'entame en cette couleur. Car dans ce cas Est aurait repris la main deux fois et serait parvenu à établir le Roi de pique de son partenaire jouant en Ouest, avant qu'un carreau du mort ne soit établi pour la défausse de la Dame de pique.

Cette stratégie est compliquée et difficile à découvrir; aussi le joueur qui couvre l'entame du 10 de carreau de la Dame, voit le Roi d'Est couvrir cette Dame. Il doit donc s'emparer de la première levée avec son As. Il fait ensuite trois tours d'atouts pour enlever les atouts adverses; il donne la main à Ouest en jouant trèfle, celui-ci retourne le trèfle. Sud prend la main et il doit jouer carreau 2 fois en pure perte et Est en profite pour jouer pique et le déclarant perd un pique. C'est la perte d'un beau contrat où l'expérience de l'expert a su si bien se tirer d'affaires. Le déficit du perdant fut de 1 pique, 2 carreaux et l'As de trèfle.

GRANDS 1½ DE LUXE

pour retraités et semi-retraités

(en face du Jardin Botanique)

L'édifice comprendra les services suivants:

1- Bureau de médecins
2- Chapelle
3- Service d'appels d'urgence de 24h00
4- Service d'animation sociale
5- Dépanneur
6- Religieuses résidantes
7- Infirmières auxiliaires
8- Ateliers d'artisanat
9- Club d'âge d'or
10- Bibliothèque
11- Service d'ambulances
12- Podiatre (pédicure)
13- Salon de coiffure.

VISITES ET RÉSERVATIONS IMMÉDIATES



Appartements non meublés, avec pension complète, trois repas par jour.

- Salle de repos
- Salle d'exercices
- Piscine intérieure chauffée
- Sauna
- Tapis et draperies
- Cuisinière et réfrigirateur
- Construction insonorisée en béton
- Entièrement à l'épreuve du feu
- Chauffé à l'électricité
- Salons communautaires avec T.V. couleurs
- 2 ascenseurs
- Salle à manger
- Système intercom
- Garage intérieur chauffé
- Câble de T.V. disponible
- À proximité de l'hôpital Bellechasse.

Résidence du Jardin Botanique

5930 boul. Pie IX, MONTRÉAL (514) 725-3683

26-1-78

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 21, 22, 23 et 25

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

DICTAPHONISTES BILINGUES

Lieu de travail:
Centre de traitement des textes, Région du Saint-Laurent, Montréal

Compétence:
Etre bilingue et avoir une expérience préalable dans la transcription de textes manuscrits ou enregistrés.

Rémunération:
$10,250 par année, plus avantages sociaux.

Faire sa demande en personne au 935, de LaGauchetière ouest, 2e étage à Montréal, ou par courrier aux:
Services d'embauche
Canadien National
C.P. 8100
Montréal (Québec) H3C 3N4

26-1-78

COMMIS DÉBUTANT/E

Nous avons un poste intéressant et varié à notre bureau de la paie pour une personne diplômée du secondaire V, bilingue et ayant une aptitude pour les chiffres. La personne choisie accomplira initialement une variété de tâches cléricales et recevra par la suite un entraînement comme préposée à la paie.

Ce poste vous intéresse... appelez pour prendre rendez-vous, vous référant au dossier no. C7-183, à:

Domtar Inc.
Services d'emploi
B.P. 7210
Montréal, Québec
H3C 3M1

26-1-78

DOMTAR

PAIE-MAÎTRE
service de la comptabilité

Mark Hot recherche pour son service de la comptabilité une personne compétente et expérimentée pour effectuer la préparation des salaires de tous ses employés.

Cette personne sera responsable de la compilation des données nécessaires au système informatisé; de la préparation des exemptions, retenues fiscales et autres retenues. Elle accomplira en outre diverses autres tâches connexes, pour le service de la comptabilité.

Bilingue, la personne choisie sera diplômée du CEGEP en techniques administratives avec option en finance et/ou un minimum de 3 ans d'expérience pratique en tant que paie-maître. De plus ce poste requiert une discrétion absolue, de l'initiative et la connaissance de l'anglais.

Intéressés(es)...

670-4050, poste 246
Ginette Desroches

Mark Hot

26-1-78

PAPRICAN

SECRÉTAIRE

Nous avons présentement un poste pour une personne possédant trois années d'expérience en tant que secrétaire intermédiaire. La personne devra être capable d'organiser et de dactylographier des rapports scientifiques provenant de manuscrits.

Endroit: Campus McGill, 3420 rue Université

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro D-13 à l'attention de:

L'Administrateur du personnel
INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES PÂTES ET PAPIERS
570 Boul. St-Jean
Pointe Claire, P.Q.
H9R 3J9

26-1-78

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

FemCarr
(FEMME DE CARRIÈRE)

Un service professionnel pour la secrétaire de direction...

$12,000 à $18,000

Notre organisation s'adresse à la femme qui recherche un cheminement de carrière dans le secteur secrétarial au niveau de la haute direction au sein d'entreprises de bonne réputation.

Femcarr est une division d'Administration 2000 Inc., administrateurs agréés conseils utilisant les mêmes techniques de recherche et de planification de ressources humaines que pour les cadres seniors.

Pour améliorer votre situation, nous vous invitons à faire parvenir votre curriculum vitae. Nous retiendrons ce document confidentiel et communiquerons avec vous dans un bref délai.

Femcarr
Le Cartier, 1115 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2902
Montréal, Québec
H3A 1H3

26-1-78

UN BUREAU D'AVOCATS
recherche une
SECRÉTAIRE BILINGUE

Les candidats(es) doivent posséder:
• Sténographie dans les deux langues.
• de l'expérience en prodécure juridique serait un atout.
• le sens de l'organisation
Excellents salaire pour la personne compétente

POUR RENDEZ-VOUS VEUILLEZ APPELER
866-2241
entre 9 h et 5 h
On pourra convenir d'un rendez-vous en soirée

26-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES:
SURINTENDANT D'ENTRETIEN
5ème ou 4ème classe, position stable de jour. Appelez: **739-1787.**
30-1-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
2 ans d'expérience.
Tél.: 527-2101
JNO

OPÉRATEUR DE PRESSEUSE
AVEC EXPÉRIENCE
Tél.: 735-0254, NICK
28-1-78

Secrétaire, les candidates doivent être bilingues, âgées de 23 ans ou plus, posséder un permis de conduire, avoir de l'expérience au téléphone et aimer travailler avec le public. Dactylo et sténo pas nécessaires. Pour une carrière intéressante appelez Sam Levinson 937-9121. 27-1-78

SECRÉTAIRE DE NOTAIRE: Étude de notaires du Centre Ville requiert les services d'une secrétaire avec expérience. Excellent salaire 849-9375. 27-1-78

Spécialiste de haute couture demandée à temps plein. Travail sur machines. Demandez M. Albert 845-7587. 27-1-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE: avec expérience demandée 524-3521. 28-1-78

Les systèmes Chloride Canada Limitée gérant de service bilingue. Ouverture existante pour la gérance d'un département de service dans le domaine de l'éclairage de secours et chargeur de batterie. Principalement pour ouvrage interne à notre plan de ville St-Laurent. Disponibilité occasionnelle de voyager. Expérience électrique électronique appréciable, capacité de travailler sans supervisions et contrôler l'ouvrage externe d'un homme de service appelez pour rendez-vous. M. R.H. Minter 735-2573. 26-1-78

SECRÉTAIRE avec expérience pour bureau de notaire près métro Jean-Talon. 273-3611. 1-2-78

Réceptionniste dentaire demandée pour bureau préventif dans Westmount certaine expérience de tenue de livre et bilingue appliquer par écrit — à l'Agence Valrain C.P. 117 Brossard, Québec J4Z 3J1 dossier B-122. 27-1-78

Programmeur bilingue de la catégorie intermédiaire 2 à 3 ans d'expérience. Sur ligne Cobol de préférence sur système Honey Well, tél.: 636-4470 Henri Lassonde. 27-1-78

À temps partiel, travail général de bureau médical, tél.: 876-6653. 27-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE MÉDICALE, intérêt para-psychologie, initiative, organisation, disposant espace bureau dans sa résidence. Institut d'hypnologie enrg. C.P. 82, Pointe Gatineau, P.Q. 30-1-78

SALAIRE $11,000. Département du personnel. Vous avez de l'expérience dans l'assurance, polices avenants etc. Vous êtes bilingue, possédez une excellente grammaire française, voici une excellente opportunité de travailler dans le département de personnel en charge de toutes les assurances de cette compagnie internationale. Excellent bénéfices marginaux. Situé à Ville St-Laurent. Appelez Marie-Josée Forand 842-9661
"L'Univers de la femme" 26-1-78

SALAIRE $150. à $170. Un nouveau départ. Accordez-vous la chance de travailler pour cette entreprise située au centre-ville qui offre excellents bénéfices marginaux tels que 3 semaines de vacances dès la première année, cafétéria, repas .65 par jour et excellentes chances d'avancement. Il y a deux postes d'ouverts. Le premier en tant que sténographe bilingue, excellente grammaire dans les deux langues demandé, et le second est un poste de sténo française (pas d'anglais). Appelez Marie-Josée Forand 842-9661
"L'Univers de la femme" 26-1-78

SALAIRE $180. à $190. Vive le Vieux-Montréal. Si vous êtes dictaphoniste dactylographe bilingue et possédez une bonne grammaire, vous serez certainement embauchée! Vous travaillerez pour un seul patron, excellents bénéfices marginaux. Appelez Marie-Josée Forand 842-9661
"L'Univers de la femme" 26-1-78

SALAIRE $11,500. Pour 2 vice-présidents. Vous recherchez un poste dans une compagnie de renom située au centre-ville où les gens sont gentils et l'atmosphère est agréable le voilà! Si vous êtes sténographe bilingue possédez une bonne grammaire dans les 2 langues et désirez un poste varié et intéressant n'hésitez plus, excellents bénéfices marginaux. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661
"L'Univers de la femme" 26-1-78

SECRÉTAIRE bilingue avec expérience, bonne dactylo, organisme dans le domaine de l'éducation, centre-ville 866-1929. 28-1-78

Secrétaire juridique d'expérience demandée, salaire selon compétence et expérience, centre ville. Communiquez avec Mme Vincent 288-4241. 27-1-78

Jean & Julie (3½, 2 ans) cherchent une gardienne environ 3 jours/semaine. Autobus 124, 66 ou 65 — appelez le soir 487-9150. 26-1-78

Contrôleur pour chaines de magasins pouvant superviser un bureau de 10 personnes. Agence Valrain C.P. 117, Brossard, Québec J4Z 3J1 dossier B-123. 28-1-78

Comptable demandé pour concessionnaire automobile du centre ville, tél.: 937-9551 28-1-78

RECHERCHONS gens sérieux pour travail à temps partiel seulement, tél.: 933-5129. 26-1-78

PENSIONS DEMANDÉS

PENSION COMPLÈTE
POUR RETRAITÉS ET SEMI-RETRAITÉS
MEUBLÉS
GRANDS 1½ DE LUXE
(en face du Jardin Botanique)

— Salle de repos
— Salle d'exercices
— Piscine intérieure chauffée
— Salle à manger
— Système intercom
— Garage intérieur chauffé
— Câble de T.V. disponible
— À proximité de l'Hôpital Bellechasse
— Salons communautaires avec T.V. couleurs
— 2 ascenseurs
— Sauna
— Tapis et draperies
— Cuisinières et réfrigérateur
— Construction insonorisée
— Entièrement à l'épreuve du feu
— Chauffé à l'électricité

RÉSIDENCE DU JARDIN BOTANIQUE INC
5930 Boulevard Pie IX
MONTRÉAL
(514) 725-3683
J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

CHERCHONS COMPTABLE, TENEUR DE LIVRES: Personne compétente de préférence bilingue, pour assumer complète responsabilité de toutes les fonctions comptables de plusieurs compagnies, diversifiées à Montréal-Nord. Salaire $17,000. Prière contactez Monsieur Joe Fridell C.A. 761-3458. 28-1-78

BOUCHER expérimenté, références requises, 25 ans et plus, très bon salaire. Claude Varin 2325 Désormeaux Tétreaultville 351-5200. 30-1-78

SECRÉTAIRE BILINGUE: requise pour bureau d'avocat, Millman, Margles, Zidel and Mitchell Inc. Tél.: 932-4118. 1-2-78

Vendeur d'expérience demandé pour Montréal et la province de Québec Super ligne de vêtements sport junior pour dames, tél.: 274-5086. 31-1-78

Teneur de livre pour opérateur de machine: Côte-des-Neiges bon salaire, tous les bénéfices sont compris, atmosphère agréable. Nat Brotman 739-3636. 28-1-78

SOUDEUR, pour travail général sur soudeuse semi automatique et peinture au fusil. 9740 Boulevard l'Acadie, centre de location Simplex. 2-2-78

PENSIONS

Chambre privée ou semi privée. T.V. couleur dans le salon, chambre de bains à tous les étages, près d'une clinique médicale. Régime spécial. Appelez à 658-0270 après 5 heures 658-8875. 28-1-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966. pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tel.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

Face à Face. Un service de rencontres respectables et efficaces pour se faire de nouveaux amis. Pour gens libres seulement. 288-5253 et 659-2248. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est, Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. pédagogie, b. philosophie, licence en lettres. Tél. 524-3852, Sherbrooke, 777-2865. J.N.O.

Groupes de rencontre pour personnes seules de 35 à 45 ans. But sérieux seulement. Information après 7 heures p.m. Tél.: 259-0732. 26-1-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10 1/4%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

Bas intérêts, 1ères et 2èmes, $5,000, $25,000 et plus, jour, soir, Mlle Leona Laberge Courtier. 486-1106. JNO

DISCRET, 1er-2ième hypothèques, $5,000, à $500,000. Achat de commerces, chalets ou autres. Vente de balance de prix de vente. Rapide. Vidéo courtier, 342-5223 26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVIÈRES DES PRAIRIES : cottage brique. Sous-sol fini. Garage. Secteur paisible. **Antoine Thomas, 655-9400, 322-8108.** MLS.
TRUST NATIONAL
courtier
26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC:
10151 St-Urbain, magnifique fourplex détaché en pierre naturelle, grand terrain avec pelouse (75 x 105) pouvant être acheté comme résidence et placement. Fenêtres aluminium, entrées individuelles, quartier sélect. Min. $15,000. comptant, $82,000. **M. Parisé 866-9641 ou 684-3721.**

NOUVEAUX BORDEAUX
Bungalow détaché en briques situé dans un cul de sac près de Dudemaine, près des parcs et des écoles, sous-sol fini, plomberie en cuivre, mur en plâtre 1ère hypothèque avec vendeur à 10% si désiré, évaluation $35,-350. Prix demandé $45,000. Chance unique, faites vite. **M. Parisé 866-9641 ou 684-3721.**

Trust général du Canada,
Courtier 26-1-78

MONT ST-HILAIRE *1886*
Au 370 Richelieu Nord entre la rivière et la montagne, cottage à la française, typique de la région datant de 1886, modernisé, 34,000 pieds de terrain avec potager, serre et remise dans un environnement exceptionnel.

ST-HILAIRE *1820*
Chemin de la Montagne, près du Centre de la Nature McGill. Un ancien relais de poste (auberge) dont l'extérieur a été préservé et rafraîchi, cache un intérieur maintenant restauré et refait "au naturel". Unique... Toute l'ambiance d'une autre époque. Huit pièces dont une vaste pièce centrale avec une grande cheminée de pierres (hauteur 26 pieds). Dans un cadre de verdure et d'horizon — 63 pommiers et grange.

VILLAGE STE-MARTINE *1823*
Sur la rivière Châteauguay à 21 milles de la Place Ville-Marie (Pont Mercier). Maison canadienne de 12 pièces classée monument historique fin XVIII siècle. Le tout est en excellent état. Une restauration récente fait revivre certains éléments d'origine. Grand terrain de 39,000 pi. ca. Comptant $20,000.
ANDRÉ B. THOMAS
866-9641 (b) ou 731-6307(r)
TRUST GÉNÉRAL
courtier
26-1-78

WILDERTON PLANTAGENET SOISSON
PRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Spacieux duplex, 4 chambres à coucher, grande cuisine, salle à dîner, tapis mur à mur, 2 salles de bain, jardin à l'avant et à l'arrière, sous-sol fini. Prix: $100,000.00. Appelez **279-7351,** jour — **733-3549** soir.
26-1-78

Montréal Trust
Vous avez envie d'une belle maison. Pourquoi pas à Fabreville. Un split level ferait votre affaire avec un grand terrain 95 x 100, piscine chauffée, à qui la chance pour cette aubaine. Pour plus de détails: **PATRIC JUANIDA 661-9030, 663-9473.**
Courtiers
26-1-78

STE-THÉRÈSE EN HAUT
Cottage tout en briques, plan d'architecte exclusif. Grand 11 pièces, 5 chambres à coucher à l'étage, 2 salles de bains, 2 powder room. Pièces ensoleillées et vastes: chambre principale 12x19, salon 15x21, foyer, terrain 9,752 p.c. Nombreux extras, propriétaire **430-6195.**
26-1-78

Outremont: Cottage semi-détaché, 7 pièces, sous-sol fini, 4 chambres à coucher, foyer naturel, cuisine entièrement rénovée $66,500. particulier. Agent s'abstenir. **272-7082.**
27-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DES ROSIERS
Le Maître Courtier

C.D.N. Cottage détaché, bien situé près de Marie de France, etc. Salon, salle à manger séparée, boudoir. Foyer naturel, portes coulissantes donnant sur patio, magnifique jardin avec piscine, 3 chambres, possibilité de cinq, sous-sol, parfaite condition. Exclusif. **Michelle Roche, 277-1250 ou 334-0700.**
C.D.N. Cottage détaché, style colonial, 10 pièces, 5 chambres, salle à manger, cabinet de travail avec foyer naturel, sous-sol fini, très beau jardin. Exclusif. Prix $120,000. **Charles Beauchamp, 272-8385 ou 334-0700.**
C.D.N. Près de l'hôpital St. Mary's, duplex détaché, 5-6 pièces, rez-de-chaussée disponible pour l'acheteur, garage double. Prix $72,500. **Estelle Brodeur, 342-3548** et **Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
C.D.N. Triplex moderne plus bachelor, occupation rapide pour rez-de-chaussée, financement à 10%. Prix $93,500. **Estelle Brodeur, 342-3548** et **Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
N.D.G. Cottage 9 pièces, 5 chambres, 3 foyers naturels, boiseries de chêne, près de Villa Maria et toutes commodités. **Michelle Roche, 277-1250 ou 334-0700.**
OUTREMONT, face au parc, cottage détaché, 4 chambres à l'étage plus boudoir avec foyer naturel. Garage en façade. Prix $88,000. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT, près de Stanislas, cottage 8 pièces, boudoir adjacent à la cuisine, foyer naturel, entrée privée pour garage, jardin. $79,500. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT, magnifique résidence en pierre entièrement rénovée, air conditionné central, pièce familiale avec foyer naturel, cave à vin, grand jardin, garage 2 voitures. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT, duplex, fenêtres aluminium, tuyauterie en cuivre, cuisine moderne, revenu annuel $4,500. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT EN HAUT, résidence luxueuse en pierre, 8 pièces, 3½ salles de bains, site exceptionnel, magnifique vue, plus de 13,000 pi.ca. de terrain, spacieux hall, escalier circulaire, pièce de séjour avec foyer, sauna, garage 2 voitures. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT, paroisse St-Germain, cottage familial, 2 foyers naturels, spacieux hall, plan central, boiseries, 5 chambres à l'étage, 2½ salles de bains, garage. Prix $98,500. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bur.: 334-0700.**
T.M.R., duplex en briques, semi-détaché, 2x5½, 3 chambres avec salle de bains dans chambre principale, sous-sol fini, avec chambre fermée. MLS. **Charles Beauchamp, 272-8385, ou 334-0700.**
26-1-78

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

STE-JULIE HAUT-BOIS: réduit pour vente rapide, splendide bungalow. Sous-sol fini, garage double, piscine. **A. Maher, 653-3858, 679-1110.**
653-3858, 679-1110.
ST-CÉSAIRE: Cottage québécois, 6 pièces, chauffage central. Remise, terrain 72,000 p.c. $35,000. **F. Gagné, 679-1110, 466-4778.**
STE-JULIE HAUT-BOIS: Coquet bungalow. Magnifique terrain boisé et paysagé. Avec vue sur montagne. **Claire Major. 679-1110, 640-5929.**
STE-JULIE HAUT BOIS: Coquet bungalow. Foyer. Magnifique terrain boisé donnant sur parc de verdure. $48,000. **C. Major, 649-5929, 679-1110.**
STE-JULIE HAUT BOIS: Cottage construction unique, artisanale, 17281 p.c., boisé. Prix d'aubaine À voir. **Louise Brault. 679-1110.**
STE-JULIE HAUT BOIS: Split Novelec, spacieux, décoration récente. Faut voir. Aubaine. Libre immédiatement. **Louise Brault, 679-1110.**
STE-JULIE: Bungalow spacieux, clôturé, 4 chambres, foyer, belle décoration. Prix d'aubaine. À voir. **Louise Brault, 679-1110.**
STE-JULIE: Split très unique. Tapis mur à mur. Très belle décoration futuriste. À voir. Aubaine. **Louise Brault, 679-1110.**
BOUCHERVILLE: Bungalow brique et aluminium, 5500 p.c., chauffage électrique, secteur tranquille. Piscine. **Denise Beaucage, 655-4606, 670-1002.** MLS.
BOUCHERVILLE: Bungalow magnifique, 9 pièces, 2 salles bains, idéal pour professionnel, bureau au sous-sol, beau terrain. **D. Beaucage. 655-4606, 670-1002.** MLS.
ATTENTION: Montréal, tailleur pour hommes, connu, bon secteur, chiffre d'affaires élevé, clientèle choisie, bien situé. **D. Beaucage, 655-4606, 670-1002.** MLS.
MONTRÉAL: Dépanneur, établi depuis 20 ans, très bon chiffre d'affaires, bien situé. Pour information: **D. Beaucage, 655-4606, 670-1002.** MLS.
P.A.T.: Maison appartements de 20 logements de 3½, 4½, 5½, 6½, tous neufs. Construction 1977. Près de tous services. **D. Beaucage, 655-4606, 670-1002.** MLS.
LAC ROCHON: Très beau 5½, chalet hivernisé avec foyer franklin, tous les services, terrain bien paysagé. **Denise Beaucage, 655-4606, 670-1002.**
LOGEMENTS À LOUER P.A.T. Logements 3½, 5½, 6½, tous neufs, près tous services, bien situés. Prix raisonnable. **D. Beaucage. 655-4606, 670-1002.**
REPENTIGNY: près de l'hôpital, bungalow, terrain boisé, sous-sol terminé, vivoir, 2 chambres à coucher. **Léon Deschamps, 436-5631, 866-6229.**
BELLEFEUILLE: à 5 milles de St-Jérôme, grand bungalow, foyer, garage double, toit cathédrale, $65,000. Faut voir. **L. Deschamps 866-6229.**
26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LE ROYAL YORK
APPARTEMENTS EN CONDOMINIUM
Logements traditionnels 5½ à 6½ pièces spacieuses incluant grand salon avec foyer naturel, boiseries en chêne, parquet, solarium fermé, haut plafond.
VALEUR EXCEPTIONNELLE de $35,300 à $49,500
Tél: 274-1641
1120, Bernard Ouest sur rendez-vous
26-1-78

VILLE MONT-ROYAL: Joli cottage 7 pièces, salon avec foyer, salle à manger, den, 3 chambres, sous-sol fini, garage, agréable jardin paysagé. $110,000. négociable. MLS. **Thérèse LaBossière 735-6381, 276-2176.**
ST-MICHEL: 7980, 23eme avenue, cottage 8 pièces, sous-sol semi-fini, bonne condition. À voir. **G. Bisaillon 735-6381, 744-4158.**
Fiducie du Québec,
Courtier 26-1-78

D.D.O. Split Level, 8 pièces, 4 ch. salle familiale avec foyer en pierre, solarium isolé, tapis sur tous les planchers 1-½ salle de bains, terrain paysagé, très propre, pas d'agent. $39,800. 683-7321 28-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT: cottage semi-détaché, novelec, 9 pièces, salle à manger, paysagé, pas d'agent. $46,500. Tél: 733-8783 soir 336-9557. 26-1-78

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine coin Déom, luxueux duplex 3 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, garage, bon revenu, maison ouverte le dimanche de 2 hres à 5 hres. 387-3110. 30-1-78

16 LOGEMENTS à Longueuil, revenu $38,000. comptant requis, minimum $30,000. demande $237,000. Particulier. Pour information 649-1042 26-1-78

ÉGLISE (rénovée) près parc Lafontaine, 2 grandes salles, Gilles Asselin 871-8851, immeubles Claremont, un courtier fiable. 26-1-78

SPLIT LEVEL de luxe 1977, $55,000. près église, école 656-1725. 26-1-78

Duplex, Montréal Nord, au nord de Gouin, 1,7 pièces, 1,6 pièces, garage terrain: 188x172 pieds tél: 323-9934 26-1-78

LOCALISATION IDÉALE: Sauvez de l'argent, pas d'agent, bungalow semi-détaché. Idéal pour gens habiles dans décoration pour faire bon achat avant que nous prenions agent. Ville St-Laurent, air pur, quartier résidentiel, toutes les commodités: près autobus pour métro, train parc, écoles, églises, centre d'achats, piscine, cegep Y.M.C.A. etc... Vente privée pas de commission. Cette semaine $42,600. 334-3434 30-1-78

Du vrai sport, de vrais athlètes, de vrais championnats

Gilles Houde



La deuxième édition hivernale des Championnats sportifs québécois aura lieu à Montréal, du 25 février au 19 mars. Plus de 3,000 athlètes évoluant dans 22 disciplines seront de la partie. Les compétitions se dérouleront pendant quatre week-ends consécutifs dans des centres sportifs mis à la dispositions de la Confédération des sports du Québec par les autorités de la ville de Montréal. Ce sont les centres Claude-Robillard, Étienne-Desmarteau, Pierre-Charbonneau et l'aréna Maurice-Richard.

M. Jean Villeneuve, directeur délégué de la CSQ, nous explique: "Les championnats sportifs québécois sont réservés exclusivement à l'élite québécoise. Ils répondent à un besoin nouveau, celui des athlètes d'élite qui demandent qu'on leur fournisse les moyens de se surpasser et souvent, de se hisser à un niveau national ou international." Dans un texte remis hier aux journalistes par la CSQ on peut aussi y lire ce qui suit: "On en est lentement venu à la conclusion que l'élite, la vraie était pour le moins passablement négligée sinon complètement oubliée." Mais pourquoi donc écrire une telle chose alors qu'au Québec on n'a jamais entendu parler aussi abondamment de sports, de loisirs, de participation, de consultations, des jeux de toutes sortes et que sais-je encore? Je vais tenter de vous écrire une réponse.

Depuis quelque temps certains organismes mettent l'accent sur la participation massive de la population aux activités physiques. Nous nous réjouissons tous, j'en suis certain, de cette philosophie propagée avec insistance par des organismes aussi importants que le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Que nous ayons atteint le chiffre de un million de participants au ski de randonnée, cela nous comble de joie. Si deux ou trois autres millions de citoyens du Québec s'adonnent activement à d'autres activités physiques, culturelles ou sociales qui leur sont offertes à travers tout le territoire, nous en sommes encore une fois très heureux. Mais malgré tous les succès de la participation massive de la population, il faut aussi retenir que certains spécimens québécois, moins rares qu'on le croit, désirent encore atteindre les plus hauts sommets possible dans la discipline de leur choix. Il y a encore de "ces espèces" de personnes qui consentent à travailler quotidiennement et durement afin qu'un jour on puisse les choisir pour jouer dans l'Orchestre symphonique de Montréal, ou encore pour appartenir au Théâtre du Nouveau-Monde, ou encore pour possiblement être choisies à la présidence d'une grande compagnie, ou faire la Place des Arts et l'Olympia de Paris, et que sais-je encore.

Autrement dit, il y a des québécois ordinaires qui dans tous les secteurs de la vie ne se contentent pas d'être uniquement dans la masse et la participation hebdomadaire. Ces "maniaques des grands succès", ces mordus alpinistes des sommets, ces pauvres citoyens qui veulent sortir des rangs, eh bien ils existent également dans le sport et on les appelle secrètement, presque, "les élites sportives".

Quand une élite sportive fait du sport, elle le fait pour gagner et pour améliorer sa propre performance. Toute l'organisation qui entoure l'athlète et la compétition se doit d'appliquer les règlements officiels du sport. Une compétition sportive officielle ce n'est pas un rassemblement de participants ordinaires qui décident pour s'amuser de se faire un "petit concours". Parmi toutes les traditions sportives que nous connaissons il en est une qui prend de moins en moins d'importance dans beaucoup de groupes; c'est celle de déterminer des champions sportifs.

Aujourd'hui, on a tendance à éliminer la compétition sous toutes ses formes, pour faire place uniquement à la participation. On remplace aisément la haute compétition sportive et les vainqueurs par un plus modeste système d'émulation sans vainqueurs. Les Jeux du Québec annonçaient récemment l'abolition des médailles d'or, d'argent et de bronze qui seront remplacées semble-t-il par une médaille unique pour tous.

Considérant cette orientation répandue et acceptable de tous ceux qui maintenant ne préconisent que la participation massive, il fallait bien que quelqu'un, quelque part, prenne en mains l'organisation de la compétition sportive réservée à l'élite des vrais athlètes.

C'est dans cet esprit que seront présentés à Montréal les Championnats sportifs du Québec dans les 22 disciplines suivantes: athlétisme, badmington, ballon sur glace, basketball, boxe, crosse, culture physique, escrime, haltérophilie, handball, judo, lutte, natation, net-ball, patinage artistique, patinage de vitesse, patinage à roulettes, plongeon, soccer, tir à l'arc, tir à la carabine et water-polo.

La présentation d'une manifestation de l'envergure des Championnats sportifs québécois serait impossible sans un solide appui financier. La Confédération des sports organise, le jeudi 16 février, son deuxième souper-bénéfice annuel dans la salle de bal de l'hôtel Loews-LaCité. C'est le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui présidera cette grande soirée où on attend plus de 600 convives. Il faut souligner aussi la collaboration de compagnies comme Air-Canada, Radio-Canada, Loto-Québec et Voyageur. D'ailleurs, c'est le président des Entreprises Voyageur, Hubert Pitre, un véritable mordu du sport amateur qui préside le comité organisateur des Championnats. Hubert Pitre a promis de transporter gratuitement, de n'importe où au Québec, tous les athlètes, entraîneurs et officiels qui viendront prendre part à la compétition. "Comme des milliers de Québécois, disait-il hier, j'ai appris au cours des dernières années à apprécier le travail soutenu et les performances exceptionnelles de nos athlètes d'élite. C'est pourquoi je m'implique personnellement et cela indépendamment de la compagnie Voyageur." Je connais Hubert Pitre, et je sais que c'est maintenant un converti à la cause du sport amateur.

Wenzel récidive en slalom spécial

BERCHTESGADEN (AFP) — Le ski, dans la petite principauté du Leichtenstein, se porte bien. Hanni Wenzel a récidivé. Déjà victorieuse dimanche à Maribor (Yougoslavie), elle a remporté hier le slalom spécial de Coupe du Monde de Berchtesgaden en Allemagne fédérale, devant celles qui seront ses rivales les plus sérieuses au championnat du monde, la Suissesse Lise-Marie Morerod, 2ème à 58/100èmes et la jeune Française Perrine Pelen, 3ème à 72/100.

Cette dernière, 4ème à l'issue de la première manche où Hanni Wenzel était déjà la plus rapide devant l'Américaine Becky Dorsey (à 2/100) et Lise-Marie Morerod (à 15/100) réussit le meilleur temps de la 2ème manche avec 5/100 d'avance sur la Liechtensteinoise. C'était trop peu toutefois pour l'inquiéter, ni même devancer Morerod qui a fait une course très régulière (3ème et 4ème dans les deux manches) et semble reprendre confiance à une semaine du rendez-vous mondial de Garmisch-Partenkirchen.

Comme jeudi dernier à Badgastein, les Américaines ont réussi un beau tir groupé: Becky Dorsey, 4ème, Christine Cooper (5ème) et Abbi Fisher (6ème). Dans les dix premières où s'intercale une Française, Fabienne Serrat, 8ème à 2'31", les Autrichiennes n'ont pu placer que Monika Kaserer, 7ème, et Lea Soelkner, 9ème. Quant aux Allemandes, elles ont à peine figuré. Seule la jeune Régine Moesenlechner a sauvé l'honneur avec une 10ème place alors que Christa Zechmeistern qui courait pourtant à cinquante mètres de la buvette familiale, n'a pu faire mieux que 13ème. L'équipe allemande a toutefois été handicapée par le forfait de Maria Eppel, leur meilleure slalomeuse victime d'une entorse de la cheville droite lundi pendant une séance de culture physique.

Au classement de la Coupe du Monde Hanni Wenzel, avec 144 points, a accru son avance et Lise-Marie Morerod, avec 110 points, a dépassé Annemarie Moser-Proell (109 points), qui a abandonné dans la 2ème manche.

C'est le slalom spécial le plus long depuis le début de la saison qui était proposé aux concurrentes: une minute de course dans chaque manche, alors qu'il y avait 20 secondes de moins à Maribor et à Badgastein.

La première manche, (longueur 667 mètres, dénivelé 180 mètres), et piquetée au maximum autorisé de 60 portes par le Suisse Jean-Pierre Fournier, a été très sélective: 41 classées sur 88 partantes. A la mi-course, c'est l'Américaine Abbi Fisher qui était en tête à 32 secondes 15/100 devançant Hanni Wenzel de 28/100 et Moser-Proell (dossard 29) de 33/100.

Dans la deuxième moitié du parcours, Wenzel devait reprendre du temps à toutes ses adversaires, excepté Lise Marie Morerod qui refaisait 25 des 40/100 qu'elle lui avait concédés au chronométrage intermédiaire.

Des écarts importants étaient enregistrés dès cette première manche: deux secondes entre les 10 premières et la seconde manche ne devait servir qu'à des retouches de détail.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

465-2145

• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

465-2145

• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

Voir autres annonces classées, en pages 21, 22, 23 et 24

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal — Courtier

STE-THÉRÈSE-EN-HAUT Secteur boisé, 2 modèles de bungalow avec sous-sol fini, 5 pièces, plus salle de jeu, foyer naturel, occupation immédiate. Choix varié de bungalow. Prix variant entre $40,000 et plus. Comptant $5,000. M.L.S. **Adrien Rouleau, 430-5225, 621-6100.**

DUVERNAY: bungalow pierre et brique, corniches en aluminium, salle à manger, salon avec foyer moderne, 3 pièces finies au sous-sol, fournaise avec filtre électronique et air conditionné. **Élise Prévost, 661-6660, 661-4046.**

DUVERNAY: Propriété en pierre, 10 pièces, 5 chambres, autres avantages, garage double, MLS. **Françoise Fournier, 689-4958, 688-8855.**

N.D.G. (Près Hypermarché). Duplex 4½-5½. Un bijou, face au parc. Sous-sol fini avec bar, grand jardin. $4,500 comptant. Pour régler succession. MLS. **A. Ortenberg 489-5321, 487-2202.**

N.D.G. Ave Grey, construit par Lambert, duplex 6½-7½, un logement libre. Prix $73,500. **John Morris, 487-9560, 489-8825.**

HAMPSTEAD, 1964, (réduit). Bungalow, 8 pcs, 3 cc. Cuisine moderne, salle de jeux avec bar, plafonds 10 pds, 3½ bains, 2 garages. Beaucoup d'extras. MLS. **A. Ortenberg, 489-5321, 487-2202.**

VIEUX LONGUEUIL. Propriété semi-commerciale, face à la Place Longueuil, près métro, stationnement 20 autos. Idéal pour bureau professionnel ou clinique médicale. **Denis Leclair, 651-4900, 653-5151.**

LONGUEUIL : Bungalow brique, quartier résidentiel, près autobus, écoles, centre d'achat. Charme particulier, 3 c.c., sous-sol fini. Magnifique terrain, piscine creusée. Prix intéressant. **Claudya Kutowsky, 651-4900, 651-5064.**

ST-LAMBERT : 3 + 1 chambres à coucher, salle familiale avec foyer, salle à dîner, 10 minutes du centre-ville, parc, autobus. Ambiance de prestige. A. Ambiance de prestige. **A. Barbeau, 672-6020, 465-2892.**

26-1-78

ST-LAMBERT: Cottage, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, salon, salle de séjour avec foyer, salle à manger, cuisine dînette, proximité du métro et des écoles, possibilité de bureau pour exécutif ou professionnel. 672-9960 J.N.O.

Laval St-François, 8 milles, par autoroute 25 particulier, cottage suisse, pierre, endroit paisible, près rivière, foyer, garage séparé, piscine, patio, paysage, pas d'agent 666-1400. 30-1-78

Hutchison, triplex 3x7½, système de chauffage individuel, condition excellente 274-3861 26-1-78

LAVAL: Place Renaud, Bungalow 3 chambres, salon foyer. Soir entre 8 hres et 10 hres. 669-9332. 26-1-78

Plateau MONT-ROYAL, rue Fabre près Gilford, 3 logements, bas 7 pièces, disponible pour l'acheteur, magnifiques boiseries, poêle à bois, sans agent, $29,500. 521-3927 30-1-78

STE-JULIE (HAUT BOIS). Il faut vendre, cause départ. Vaste maison faite sur spécifications, construction récente, 9 pièces. 2 foyers, garage, chauffage électrique, piscine creusée. MLS VIVIANE ST-AMOUR 655-3060 655-1887. PROBITEC COURTIER. 26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

CHAMBLY

$36,900. Petit bijou. Bungalow brique, 3 chambres, foyer, portes patio. Extras. Faites offre.

ST-BRUNO

$32,900. Sur la montagne. Bungalow 3 chambres, poêle, frigidaire compris. Grand lot boisé.

$46,900. Faut voir. Bungalow surélevé 8 pièces, foyer, garage double. Secteur tranquille.

$43,000 - $55,000. 4 bungalow, nouvelle construction, grandes pièces, foyer.

$64,500. Sommet Trinité. Cottage 8 pièces, toit Mansard. 2 foyers, secteur recherché.

LOCATION: 4 bungalows, construction neuve, $350.-$400 par mois, 1 bungalow chauffé, poêle, frigidaire inclus $375.00

Pauline Martel 653-2496, 653-3257

ST-BRUNO

Nouvelle inscription. Élégant split-level "Tadoussac" 8 pièces, foyer, salle à dîner, salle familiale, garage, extras.

Super bungalow de luxe, 9 pièces, tout le confort possible. Beau secteur.

STE-JULIE (Domaine Haut-Bois)

Propriété adjacente au parc, 7 pièces, foyer, salle familiale, garage double. Terrain 10,625 pc.

ST-BASILE

Bungalow 46 x 24. 5 pièces. Fin de rue. Décoration bon goût. Terrain 8122 p.c. Négociable. Monique Prévost 653-2496, 653-0587, **Michel M. Lafontaine 653-2496.**

26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-DOROTHÉ, bungalow neuf, 5 pièces, $34,827.00. 689-5956. 1-2-78

AUTEUIL, bungalow récent, nombreux extras, agent s'abstenir, $38,000. Tél.: 625-1190. Weekend 625-6529 26-1-78

ST-LAMBERT: Cottage (style Tudor Anglais) 8 pièces, comprenant salle familiale avec foyer, situé 10 minutes Centre-ville. Proximité du Pont Champlain. S'adresser Mme Patenaude jour 270-6031! soir 671-7421. 26-1-78

Pierrefonds cottage de luxe face à l'eau, 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bain, foyer, salle familiale, quartier de prestige. Valeur de $69,000. à sacrifier à $51,000, 620-1031, 626-9510. 30-1-78

BROSSARD: Secteur "P" Duplex brique 2 x 5 ½ plus salle familiale et bachelor (3½). Chauffage élect. Clôturé. Rapporte: $7,980. MLS PIERRE CLOUTIER 656-5300 659-8323. IMMEUBLES BROSSARD COURTIERS 26-1-78

MONTRÉAL NORD: Cottage semi-détaché, 3 chambres, salle à dîner, bon terrain, cuisine refaite, porte de chêne, fenêtres et corniche aluminium. INF: P. Lachapelle 254-4591 Le Permanent courtier. 26-1-78

OUTREMONT: duplex pierre et brique 2x7 pièces, un loué $455. sous-sol 5 pièces, loué $250. Garage double, foyer naturel, bien situé au pied de l'Université. Nicole Viens 254-4566 ou 620-4863. Trust Général courtier. 26-1-78

ANJOU: luxueux bungalow, électricité, garage, construction 76. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, courtier. 26-1-78

BROSSARD: Cottage, 12 pièces, 4,000 Brahms, piscine, tapis, air climatisé, système de sécurité, pas d'agent, maison neuve, site idéal pour professionnel, $59,000. Mlle Auger 849-9201. 1-2-78

LONGUEUIL. Triplex en brique, décoration de qualité supérieure, salle de jeu avec foyer, garage. Bons revenus MICHELLE BAJART 679-0695 ou 656-0660. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

Pierrefonds, bungalow 3 chambres, terrain boisé, armoires en chêne, prix $33,500 éligible à un rabais de $110. de S.C.H.L. Paiements mensuels avec rabais $315.00 Capital, taxe, intérêt. 626-9510, 620-1031. 30-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Vieux Montréal: cottage à louer ou à vendre. Maison très spéciale avec poutres et mur de pierre, foyer naturel au boudoir, bain sauna, petite piscine. Faut voir. MIREILLE TURP 481-2561 ou 735-2761 LE PERMANENT COURTIER 26-1-78

C.D.N. Cottage détaché jolie maison de 7 pièces tout près de l'Université, 2 salles de bains, allée de garage privée, doit être vue pour être appréciée. MIREILLE TURP 481-2561 735-2761. LE PERMANENT COURTIER26-1-78

ST-HUBERT: Bungalow pierre & brique construction 1972, salle de séjour avec foyer. Prix raisonnable. Maison impeccable. MLS YVAN GOULET 656-5300 676-1157. IMMEUBLES BROSSARD COURTIERS 26-1-78

BROSSARD: Superbe bungalow de 7 pièces, garage double porte électronisée, arbres matures, beau terrain, taxes totales $893.34. situé près de tout. LOUISE PERRON 656-0660 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BROSSARD: Luxueux cottage situé dans le boisé mature, 8 grandes pièces, salle familiale avec foyer naturel au rez-de-chaussée, escalier en spirale, un plaisir à visiter. LOUISE PERRON 656-0660 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BROSSARD: ATTENTION jeune famille, venez visiter ce bungalow tout brique, 5 pièces, situé dans un secteur magnifique près de tous les services. JOCELYNE LAROSE 656-0660 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BOUCHERVILLE: Adossé au golf, magnifique cottage, très spécial à l'intérieur. Salle familiale avec foyer brique piscine, plusieurs extras intéressants. LIBRE IMMÉDIATEMENT JOCELYNE HÉBERT 655-3756 ou 655-6222. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

STE-ADÈLE: Sommet Bleu, luxueux town house, 3 chambres, 2 salles de bains, foyer, meublé à neuf, propriété impeccable, $50,000. MLS CLAUDE DOYON 435-2067 ou 621-3800. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BLAINVILLE Bungalow pierre et aluminium, 5 pièces, porte patio, sous-sol presque fini, grand terrain, à côté d'un parc, MLS CLAUDE DOYON 435-2067 ou 621-3800. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-THÉRÈSE: Bungalow, pierre et brique, 7 pièces, sauna, solarium, piscine, grand terrain 11,160 p.c. cabanon arrière, très bien paysager, secteur tranquille. MLS RÉJEAN BARBE 430-5646 ou 621-3800 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

ST-EUSTACHE: Bungalow, brique, grand terrain 7,500 p.c. occupation immédiate $25,000. MLS RÉJEAN BARBE 430-5646 ou 621-3800 DES ROSIERS MAITRE COURTIER 26-1-78

LONGUEUIL: triplex, près service d'autobus et métro, rue Joliette, possibilité de bachelor au sous-sol, entrée séparée, stationnement pour 4 autos, garage, $55,000. MLS CLAUDE DOYON 435-2067 ou 621-3800. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BOIS DES FILION: $30,500. bungalow 5½, 3 chambres, porte-patio, installation laveuse-sécheuse, près 640 et 440, secteur tranquille. MLS RÉJEAN BARBE 430-5646 ou 621-3800 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

BLAINVILLE: Magnifique bungalow, 6 pièces, brique, entrée split, tapis mur à mur, sous-sol fini, grand terrain paysager, clôturé, porte patio, accès facile à l'aéroport de Mirabel, propriété impeccable, faut voir. MLS CLAUDE DOYON 435-2067 ou 621-3800 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

DUPLEX: Duplex complètement rénové avec chauffage électrique situé près rue Masson. $34,000. C. BELISLE C. BOISJOLY 465-1943 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

PROPRIÉTÉ DE PRESTIGE: Chomedey Renaud, cottage de style construit (1974) selon spécifications du propriétaire. Terrain 23,500 pi. ca. 8 pièces, foyer naturel, système d'alarme, interco., climatisation, piscine creusée, chauffée, $145,000. MLS MICHELINE MALO 661-5611 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

LONGUEUIL: domaine De Normandie, résidence exclusive, style ranch, 5 chambres, faut voir. 679-2868. 26-1-78

AMATEURS de vieilles maisons. Cottage bois style loyaliste. Début XIXe siècle. Bien conservée, 4 chambres, terrain, 23,751 pi. ca., grange à grain, Chemin Chambly, St-Hubert. JEAN RHÉAUME COURTIER 671-6311. 26-1-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

J'ÉCHANGERAIS ce que vous avez (prop., terrain, commerce), pour mes propriétés à revenus Gilles Asselin 871-8851. Immeubles Claremont, un Courtier fiable. 1-2-78

MONTRÉAL-NORD. Très beau 8 logements brique. Excellent revenu $21,240./ann. Électrique locataire. Formule 32. Faire une offre. RENÉ LAFRENIÈRE 651-5710 670-4823. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 26-1-78

LONGUEUIL: Propriété à revenu 8x4½. Chauffage électrique locataire. Près transports, école et centre d'achats. ALBERT 651-5710 653-9632 IMMEUBLES BEAUDRY INC. 26-1-78

VAN HORNE PRÈS CÔTE DES NEIGES: Luxueux immeuble de 16 logements 14x6½, 1x5½, 1x4½. Très bien entretenu. Immenses logements. Clientèle très stable. Liste d'attente pour location. Revenu $48,000. Comptant raisonnable. Philippe Mamarbachi 735-2501, Trust royal, courtier. 26-1-78

PRÈS OUTREMONT: Immeuble de 6 étages 12x5½, 12x4½, 36x4, 30x3½, 30x3, 6x1½ et 5x2½ pièces, chauffage électrique. Situé près de l'Université et centre commercial. Revenus de $631,710. amortissement 5%. JEAN GUY TARDIF 464 1154 ou 651-1904 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 261-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
BAHAMAS
ET
BARBADE

Condominium $15,000 Amr. & plus.
Hôtels, motels, propriétés à revenus.
Financement disponible.
CONTACTEZ LES EXPERTS

Fiducie du Québec
ANDRÉ GASCON
(514) 281-8319

26-1-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

VERDUN: près Bannantyne, ensemble de 4 propriétés, 8 grands logements, chacune. Prix demandé $230,000. **Mme E. Besnard 735-6381, 270-6558.**

C.D.N.: belle bâtisse 28 grands logements (3½ - 4½ - 5½) près centre d'achats, transports, école revenu $68,000. comptant négociable. **Mme E. Besnard 735-6381, 270-6558.**

LASALLE: bâtisse semi-commerciale, 15 ans, 167 logements, 6 commerces, très bien située près toutes facilités, revenu $425,000. **Mme E. Besnard 735-6381, 270-6558.**

BÉLANGER: $135,000, 17 appartements meublés, comptant ouvert. Revenu $29,160, très négociable. **G. Hacquin 735-6381, 844-6573.**

Fiducie du Québec,
courtier

26-1-78

MTL NORD: Duplex pierres et briques s/d. Revenu excellent. Sous-sol fini. Garage. Quartier résidentiel. **Antoine Thomas, 655-9400, 322-6108.** EXCL.

MTL NORD : 7 logements brique. 6x4½ et 1x3½. Près toutes commodités. **Antoine Thomas, 655-9400, 322-6108.**

TABAGIE JOURNAUX : Situé sur rue Ste-Catherine près station métro. Bons revenus, prix d'aubaine. **Antoine Zabal, 694-1488, 697-5110.**

TRUST NATIONAL
courtier

26-1-78

DUROCHER PRÈS DE SHERBROOKE: 2x2½, 7x1½ et 6 chambres. Toujours loués. Revenu $14,100. Prix $45,000. Petit comptant. Aubaine MLS. Philippe Mamarbachi 735-2501 — Trust Royal, courtier. 26-1-78

ROSEMONT: 27 logements construits 1970. Complètement détaché. Baux. Revenu $55,328. Prix $289,000. Plusieurs autres propriétés de 8 à 100 logements à très bon prix. J. C. Côté 735-2501. Royal Trust, courtier. 26-1-78

MONTRÉAL: Propriété de 52 logements en parfait état. Nouveaux tapis, peinturé à neuf. 5 fois les revenus. GÉRALD LESAGE 651-0092 ou 651-1904 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

SERVICES DIVERS

Skis-Prix, 998 Gouin Ouest, 336-4797. J.N.O.

AMAIGRISSEMENT par repos physiologique sous surveillance compétente dans le calme champêtre des Cantons de l'Est. Tél.: 813-839-2323. 1-2-78

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en serigraphies. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu 484-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. JNO

PROPRIÉTÉS À L'EXTÉRIEUR À VENDRE

Trust Royal — Courtier

BORD DE L'EAU:
20 MINUTES DE MONTRÉAL

Maison très luxueuse de 10 pièces, 4 chambres à coucher. Salle à dîner, 2 foyers, piscine creusée de 46 pieds. Le tout situé sur 30,000 p.c. au bord du Richelieu. MLS. **Lyse Lareau 658-0688.**

26-1-78

SERVICES DIVERS

RENOVAC enregistré. Service de maintenance complet. Résidentiel commercial. Honnêteté-action, bon prix. 473-8114. 1-2-78

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

POINTE-CLAIRE: Entrepôt moderne, bureaux, 21,000 p. ou 10,500 p. bien situé, plafonds 18 pieds, conditions négociables, 845-3151 IMMEUBLES ZURICH COURTIERS. 26-1-78

REMBOURRAGE

Rénovateur de meubles, tapisseur, garnisseur en siège, confection et réparation de tenture, ouvrage garantie, prix concurrenciel Jean-Guy Enrg. 866-7067, 272-8061, 465-4437. 1-2-78

TAILLEURS

DROLET: vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure. $149. Tél.: 388-2532, 8300 Drolet. 26-1-78

TERRAINS À VENDRE

DUVERNAY O. Val des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725 ou 661-8952. J.N.O.

Rosemère, coin Orléans et Greendale, quartier résidentiel de qualité 11,000 pieds carrés, Prix $6,600. Tél: 695-9415 après 6 heures. 6-2-78

TERRES À VENDRE

STE-ANNE DES PLAINES: Attention constructeurs, 2 terres, 160 arpents dont 60 boisés, route 335, centre de développements en cours, services à 200 p., financement facile, maison et bâtisses incluses, EXCLUSIVITÉ ROSAIRE TURCOT 435-7024 ou RAYMOND CHARRON 478-1830 ou 621-3800 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 26-1-78

hockey

Ligue Nationale

Lundi
Aucun match à l'affiche
Hier
Match des étoiles, à Buffalo
Ce soir
Toronto c. Rangers NY
Colorado à Washington
Jeudi
Toronto c. Islanders NY
Philadelphie à Vancouver
Montréal à Atlanta
Pittsburgh à Detroit
St. Louis à Los Angeles
Cleveland à Chicago
Minnesota à Buffalo
Colorado à Boston

Association Mondiale

Lundi
Aucun match à l'affiche
Hier
Houston à Québec
Ce soir
Winnipeg à Birmingham
N.-Angleterre à Cincinnati
Indianapolis à Edmonton
Jeudi
N.-Angleterre à Houston

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Sherbrooke 13, Chicoutimi 7
Laval 9, Shawinigan 2
Hier
Hull à Trois-Rivières
Ce soir
Verdun à Montréal
Shawinigan à Québec
Trois-Rivières à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	45	32	7	6	185	96	70
LOS ANGELES	45	19	17	9	137	125	47
DÉTROIT	43	17	20	6	132	146	40
PITTSBURGH	46	15	21	10	154	182	40
WASHINGTON	46	9	27	10	107	172	28

Section Charles Adams

BOSTON	45	28	11	6	172	110	62
BUFFALO	45	25	9	11	166	124	61
TORONTO	45	24	14	7	156	122	55
CLEVELAND	48	16	28	4	143	191	36

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	45	27	10	8	186	107	62
PHILADELPHIE	45	27	10	8	184	115	62
ATLANTA	46	18	17	11	136	146	47
RANGERS NY	46	16	21	9	152	160	41

Section Connie Smythe

CHICAGO	46	17	17	12	120	120	46
VANCOUVER	45	12	21	12	130	175	36
COLORADO	43	10	23	10	137	165	30
ST. LOUIS	46	11	29	6	103	170	28
MINNESOTA	44	9	30	5	116	190	23

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	45	27	14	4	184	141	58
WINNIPEG	43	26	15	2	203	132	54
QUÉBEC	41	22	17	2	182	172	46
EDMONTON	43	21	21	1	153	155	43
HOUSTON	42	20	19	3	153	157	43
BIRMINGHAM	43	19	22	2	148	163	40
CINCINNATI	45	17	26	2	151	181	36
INDIANAPOLIS	44	14	26	4	135	179	32

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	48	30	13	5	267	176	65
MONTREAL	46	26	14	6	248	217	58
LAVAL	49	24	18	7	312	258	55
VERDUN	47	21	22	4	259	220	46
HULL	47	21	23	3	241	254	45

Section Dilio

TROIS-RIVIERES	48	33	11	4	271	162	70
SHERBROOKE	49	28	19	2	324	289	58
QUEBEC	46	18	25	3	211	223	39
CHICOUTIMI	49	13	26	10	233	288	36
SHAWINIGAN	49	2	45	2	177	446	6

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Un réaménagement de la Ligue Nationale s'impose



François Lemenu

La Ligue nationale de hockey a subi l'an dernier des pertes de $18 millions et elle accusera cette année un déficit d'environ $12 millions. Une telle situation ne peut durer indéfiniment.

Les gouverneurs de la LNH se penchent régulièrement sur cette question et s'interrogent sur la façon de régler le problème. Jusqu'ici leurs efforts ont été vains et encore une fois plus de la moitié des équipes du circuit Ziegler enregistreront cette année des pertes sérieuses. La solution est pourtant simple et les dirigeants du hockey professionnel devront éventuellement l'appliquer par la force des choses.

Dans un premier temps, les gouverneurs devront consentir à réduire le nombre des équipes professionnelles et, dans un second temps, ils devront réaliser un réaménagement des équipes en fonction de leur situation géographique et des rivalités presque séculaires.

Le hockey professionnel compte présentement 26 équipes, soit 18 dans la Ligue nationale et huit dans l'Association mondiale. L'idéal serait de réduire le nombre de formation de 26 à 12 seulement. Cette idée relève toutefois de l'utopie et il serait plus réaliste de viser une diminution de huit équipes. Cela aurait l'avantage immédiat de relever quelque peu le niveau du jeu en écartant 160 joueurs qui n'ont manifestement pas leur place au hockey majeur.

Cette diminution du nombre des équipes se fera vraisemblablement par la force des choses. Déjà cet été, une fusion entre les deux circuits majeurs est presque intervenue et ce n'est plus qu'une question de temps avant que l'AMH ne cesse d'opérer.

La LNH a failli éliminer de la carte l'AMH en faisant miroiter la possibilité d'une fusion. Le "projet" a échoué mais il a néanmoins sérieusement ébranlé le jeune circuit. Cette fois, l'offensive est lancée par les Rangers de New York dont les sombres desseins visent les Suédois Ulf Nilsson et Anders Hedberg dont le passage à la formation newyorkaise sonnerait le glas du hockey à Winnipeg. Et possiblement celui de l'AMH dans son ensemble.

Mais quoi qu'il advienne, une réduction des effectifs devra être accompagnée d'un réaménagement des équipes selon leur lieux géographique, afin de susciter des rivalités régionales qui demeurent la formule la plus sûre pour rentabiliser une industrie comme celle du hockey. Un réaménagement aurait en outre l'avantage de réduire considérablement les distances que doivent parcourir les équipes au cours d'une saison. Des formations comme les Canucks de Vancouver ou les Kings de Los Angeles doivent se taper environ 80,000 milles par saison, sans parler des changements de fuseaux horaires qui ajoutent à la fatigue des longs voyages. Un regroupement des équipes se traduirait également par une réduction des coûts de transport et de frais d'hôtel.

Le projet ci-contre semble tenir compte des deux conditions pour relancer l'industrie du hockey sur des bases plus solides et surtout plus logiques.

Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
Montréal	Philadelphie	Chicago	Los Angeles
Toronto	Rangers NY	Detroit	Vancouver
Boston	Islanders NY	Indianapolis	Edmonton
N.-Angleterre	Buffalo	St-Louis	Minnesota
Québec	Washington	Atlanta	Houston

Le projet suppose d'abord l'élimination de toutes les équipes de l'Association mondiale à l'exception des Nordiques de Québec et des Whalers de la Nouvelle-Angleterre. Trois autres villes de l'AMH seraient toutefois représentées dans la LNH élargie à la suite d'autant de transfert de formations de la Ligue nationale.

Groupe I: La rivalité entre le Canadien de Montréal et les Maples Leafs de Toronto est l'une des plus anciennes et aussi l'une des plus vives de la LNH. Les amateurs des deux villes canadiennes souhaitent retrouver cette rivalité, un sujet sur lequel les deux communautés francophones et anglophones ont toujours pu discuter sans toutefois nécessairement s'entendre. Les Bruins de Boston font partie de la LNH depuis 1924 et leur passé suggère une association toute naturelle avec le Canadien et les Maple Leafs.

Quant aux Whalers et aux Nordiques, différentes raisons nous obligent à retenir leur candidature. Les Whalers forment présentement la meilleure équipe de l'AMH et pour cette seule raison ils représentent un intérêt certain pour la LNH. Mais plus encore, le propriétaire de l'équipe, Howard Baldwin est également, comme par hasard, le président de l'AMH, et il ne s'est pas gêné pour mousser la candidature des Whalers lors des pourparlers en vue de la fusion avec la LNH. Ajoutons enfin que la venue des Whalers pourrait contribuer à relancer la popularité du hockey à Boston où l'affluence aux matchs des Bruins a considérablement diminué depuis le départ de Bobby Orr. Il y a toutefois une ombre au tableau: les Whalers ont dû élire domicile à Springfield la semaine dernière à la suite de l'effondrement du toit de leur amphithéâtre à Hartford, au Connecticut. Les architectes estiment que les travaux de reconstruction nécessiteront un an et demi avant d'être terminés.

Les raisons qui militent en faveur de la candidature des Nordiques diffèrent de celles des Whalers. Comme ces derniers, les Nordiques représentent une très bonne équipe. Toutefois, ce sont des considérations de nature politique qui feraient pencher la balance en faveur de la formation québécoise. En effet, les 15 propriétaires des équipes américaines de la LNH perçoivent le gouvernement de M. Trudeau comme étant un gouvernement à tendance fortement socialiste et pour cette raison, ils craignent des représailles advenant l'abandon des Nordiques. Les gouverneurs de la LNH se souviennent que leur décision d'exclure Vancouver à l'occasion du premier élargissement des cadres en 1968 avait fortement déplu aux Canadiens en général et à certains députés des Communes en particulier. De plus, les gouverneurs ont encore fraîche à la mémoire l'intervention de M. Marc Lalonde, alors ministre du Bien-être social et de la Santé nationale, qui avait empêché l'implantation d'une concession de la nouvelle Ligue mondiale de football à Toronto il y a quatre ans.

C'est donc à leur corps défendant que les gouverneurs de la LNH accepteraient les Nordiques, car ils estiment, comme leurs homologues de la Ligue canadienne de football, que la ville de Québec a une population trop limitée pour assurer le succès financier d'une équipe professionnelle. Cela dit, les Nordiques sont la propriété de la brasserie O'Keefe, qui a les reins assez solides pour faire face à la musique. Et il n'est pas interdit de croire qu'en cas de passage à la LNH, O'Keefe accepte de rénover ou d'agrandir le Colisée avec le concours des autorités municipales. Signalons enfin que la rivalité entre Montréal et Québec est aussi vive sinon plus que celle qu'entretiennent depuis toujours le Canadien et les Maple Leafs.

Groupe II: Cette section grouperait trois formations de l'État de New York — Islanders, Rangers, Buffalo. Les Flyers de Philadelphie jouissent d'un prestige suffisant pour attirer les foules, où qu'ils jouent. Enfin Washington n'est située qu'à 140 milles de Philadelphie et il semble normal que les Capitals évoluent dans le même groupe que les Flyers.

Groupe III: Les Black Hawks de Chicago et les Red Wings de Detroit font partie de la LNH depuis 1926 et leur rivalité est bien connue. Les Blues de St-Louis sont déjà dans la même section que Chicago et il est normal qu'ils y demeurent.

La situation financière des Penguins de Pittsburgh n'est pas reluisante et le propriétaire de l'équipe, Albert A. Savill a déjà répété qu'il n'avait pas l'intention de renflouer les Penguins à coups de millions indéfiniment. Or Savill habite Indianapolis et c'est un secret de polichinelle qu'il aimerait déménager les Penguins dans la ville de l'Indiana où il croit pouvoir faire de meilleures affaires. Enfin les Flames d'Atlanta compléteraient les cadres de cette section même si, géographiquement, la ville de la Georgie est quelque peu éloignée des Grands lacs. Mais de toute façon, Atlanta reste perdue dans sa lointaine Georgie quelle que soit la section où seront inscrits les Flames.

Groupe IV: Les équipes de la côte ouest se plaignent avec raison des longs voyages qu'ils doivent subir et ils se sentent désavantagées par rapport aux formations de l'est notamment. Une régionalisation des équipes ne pourra que leur être bénéfique. Ainsi retrouverions-nous Los Angeles, Vancouver et Edmonton sous un même toit. L'Alberta est l'une des trois provinces riches du Canada et Edmonton est depuis quelques années le point de mire des concessions défaillantes de la LNH. Pour cette raison, il est inévitable qu'une équipe du circuit Ziegler déménage ses pénates à Edmonton, et il est permis de croire qu'il s'agira des Barons de Cleveland.

L'avenir des Barons est très sombre à Celveland où la moyenne d'assistance oscille aux environs de 4,000 personnes par match. L'ex-propriétaire de l'équipe, Nick Mileti a fait construire un magnifique amphithéâtre de 18,000 sièges à Richfield, ville située à 27 milles de Cleveland. Or, il avait reçu à l'époque l'assurance que les autorités municipales veilleraient à construire une autoroute devant relier Richfield à Cleveland. Malheureusement pour Mileti, le maire de Cleveland a perdu ses élections et son successeur, un écologiste de bon ton, a préféré les espaces verts au béton.

Depuis le départ de la famille Howe, les Aeros de Houston accusent une baisse de spectateurs et les propriétaires de l'équipe souhaitent s'associer à la LNH dans les meilleurs délais. Et c'est dans ce but qu'ils ont déjà entrepris des pourparlers pour faire l'acquisition des Rockies du Colorado. Si la transaction devait aboutir, ils déménageraient les Rockies à Houston, qui possède un bel amphithéâtre. Les North Stars du Minnesota compléteraient la section même si, actuellement, les finances de l'équipe sont dans un état précaire.

La "nouvelle" Ligue nationale serait donc composée de vingt équipes réparties en quatre sections de cinq formations chacune. Et afin d'accentuer les rivalités régionales, chaque équipe affronterait chaque club de sa section à neuf reprises et trois fois chaque équipe des trois autres sections. Il suffirait de retrancher un match pour présenter un calendrier de 80 parties.

Ce total reste trop élevé mais on peut parier que les propriétaires refuseront de réduire le nombre de matchs présentés, à moins de diminuer le salaire des joueurs en conséquence, ce que ces derniers refuseront évidemment.



L'ex-président de la Ligue nationale de hockey, Clarence Campbell, à g., a échangé quelques propos avec son successeur John Ziegler après la réunion des gouverneurs de la LNH, hier, à Buffalo. (Téléphoto AP)

La saison serait interrompu une semaine en janvier

La LNH prépare une seconde "Série du siècle"

par Réjean Tremblay, *collaboration spéciale*

BUFFALO — Vous avez fort probablement assisté à la dernière présentation de la partie des Étoiles dans sa forme traditionnelle.

Et préparez-vous à une semaine de hockey absolument fascinante pour la même période la saison prochaine.

John Ziegler, le président de la Ligue nationale de hockey a confirmé que la LNH (c'est-à-dire les propriétaires d'équipes et les joueurs) présenterait une série de trois ou quatre matchs entre les Étoiles de la LNH et l'équipe nationale de l'URSS (ou l'équivalent) à la fin-janvier 1979...

Selon ce que Ziegler et Allan Eagleson ont annoncé hier lors de brèves conférences de presse, la LNH suspendrait ses activités pour une semaine afin de présenter cette série.

Les enjeux seront évidemment importants. Cette fois, plus personne ne pourra soutenir que les joueurs professionnels ne seront pas en pleine forme, qu'ils seront épuisés ou désintéressés. On assistera probablement à l'ultime confrontation, celle dont on rêve depuis le "Série du Siècle" de 1972.

Et les Soviétiques, qu'en pensent-ils?

Personne ne le sait exactement puisqu'on ne les a pas encore mis au courant du projet mais Ziegler a précisé au cours d'une conversation à bâtons rompus avec quelques journalistes que les rapports étaient cordiaux entre lui, Eagleson et les dirigeants soviétiques; en fait, les Russes ne devraient pas mettre de gros obstacles au projet de la LNH puisqu'en retour, la ligue libèrerait plusieurs de ses meilleurs joueurs pour le championnat mondial de 1979 qui comme par hasard sera disputé... à Moscou.

Le projet a pris naissance il y a à peine une dizaine de jours à New York lors d'une table ronde réunissant quelques joueurs dont Brad Park et Lou Nanne des North Stars du Minnesota ainsi que certains dirigeants comme Sam Pollock (évidemment... le Parrain est partout), John Ziegler et Allan Eagleson.

Hier midi, lors de la rencontre entre les joueurs et les gouverneurs de la ligue, le sujet est revenu sur le tapis. En quelques heures, on en venait à un consensus sur les données générales de cette série que l'on baptise déjà en anglais... "the All Stars Week!"

L'amateur moyen peut se réjouir de cette décision de la ligue puisqu'elle lui garantit une semaine de hockey de grande qualité en plein coeur de la saison.

L'expert peut par contre se demander pourquoi la LNH choisit les Soviétiques plutôt que les Tchécoslovaques puisque ces derniers sont les champions du monde et qu'ils viennent tout juste de remporter l'important tournoi des Izvestia à Moscou en décembre.

Ziegler et Eagleson ont été francs dans leur réponse: "C'est une question de marketing, ont-ils répondu, puisqu'il est beaucoup plus facile de "vendre" les Russes aux États-Unis que les Tchèques. Au Canada, ce n'est peut-être pas le cas parce que l'amateur de hockey canadien est beaucoup mieux éduqué que l'Américain, mais aux États-Unis, la dernière série contre des équipes soviétiques et tchécoslovaques l'a prouvé: seuls les Russes attirent assez d'amateurs pour remplir les stades".

Le projet de la LNH est emballant pour une autre raison: il n'y a que très peu d'émissions sportives de prestige sur les grands réseaux américains de télévision à compter de la troisième semaine de janvier. Le Super-Bowl marque le début d'une période plus tranquille dans le sport professionnel aux USA. La LNH pourrait enfin réussir une percée à la télévision américaine avec son All Stars Week...

Hier après-midi, Eagleson a précisé que les chances de réussite du projet étaient de 50-50. C'est une prudence d'avocat... pariez tout de suite avec votre "bookie" du voisinage que Sam Pollock sera le directeur général de cette équipe toutes étoiles et que Scotty Bowman en sera l'entraîneur.

La bonne dame qui servait le café hier au comptoir-lunch du Statler Hilton se demandait bien qui était ce grand jeune homme presque blond qui accordait une entrevue en français à un reporter de Montréal.

Ce n'était pas Guy Lafleur (elle connaissait bien Guy Lafleur) ni Denis Potvin (Potvin est plus gros)...encore moins Gilbert Perreault puisque Perreault ne parle, de toute façon, ni en anglais, ni en français, peut-être Gilles Houde dont elle avait découpé la photo dans The Gazette lors d'un précédent voyage à Montréal... non, ce n'était pas Gilles Houde non plus, le jeune homme en question étant définitivement trop mince...

Il s'agissait de Michel Bossy, de son vrai nom Mike Bossy, la nouvelle coqueluche des Islanders de New-York.

Même s'il connaît des succès invraisemblables à sa première saison dans les majeures, le jeune Bossy demeure aussi simple que quand il gagnait $60 par semaine avec le National de Laval.

Si certains hockeyeurs jouent les blasés à Buffalo cette semaine, Mike Bossy vit en plein rêve. "Quand je pense que je n'ai même pas été choisi dans la première équipe d'étoiles de la ligue junior du Québec l'an passé... c'est un véritable rêve que je vis présentement..." a-t-il souligné plusieurs fois.

Et il a précisé: "Je ne peux réaliser pleinement ce qui m'arrive! Je vis au jour le jour sans me poser de question; parfois, un soir, de temps à autres, je m'arrête à réfléchir aux choses qui m'arrivent... dans ce temps-là, je prends conscience de ma chance, de mon bonheur... et je jouis tant que je peux de mon succès au cours de ces rares minutes."

Mike Bossy s'exprime avec le calme d'un vétéran et surtout une belle intelligence. Je lui ai demandé ce qu'il avait appris au cours de ses années fort difficiles dans le hockey junior. Il a réfléchi longuement, gardant un silence de plusieurs secondes avant de lâcher: "A survivre... et surtout à perdre! Je pense qu'il est essentiel dans la vie d'apprendre à perdre; tôt ou tard, un homme doit subir une défaite dans sa vie... je l'ai appris à Laval et aujourd'hui, j'apprécie encore plus ce que veut dire la victoire." Pas mal pour un petit gars de 20 ans!

* * *

Fidèles à leurs habitudes, les joueurs du Canadien se sont préparés sérieusement au match d'hier soir. Ils ont été parmi les premiers levés hier matin et se sont rendus à la patinoire vers 11 heures 30 question de se dérouiller quelque peu les jambes avant la séance annuelle de photographie du groupe des étoiles... Gerry Korab serait échangé sous peu... On a annoncé que le gardien Gerry Desjardins des Sabres s'était disloqué l'épaule lors d'un exercice du club; c'est faux, Desjardins s'est infligé cette blessure en se tiraillant dans le vestiaire avec son coéquipier Jim Shoenfeld... Ah les relations publiques!



Guy Lafleur du Canadien de Montréal donne un coup de main à son coéquipier d'un jour Rogation Vachon des Kings de Los Angeles avant le match des étoiles présenté hier, à Buffalo. (Téléphoto AP)

Un but de Perreault en supplémentaire donne la victoire au "Prince de Galles"

BUFFALO (PC) — Un but de Gilbert Perreault, après trois minutes 55 secondes de jeu en période supplémentaire, a procuré à la conférence Prince-de-Galles une victoire de 3-2 contre la conférence Clarence-Campbell, hier soir, dans le 31ème match des Etoiles de la Ligue nationale de hockey.

C'était la première fois que la rencontre allait en prolongation depuis qu'a été institué il y a cinq ans le bris d'égalité.

Avant que Richard Martin, coéquipier de Perreault avec les Sabres de Buffalo, ne crée l'égalité à une minute 39 secondes de la fin de la troisième période, les représentants de la conférence Clarence-Campbell, forte de la magnifique tenue des gardiens Billy Smith et Wayne Stephenson, semblaient en voie de l'emporter.

La conférence Clarence-Campbell a pris une avance de 2-0 en période initiale, grâce aux buts de Bill Barber et Denis Potvin, mais a été complètement surclassée au cours des deuxième et troisième engagements, concédant à l'adversaire 40 tirs au but pour le match, contre seulement 12.

Smith, des Islanders de New York, a tenu l'offensive adverse en échec pendant une période et demie avant de céder sa place à Stephenson, des Flyers de Philadelphie. Ce dernier a été déjoué une première fois au deuxième vingt par Darryl Sittler, des Maple Leafs de Toronto, une deuxième fois en troisième période par Martin, puis par Perreault, dont c'était le premier filet en quatre matches d'Etoiles.

Les premières 10 minutes ont donné lieu à du jeu incohérent de la part de la conférence Prince-de-Galles et les 16,433 spectateurs n'ont pas dissimulé leur ennui devant la fréquence des hors-jeu.

Barber, profitant en cela d'une erreur du défenseur Brad Park, a marqué le premier but de la rencontre à 1:25, trompant la vigilance du gardien Ken Dryden avec un tir du cercle gauche des mises en jeu. Potvin a touché la cible à son tour à 12:12 avec un tir volé d'environ 45 pieds.

Ce dernier but a été préparé par Bobby Clarke qui a contourné le filet avant de remettre le disque à la ligne bleue à Potvin, lequel a tiré après deux enjambées.

Quant à Perreault, il a bénéficié de la présence devant le filet du bâton de Phil Esposito, contre lequel le disque a ricoché pour prendre Stephenson en défaut.

Il s'agissait pour la conférence Prince-de-Galles d'une quatrième victoire consécutive, et peut-être d'une dernière selon la formule actuelle du match des Etoiles. Il est en effet fortement question qu'on change la formule à partir de l'an prochain.

sommaire

Prince de Galles 3, Campbell 2

Première période

1—CAMPBELL: Barber 1:25
2—CAMPBELL: Potvin
Clarke 12:12
Pénalités: Salming P de G 7.42, Gillies C 18:30.

Deuxième période

3—P de G: Sittler
Park, Robinson 19:32
Pénalités: Dailey C 2:25, Smith C, McDonald PG, 3:36, Vadnais C 18:12.

Troisième période

4—P de G: Martin
Dionne, O'Reilly 18:21
Aucune pénalité.

Prolongation

5—P de G: Perreault
Shutt, Salming 3:55
Aucune pénalité.

Tirs aux buts

Campbell	7	2	3	0—12
P de G	7	16	15	2—40

Gardiens: Dryden, Vachon, P de G; B. Smith, Stephenson, Campbell.
Assistance: 16,433.

Ziegler dénonce l'offre des Rangers aux Suédois

BUFFALO (d'après AP et CP) — Même s'il ne peut intervenir en interdisant aux Rangers de New York ou toute autre équipe de la Ligue nationale d'acheter les contrats des Suédois Anders Hedberg et Ulf Nilsson aux Jets de Winnipeg, John Ziegler a quand même le droit de dire ce qu'il pense du projet des Rangers.

Le président de la LNH semble même penser que ce ne serait pas du tout une bonne idée de verser $475,000 par année à chacun de ces deux joueurs; on le lui a demandé hier. "En autant que la ligue est concernée par cette transaction, je ne crois pas que cela puisse avoir des effets positifs, a-t-il répondu.

"La ligue tente présentement de se stabiliser. Nous avons assisté ces dernières années à une hausse catastrophique des salaires des joueurs. Ce n'est certainement pas une bonne chose pour les propriétaires d'équipes de voir les joueurs prendre dès le début de la saison une part de plus en plus importante des recettes.

"Je ne crois pas que cette transaction serait juste pour tout le monde, ajoute Ziegler, ni pour les joueurs, tous les joueurs impliqués s'entend, ceux des Jets et les Rangers, de même que pour les toutes les équipes qui devraient en subir les conséquences.

"En tout cas, le fait — si l'on se rapporte aux rumeurs — que les Rangers aient offert presque un demi-million par saison à chacun de ces deux joueurs n'aura sûrement pas l'effet de faire baisser les salaires des autres, ceux de la majorité des équipes," a conclu le président de la LNH.

Par ailleurs, le comité des joueurs et des propriétaires s'est penché sur la question de la ronde préliminaire des séries éliminatoires. On a proposé que la première ronde devienne une série trois de cinq. Elle est présentement une série deux de trois.

"C'est une question d'importance pour les joueurs, a précisé Alan Eagleson. C'est pourquoi nous voulons donner à tous la chance d'exprimer leur opinion."

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux en page 28

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001493-780

COMPAGNIE TRUST ROYAL

créancière

-vs-

DAME JEANNETTE TREMBLAY

-et-

ANDRÉ DUFRESNE

débiteurs

Avis est donné à la défenderesse, DAME JEANNETTE TREMBLAY, que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040 A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Protonotaire pour elle.

Le dit avis de soixante jours concerne une propriété connue et désignée comme étant le lot numéro ONZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE (260-11) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Moins et à distraire la réserve de seize pieds (16') sur la rue Hillcrest et située à l'extrémité sud-ouest de l'emplacement présentement hypothéqué dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 427718.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique: 365 Hillcrest, Rosemère, P.Q. circonstances et dépendances.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en-dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis, la demanderesse Compagnie Trust Royal, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, ce 23 janvier 1978.

A. BEAULIEU
Greffier Adjoint

Me Lucien Lachapelle
avocat du créancier
5971 St-Hubert,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-051665-771

LA SKALA ENTREPRISES INC., corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi, ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

ANDRÉ OUELLET, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ANDRÉ OUELLET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 20 janvier 1978.

A. BOUVIER G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-074220-777

ROBERT CYR,

Requérant;

—vs—

DAME FLORENCE MACOVIECIUC,

Intimée

ORDONNANCE

Il est ordonné à l'intimée DAME FLORENCE MACOVIECIUC, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTRÉAL, ce 18 janvier 1978.

RÉNALD CHASSE,
Prot.-adj.

ME JEAN-PAUL DECOSTE, avocat
C.P. 295, Cap-aux-Meules,
Iles-de-la-Madeleine, P.Q.
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-072020-773

MICHAEL HOOKER

Requérant

-vs-

DAME ANNE ARSENAULT

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée DAME ANNE ARSENAULT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1978.

BELL, CYTRYNBAUM & ILOVITCH
a/s Me Luc Lachapelle
1010, Ste-Catherine Ouest
Suite 508
Montréal, Québec.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-05-001187-785

WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY ET CARLOS MOURATO

Partie demanderesse

-vs-

ÉMILE BENOÎT

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ÉMILE BENOÎT d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, ÉMILE BENOÎT de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 20 janvier 1978.

A. BEAULIEU Greffier adjoint.

ME ROBERT DUPAUL
RIOPEL ET ASSELIN, avocats
276 rue St-Jacques ouest
suite 108
MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-017155-776

GOLD CIRCLE LTD., corporation ayant son bureau chef au 6630 Wilderton, en les cité et district de Montréal,

DEMANDERESSE

-vs-

ROBERT PRITCHETT, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue,

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ROBERT PRITCHETT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 20 janvier 1978.

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me JON KOSORWICH
1255 University,
suite 1204
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000388-783

par

M. LUCIEN LEBLANC demeurant au 4480 de la Fabrique St-Vincent de Paul, Laval

et

DAME MICHELINE ARNOULD demeurant au 4480 de la Fabrique St-Vincent de Paul, Laval

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes, donné que M. LUCIEN LEBLANC et son épouse DAME MICHELINE ARNOULD, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la Communauté légale de biens, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu par le Notaire Suzanne Villeneuve, sous le numéro 250 de ses minutes.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le District de Montréal, le 28e jour du mois de février mil neuf cent soixante-dix-huit, salle 2.16 ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

Montréal, ce 19 janvier 1978.
Mes Dorais, Hudon & Ass. avocats
215 St-Jacques, 7e étage
Montréal, P.Q.
Tél: 281-4123

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-053305-772

LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE QUÉBEC

Demanderesse;

-vs-

WAYNE BROWN

Défendeur

ORDRE DE LA COUR

La Cour ordonne au défendeur, WAYNE BROWN, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la première signification de la présente ordonnance.

PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au Greffe de cette Honorable Cour du District de Montréal, Palais de Justice de Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

MONTRÉAL, le 16 janvier 1978

Armand Beaulieu
Greffier

Mes BILODEAU, FLYNN & ROY
1 est, rue Notre-Dame
Suite 8.23
Montréal
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 12-074 156-773

GARY TERRIO

Requérant

-c-

ÉVELYNE DAHAN

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée EVELYNE DAHAN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 19 janvier 1978.

Registraire B. CHASSE

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-040770-770

BOISVERT TAXI INC., corps politique dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

MANUEL DUARTE, autrefois résidant et domicilié à Longueuil, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MANUEL DUARTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 20 janvier 1978.

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
DIVORCE

NO/ 500-12-074611-777

DEMETRIOS VLAHANDREAS, étudiant domicilié et résidant au 3585 rue Ste-Catherine est en les cité et district de Montréal.

Requérant

-vs-

DAME MARAGGOU POLITIMI, domiciliée et résidant au 60 Sahtouri, Patrai Grèce.

Intimée

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire à été laissée au greffe des divorces, Cour Supérieure pour le district de Montréal, à son intention.

Montréal, le 29 décembre 1977.

A. BEAULIEU

Me MARIO LATTONI, C.R.
319 est, rue St-Zotique
Montréal, Qué
Procureur du requérant.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUY MOREAU, sans emploi
& THÉRÈSE BRISSETTE MOREAU, Ménagère
703 Bellevue,
Berthierville, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que GUY & THÉRÈSE BRISSETTE MOREAU ont fait cession de leurs biens le 18ième jour de janvier 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ème jour de février 1978, à une heure quarante cinq (1:45) de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, 409 rue Notre-Dame, 2ième étage, Joliette, Québec.

Le 19 janvier 1978.

BUREAU DE: C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 450-05-001383-77

DALE W. KEET, domicilié et résidant à Oliver Corner, Georgeville Road, district de St-François,

—et—

FRED S. KEET, domicilié et résidant au R.R. 3, Magog, district de St-François,

demandeurs

—vs—

CLAUDIA TRACE-SRAN, domiciliée et résidant au 3844 Sewell, Montréal, district de Montréal,

défenderesse

—et—

LE RÉGISTRATEUR POUR LA DIVISION DE DRUMMOND, district de Drummond,

mis-en-cause

ORDONNANCE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication de la présente ordonnance qui doit être publiée deux fois, à moins d'un mois d'intervalle, en langue française et en langue anglaise dans le journal Le Devoir, de Montréal.

Copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention de la défenderesse.

Sherbrooke, le 5ième jour de janvier 1978.

LEO-PAUL DESROCHERS
REGISTRAIRE ADJOINT.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025 630-771

JEAN SAULNIER, 6610, 38ème avenue, apt. 6 cité et district de Montréal,

-et-

SUZANNE HÉBERT, 8044 rue Sagard, apt. 3, cité et district de Montréal,

demandeurs,

-vs-

SYLVIE LAFOND é RÉJEAN TREMBLAY, autrefois domiciliés à 11220 Lacordaire, apt. 107, cité et district de Montréal,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs Sylvie Lafond et Réjean Tremblay, d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation de la déclaration et avis a été laissée à leur intention, à la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal.

FAUTE par les défendeurs Sylvie Lafond et Réjean Tremblay de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 19 janvier 1978.

(S) RÉNALD CHASSE
Protonotaire

Mes Archambault, Boucher & Sklar,
10 rue St-Jacques, suite 700,
Montréal.

Avis est par les présentes donné que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2842513 Comcap Factors Inc. (ci-après appelée le règlsseur) a rétrocédé et transféré de nouveau à 81716 Canada Limited (ci-après appelé le Client) tout droit, titre et intérêt du régisseur en vertu d'un transport général de créances fait par le Client en faveur du régisseur en date du 29 juin 1977 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2797796.

Fait ce 28ième jour de Décembre 1977.

COMCAP FACTORS INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000173-789

LANSDOWNE FINANCE CORPORATION, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, au 1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 215,

Demanderesse

—vs—

LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., corporation légalement constituée avec place d'affaires et siège social inconnus,

Défenderesse

AVIS

A: Les Immeubles Quatorze Cinquante-Cinq Inc.

La Défenderesse, Les Immeubles Quatorze Cinquante-Cinq Inc., est appelée à comparaître personnellement ou par l'intermédiaire de ses procureurs dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet Avis. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration ont été laissées au bureau de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, pour la Défenderesse Les Immeubles Quatorze Cinquante-Cinq Inc.

MONTRÉAL, ce 12ème jour de janvier 1978.

A. BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

CHAIT SALOMON GELBER REIS
BRONSTEIN LITVACK ECHENBERG
& LIPPER
1 Place Ville Marie
Suite 3635
Montréal, Québec
Procureurs de la Demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-007807-777

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,

Demanderesse,

—vs—

GÉRALD MILLER, UBALD MILLER, DAME CLAIRE MILLER,

Défendeurs.

REQUÊTE POUR ASSIGNER LE DÉFENDEUR UBALD MILLER PAR LA VOIE DES JOURNAUX, SELON L'ARTICLE 139 C.P.C.

MOTION DE LA DEMANDERESSE

du procès verbal de Harold Rivet, huissier instrumentaire en la cause, il appert que le défendeur Ubald Miller n'a pas de domicile connu ni lieu de résidence ordinaire, ni place d'affaires connus dans le district de Montréal et ni dans la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, PLAISE AU TRIBUNAL

AUTORISER l'assignation du défendeur Ubald Miller par la voie des journaux;

LUI ORDONNER, pour répondre à l'action de la demanderesse, de comparaître au greffe de cette Cour, dans le délai d'un mois à compter de la dernière de deux insertions d'un résumé de telle ordonnance, parues dans deux journaux publiés dans ce district: l'un en français et l'autre en anglais, soit "Le Devoir et "The Gazette".

Faute par le défendeur Ubald Miller de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 13 décembre 1977

(S) BERGERON, TURCOTTE & ASS.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 12-074 947-783

DAME EVELYN FOSBRE, ménagère, domiciliée et demeurant au 7001 rue Papineau, cité et district de Montréal,

requérante

-vs-

FREDERICK GROGAN, de lieux inconnus,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, FREDERICK GROGAN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 23 janvier 1978.

(S) A. BEAULIEU
Registraire

ME BENOÎT GENDRON
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-007807-777

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal,

Demanderesse,

—vs—

GÉRALD MILLER, domicilié et résidant au 3960, rue Du Souvenir, Chomedey, Laval, district de Montréal,

UBALD MILLER, domicilié et résidant au 54, rue Du Zouave, cité de Valleyfield, district de Beauharnois, et maintenant de lieux inconnus,

DAME CLAIRE MILLER, domiciliée et résidant au 3960, rue Du Souvenir, Chomedey, Laval, district de Montréal.

Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à UBALD MILLER, à l'intention duquel des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, janvier 1978

A. BEAULIEU
Protonotaire de la Cour Supérieure

Mes Bergeron, Turcotte & Ass.
6767 Côte-des-Neiges, suite 600
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse.

Avis légal

Par la décision QCS-01479-TF exécutoire le 16 janvier 1978, et demeurant en vigueur jusqu'au 16 juillet 1978, la Commission des transports a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée, dossier Q-300, 577-57-MTF (15957-V), cause Q-14625-S, une modification tarifaire pour le transport de produits pétrolifères en véhicules-citernes selon les termes de l'article 2.70.1 du règlement no. 2 (1976).

Tout intéressé peut s'opposer en introduisant à la dite Commission une opposition dans les 5 jours de la troisième publication du présent avis.

Les tarifs en question seront mis à jour au Recueil no. 65-A, et leur nature est comme suit:

Rubrique 100, surestarie, $20.90 l'heure. Rubrique 110 taux horaires raffineries/quais $32.85. Rubriques 140, 160 et 175, majorations de 1% à 14.7% applicables de Gaspé, Montréal, Québec, Sept-Iles, St-Jean-Chrysostome, et des comtés de Rivière-du-Loup et Témiscouata. Rubrique 175 bitume liquide colonne A de Montréal à Bagotville majoration de 72.7%; colonne B de St-Romuald à St-Nazaire réduction de 1.9%, de St-Romuald à St-Nazaire réduction de 1.9%; de St-Romuald à St-Raymond (Portneuf) réduction de 8.9%.

Jean-Pierre Vermette
Gérant du trafic
Gérard Nolin (1975) Ltée

Première publication le 24 janvier 1978
Deuxième publication le 25 janvier 1978
Troisième publication le 26 janvier 1978

AVIS LÉGAL

Par la décision MCS-03148-TF, dossier 1930-V 50TT, cause M-27938-S, exécutoire depuis le 16 janvier 1978 jusqu'au 15 juillet 1978, la Commission des Transports du Québec a accordé à Provost Cartage Inc. l'abrogation des dispositions présentement mises à jour à son tarif no. 39-F, en page 060-A, en rubrique 150, en les remplaçant par les dispositions suivantes:

"Lorsqu'un expéditeur octroie au transporteur un volume de 10,000,000 de gallons de marchandises dont 25% sera transporté entre le 16 mars et le 15 novembre d'une même année, les taux seront réduits: A) selon la réduction maximale accordée dans le tarif no. 39-G et, B) en plus, une réduction de 2% 21 à 60 mille, 3% 61 à 85 mille, 5% 86 à 125 mille, 3% 126 à 200 mille. Les réductions précitées ne s'appliquent pas: 1) aux expéditions assujetties à la rubrique no. 80 du présent tarif. 2) aux expéditions en provenance ou destinées à un quai. 3) aux expéditions destinées aux écoles. Lorsqu'une réduction de taux a été convenue à la suite d'un volume convenu, et que les quantités réellement transportées diffèrent de celles qui ont été convenues, le voiturier effectuera l'ajustement de taux requis, et percevra de l'expéditeur les sommes qui lui sont dues, ou les lui remboursera, selon que les quantités réellement transportées sont supérieures ou inférieures au volume convenu."

Cette modification tarifaire est en conformité avec les termes de l'article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976), et tout intéressé peut s'y opposer en introduisant à la dite Commission une opposition dans les 5 jours suivant la troisième publication du présent avis.

Jean-Pierre Vermette
Gérant du trafic
Provost Cartage Inc.

Première publication le 24 janvier 1978.
Deuxième publication le 25 janvier 1978.
Troisième publication le 26 janvier 1978.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL PUBLIC D'OFFRES

LAVAGE DES VITRES ET CADRAGES DES ÉDIFICES DE LA COMMISSION

La Commission demande des offres pour l'exécution des travaux indiqués en titre.

Pour obtenir le dossier de soumission, s'adresser au service du génie, chambre 515, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal, (877-6222), et déposer un montant de DIX DOLLARS ($10.00) NON REMBOURSABLE, en fonds canadiens ou sous forme de chèque visé à l'ordre de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, pour chaque exemplaire.

Toute soumission doit être présentée en double exemplaire, sur les formules et sous l'enveloppe cachetée fournies à cette fin, et accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Commission, tiré sur une banque canadienne, pour une somme de mille cinq cents dollars ($1,500.00).

Pour être validement reçues, les soumissions doivent se trouver physiquement entre les mains du Secrétaire, à son bureau, suite 912, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal, au plus tard le 22 février 1978, à douze (12:00) heures, heure officielle de Montréal, indiquée à l'horloge en vue du public au Secrétariat de la Commission.

Les soumissions seront ouvertes le 22 février 1978 à douze (12:00) heures, à la chambre 1006, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus favorable, ni aucune1des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Le secrétaire et conseiller juridique,
Yvon Clermont, c.r.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente que le rôle de perception pour les taxes municipales de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour l'année 1978 est maintenant complété et déposé au bureau du Trésorier à l'Hôtel de Ville de Dollard-des-Ormeaux, 12001 Boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, P.Q.

Les comptes de taxes sont postés le 9 janvier 1978 et sont dus le 9 février 1978.

Donné à Dollard-des-Ormeaux le 9e jour de janvier 1978

S.S. TOROSSIS
TRÉSORIER
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

— STADE —
PANNEAUX D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE
PROJET NO: C-178-05
APPEL D'OFFRES NO: A-716

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $50.00 non remboursable, sous forme de chèque visé, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $32,000.00
OU
Chèque visé: $16,000.00
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
Service des contrats
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4632

— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.

— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15.00 HEURES, VENDREDI LE 3 FÉVRIER 1978.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, Ingénieur
Directeur Général

APPEL D'OFFRES

ADDITION D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES À EAU À LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES PROVIDENCE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION 410, BOUL. L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION, PROVINCE DE QUÉBEC

Propriétaire: Révérendes Soeurs de la Providence
Ingénieurs-conseils en Mécanique et électricité du bâtiment:

Bouthillette, Parizeau et Associés
9825, rue Verville
Montréal, QUÉ. H3L 3E1

Les soumissionnaires pourront se procurer, moyennant un dépôt de cinquante ($50.00) dollars payable en monnaie légale ou par chèque visé à l'ordre de Bouthillette, Parizeau & Associés, les plans et devis, instructions, etc... à partir de mardi le 24 janvier 1978 au bureau des Ingénieurs.

Les soumissions seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal jusqu'à 11 heures le 7 février 1978.

Denis Emond, B. Sc. Comm.
Coordonnateur des projets
Bouthillette, Parizeau & Ass.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

avis

RECHERCHE DE LOCAL

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Rosemère

- Emplacement commercial situé sur le Boulevard Labelle entre le Boulevard Grande Côte et l'autoroute 640.
- Façade minimum de 30 pieds. Superficie approximative de 5,500 pieds carrés.
- Facilités de livraison et de stationnement.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute offre de location devra se faire en envoyant les détails du local et son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, avant le 1er mars 1978.

Adressez votre offre à:
Société des alcools du Québec
Service de dévelcppement immobilier
Case postale 1058, Place d'Armes
Montréal, Québec
Tél.: 873-5765

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

avis

RECHERCHE DE LOCAL

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Ville des Laurentides

- Emplacement commercial situé dans une zone commerciale à l'intérieur des limites de la municipalité.
- Façade d'un minimum de 30 pieds. Superficie approximative de 5,000 pieds carrés.
- Facilités de livraison et de stationnement.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute offre de location devra se faire en envoyant les détails du local et son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, avant le 1er mars 1978.

Adressez votre offre à:
Société des alcools du Québec
Service de développement immobilier
Case postale 1058, Place d'Armes
Montréal, Québec
Tél.: 873-5765

PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

Aux propriétaires inscrits, le 10 janvier 1978, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Cité à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 20 et 22,

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette Cité,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 janvier 1978, le Conseil de la Cité a adopté le règlement no 1302 amendant le règlement de zonage 535 et amendements à l'effet de permettre la construction d'un édifice commercial classe II d'au moins 22 pieds de hauteur à l'angle nord-ouest des boulevards Léger et Rolland et d'une banque d'au moins 20 pieds de hauteur à l'angle sud-est des boulevards Léger et Rolland, lesdites zones étant délimitées, tel qu'il apparaît au plan no M.N. 500-1, comme suit: la Rivière des Prairies, le boulevard Lacordaire, de la Rivière des Prairies au boulevard Maurice-Duplessis, le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Lacordaire au parc industriel, la limite ouest du parc industriel, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, le boulevard Léger, du parc industriel au boulevard Rolland, et le boulevard Rolland, du boulevard Léger à la Rivière des Prairies;

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 10 janvier 1978, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no 1302 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 31 janvier et 1er février 1978, au bureau du greffier de la Cité, 4242 Place Hôtel de Ville;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no 1302 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cent quarante-trois et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du greffier aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 1er février 1978, à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, à 19.15 heures.

Donné à Montréal-Nord, ce vingt-troisième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-huit.

Le Greffier,
Aline Ouimet

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

avis

RECHERCHE DE LOCAL

La Société des alcools du Québec recherche un espace commercial à louer pour l'aménagement d'une succursale libre-service à:

Brossard, rue Grande-Allée, à proximité du Boulevard Champlain et du Boulevard Matte.

- Emplacement commercial situé dans une zone commerciale à l'intérieur des limites de la municipalité.
- Façade d'un minimum de 30 pieds. Superficie approximative de 5,000 pieds carrés.
- Facilités de livraison et de stationnement.

Le local offert devra être conforme à toutes les lois, tous les règlements et décrets fédéraux, provinciaux et municipaux.

Toute proposition devra se faire en envoyant les détails du local et de son emplacement, accompagnés d'un plan et de photos, d'ici 15 jours de la date de parution de cette annonce.

Adressez votre offre à:

Société des alcools du Québec
Service immobilier (succursales)
Case postale 1058, Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3J8
Tél.: 873-5765

La vocation première du Vieux-Québec

par Paul Bennett

QUÉBEC — L'objectif du règlement que la Ville de Québec s'apprête à adopter en ce qui concerne le Vieux-Québec devrait être d'y maintenir la diversité traditionnelle des fonctions résidentielle, commerciale et administrative, et d'y rétablir l'équilibre rompu depuis quelques années au profit des commerces.

Telle est la teneur du mémoire que le Comité des citoyens du Vieux-Québec a fait parvenir, cette semaine, au comité de la Ville de Québec chargé de recueillir les commentaires des organismes intéressés par cette question.

Il semble que seulement deux organismes, dont le ministère des Affaires culturelles, aient fait connaître leurs réactions au règlement présenté au début du mois par la Ville, qui proposait en quelque sorte un "gel" de la fonction commerciale dans le Vieux-Québec à son niveau actuel. Ce règlement doit normalement être adopté définitivement le 6 février prochain.

Le mémoire du Comité des citoyens du Vieux-Québec commence par affirmer qu'"un des principaux objectifs du Comité... est que notre quartier redevienne un milieu où il existe un équilibre entre les différentes fonctions et où cohabitent des citoyens de conditions sociales diverses".

Pour atteindre cet objectif, il faut, souligne le mémoire, éviter que le quartier ne devienne un "ghetto" de riches en y assurant la présence d'un stock de logements à prix abordables.

"La population du Vieux-Québec diminue et la diversité sociale disparaît à cause de la hausse vertigineuse du prix des loyers, causée par les pressions économiques et par la spéculation foncière", lit-on dans le mémoire.

En ce sens, le Comité des citoyens est donc d'accord avec le règlement proposé par la Ville pour qu'aucun logement ne puisse être modifié pour faire place à un commerce, mais estime que des efforts devraient être faits pour s'assurer que les conditions de logement demeureront abordables. Le mémoire ne précise toutefois pas comment cela pourrait se faire.

Dans un deuxième temps, le mémoire note certaines lacunes dans le règlement, particulièrement en ce qui concerne la question des aires de stationnement. Le règlement lui apparaît insatisfaisant à ce chapitre, notamment en ce qui concerne la basse-ville (Place-Royale et rues Saint-Paul et Saint-Pierre). devrait être strictement défendu, souligne le mémoire, et la Ville devrait par conséquent geler tout permis de démolition concernant les bâtiments, incendiés, déblabrés ou vétustes.

Il a été impossible d'obtenir copie des recommandations du ministère des Affaires culturelles, mais selon certaines sources, celles-ci rejoindraient sensiblement les remarques contenues dans le mémoire du Comité des citoyens du Vieux-Québec.

Des surplus à exporter

Le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'exporter vers la nord-est des États-Unis les surplus de pétrole raffiné et de gaz provenant des raffineries des provinces atlantiques. Le ministre canadien de l'Energie, M. Alastair Gillespie, a révélé cette semaine à Ottawa que le gouvernement étudiait le problème que constituait la surcapacité de production des raffineries des Maritimes. Il est peut-être possible, a-t-il laissé entendre, d'utiliser cette surcapacité de production pour approvisionner le nord-est des ÉtatsUnis qui pourrait souffrir d'une pénurie dans ce domaine d'ici quelques années. Ces exportations, a précisé M. Gillespie, pourraient se réaliser en levant les frais de douane et les quotas d'exportation qui frappent actuellement le pétrole et le gaz.

Les ventes de sirop d'érable pourraient augmenter au Japon

TOKYO (CP) — Les exportateurs canadiens de sirop d'érable et de rye pourraient tirer avantage des réductions tarifaires apportées par le gouvernement japonais.

C'est ce qu'a appris hier le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, de la bouche de son homologue japonais, Sunao Sonoda, qui a précisé d'autre part que le Japon avait les intérêts du Canada à coeur même dans les négociations tarifaires entreprises avec les États-Unis.

Ce sujet avait été abordé par M. Jamieson dès la première journée de sa tournée de six jours au Japon. Les avantages commerciaux que pourront tirer les États-Unis de ces négociations, avait-il souhaité, ne doivent pas être réalisés aux dépens des marchés canadiens d'exportation.

Les deux ministres doivent poursuivre leurs négociations aujourd'hui, et parler de l'éventuel achat par le Japon des avions à décollage et atterrissage courts fabriqués par le Canada ainsi que de la participation du Japon à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta.

M. Sonoda a d'autre part manifesté un certain intérêt dans l'achat de réacteurs nucléaires Candu.

Avant de débarquer au Japon, M. Jamieson avait souhaité pouvoir en arriver à Tokyo à une entente préliminaire sur le contrôle de l'usage par le Japon de l'uranium canadien.

Les relations économiques entre les deux pays se sont rapidement développées ces dernières années. Le Japon est devenu le second partenaire commercial du Canada, après les États-Unis, avec des échanges annuels de quatre milliards et demi dans les deux sens. Le Canada a enregistré l'an dernier un excédent commercial de $1.222 millions avec le Japon.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 8 novembre 1977 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Team Tex International, Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 décembre 1977 sous le numéro 2835564.

Le 17 janvier 1978.
Société de factoring BNE limitée.

Le requérant-cédant, M. André Morais, domicilié au 531, Du Parc, La Sarre, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Marc Lacroix, domicilié au 490, du Parc La Sarre, Cté Abitibi-Ouest, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-507899-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 23 janvier 1978
2ème publication: 24 janvier 1978
3ème publication: 25 janvier 1978

AVIS

PRENEZ AVIS que Monsieur STEPHEN SKOREWICH, marin, domicilié au 2090 Cadillac à Montréal, H1N 2T6, va demander au Ministre de la Justice l'émission d'un décret aux fins de changer son nom pour celui de STEVEN FREDERICK LEGAL.

MONTRÉAL, ce 16 janvier 1978.
Mes Dorais, Hudon & Ass. avocats
215 St-Jacques, 7e étage
Montréal, P.Q.
Tél: 281-4123

Le requérant-cédant, M. Guertin & Fils Ltd., domicilié au 1085, rue Larivière, Rouyn, Cté Rouyn Noranda, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Yvon Théberge Ltd., domicilié au 624, 2ième rue Est, LaSarre, Cté Abitibi-Ouest, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-504307-D-008 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 23 janvier 1978
2e publication: 24 janvier 1978
3e publication: 24 janvier 1978

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3

SERVICE

Appel d'offres no 78M-003P — Nettoyage intérieur et entretien du terrain. Dépôt postal "Arrière du 4894, boul. des Sources" DOLLARD DES ORMEAUX (Québec).

Date limite: Le mardi 21 février 1978.
Dépôt: aucun.

INSTRUCTIONS

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D. B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec

---

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PMS-78-19021	DST-78-19031	DME-78-19032
le mardi 21 février 1978	le mardi 21 février 1978	le mardi 21 février 1978
Région Maisonneuve	Région Saint-Laurent	Région Mauricie
PEINTURE DE STRUCTURES D'ACIER AU BARRAGE COTEAU 3 COMTÉ DE BEAUHARNOIS	INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES	INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES
Garantie de soumission: $17,000	Garantie de soumission: $30,000	Garantie de soumission: $40,000
Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU Nº 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GEORGES BIENVENUE, Sans emploi
2337 Rousseau,
Ville LaSalle, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que GEORGES BIENVENUE a fait cession de ses biens en date du 19ième jour de janvier 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ième jour de février 1978, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec.

Le 23 janvier 1978.

C.A. MICHAUD - SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-051805-773
YVON BOULERICE
-vs-
CLAUDE RAYMOND

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Claude Raymond, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours (30) de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est rue Craig, à Montréal, à son attention.

MONTRÉAL ce 20 janvier 1978

R. Chassé
Greffier

Mes Unterberg, Boyer, Mainville, Bonin & Associés
1980 Sherbrooke O. Suite 700
Montréal, P.Q.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
SARKIS TOROSSIAN, Bijoutier modeliste
Faisant affaires sous les nom et raison sociale de:
SARKIS JEWELLER REG'D
1304 Green Avenue, Suite 302,
Westmount, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que SARKIS TOROSSIAN a fait cession de ses biens le 19ième jour de janvier 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9ième jour de février 1978, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre Dame, Montréal, Québec.

Le 23 janvier 1978.

C.A. MICHAUD - SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant, René Quesnel, détenteur du permis numéro 12796-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, titres, intérêts et privilèges se rapportant au permis numéro 12796-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec au requérant-cessionnaire, André Dubuc, du 1786 Manseau à Longueuil, district de Montréal.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec adopté en vertu de la Loi des Transports (1972, S.Q. ch. 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission des Transports dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle à Montréal.

Première publication: 24 janvier 1978 (mardi)
Deuxième publication: 25 janvier 1978 (mercredi)
Troisième publication: 26 janvier 1978 (jeudi)

Pierre Lamarche, avocat
1600 est, boul. St-Martin
suite 520
Duvernay, Ville de Laval, Qué.

Le requérant-cédant, M. Ovide Goulet, domicilié au Scott Scotstown, Cté Compton, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jules Lapointe, domicilié à Ste-Marguerite, Cté Compton, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-503644-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 23 janvier 1978
2e publication: 24 janvier 1978
3e publication: 25 janvier 1978

Le requérant-cédant, M. Donald Rancourt, domicilié à Beattyville, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Raymond Arseneault, domicilié à Tascherau, Cté Abitibi-Ouest, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-505-612-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 23 janvier 1978
2ème publication: 24 janvier 1978
3ème publication: 25 janvier 1978

Avis est donné que la succession Guy Dagenais 821 St-Germain St-Laurent s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de propriétaire de véhicule-taxi M-200730-001 de catégorie ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal antérieurement détenu par feu Guy Dagenais 821 St-Germain St-Laurent en faveur de Giuseppe Rucci 9126 Iberville Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 25 janvier 1978
2ème parution: 26 janvier 1978
3ème parution: 27 janvier 1978

Avis est donné que LES PAVAGES NICOLET 1973 INC., 17905 rue Gauthier, St-Grégoire, Comté Nicolet, détenteur du permis Q505262 D004, de catégorie Entrepreneur, région 4, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Denis Clément, 1161 rue Prud'homme, St-Justin, Comté Maskinongé, P.Q. catégorie Entrepreneur, région 4, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 25 janvier 1978.
2ème parution le 26 janvier 1978.
3ème parution le 27 janvier 1978.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.
360 Est, Boul. Charest,
Québec, G1K 3H4
Tél.: 524-3581.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

IN RE EX-PARTE
NO: 500-43-001 529-76
JEANNINE GAGNON, 4085 St-André, app. 304, Montréal, Québec.

REQUÉRANTE

A: DENIS BONNOYER n'ayant ni domicile, ni résidence connus en la province de Québec.

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante a déposé à la Cour du Bien-Être Social, une requête en adoption afin d'adopter légalement sa fille Lyne. Soyez également avisé du fait que cette cause doit être entendue à la Cour du Bien-Être Social le 6 mars 1978, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

En conséquence nous vous enjoignons de comparaître à la Cour du Bien-Être Social, 410 est, rue Bellechasse, ce 6 mars 1978, pour répondre à la requête faite par Jeannine Gagnon.

Montréal, ce 28 décembre 1977.

Finkelstein, Fournelle & Berkn
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000038-781
JOSEPH ESPOSITO, (aussi connu comme Giuseppe Esposito), résidant et domicilié au 2114 rue Belgrave, en les cité et district de Montréal

demandeur

versus

JEAN-CLAUDE LÉANDRE, jusqu'au présent résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal au 8751 rue Lajeunesse et d'adresse actuellement inconnue;

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, Jean-Claude Léandre, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée, à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, le 16ième jour de janvier 1978.

A. BEAULIEU
Protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin
Kugler & Kay, avocats
Suite 2204, 800 Place Victoria
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
Divorce

NO: 500-12-074444-773
LEO CARLO FABRIS, garçon de table domicilié et résidant au 5858 Park Avenue en les cité et district de Montréal

Requérant

vs

MARCELLINA MILAN-FABRIS, domiciliée et résidant à Valvasone, Province de Pordenone, Italie.

Intimée

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire ont été laissés au greffe des divorces, Cour Supérieur pour le district de Montréa, à son intention.

Montréal, le 29 décembre 1977.

A. BEAULIEU

Me MARIO LATTONI, C.R.
319 est, rue St-Zotique
Montréal, Qué.
Procureur du requérant

Voir autres Avis légaux, en page 24

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 septembre 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M & M Woodworking (Canada) Ltd. Les Ébénisteries M & M (Canada) Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 11ième jour d'octobre 1977, sous le numéro 407752. Ce 23ième jour de janvier, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Il est donné avis que JOSEPH VENANCE a l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de JOSEPH DUPUIS. Ledit requérant, Joseph Venance, demeure présentement au 3507, rue Gertrude, à Verdun, district de Montréal.

Verdun, ce 11 janvier 1978

Trudel, Bibeau & Fauteux
Procureurs du requérant

Mes TRUDEL, BIBEAU & FAUTEUX
4255 RUE WELLINGTON, #101
VERDUN, QUÉ. H4G 1V9
TÉL: 761-4838

PRENEZ AVIS QUE, M. Guy Dodge, domicilié au 53, Place des Trembles, Sorel, dans le comté de Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Lindor Potvin, domicilié au 141, Du Collège, Sorel, dans le comté de Richelieu, l'attestation ou le permis n500734 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: le 25 janvier 1978.
2ième publication: le 26 janvier 1978.
3ième publication: le 27 janvier 1978.

Le requérant-cédant, M. Réal Leclerc domicilié au 65, rue Dionne, Lasarre Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Maurice Morin, domicilié au C.P. 53 Palmarolle, Cté Abitibi-Ouest l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-500-320-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 25 janvier 1978
2ème parution: 26 janvier 1978
3ème parution: 27 janvier 1978

PRENEZ AVIS QUE, Mme Colette Sarrazin Miron, domiciliée au 65, Côte St-Pierre, St-Janvier, dans le comté de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Luc Trivès, domicilié au 98, rue Alain, Blainville, dans le comté de Terrebonne, l'attestation ou le permis n507423 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06, catégorie Entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: le 25 janvier 1978.
2ième publication: le 26 janvier 1978.
3ième publication: le 27 janvier 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-012256-770
NADAR TRUST, Vaduz, Lichtenstein Trust, dûment constituée en vertu des lois de Lichtenstein

Demanderesse,

contre

ANGLO PACKAGING QUEBEC LTÉE, des lieux inconnus,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR,

La défenderesse, ANGLO PACKAGING QUEBEC LTÉE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication de cet avis, sa copie du bref et déclaration a été déposée à la Cour Supérieure de Montréal, le 5ième jour de janvier 1978.

Rénald Chassé, officier autorisé, S.C.M.

Mes Rosenhek & Machlovitch,
1 Westmount Square, Suite 1700,
Montréal, Québec.
MONTRÉAL, le 12 janvier 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05 01359 783
DAME BERNADETTE GABOT

demanderesse

-vs-

ANDRÉ RAYMOND LESPINASSE

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ANDRÉ RAYMOND LESPINASSE est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 20 janvier 1978

(S) RÉNALD CHASSÉ
Registraire

Me Hélène Leduc
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-074870-787
RAYMOND PROVENCHER

Requérant

C.

DAME MADELEINE LEBLANC

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Madeleine Leblanc est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 18 janvier 1978

REGISTRAIRE
A. BEAULIEU

Me Robert Lanctôt, avocat
3 Place Laval ste 450
Laval, P.Q.
Tél: 667-5740
n/d: 8-1-10-1-663

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que VARENNES TOYOTA INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Richelieu a transporté toutes ses créances et, comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 8ième jour du mois de décembre 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Verchères le 28ième jour du mois de décembre 1977 sous le numéro 138580.

Daté à Montréal ce 13ième jour du mois de janvier 1978

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS DE PRÉSENTATION

Province de Québec
District de Montréal
No. 500-05-001400-785

Avis est donné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial entre Antonio Borges De Medeiros Amorin et Maria Alice Da Estreia Macedo, épouse dudit Antonio Amorin, tous deux domiciliés au 5303 de la rue Clark, à Montréal, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, division de pratique, chambre 2.16, du nouveau Palais de Justice, 10 est rue St-Antoine, Montréal, le premier mars 1978 à 10.00 heures a.m.

Signé à Montréal, ce 19 janvier 1978.

Me Georges B. Bisson, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000873-784
MONIQUE VERMETTE, domiciliée et résidant au 640 Pouliot, app. 3, Chomedey, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

YOLAND BEAUCHAMP, domicilié et résidant au 11925-34e rue, app. 724, Edmonton, Alberta.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Yoland Beauchamp, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉALE, 20 janvier 1978

RÉNALD CHASSÉ
Protonotaire, C.S.M.

MES SAINT-AUBIN, LONDEI CHARBONNEAU & LACROIX
3509 EST, DE LA CONCORDE, #207
DUVERNAY, LAVAL H7E 2C6
Téléphone: (514) 661-9791
Dom. élu: 31 OUEST, ST-JACQUES, #500

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-048711-779
DENISE BENOÎT-BEAULE

Demanderesse

-c.-

JEAN GOYETTE

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse, JEAN GOYETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera par défaut dans cette cause et un jugement pourra être accordé sans autre avis.

Beloeil, ce 16 janvier 1978.

Bastien & Williams
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-074723-788
DAME PIERRETTE PATRICE,

Requérante,

—vs—

OMER CHAMAILLARD,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Omer Chamaillard, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces, Palais de Justice de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite.

Ville St-Laurent, ce 17 janvier 1978

REGISTRAIRE

DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000285-781
DAME SHARON WILSON,

Partie Demanderesse,

—vs—

EARL MURPHY

Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, EARL MURPHY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de l'action en séparation a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation, qu'elle sollicite contre vous.

Fait à SAINT-LAURENT, le 17 janvier 1978.

REGISTRAIRE

DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
PROCUREURS DE LA PARTIE DEMANDERESSE
790 Boul. Laurentien
Ville Saint-Laurent,

des quatre coins du MONDE

La guerre aux aérosols

SUÈDE (Reuter) — La Suède vient d'élaborer une législation visant à interdire la plupart des produits utilisés en aérosols. La nouvelle loi, qui doit entrer en vigueur le premier janvier 1979 interdira l'usage de milliers d'articles dont les insectisides, les désodorisants et les bombes à laque pour les cheveux. Les Suédois, qui possèdent l'un des départements pour la protection de la nature les plus actifs au monde, estiment que la libération des produits chimiques servant aux aérosols peut entraîner une dégradation de la couche d'ozone sur la terre et nuire ainsi à l'atmosphère terrestre.

Agitation dans les prisons espagnoles

ESPAGNE (Reuter) — Des détenus de la prison de Grenade, en Espagne, ont mis le feu à leurs matelas hier afin de protester contre les conditions de vie peu enviables qui leur sont imposées. Cette protestation s'ajoute à plusieurs autres survenues récemment dans de nombreuses prisons du pays. Les détenus demandent, outre de meilleures conditions de vie, une amnistie semblable à celle dont ont bénéficié les prisonniers politiques libérés l'an dernier. Le directeur général des 77 prisons d'Espagne, M. Jesus Hadad Blanco, a pour sa part annoncé qu'il rencontrerait les dirigeants de tous les pénitenciers afin d'étudier les modalités d'application de la réforme pénitentiaire.

Intimité sauvegardée

SINGAPOUR (AFP) — Les travailleurs d'une usine de matériel électrique de Singapour ont remporté la victoire dans un conflit les opposant à la direction en obtenant des toilettes équipées de vraies portes. Cette décision a été annoncée après une rencontre entre la direction et les délégués syndicaux, qui avaient menacé de débrayer si l'employeur décidait de poser des demi-portes à l'entrée des toilettes. Les demi-portes auraient permis à l'employeur de surveiller les employés qui répondaient à l'appel de la nature et de s'assurer qu'ils ne perdaient pas de temps lors de ce court arrêt de travail. La direction estimait que certains employés profitaient de leur séjour dans ces lieux pour lire et fumer une cigarette et craignait une baisse de productivité.

Tête embarrassante

JOHANNESBURG (AP) — Une tête humaine partiellement décomposée, qui a été retrouvée dans le ventre d'un requin pris dans des filets au large de Durban au début du mois, pose un problème inusité en Afrique du Sud. En effet, les autorités ne savent pas si elles doivent l'inhumer dans un cimetière pour blancs ou pour gens de couleur. Un expert en anthropologie tente toujours de se prononcer sur la couleur de la peau de la victime mais fait face à un problème sérieux car l'absence du lobe occipital, qui est différent chez les blancs et les noirs rend l'identification pratiquement impossible. Il a cependant été possible d'établir, grâce aux sutures entre les lobes du crâne, que la tête appartenait à une personne âgée de 32 à 40 ans.

Le chat et la souris

AUSTRALIE (Reuter) — Un trafiquant, qui tentait d'introduire en Australie de la marijuana représentant une somme de $4 millions a finalement été arrêté hier après que la police se soit livrée à une longue chasse à l'homme. L'homme qui arrivait en Australie à bord d'un bimoteur dut atterrir dans un marécage après une heure et demie de chasse au chat et à la souris. Sorti de l'appareil, il prit la fuite dans la savane pour être repéré par un motocycliste 24 heures plus tard. L'avion du trafiquant, qui semblait venir d'Indonésie, avait été immatriculé aux États-Unis et la police y a récupéré 27 boîtes contenant 260,000 "doigts de Bouddha", concentré de marijuana.

Charmeurs de serpents

HYDERABAD (Reuter) — Deux très vieux et très vénérables Pakistanais se sont disputés hier devant plus de 15,000 spectateurs ravis, le titre de champion de charmeur de serpents. Finalement, Le Nawab de Tajpour, qui a fondé une clinique où les gens atteints de cancers généralisés sont soignés avec du venin de serpent, a concédé la victoire à Photo Khan, âgé de plus de cent ans, qui a réussi à prouver que son cobra était venimeux en lui faisant mordre un lapin qui a rendu le souffle peu après. Le champion charmeur est un des légendaires hermites des forêts et déserts pakistanais.

Contrat de $39,990 à Multi-Réso

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec vient d'octroyer $39,990 à la firme Multi-Réso Inc., de Montréal, pour étudier la possibilité de créer une agence de presse.

Le contrat a été accordé à la suite d'un appel d'offres et c'est le plus bas soumissionnaire qui a obtenu le contrat.

Les trois autres soumissionnaires étaient l'Université du Québec ($40,000), Maurice Giroux et Associés ($40,000) et Consulcom Inc. ($45,210).

Le montant sera versé en deux paiements, soit $30,000 cette année et $9,990 l'an prochain.

Aucun autre détail n'était disponible avant la séance de la commission parlementaire des engagements financiers, qui étudiera l'octroi de ce contrat le jeudi, 26 janvier prochain.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

FORTIN Révérend père Henri. — À Montréal, le 22 janvier 1978 à l'âge de 72 ans, est décédé, le Révérend père Henri Fortin de la Congrégation des pères du St-Sacrement. Fils de feu Alphonse Fortin et de feu Bernadette Bilodeau. Il laisse ses frères et soeurs, Berthe, Thérèse (Mme Gustave Paradis), Rachel, Colette (Mme Gérard Lemieux), Madeleine (Mme Paul Paradis), le père Guy Fortin S.S.S., Marcelle R.S.J. (religieuse du St-Joseph), Charlotte (Mme Louis Leclerc) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 janvier. Le convoi funèb

Les faillites ont augmenté de 33% et surtout frappé les commerçants

par Anthéa Thorp, *Financial Times News Service*

La situation économique chambranlante de l'an dernier a nécessairement eu ses effets dans le monde des affaires. Des relevés préliminaires de Dun & Bradstreet Canada Limited indiquent en effet qu'au moins 4,316 compagnies canadiennes ont fait faillite l'an dernier, soit une augmentation approximative de 33% par rapport aux 3,233 faillites enregistrées en 1976.

De plus, certaines indications laissent croire que les probabilités de faillites pourraient être encore plus élevées au cours des prochains mois. Pour les premier huit mois de 1977, les faillites ont totalisé des sommes de $672,1 millions, soit des montants dépassant de 80% ceux de $374,5 millions enregistrés pour la même période en 1976 et qui excluaient la faillite de $613,7 millions de la Newfoundland Refining Company Limited, en avril 1976.

Cependant, toutes ces entreprises n'étaient pas en banqueroute. On trouve parmi elles des compagnies gérées par des syndics ou ayant abandonné les affaires à défaut de trouver une rentabilité. Certaines autres ont tout simplement fermé leurs portes pour laisser leurs pertes aux créanciers.

Ce sont les grossistes et les détaillants qui ont été les plus touchés par les faillites l'an dernier, ceux-ci accaparant plus de 50% des faillites enregistrées pour les premiers 10 mois de 1977.

De l'avis de M. Garth MacGirr, président de Price Waterhouse Limited, les faillites semblent être venues par vagues dans certains secteurs de l'industrie. Ainsi, l'an dernier, on ne vit jamais autant d'entreprises importantes de meubles ou d'accessoires faillir, ce qui indique que les consommateurs ont changé leurs habitudes.

Jusqu'à la fin de 1976, les gens étaient convaincus que l'inflation était là pour rester et qu'il fallait acheter le plus rapidement possible avant que les prix montent encore. Toutefois, au début de 1977, les consommateurs ont commencé à faire la distinction entre ce qui était optionnel et ce dont ils avaient réellement besoin. Ils ont donc mis fin à leurs achats dispendieux, sauf pour ce qui est de l'automobile. Soudainement, ils se sont inquiétés sur ce qui pourrait survenir s'ils perdaient leur emploi et décidaient par la même occasion que le vieux divan du salon pouvait sûrement durer encore deux ou trois ans.

Les autres entreprises impliquées dans des faillites comprennent des industries de services et des compagnies de construction, bien que M. MacGirr se dise convaincu que la situation soit stabilisée de ce côté. "Toutes les compagnies de l'industrie de la construction qui ont fait faillite, dit-il, avaient déjà des problèmes auparavant."

Le Québec et l'Ontario, qui sont les deux provinces les plus industrialisées, ont accusé à elles seules plus de 75% des faillites enregistrées au Canada. Dans ces deux provinces, les faillites ont augmenté de 32 et 35 pour cent respectivement pour se situer très près de la moyenne canadienne.

En Colombie britannique et au Manitoba, les faillites ont respectivement augmenté de 53 et 60 pour cent, tandis que l'Alberta est la seule province où le nombre de faillites a diminué.

L'ensemble des dettes des entreprises québécoises pour les premiers huit mois de 1977 était supérieur de 150% à ce qu'on avait enregistré pour la même période l'année précédente.

La Colombie britannique et le Manitoba ont également de leur côté accusé d'énormes pertes et, une fois de plus, l'Alberta a pu s'en tirer mieux que l'année précédente.

Les observateurs voient d'autre part peu d'améliorations sensibles de la situation pour les prochains mois.

M. Douglas Peters, chef économiste à la Banque Toronto-Dominion, déclare que les banqueroutes sont les indicateurs à retardement de la situation économique. Ce que nous voyons maintenant est le résultat de la récession de la dernière année. Quand les affaires sont bonnes, il y a plusieurs façons pour réparer des erreurs. C'est quand les affaires sont à la baisse que le coût des erreurs se manifeste."

M. MacGirr, qui abonde dans le même sens, ajoute que même si les causes de l'économie défaillante étaient corrigées demain, il en prendrait tout de même au moins un an avant que le système fonctionne à plein. "Mais, je ne vois aucune correction immédiate à ce malaise et je m'attends donc à ce que la situation continue à être la même pour encore un bon temps", conclut-il.

Du travail supplémentaire pour les comptables agréés

L'augmentation récente dans le nombre des faillites s'est traduite par un accroissement de travail pour les bureaux de comptables se spécialisant dans ce domaine.

Tous les grands bureaux que le Times a pu joindre accusent en effet une hausse importante dans leur travail ayant trait aux banqueroutes, tout en notant également une augmentation substantielle dans les demandes pour agir à titre de percepteurs de comptes à recevoir.

M. Arnold Landis, de la firme Touche Ross & Co., de Toronto, souligne que dans les cas où une entreprise est poussée au pied du mur pour récupérer ses comptes recevables et décide plutôt de quitter les affaires ou liquider la compagnie, "les décisions doivent être prises très rapidement."

Le président de Price Waterhouse Limited, M. Garth MacGirr, déclare pour sa part: "Nous apprenons comment mettre nos services en marché dans ce domaine. Nous nous rendons auprès des créanciers pour leur expliquer comment nous pouvons les aider. D'ailleurs, plusieurs de ceux-ci viennent à nous en nous demandant d'enquêter et de trouver l'état réel de la situation financière de telle ou telle autre entreprise. Auparavant, ils avaient l'habitude d'attendre jusqu'à ce qu'il soit trop tard."

M. MacGirr ajoute que même dans des situations où l'argent n'est pas directement en cause, les créanciers désirent quand même connaître la situation afin de savoir si quelque chose d'irrégulier ou d'illégal aurait pu être commis.

Il en résulte donc que les bureaux de comptables pourraient être les principaux bénéficiaires de ces situations pour encore quelques années.

LES DISTILLATEURS MELCAN LIMITÉE



PIERRE LEBRUN



RICHARD NESSIER

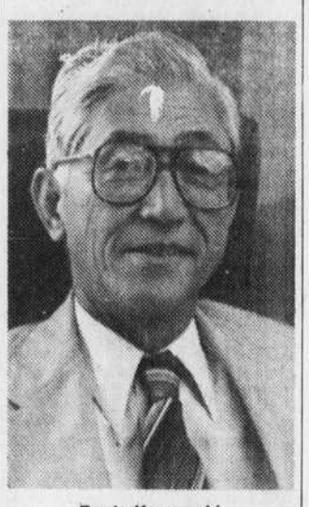


JEAN-GUY MONGEAU

À la suite de la première réunion du Conseil d'Administration de Les Distillateurs Melcan Limitée, récent acquéreur des actifs de Les Distilleries Melchers Limitée, M. Ian Wilson-Smith, Président Directeur Général, est heureux d'annoncer les nominations suivantes: Pierre Lebrun, Vice-Président, Finance et Secrétaire, Richard Nessier, Vice-Président et Directeur Général des Ventes et Jean-Guy Mongeau, Vice-Président, Production.

Les Distillateurs Melcan Limitée poursuivent la production et la mise en marché de la gamme de spiritueux Melchers, la représentation de vins et spiritueux importés au Canada, ainsi que la vente de spiritueux en vrac à divers clients au Canada et aux Etats-Unis.

BRINCO LIMITÉE
Administrateur



Ryuta Kawasaki

M. D.R. De Laporte, président et chef de la Direction de Brinco Limitée a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Ryuta Kawasaki au Conseil d'administration. M. Kawasaki est vice-président exécutif de Marubeni Corporation.

NOMINATIONS CHEZ HEWITT ÉQUIPEMENT



M. Darius Grégoire



M. Réjean Thibert

M. Larry Pelletier, Vice-président, Montréal, Hewitt Équipement Limitée, a le plaisir d'annoncer deux nouvelles nominations au niveau de l'Administration de la compagnie. M. Darius Grégoire a été promu gérant régional (sud) des ventes et M. Réjean Thibert, gérant régional (nord) des ventes. Messrs. Grégoire et Thibert sont tous deux au service de Hewitt depuis de nombreuses années et ils apportent une vaste expérience à leur nouvelle fonction. Hewitt, le concessionnaire Caterpillar au Québec.

agents d'immeuble

Faites carrière avec l'équipe gagnante.

si vous vous déplacez pour faire de bonnes affaires

passez prendre un formulaire de renseignements

adressez-vous au directeur de l'une des 107 succursales de la Banque d'Epargne ou prenez rendez-vous avec le directeur général adjoint, LIONEL MALO à 878-3351

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

NE CHERCHEZ PAS DAVANTAGE!

Notre surplus d'inventaire nous permet de vous offrir ces machines de bureau que vous cherchez depuis longtemps!

Machine à écrire électrique OLIVETTI UNDERWOOD chariot 17", clavier français $150. à $350.

Machine à écrire manuelle OLIVETTI LINEA 88 modèle récent. Régulier: $410. $150.

Calculateur imprimant OLIVETTI D-24 $75.

TOUS GARANTIS COMME NEUFS!

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 avenue du Parc, Montréal
270-1141

UNE NOMINATION...
C'EST UNE BONNE NOUVELLE
...DANS LE DEVOIR
c'est une excellente idée!

contactez
BENOÎT MARCOTTE
844-3361

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN

Dès MAINTENANT... Contribuez à un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ"

Le placement de vos contributions, dans un certificat d'épargne garanti, pour une période de 5 ans, vous permettra d'épargner sur l'impôt et en outre de bénéficier d'un taux d'intérêt avantageux non imposable.

9 3/4%*

Contribution minimum $500.00
AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION
INTÉRÊT PAYÉ ANNUELLEMENT

Un placement de
$1000.
rapportera
$558.18

si l'intérêt réalisé est composé dans un compte courant d'un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ au taux courant,* lequel est de 1% plus élevé que le taux en vigueur.

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN
Inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.

TROIS SUCCURSALES À VOTRE DISPOSITION À MONTRÉAL

852 ouest, Jean Talon
Montréal H3N 1S4 273-4233
5101, avenue du Parc
Montréal H2V 4G3 273-1287
1405, rue Peel
Montréal H3A 1S5 844-1106

OUVERT SIX JOURS PAR SEMAINE
*Sujet à changement sans avis

AVIS
ASSISTANCE FÉDÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS.

Dans le but de créer de nouvelles occasions d'emploi dans le développement de nouveaux produits dans les provinces éligibles, le Gouvernement fédéral à mis sur pied un projet innovateur financé par les Programmes fédéraux à forte concentration de main d'oeuvre intitulé: *Possibilités d'emploi dans le domaine de l'innovation ou de la mise au point de produits industriels.*

Nous verserons 75% des frais de salaire ou de main d'oeuvres à tous stagiaires engagés sous ce programme et ce jusqu'au 30 septembre 1978. Le maximum payable est de $7,500.00.

Toutes compagnies qui s'occupent du design, de la mise au point ou de la mise en marché de nouveaux produits ou procédés peut se qualifier; qu'il s'agisse de l'industrie du plastique, de l'électronique, du meuble, du traitement des produits alimentaires, d'énergie solaire, etc . . . il n'y a pratiquement aucune limite à la nature du produit ou du procédé.

Vous pouvez engager toutes personnes ayant complétées deux années de formation post-secondaire et possédant à votre avis, les aptitudes et les qualifications requises à vous aider soit du stade de la conception, du prototype ou des essais de mise en marché. Vous choisirez vos employés selon les nouvelles positions que vous avez à offrir.

Ne tardez pas . . .

Vu le nombre limité de positions offertes sous ce programme, il en est de votre bienfait d'agir immédiatement.

Pour des renseignements supplémentaires, appelez à frais virés à:

Design Canada
240 rue Sparks, 9ième étage
Ottawa, Ontario
K1A 0H5
(613) 995-5692 ou/ 992-5004
Industrie et Commerce

toronto

Activité intense

La Bourse de Toronto a terminé la séance hier sur une note irrégulière. Le marché a été animé et 3.08 millions d'aotions ont été échangées.

L'indice composé, en hausse de 0.33 marque 1,010.77. Les services financiers montent de 5.26 à 935.31 et les hydrocarbures de 3.04 à 1,383.81. Les métaux baissent de 2.63 à 828.73 et les produits industriels de 2.15 à 831.09.

Les pertes l'emportent sur les gains par 247 à 190 et 218 autres valeurs demeurent inchangées.

Au marché des options, 426 contrats ont été négociés.

Canadian Cement Lafarge a été le titre le plus recherché de la séance et 60,000 actions de classe A ont changé de mains.

Parmi les valeurs industrielles, Texaco avance de 3-4 à $38 1-2, Canada Packers de 3-4 à 19 1-2, Corporate Foods de 3-4 à 21, Norcen Energy Resources de 1-8 à 18 1-8 et Bell de 1-8 à 53.

Asbestos Corp. tombe de 7-8 à $36 7-8, B.C. Sugar Refinery A de 5-8 à 27 1-4, Home Oil A de 3-8 à 40 3-8, Canadian Pacific de 1-8 à 16 3-4 et Imperial Oil A de 1-8 à 19 3-8.

Cassiar Asbestos progresse de 1-4 à $9 1-8, Hudson Bay Mining and Smelting A de 1-4 à 16 5-8 et Consolidated Durham Mines de 3 cents à $1. Dome Mines descend de 1 1-8 à $77 5-8 et McIntyre Mines de 1-2 à 22 1-4.

Ram Petroleums monte de 7-8 à $14 7-8, Total de 1-2 à 12 7-8 et Amalgamated Bonanza de 1-2 à 37 3-4. PanCanadian Petroleum glisse de 1-2 à $32 1-2 et Oakwood Petroleums de 1-8 à 5 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aby Gin w	700	125	125	125	
Abitibi	7530	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Abitbi 7½p	z50	$47¼	47¼	47¼	
Abitbi 10	390	$53	53	53	
Ackind 2p	200	$12	12	12	— ¾
Adanac M	500	60	60	60	
Advocate	1200	330	330	330	—15
Afton Min	1100	$6¾	6½	6⅝	+ ⅛
Agnico E	2040	$6	5¾	5¾	— ⅛
Agra Ind A	1000	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Akaitcho	500	130	130	130	— 5
Albany	2500	66	66	66	— 1
Alt Energy	2490	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Alta Gas A	19672	$15¾	15⅝	15⅝	
Alta G C p	635	$67½	67½	67½	— ½
Alta G F	950	$28⅜	28⅛	28⅜	+ ⅜
Alta G 9.76	2880	$28½	28⅜	28⅜	— ⅛
Alcan	12500	$27⅜	27⅛	27¼	+ ⅛
Algo Cent	475	$16¼	16	16	
Algoma St	5385	$14⅜	14¼	14¼	
ASfel p	300	$26¼	26¼	26¼	
Allarco Dv	165	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Alliance B	100	360	360	360	—40
Alminex	1320	$11⅛	11	11	— ⅛
Almin 4½ p	1020	$38⅛	38⅛	38⅛	
Am Bonza	16500	$38¼	36¾	37¾	+ ½
Am Larder	10000	23	23	23	+ 2
Am Eagle	77835	405	375	400	+25
Am Leduc	93500	39	36	36	— 3
Andres W	100	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Ang CT 4½	z40	$27½	27½	27½	
Ang CT 290	650	$35½	35½	35½	— ½
Ang CT 315	z50	$38¼	38¼	38¼	
Anthes C p	950	$62	62	62	—2⅛
Aquitaine	12800	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
Arbor C	500	75	75	75	
Argosy	2000	18	18	18	
Args 250 p	240	$33	33	33	— 1
Args 260 p	z50	$34¼	34¼	34¼	
Argus B pr	470	$31	30¾	30¾	+ ¾
Argus C pr	500	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅜
Asamera	1100	$9⅞	9¾	9¾	
Asbestos	1761	$37¾	36⅞	36⅞	— ⅞
Ashland C	2791	$17⅜	17½	17½	— ⅛
Asoc Porc	500	95	95	95	
Atco A	4109	$13	12¾	13	
Atlas Yk	10000	12	12	12	+ 1
Auric Res	12000	36	35	36	
BC Sugar A	850	$27¾	27¼	27¼	— ⅜
BP Can	6190	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Banister C	300	$11⅜	11½	11⅜	— ⅛
Bank BC	z165	$27⅜	27¼	27¼	
Bank Mtl	15159	$17⅞	17⅜	17¾	+ ⅛
Bank N S	1670	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
Bankeno	900	245	245	245	— 5
B Cdn Nat	429	$14⅞	14⅜	14⅞	
Bartaco	100	175	175	175	+19
Bary Expl	2000	62	58	58	— 5
Bathrstp	1000	$11½	11½	11½	— ½
Baton B	1300	$10	10	10	+ ⅛
Becker B p	200	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Bell Canad	17959	$53	52⅞	53	+ ⅛
Bell A pr	z3	$52¼	52¼	52¼	
Bell C pr	200	$29¾	29¾	29¾	
Bell D pr	900	$54¾	54½	54½	— ¼
Bell 2.28	4485	$28¾	28⅜	28⅜	— ¼
Bell 1.80	400	$22¼	22¼	22¼	
Beth Cop A	z10	$12⅜	12⅜	12⅜	
Bl Hawk	1000	17	17	17	— 2
Black P A	5000	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅜
Blakwod A	400	320	320	320	
Block Bros	1400	$8	8	8	
Bomac A	100	$6	6	6	— ¼
Bombdier	200	$5½	5½	5½	
Border C	200	253	253	253	
Bovis Cor	3100	60	60	60	
Bow Valy	6050	$20⅞	20⅜	20¾	+ ⅛
Bow-m pr	175	$35	35	35	
Bralor Res	1000	$5⅞	5¾	5⅞	
Brameda	4500	115	113	115	+ 1
Brascan A	12959	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
Brscn 8½	100	$27	27	27	
Brenda M	300	$10½	10½	10½	
Brdg Tank	100	420	420	420	+20
Bridger	35762	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Bright A	1025	$9	8¾	9	+ ⅛
BCFP	520	$20¾	20¾	20¾	
BC Phone	500	$15	14⅞	15	+ ⅛
BCPh 4½ p	z50	$54	54	54	
BCPh 4.84	200	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
BCPh 5¾ p	z20	$65	65	65	
BCPh 6 pr	z20	$73	73	73	
BCPh 6.80	700	$20½	20	20½	+ ½
BCP 7.04 p	200	$21¾	21¾	21¾	
BCP 2.32 p	200	$30⅜	30	30	— ½
Brunswk	2500	325	325	325	— 5
Budd Auto	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
Budd A w	100	200	200	200	—11
Burns Fds	1550	$10⅜	10¼	10¼	
CC Yachts	250	335	330	330	— 5
CAE A	630	$11¾	11½	11¾	+ ½
Cad Frv	1710	$9⅜	9⅜	9⅜	
Cal Pow A	2915	$36	35¾	35¾	— ¼
Cal P 9.80	120	$108½	108	108	
Cal P 9.75	100	$109	109	109	— ¼
Cal P 2.36	340	$29	28¾	29	— ¼
Cal P 8¾	3510	$106¾	106½	106¾	+ ¾
Calmor IB	z25	60	60	60	
Calvert	23200	40	38½	40	— 1
Cam Mine	18608	38	37	38	+ 2
Camflo	8710	$16⅞	16¼	16¼	— ¼
C Chib A	3000	425	415	420	
Camp RL	800	$41¼	40⅜	40⅜	— ⅞
Can Cem A	62261	$9⅜	9⅜	9⅜	
CDC pr B	155	$105	104½	104⅜	— ⅛
Can Malt A	1000	$26	25½	25⅜	— ⅜
C Nor West	19920	$11⅞	11¼	11½	
C Pakrs C	45962	$19½	19¼	19½	+ ¾
Can Perm	2300	$18	17¾	18	+ ½
CPerm 6¾	500	$26¾	26¼	26⅜	+ ⅛
CS Pete	63000	$5⅝	5⅛	5½	+ ⅜
Can Trust A	17356	$27	27	27	
C Trust 7¼	1207	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
C Tung	2350	$9¼	9	9¼	+ ⅛
C Cablesy A	400	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
C Cable w	2500	58	57	58	
Cdn Cel	900	$5⅞	5¾	5¾	— ¼
CC Man A	100	$27¼	27¼	27¼	
CG Invest	3100	$18¼	18¼	18¼	
C Hidrogas	14250	355	340	345	— 5
C Homestd	2300	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
C Hydro	1300	$9⅜	9⅜	9⅜	— ¼
CI Bk Com	4586	$24	23⅞	24	— ⅛
CIL	807	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
CI Powr A	4500	131	130	131	+ 1
C Manoir A	2800	470	470	470	—10
C Marconi	1600	465	460	460	— 5
C Merrill	500	$14	14	14	+ ⅛
CNat R	1800	435	410	435	+15
C Ocdental	460	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
C Ocdntl p	625	$27½	27½	27½	— ¼
CP Inve	350	$17⅞	17⅞	17⅞	
CP Ltd	23110	$17	16¾	16¾	— ⅛
C Reserve	1500	$7	6¾	7	+ ⅛
Cdn Sup O	1003	$54½	54¼	54½	+ ¼
Cdn Tire A	4770	$24⅜	24	24	— ⅛
C Utilties	8440	$15⅛	15	15	
C Util 5 pr	z15	$60⅛	60⅛	60⅛	
C Util 9.24	100	$27⅛	27⅛	27⅛	— ⅛
C Util w	4000	$6	5⅞	6	
Canbra	1000	385	385	385	
Candel Oil	400	$15½	15¼	15¼	— ⅜
Canray	16900	162	155	162	
Canron	1000	$23⅛	23⅛	23⅛	— ¼
Capit Div	4950	125	121	121	— 3
Cara	1150	$10½	10⅛	10½	+ ¼
Carl OK	7095	320	315	315	
Carl A p	200	$24¼	24¼	24¼	
Carl B p	140	$29½	29½	29½	— ¼
Carma A	4350	$9¼	9	9	+ ¼
Carrier JD	200	181	181	181	
Car	z60	77	77	77	
Cassiar	2150	$9⅛	9	9⅛	+ ¼
Celanese	6033	282	275	275	— 7
Celanes 1 p	z18	$9¾	9¾	9¾	
Ctl Est A	436	$12	11¾	11¾	— ¼
Cent Pat	z200	94	94	94	
Charter Oil	100	360	360	360	
Chib Kay	2000	11½	11½	11½	+1½
Chib M	z50	26	26	26	
Chieftan D	4650	$21⅛	20¾	21⅛	+ ¼
Chieftain p	520	$82	80	82	+ 2
Chromaco	200	245	245	245	+ 5
Chrysler	770	$14¼	14⅛	14⅛	— ¼
CHUM B	300	$9½	9½	9½	— ½
Coch Will	3500	74	70	70	— 3
Cockfield	900	325	320	320	—25
Coin Lake	3000	15	13	13	
Comb Met	51000	16½	15½	15½	— ½
Cominco	2444	$27	26¾	26¾	— ¼
Com Cap	3480	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
C Holiday I	27550	$5¾	5½	5½	+ ¼
CHIns A p	210	$24	24	24	— ¼
Comtech	1200	310	300	300	— 5
Coniages	600	60	60	60	— 5
Con Bath A	250	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅛
Con Bldg	4000	365	355	360	+10
Con Fardy	2414	272	270	270	— 1
C Durham	20100	100	96	100	+ 3
C Morisn	1000	155	145	145	— 5
Cons Prof	13540	25	24	24	— 1
Cons Distrb	5650	56⅜	6½	6⅝	+ ⅛
Cons Gas	6571	$16¼	16⅛	16¼	
Con Gas D	280	$24	24	24	— ½
Control F	100	265	265	265	—10
Conwest	4000	415	400	415	— 5
Cop Fields	3000	255	245	250	+ 5
Corp Invt	300	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
Cornat Ind	1483	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Corp Food	500	$21	20¼	21	+ ¾
Cr Food A	400	$36½	36½	36½	— ½
Coseka R	9509	$7⅛	7	7	— ¼
Costain R	1300	$8	8	8	
Costin R w	400	$5	5	5	— 1
Courvan	59000	11	9	10½	+ 1
Craigmt	2525	325	320	325	—15
Crain R L	z35	$8⅞	8⅞	8⅞	
Crwn Life	237	$41⅛	41⅛	41⅛	—1⅜
Crush Intl	500	$10⅛	9⅞	10⅛	— ¼
Cuvier M	2850	54	54	54	+ 3
Cyprus	1400	$8½	7⅞	7⅞	— ⅜
DRG Ltd A	1500	390	390	390	—10
Dale-R	z63	$12¾	12¾	12¾	
Dalmy C	200	425	425	425	+25
Daon Dev	1550	$15⅛	15	15⅛	
Daon A	200	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
D Aragon	5000	24	23	24	
Debhid B p	z35	$68⅛	68¼	68¼	
D Eldona	1200	95	95	95	— 1
Denison	6908	$55	55	55	
Dicknsn	6600	$6¼	5¾	5⅞	— ⅜
Domanl	1400	$5	485	5	
Dome Mine	6600	$78½	77⅜	77⅝	—1⅛
Dome Pete	9480	$58⅜	58	58⅜	+ ⅛
D Bridge	2100	$21⅜	21½	21⅜	+ ⅛
D Citrs A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
DExplor	10700	29	27	29	— ½
Dofasco A	3810	$22½	22⅜	22⅜	+ ⅛
Dofasco p	700	$63	63	63	— 1
Dom Store	3090	$15¼	15	15¼	+ ¼
D Textie A	100	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Domtar	1335	$14½	14¼	14¼	— ⅛
Douglas L	400	425	425	425	
Dover pr	100	$7½	7½	7½	
Dunde Pal	10500	44	42	44	— 1
Du Pont	750	$12¼	12⅛	12¼	
Dylex Ltd	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
Dylex L A	3800	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Dynamar	18232	152	143	147	— 8
E-L Fin	200	$11⅛	11	11	— ⅛
E-L Fin w	1100	170	170	170	
East Mal	2800	395	385	385	
Estn Prov	200	350	350	350	+30
Ego Mines	37000	263	256	256	— 8
Electro A	900	235	230	230	+ 5
Emco	500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ¼
Emco w	1300	140	130	140	+10
Exquisite	z25	280	280	280	
Extndcar	100	$9½	9½	9½	
Falcon C	4300	420	395	400	—20
Fibrg Nik A	1605	$18	17½	17¾	+ ¼
Fed Ind A	1070	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Fed Pion	400	$23¾	23½	23½	— ¼
Finning T	500	$20½	20½	20½	+ ½
F City Fin	100	$9½	9½	9½	
Foodex S	1450	480	475	480	+ 5
Ford Cnda	100	$80½	80½	80½	+ ½
F Seasons	100	460	460	460	+ 5
F Sea A pr	800	$8½	8⅛	8⅜	+ ⅜
Francana	1700	$7	7	7	
Fruehauf	100	$7¾	7¾	7¾	
G M Res	15541	425	420	425	+20
Gaz Metr	1100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gaz 5½ p	125	$55½	55½	55½	— ½
G Distrb A	1200	$6⅜	6¼	6¼	+ ⅛
G Distrb w	3600	130	125	130	+ 5
GMC	362	$64¾	64¼	64¼	— ¾
Genstar L	3230	$26½	26¼	26¼	— ¼
Gnstar Lw	1200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Gesco Dis	200	300	300	300	
Giant Yk	1060	$13¾	13½	13⅝	
Gibraltar	10550	395	365	375	—20
Glendale	500	110	110	110	— 5
Goldund M	4200	34½	34½	34½	+ ½
Graft G	300	$22	22	22	
Granduc	3200	76	71	71	— 1
Gt Oil Sds	120	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
GL Paper	360	$21½	21⅜	21⅜	
GL Pap w	4000	260	250	250	—20
GN Gas A p	z20	$18⅛	18⅛	18⅛	
Gt West S	3100	215	210	210	— 5
G Goose 9¾	100	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Greyhnd	333	$18	18	18	
Guar Trst	z1	$8	8	8	
GuardCap	500	440	440	440	—10
Gulf Can	5106	$28¾	28¼	28½	+ ¼
Gulfstrem	18000	55	52	55	+ 3
HCI Hldg	100	370	370	370	+ 5
HCI Hld w	500	120	120	120	+ 5
Hambro C	5775	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
Hard Crp A	1490	305	300	300	— 5
Hard Crp C	z45	245	245	245	
Harlequin	19285	$9	8⅞	9	+ ¼
Hawker A	1431	$6	5⅞	5⅞	
Hayes D A	200	$5¾	5¾	5¾	
Hedway A	500	340	340	340	—10
Highmont	2223	108	103	103	— 6
Holinger A	600	$29½	29½	29½	
Home A	14210	$40¾	40¼	40⅜	— ⅜
Home B	300	$38⅛	38	38	+ ¼
Hud Bay A	11780	$16¾	16¼	16⅜	+ ¼
H Bay Co	1300	$17⅜	17½	17⅜	— ⅛
HB Oil Gas	5880	$45¾	45½	45½	+ ½
Husky Oil	3612	$27¼	27	27⅛	
Husky E w	3020	$10½	10⅜	10½	
Hydra Ex	2000	45	45	45	
IAC	4498	$17⅞	17½	17¾	+ ¼
IAC 4½ p	z25	$69	69	69	
ITL Ind	z25	355	355	355	
IU Intl	4400	$12¼	12¼	12¼	
IWC Com	21000	195	185	195	+10
Imasco A	2705	$27¾	27½	27½	— ¼
Imp Gen	2500	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Imp Oil A	20130	$19½	19⅛	19⅜	— ⅛
INCO A	9985	$17¼	17	17⅛	— ⅛
Indal	6810	$9¼	9	9¼	+ ¼
Indusmin	100	$10	10	10	— ⅛
Inland Gas	1500	$10⅞	10⅞	10⅞	
Inland G p	100	$11¾	11¾	11¾	
Inind G 10p	200	$27½	27½	27½	+ ⅛
Inter-City	4200	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Inter C B p	z50	$18	18	18	
Inter C B w	800	435	430	430	
Intrmetco	2500	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅜
IBM	83	$290	290	290	— 2
Int Mogul	6003	355	345	355	— 5
I Mogul A	200	$12¾	12⅜	12⅜	+ ⅛
Int Pipe A	13009	$13¾	13⅜	13⅜	
Ipsco	1220	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Inv Group	100	$8¼	8¼	8¼	— ¼
Inv Grp A	4710	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Iron Bay T	100	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Irwin T A	905	245	240	240	+ 5
Island Tel	125	$14	14	14	— ¼
ISO	3000	105	105	105	
Ivaco A	1000	$6½	6¼	6½	+ ⅜
Ivaco 8.85	z165	$48¼	48	48	
Jannock A	525	$12½	12½	12½	— ⅜
Jannock B	300	$12½	12½	12½	
Jannock 8	718	$14	14	14	
Jannock w	925	360	355	360	+ 5
Jorex Ltd	20000	69	65	68	+ 1
Kaiser Re	2450	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Kam Kotia	16700	109	105	105	
Kaps Tran	34500	110	105	105	— 3
Keen Ind	1100	81	81	81	+ 1
Kelsey H	1900	$13¼	13	13	— ¼
Kerr A A	6030	$12¾	12½	12½	
Koffler A	700	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Labatt A	3875	$19⅜	19¼	19¼	
Labatt A p	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ¼
Lacana	7800	340	335	335	
Lacana w	3100	126	122	124	
Laidlaw A	350	$9½	9½	9½	+ ¼
LOnt Cem	2647	350	350	350	—10
L Shore	2000	330	305	305	—20
Lasltr Km	3200	37½	37½	37½	—1½
Laurasia	8500	32	31½	31½	—1½
Lau Fin	400	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Lau F 1.25	350	$17	17	17	
Lau Fn 140	z25	$19¾	19¾	19¾	
Lau F 2.00	200	$27½	27½	27½	
Leigh Inst	1400	380	380	380	— 5
Liberian	320	$11	11	11	
LL Lac	444	195	195	195	— 5
Lob Co A	200	360	350	360	+10
Lob Co B	500	340	340	340	
Lochiel	7000	235	235	235	— 5
Loeb M	z50	485	485	485	
Logistec A	561	266	266	266	— 9
Lytton M	1500	28	24	24	— 7
MDS Helth	200	290	290	290	
MTS Inter	10000	12	12	12	— 2
MH Cable	z35	$13¼	13¼	13¼	
MB Ltd	8610	$16¾	16½	16⅝	
Madeline	546	65	65	65	— 2
Madsen	z200	82	72	82	
Magna A	200	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅜
Magnetcs	55400	97	91	93	
Maislin I	100	335	335	335	—35
Majstc Wil	700	280	270	270	—10
Malartic	3000	95	92	92	+ 3
Man Bar	2300	125	125	125	— 3
Marcana	3500	16	16	16	— ½
Mrtme EIA	500	$9⅞	9⅞	9⅞	
Maritime	925	$21½	21½	21½	
Martim A p	500	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Markboro	575	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Martin'	9000	29	28	29	— 1
Mass Fer	2859	$15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
Mas F A	100	$27	27	27	— ⅛
Mas F B	1905	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
Matchan	13000	18	17	17	— 1
Mc Adam	6000	28	28	28	
McGraw H	10000	$7⅛	7	7	— ⅛
Mc Intyre	2100	$22½	22¼	22¼	— ½
McLaghin	400	$7½	7¼	7½	+ ½
McLghl 9 p	900	$24¼	24⅛	24¼	+ ¼
McLghl w	1450	245	225	245	+ 6
Melcor	400	$7	6¾	7	
Mentor	1000	305	300	300	—15
Mercantil	1300	$12	12	12	
Merland E	12800	$6½	6⅛	6¼	— ¼
Mef Str 67p	z150				
Molson A	1267	$15⅛	15⅛	15⅛	
Mon Inv	1000	$9⅞	9½	9½	— ½
Mon Inv w	650	60	60	60	—45
Monarc W	1000	90	88	88	+ 8
Monenco A	300	$9¼	9¼	9¼	+ ½
Mtl Trust	400	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Moore	11963	$29¾	29⅛	29¼	+ ⅛
Murphy	1110	$9¾	9½	9⅝	
N B Cook	1000	102	100	100	
NBU Mine	2400	112	108	112	+ 7
NaChrs I	7100	$7⅜	7⅛	7⅛	— ½
Nat Drug	300	$7½	7½	7½	
Nat Pete	1500	80	80	80	+ 5
Nat Trust	665	$15	15	15	— ⅛
Nemco	13700	269	254	266	+ 6
NB Tel	1230	$20½	20⅜	20⅜	
NB Tel 1.85	600	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
N Dimens	8000	95	93	95	— 2
N Kelore	2000	20	20	20	
N Que Ragl	1700	106	101	106	+ 1
N Senator	500	10	10	10	
N York Oil	19144	245	233	233	— 7
Newconx	9900	$7⅞	7¾	7¾	+ ¼
Nfld LP A	300	$15¾	15½	15½	— ¼
Nfld Tel	z10	$8¾	8¾	8¾	
Newnor	2000	5	5	5	
Noble M	8200	116	113	113	— 2
Noranda A	14155	$22	21⅝	21⅝	— ⅜
Noranda B	z80	$21¾	21¾	21¾	
Norcen	57829	$18¼	18	18⅛	+ ⅛
Norcen B	300	$20⅜	20⅛	20⅛	— ¼
Norcn 150	940	$28	27¾	28	
Nordair A	6800	$9¾	9⅜	9⅜	— ⅜
Norlex	8000	6	6	6	— 1
NC Oils	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
N Canada	1500	29	29	29	
Nor Cr 270p	480	$34	33	33	— 2
Nor Tel	5205	$26	25½	25½	— ½
N Tecm B w	1000	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Northld	13700	23	22	22	— 1
NS Sav 10¼	z50	$23¾	23¾	23¾	
Nowsco W	400	$32¾	32¼	32¼	—2¼
Nu-Wst A	3500	$12	11¾	12	+ ¼
Nudlama	6800	26	25½	26	+ 2
Nufort Res	1000	19	19	19	+ 1
Numac	6940	$15⅝	15⅜	15⅝	
OPI A	800	$9	9	9	
Oakwood P	31721	$5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Obrien	5300	203	196	203	+ 4
Ocelot A	500	$14	13¾	14	+ ¼
Ocelot B	4240	$14	13¾	14	+ ⅛
Okanagan	100	$8½	8½	8½	
Orchan A	1000	180	180	180	
Oshawa A	2600	470	465	465	— 5
Osisko	z50	23½	23½	23½	
Oxford A	1025	$14¼	13¾	13¾	— ¼
Pac Coper	800	195	190	195	+ 5
Pac Nth G	100	310

Selon un rapport confidentiel de l'office d'expansion de la CUM

Montréal demeure le véritable pivot de l'industrialisation

par Michel Vastel

A Montréal et sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, les déséconomies externes — propres aux grandes agglomérations urbaines — n'ont pas dépassé les économies externes, si bien que la capacité de la métropole d'attirer de nouvelles industries ne s'est pas détériorée au fil des années.

Au contraire, affirme un rapport encore inédit de l'Office d'Expansion économique de la CUM, "le secteur industriel de la Communauté a continué de se développer au cours des années 1940 à 1974, et la capacité d'attraction ne donne aucun signe de faiblesse. On constate même une certaine amélioration dans les plus récentes années".

Telle est l'une des conclusions — à tout le moins surprenante et plutôt encourageante — d'un rapport, "Structure et dynamique du secteur manufacturier de la CUM" réalisé par la Division de la Recherche économique sous la direction de l'économiste Don A. Berardinucci. La version anglaise du rapport, dont LE DEVOIR a obtenu copie, date de juin 1977, mais elle n'a pas encore été rendue publique. Selon le directeur de l'Office d'Expansion économique, il ne s'agit encore que d'un "document de travail" et des retards dans la production de sa version française en auraient empêché sa diffusion parmi les maires des villes de la CUM. Il n'a pas encore été décidé de le rendre accessible au public.

L'étude se fonde sur des renseignements recueillis en février 1976 auprès de 10,000 entreprises manufacturières de la région administrative de Montréal. Elle visait en premier lieu à vérifier le dynamisme et le degré d'autonomie de la CUM au point de vue industriel, et voulait identifier quelques secteurs manufacturiers où le potentiel de croissance semble le plus prometteur pour les responsables du développement industriel.

Le rapport de l'Office d'expansion en arrive ainsi aux grandes conclusions suivantes.

● Le rapport confirme le postulat posé par le rapport HMR voulant que Montréal soit le véritable pivot du développement industriel du Québec. Par contre, les stratégies de développement n'ont pas réussi à générer, autour de l'île de Montréal, des centres secondaires de développement.

En effet, la valeur globale des ventes en 1976 des 5,906 entreprises manufacturières établies sur le territoire de la CUM avant 1974 s'établit à $20.2 milliards, soit près de 79% de la totalité des ventes manufacturières de la région administrative de Montréal. La ville de Montréal à elle seule représente 43.5% des ventes manufacturières de la région, et plus de la moitié de celles du territoire de la CUM.

Parmi les trente municipalités qui forment la CUM — à part Montréal — plusieurs ont un secteur manufacturier plus important que n'importe quelle autre municipalité de la région. C'est le cas de Montréal-Est, Ville Saint-Laurent, Mont-Royal, Anjou et enfin LaSalle et Pointe-Claire qui ne sont, quant à elles, dépassées que par l'agglomération de Joliette. Ainsi, souligne le rapport, sept villes du territoire de la CUM, en plus de Montréal elle-même, sont plus industrialisées que des villes comme Longueuil ou Granby.

● Une comparaison sommaire entre les régions métropolitaines de Montréal et de Toronto souligne cependant les faiblesses de la première par rapport à la seconde.

En 1971, dans un rayon d'une centaine de milles autour de Toronto, on comptait onze agglomération effectuant des expéditions manufacturières annuelles de plus de $200 millions chacune. Il n'y en avait pas une seule dans un même périmètre autour de Montréal. On en dénombrait toutefois six qui avaient des ventes globales de plus de $150 millions. Mais les 13 villes de la région de Toronto qui avaient enregistré des ventes de plus de $150 millions accumulaient un total de $7.2 milliards en valeur d'expéditions manufacturières contre seulement $1 milliard pour les six villes de la région de Montréal.

● Il semble que la CUM ait relativement moins de capacité d'attirer de nouvelles industries que les autres sous-régions de Montréal. Mais, affirme le rapport, ce n'est dû qu'à des facteurs démographiques. Éliminant les effets des changements de population, et notamment de la dépopulation récente de Montréal, le rapport en arrive à la conclusion que le territoire de la CUM "fait preuve d'une plus grande capacité d'attraction des industries manufacturières". En somme, si les régions périphériques semblent avoir attiré relativement plus d'industries que la CUM, c'est dû essentiellement à l'augmentation de leur population.

Le rapport remarque même que la ville de Montréal s'est comportée "considérablement mieux que la CUM" depuis 1950 à ce chapitre. L'auteur, M. Berardinucci, estime que cela remet en cause une thèse souvent avancée et qui veut que les entreprises manufacturières cherchent de plus en plus à fuir les grands centres urbains alors que les déséconomies externes (immeubles et taxes plus coûteux, main-d'oeuvre plus rare, congestion des moyens de transport, etc) tendent à augmenter.

● Une analyse systématique du comportement des investisseurs dans la région de Montréal, par périodes de cinq ans entre 1940 et 1974, a permis à l'Office d'expansion économique de conclure que "la CUM attire plus de nouvelles entreprises manufacturières lorsque ces firmes peuvent recevoir une aide du gouvernement fédéral". Cette aide devient de plus en plus sensible au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres urbains.

Ainsi, le rapport note que le comportement "exceptionnel" des nouvelles implantations dans la ville de Montréal et dans sa région métropolitaine entre 1970 et 1974 confirme l'efficacité des octrois du ministère de l'Expansion économique régionale qui avait justement "désigné" cette région dans la période 1971-1973.

Ailleurs dans le rapport, on note toutefois que les concessions fiscales sous forme de crédits d'impôts et de dépréciation accélérée semblent avoir plus d'effet sur les investisseurs que les subventions directes.

La recherche de l'Office d'expansion n'avait pas seulement pour but de vérifier le dynamisme de la CUM et son pouvoir d'attraction sur les industries manufacturières. Il a également tenté de déterminer quelles industries manufacturières ont tendance à se concentrer sur le territoire de la CUM et en dehors de ce territoire.

Le but recherché par l'auteur du rapport était d'indiquer aux commissaires industriels sur quels types d'industries ils auraient avantage à concentrer leurs efforts de promotion, et sur quels autres types d'industries il semble inutile de dépenser des efforts.

Le rapport souhaite que les responsables du développement industriel sur le territoire de la CUM déploient, "à court terme", des efforts de promotion industrielle particuliers sur les entreprises appartenant aux groupes des produits chimiques, des aliments, du papier des produits du cuir, de la machinerie électrique et électronique, des instruments de précision et de la machinerie industrielle.

Par contre, on semble estimer que des efforts de promotion sont superflus pour les raffineries de pétrole, les produits du caoutchouc et de plastique, le bois de construction et le matériel de transport, tous secteurs qui ont eu tendance dans le passé à se concentrer dans des régions périphériques (transport et caoutchouc) ou à Laval (bois) ou encore déjà développés à la limite de la saturation comme les raffineries à Montréal-est et, dans une moindre mesure, à Ville d'Anjou.

Même si on doit reconnaître que le relatif manque de dynamisme de la CUM par rapport au reste de la région de Montréal provient essentiellement de sa dépopulation — Montréal a perdu près de 13% de sa population — on doit déplorer le manque à gagner que cela représente pour la province en général. En effet, le rapport estime que, si la CUM avait été capable d'attirer des industries au même rythme que l'ensemble de la région administrative numéro 6 de 1940 à 1974, les ventes en 1976 des entreprises établies sur l'île se seraient chiffrées à $22.23 milliards, contre $20.2 milliards. Ce manque à gagner d'un peu plus de $2 milliards représente, selon les estimations de l'Office d'expansion, quelque 26,000 emplois.

Il semble par ailleurs que les entreprises manufacturières établies sur le territoire de la CUM soient légèrement plus anciennes que celles installées en dehors de ce territoire. On constate ainsi que plus de 35% des ventes manufacturières effectuées dans la CUM sont attribuables à des firmes qui s'y sont installées avant 1940 alors que, dans la région administrative de Montréal, cette proportion est de 21% seulement. De même, 14% des ventes réalisées dans la CUM l'ont été par des entreprises installées après 1970 tandis que, dans la région métropolitaine, cette proportion passe de plus de 30%.

Un tel rapport, de 222 pages, débouche sur quelques recommandations qui, selon le directeur de l'Office d'expansion, ne sont encore "que des hypothèses de travail".

Ainsi le rapport, daté de juin 1977, n'aurait pas été utilisé pour convaincre le ministère de l'expansion économique régionale de redonner à Montréal, en octobre dernier, son statut de zone désignée et de le rendre ainsi éligible aux subventions du Meer.

Le rapport souligne également la nécessité pour la CUM et son Office d'expansion de se doter d'une stratégie de développement industriel ce qui, implicitement, signifie qu'elle n'en a pas!

Remettant en cause certains postulats sur les centres urbains et leur manque d'attrait pour les industires secondaires, le rapport souhaite qu'il conduise à une réévaluation, si nécessaire, du schéma d'aménagement de la CUM, des territoires encore disponibles semblant susceptibles d'attirer toujours des industries manufacturières.

Ottawa ajoute $77 millions à l'entente sur les infrastructures industrielles

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Création ou amélioration d'une vingtaine de parcs industriels municipaux, aménagement de parcs de pêche et réalisation éventuelle d'un nouveau port aux Iles-de-la-Madeleine, tels sont les trois objectifs de l'entente sur les infrastructures industrielles paraphée hier par les gouvernements québécois et canadien.

Ministre d'État à l'aménagement et responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léonard signait hier avec le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, cette entente prévoyant qu'une somme de $77.7 millions sera consacrée par leurs deux gouvernements à l'amélioration au cours des prochaines années des infrastructures de type industriel dans les diverses régions du Québec.

En fait, ce sont des amendements à une entente déjà signée en mars 1975 sur les infrastructures industrielles qu'ont ratifié les deux hommes. Ces amendements portent à $137.7 millions la somme à être dépensée par les deux gouvernements d'ici le 31 mars 1983. Déjà au mois de juin dernier, les deux ministres avaient apporté des amendements similaires à des ententes signées en 1975 sur les axes routiers prioritaires, le développement forestier et sur le développement agricole. De plus les deux ministres poursuivent toujours des négociations en vue de la signature d'une entente sur le développement touristique.

Les amendements à l'entente sur les infrastructures industrielles sont en trois volets. Un premier prévoit qu'une somme de $39.3 millions sera consacrée par les deux gouvernements à l'amélioration de parcs industriels municipaux. Ces quelque $39 millions ne représentent que les trois quart des investissements à cet égard puisque les municipalités concernées auront aussi à apporter leur contribution pour un quart.

Les travaux financés pourront consister en la construction de voies d'accès, la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égouts, de système de prévention des incendies et de système d'éclairage. Des travaux seront effectués dans une vingtaine de municipalités dont à Montréal qui est zone désignée.

Le deuxième volet prévoit l'aménagement de parcs industriels de pêche. Quelque $8.4 millions seront consacrés à la modernisation en Gaspésie des centres de pêche de Paspébiac, Cap-aux-Meules, Rivière-au-Renard et Grande-Rivière et sur la Côte Nord à la concentration des équipements de pêche à Harrington, Baie-du-Milieu, Kégaska et Blanc-Sablon. On veut aussi inciter les entreprises de transformation de poisson à se relocaliser dans ces centres.

Le troisième volet réserve une somme de $30 millions pour défrayer les coûts des installations nécessaires à certains projets industriels majeurs qui ne peuvent s'implanter normalement dans un parc industriel. Ces projets qui seront déterminés ultérieurement devront comporter des investissements d'au moins $1 million et susciter la création d'au moins 50 emplois permanents.

Le ministre d'État à l'aménagement, M. Léonard devait affirmer que $20 des $30 millions prévus dans ce volet seront consacrés à la construction du Port de Leslie aux Iles-de-la-Madeleine, port qui doit servir à l'exportation du sel des mines que SOQUEM se propose d'exploiter, si le Conseil consultatif de l'Environnement donne son accord. Il faut noter que M. Lessard s'est montré pour sa part moins catégorique que son collègue à propos du port de Leslie. Selon lui, il faut encore en discuter.

Quant à l'entente sur le tourisme, MM. Lessard et Léonard en ont discuté à nouveau hier, et le ministre de l'Expansion économique régionale a dit croire qu'il sera possible de conclure et signer cette entente avant le premier avril prochain. M. Léonard a rappelé que des négociations ont lieu depuis déjà deux ans à propos de cette entente sans qu'on parvienne à s'entendre.

Le Port de Montréal prévoit une augmentation du volume

par Guy Deshaies

Les autorités du port de Montréal se disent très optimistes relativement à l'avenir des activités portuaires à Montréal non seulement à cause de la plus grande autonomie que leur conférera la nouvelle loi canadienne sur les ports mais surtout à cause de la hausse des tarifs prévisible des chemins de fer entre les ports de l'Atlantique et le centre du pays.

M. Roger Beauchemin, président de l'administration portuaire de Montréal, a exprimé, hier, cet optimisme, en s'adressant aux membres de la Chambre de Commerce de Montréal a qui il a brossé un bref tableau historique du port de Montréal.

Il a d'abord expliqué les dispositions de la loi C-6 déjà adoptée en première lecture aux Communes et en vertu de laquelle le Conseil des ports nationaux disparait comme autorité centrale de l'administration portuaire pour faire la place à une Commission canadienne des ports régissant des commissions portuaires locales auxquelles se greffent des conseils consultatifs régionaux. En gros la nouvelle loi permettra une autonomie de gestion aux administrations portuaires locales, une uniformité des statuts des ports importants du Canada présentement soumis à neuf lois différentes et la présence des gouvernements municipaux et provinciaux dans les processus de décision et d'établissement des ports. Selon M. Beauchemin il est temps que le port puisse dépenser sans demander la permission et qu'il s'administre sur une base de rentabilité.

Sur un budget de $12 millions en 1977 le port de Montréal a dépensé $1.7 million seulement à cause des retards des décisions prises par l'organisme central.

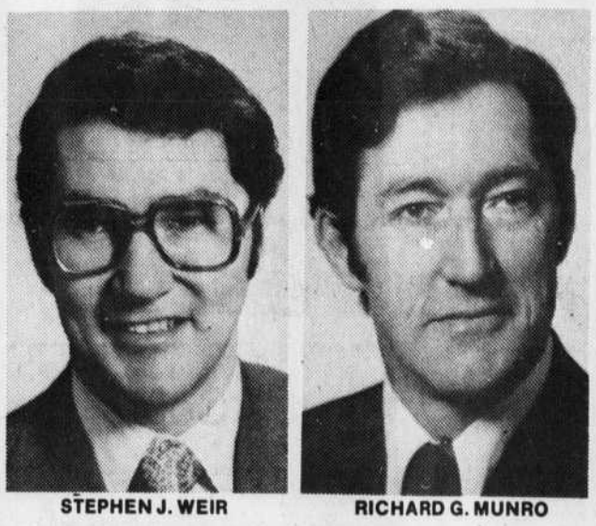
Mais pour la reprise du trafic M. Beauchemin a prophétisé une hausse prochaine du volume manutentionné tout simplement parce que les tarifs ferroviaires ou routiers vont devoir s'établir en vertu du prix du pétrole qui atteint maintenant au Canada la parité mondiale. "Il redeviendra alors plus apparent, a-t-il dit, que le transport par eau est, par tradition, le plus économique et les armateurs cesseront petit à petit d'abandonner sur les rives de la mer ces boîtes géantes que l'on verra affluer à Montréal."

Selon M. Beauchemin, étant donné que ce sont de plus en plus les expéditeurs qui choisissent leurs routes de non plus les armateurs il faudra faire une mise en marché dynamique pour les attirer à Montréal.

"Le temps est révolu, de dire le président, de se contenter d'un trafic stagnant. Il faut nous imposer réellement et espérer dépasser les 25 millions de tonnes par année en primant par la qualité et les conditions de nos services."

D'après lui le climat de travail amélioré au port et la meilleure productivité pourront le mieux convaincre les expéditeurs de manutentionner à Montréal leurs marchandises à cause de la rapidité des opérations, la sécurité de l'entreposage et des tarifs plus avantageux.

DOMINION TEXTILE LIMITÉE



STEPHEN J. WEIR — RICHARD G. MUNRO

Stephen J. Weir et Richard G. Munro ont été nommés respectivement contrôleur et trésorier de Dominion Textile Limitée. C'est ce qu'annonce aujourd'hui Ilay C. Ferrier, vice-président, Finances, chez Dominion Textile. Avant ces nominations récentes, M. Weir détenait le poste de Trésorier à la même compagnie, tandis que M. Munro occupait un poste sénior en finance pour une compagnie internationale située à Montréal.

Dubreuil · Lefebvre · Roy inc.

Courtier en Vie, Rentes et Bénéfices marginaux

Jean-Pierre Lefebvre, Président
Benoit Daigneault, Vice-Président

385 rue Sherbrooke est, bureau 700
Montréal H2X 1E3 — télex 05-24677 — tél. 288-1204

COMPTABLES AGRÉÉS
et
Vérificateurs seniors

Un bureau de C.A. possédant une clientèle variée et dont l'expansion rapide l'oblige à rechercher les services de comptables préparés pour travailler au sein de membres-associés.

K.M. Dollinger et Cie
M.J. Granofsky et Cie
Comptables agréés
Veuillez communiquer avec M. R. Lawrance au:
489-5701

Occasion d'affaires

CONCESSIONS DISPONIBLES

Chiffre d'affaires garanti
Mise de fond requise: $35,000.00
pour Montréal et l'extérieur
contactez M. Poirier
tél.: 1-514-527-3656

régimes enregistrés
épargne-retraite
épargne-logement
non-imposables

9 1/4%
capital et intérêts garantis
(termes 4 et 5 ans)

Adressez-vous à l'un des 107 directeurs de la Banque d'Epargne ou directement aux Fiduciaires

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI
N'hésitez pas à nous téléphoner pour connaître les options et les taux offerts.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE
1253, av. McGill College, Montréal, tél.: 878-3351
401, boul. Labelle, Place Rosemère, tél.: 621-0715
6623, rue Sherbrooke est, Montréal, tél.: 253-1720

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune des provinces du Canada des titres y mentionnés. Cette offre ne sera faite que par l'intermédiaire du prospectus dans les provinces ou le dépôt de ce prospectus a été accepté par une commission des valeurs mobilières ou autre autorité similaire dans cette province.

Émission supplémentaire

$50,000,000

UNION GAS LIMITED

Débentures à fonds d'amortissement 10%, série 1978

Devant porter la date du 15 février 1978 — Venant à échéance le 15 février 1998

Prix: 99.75 devant produire un rendement d'environ 10.03% à l'échéance

Dominion Securities Limitée — **A. E. Ames & Cie** Limitée

Wood Gundy Limitée — **McLeod Young Weir** Limitée — **Burns Fry** Limitée
Midland Doherty Limitée — **Richardson Securities of Canada** — **Nesbitt Thomson Valeurs** Limitée
Greenshields Incorporée — **Pitfield Mackay Ross** Limitée — **Merrill Lynch, Royal Securities** Limitée
Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée — **Walwyn Stodgell Cochran Murray** Limited — **Andras, Barlett, Cayley** Ltd.
Houston Willoughby Limited — **Lévesque, Beaubien** Inc. — **F. H. Deacon, Hodgson** Inc.
Pemberton Securities Limited — **Moss, Lawson & Co.** Limited — **Molson, Rousseau & Cie** Limitée

Janvier 1978

Université de Montréal

Trimestre d'automne 1978

Facultés

Aménagement

	premier cycle	études supérieures
Aménagement		○ ●
Architecture	■	
Architecture du paysage	■	
Design industriel	■	
Urbanisme		○

Arts et sciences

	premier cycle	études supérieures
Activités psycho-éducatives	∇	
Anthropologie	■ □ ∇	○ ●
Arts plastiques	∇	
Bibliothéconomie		○
Biochimie	■	
Chimie	■ □ ∇	○ ●
Communication	∇	○
Criminologie	■	○ ●
Démographie	∇	○ ●
Études africaines		Dipl.
Études allemandes	■ □ ∇	○
Études anciennes	■ □ ∇	○ ●
Études anglaises	■ □ ∇	○ ●
Études cinématographiques	□ ∇	
Études est-asiatiques	∇	
Études françaises	■ □ ∇	○ ●
Études hispaniques	■ □ ∇	○
Études italiennes	□ ∇	
Études juives	∇	
Études néo-helléniques	□ ∇	
Études russes	■ □ ∇	○
Études théâtrales	∇	
Géographie	■ □ ∇	○ ●
Géologie	■ □ ∇	○ ●
Histoire	■ □ ∇	○ ●
Histoire de l'art	■ □ ∇	○
Histoire et sociopolitique des sciences		○ ●
Informatique	■ □ ∇	○ ●
Linguistique	■ □ ∇	○ ●
Littérature		●
Littérature comparée		○
Mathématiques	■ □ ∇	○ ●
Mathématiques-Informatique	⊠	
Philosophie	■ □ ∇	○ ●
Physique	■ □ ∇	○ ●
Psycho-éducation	■	○
Psychologie	■	○ ●
Relations industrielles	■	○ ●
Sciences biologiques	■ □ ∇	○ ●
Sciences économiques	■ □ ∇	○ ●
Sciences médiévales		○ ●
Science politique	■ □ ∇	○ ●
Service social	■	○
Sociologie	■ □ ∇	○ ●
Traduction	■ ∇	○
Programme hétérogène	∇	

Droit

	premier cycle	études supérieures
Droit	■	○ ●
Droit notarial		Dipl.

Éducation permanente

	premier cycle	études supérieures
Animation	∇	
Animation de la vie étudiante	∇	
Animation pédagogique des bibliothèques	∇	
Coopération	∇	
Criminologie	∇	
Culture et civilisation	∇	
Enseignement à l'élémentaire	∇	
Enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire *	∇	
Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire	∇	
Enseignement des mathématiques au secondaire *	∇	
Enseign. des mathématiques et des sciences à l'élémentaire	∇	
Enseignement du français, langue seconde, à l'élémentaire	∇	
Études québécoises	∇	
Gérontologie	∇	
Information et journalisme	∇	
Information scolaire et professionnelle *	∇	
Loisir	∇	
Mathématiques	∇	
Nursing clinique	∇	
Nursing communautaire	∇	
Organisation des soins et éducation en nursing	∇	
Perfectionnement des maîtres en musique à l'élémentaire *	∇	
Publicité	∇	
Recherche opérationnelle *	∇	
Récréation	∇	
Relations industrielles I	∇	
Relations industrielles II	∇	
Relations interpersonnelles *	∇	
Relations publiques	∇	
Sciences de la communication	∇	
Sciences familiales *	∇	
Traduction I	∇	
Traduction II	∇	

* La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants.

Éducation physique (Département)

	premier cycle	études supérieures
Éducation physique	■	○
Sciences de l'activité physique		○ ●

Médecine

	premier cycle	études supérieures
Administration des services de santé (conj. avec HEC)		○
Anatomie		○ ●
Biochimie (Voir Arts et sciences)		○ ●
Génie biomédical (conj. avec Polytechnique)		○
Gestion d'hôpital	∇	
Hygiène		○ ●
Internat et résidence		D.E.S.
Médecine	M.D.	
Médecine et chirurgie expérimentales		○ ●
Microbiologie et immunologie		○ ●
Nutrition	■	○
Pathologie		○ ●
Pharmacologie		○ ●
Physiologie		○ ●
Santé communautaire		○
Sciences cliniques		○ ●
Sciences neurologiques		○ ●
Virologie		●

Médecine dentaire

	premier cycle	études supérieures
Biologie dentaire		○
Médecine dentaire	D.M.D.	
Orthodontie		∇ ○
Pédodontie		∇

Médecine vétérinaire

	premier cycle	études supérieures
Anatomie et physiologie vétérinaires		○
Internat de perfectionnement en sciences app. vétérinaires		∇
Médecine vétérinaire	D.M.V.	
Médecine vétérinaire préventive		Dipl.
Pathologie et microbiologie vétérinaires		○
Sciences cliniques vétérinaires		○

Musique

	premier cycle	études supérieures
Composition	■	○ ●
Général	■	
Histoire et langues musicales	■	
Interprétation	■	○ ●
Musicologie		○ ●
Musique	□	
Techniques d'écriture	■	

Nursing

	premier cycle	études supérieures
Administration des soins et éducation	∇	
Nursing	■ ∇	○

Optométrie (École)

	premier cycle	études supérieures
Optique physiologique		○
Optométrie	L.Sc.O.	

Pharmacie

	premier cycle	études supérieures
Chimie médicinale		○ ●
Pharmacie	■	
Pharmacie d'hôpital		Dipl.
Pharmacodynamie biochimique		○ ●
Pharmacognosie		○ ●
Sciences pharmaceutiques		○ ●

Réadaptation (École)

	premier cycle	études supérieures
Ergothérapie	■	
Orthophonie et audiologie	■	○
Physiothérapie	■	

Sciences de l'éducation

	premier cycle	études supérieures
Administration scolaire		○ ●
Andragogie	∇	○ ●
Didactique d'une lang. seconde (anglais) au secondaire	∇	
Éducation	■	
Éducation comparée		○ ●
Études péd. pour l'enseignement professionnel au secondaire	∇	
Éducation préscolaire et enseign. élémentaire	■	○ ●
Enseignement du français langue maternelle à l'élémentaire	∇	
Enseignement du français langue maternelle au secondaire	∇	
Enseignement secondaire et/ou collégial	∇	
Enseignement secondaire et collégial		○ ●
Enseignement de l'expression dramatique	∇	
Fondements de l'éducation		○ ●
Mesure et évaluation en éducation	∇	○ ●
Orthopédagogie	■	○ ●
Technologie éducationnelle	∇	○ ●

Théologie

	premier cycle	études supérieures
Théologie	■ □	○ ●
Études bibliques	□ ∇	○ ●
Études bibliques-Théologie	⊠	
Études catéchétiques	□ ∇	
Études pastorales	■ ∇	○ ●
Études théologiques	∇	
Sciences de la religion	□ ∇	

Écoles affiliées

Polytechnique

	premier cycle	études supérieures
Environnement		○
Génie biomédical (conj. avec Médecine)		○
Génie chimique	■	○ ●
Génie civil	■	○ ●
Génie des systèmes		○
Génie électrique	■	○ ●
Génie géologique	■	○ ●
Génie industriel	■	○
Génie mécanique	■	○ ●
Génie métallurgique	■	○ ●
Génie minier	■	○ ●
Génie nucléaire		○
Génie physique	■	○ ●
Géologie de l'ingénieur		○
Géologie minière		○
Géophysique appliquée		○
Géotechnique		○
Ressources hydriques		○
Sciences géodésiques		○
Structures		○
Transport		○
Électricité du bâtiment	∇	
Mécanique du bâtiment	∇	
Sciences de la construction	∇	
Sciences géodésiques I	∇	
Sciences géodésiques II	∇	
Technologie de la prévention d'incendies	∇	

Note: Le Diplôme d'études complémentaires peut être obtenu, au niveau des études supérieures, dans toutes les disciplines du génie.

Hautes Études commerciales

	premier cycle	études supérieures
Administration		●
Administration des affaires	■	○
Gestion d'entreprise	∇	
Gestion du marketing	∇	
Gestion du personnel	∇	
Gestion financière	∇	
Sciences administratives		Dipl.
Sciences comptables	Dipl.	
Sciences de la gestion		○

Signification des symboles:

baccalauréat spécialisé ■
spécialisé bidisciplinaire ⊠
sujet majeur □
certificat ∇ sujet mineur ∇
maîtrise ○
doctorat ●

Demande d'admission

Premier cycle et études supérieures
Le formulaire de demande d'admission doit parvenir
avant le 1er mars
au Bureau du registraire (admission)
C.P. 6205, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3T5
Tél.: 343-7076

Faculté de l'éducation permanente
S'adresser à la Faculté
C.P. 6128, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (jour) 343-6090
(soir) 343-6992

École Polytechnique
Le formulaire de demande d'admission doit parvenir
avant le 1er mars
au Bureau du registraire
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3A7
Tél.: 344-4724

École des Hautes Études commerciales
Le formulaire de demande d'admission doit parvenir à l'École des Hautes Études commerciales
5255, av. Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6

avant le 1er mars	(premier cycle)	Tél: 343-4330
avant le 15 mars	(M.B.A.)	Tél: 343-4336
avant le 31 mars	(M. Sc.)	Tél: 343-4336
avant le 1er avril	(Ph.D.)	Tél.: 343-4378